This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~NS. 108 B. 8.~~

Vet. Fr. III B. 1541

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA SUISSE FRANÇAISE.

GENÈVE. — IMPRIMERIE CH. GRUAZ, PLACE DU GRAND-MÉZEL.

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA SUISSE FRANÇAISE,

PARTICULIÈREMENT DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

PAR

E.-H. GAULLIEUR,
Professeur d'histoire à l'Académie de Genève,
Secrétaire général de l'Institut Genevois.

MÉMOIRE QUI A OBTENU LE PRIX DU CONCOURS OUVERT EN 1854
PAR LA SECTION DES LETTRES DE L'INSTITUT GENEVOIS.

GENÈVE,
CHEZ LES ÉDITEURS
CH. GRUAZ, IMPRIMEUR, Grand-Mézel, 254. | J. CHERBULIEZ, LIBRAIRE, Au haut de la Cité.
PARIS,
A LA LIBRAIRIE JOËL CHERBULIEZ,
Rue de la Monnaie, 10.

1856

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
27 SEP 1958
OF OXFORD
LIBRARY

AVANT-PROPOS.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur les motifs qui m'ont engagé à traiter la question mise au concours par la Section de Littérature, « *la vie littéraire dans la Suisse française pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.* »

Je pourrais dire d'abord que j'étais en droit de concourir, puisque la Section n'avait exclu que ses membres effectifs. Je pourrais ajouter qu'en traitant la question proposée, je ne faisais tort à personne, puisque mon mémoire a été le seul présenté.

Mais il y avait plus que cela. J'étais incité par un sentiment impérieux. Combien de fois n'ai-je pas eu occasion de constater l'ignorance dans laquelle beaucoup de nos compatriotes, lettrés du reste, sont demeurés en ce qui concerne la littérature et les littérateurs de notre pays? Nous voyons tous les jours des Suisses français, très-ferrés sur la littérature française, qui tiendront à honneur d'être parfaitement au courant de ses productions, même les plus secondaires, qui connaîtront jusqu'au drame parisien le plus médiocre, jusqu'à la poésie française, proprement dite, la moins

faite pour passer à la postérité, et qui ne se doutent pas que dans leur propre pays ont vécu naguères des hommes plus dignes de mémoire que tant de notabilités d'un jour. Dans l'enseignement littéraire, on est trop enclin chez nous à négliger l'élément national. Il faut qu'un critique parisien, un littérateur français de passage en Suisse, viennent fouiller dans nos trésors inconnus, pour que nous soyons contraints à en faire quelque cas. Que d'exemples anciens et récents ne pourrais-je pas citer de cette bizarrerie, qui ne fait pas honneur à ce qu'on veut bien appeler la solidité des études dans la Suisse française.

Il est ensuite un autre point de vue qui m'a frappé : Pour apprécier telle de nos illustrations ou de nos notabilités littéraires d'une manière à la fois juste et complète, il faut être nécessairement du pays. Ainsi, par exemple, maintenant que tout a été dit sur Jean-Jacques Rousseau envisagé comme philosophe et comme écrivain, n'y a-t-il plus rien à dire sur lui au point de vue genevois? N'est-ce pas à nous, ses compatriotes, qu'il appartient de faire ressortir comment le milieu dans lequel Jean-Jacques Rousseau est né et a été élevé, a contribué nécessairement à le faire ce qu'il a été. Je pourrais appliquer à tel autre de nos littérateurs indigènes, à un Bonnet, à un Haller, à un de Saussure, à Mme de Staël, à Benjamin Constant, ce que je viens de dire pour Jean-Jacques.

J'estime donc que, tout en étudiant avec soin les trésors littéraires de la grande nation française, nous ne devons pas négliger et oublier ceux que nous avons sous la main, et qui ont contribué pour une part assez large et très-honorable à la gloire littéraire de la France.

Si le concours était resté *en blanc*, sans doute que cela

n'aurait rien ôté au mérite de nos auteurs romands ; mais ce résultat négatif n'aurait-il pas donné des armes à ceux qui ne sont que trop portés à dire que nous n'avons rien en propre, ni en littérature, ni en politique ? On aurait pu croire aussi que si la Suisse française avait une littérature, ses littérateurs n'avaient pas l'air de s'en douter.

INTRODUCTION.

Par les armes l'on peut acquérir de la gloire,
Mais la gloire sans plume en oubli se dissout;
Les plus grands rois ne sont connus que par l'histoire,
Leur épée est muette et la plume dit tout.

Quatrain tracé en forme d'inscription sur la porte de l'auberge de Montbovon, dans la Gruyère (canton de Fribourg).

La sentence en forme de quatrain que nous avons choisie pour épigraphe, figure sur le frontispice d'une rustique hôtellerie des Alpes fribourgeoises. A en juger par le style et par la forme des caractères, elle remonte à plus d'un siècle. Peut-être fut-elle tracée par la main d'un savant de village, d'un régent obscur, qui pressentait les destinées littéraires de la Suisse romane ou de langue française, qui espérait qu'un jour quelques-uns de ses enfants, lassés de suivre les routes battues, de faire de l'agriculture ou de servir comme soldats à l'étranger, chercheraient à acquérir un nom dans les lettres et les sciences. Aujourd'hui, Jean-Jacques Rousseau, de Saussure, Mme de Staël, Benjamin Constant et cent autres plus ou moins illustres, sont là pour attester qu'il n'y avait pas en effet à désespérer à cet égard de nos pays romands. Mais que l'on veuille bien se re-

porter un moment avec nous à une centaine d'années en arrière, et l'on reconnaîtra que le doute était au moins permis.

Avant d'aborder le fond de notre sujet, LA VIE LITTÉRAIRE DANS LA SUISSE FRANÇAISE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE, nous demandons la permission de jeter un rapide coup-d'œil sur le passé littéraire de ce pays. Les temps plus anciens nous aideront à comprendre les temps relativement modernes. Dans cet examen, nous prendrons les pays romands tantôt dans leur ensemble, et tantôt par groupes distincts, ou même par unités. En cela nous aurons égard au développement des diverses parties de notre sujet, qui se présenteront comme des généralités, ou se ramifieront de manière à permettre l'étude des détails.

COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

§ I. — Temps antérieurs au XVIIIe siècle.

Aussi loin qu'il est possible de remonter dans l'étude de l'histoire des contrées qui sont aujourd'hui les cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, une partie de celui de Berne, de Fribourg et du Vallais, on trouve les traces d'un développement littéraire. Mais avant la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce développement, quelquefois très-rudimentaire et singulièrement restreint, porte toujours plus ou moins la trace d'une provenance étrangère.

Avant la réformation religieuse du XVIe siècle, l'Helvétie romane suivait en majeure partie les destinées politiques et littéraires de la Savoie, qui elle-même empruntait ses auteurs aux pays voisins. Ainsi, le premier rédacteur des Chroniques de Savoie, Cabaret, était Picard, à ce qu'on suppose; Perrinet Du Pin, qui vint après lui, était de La Rochelle; Symphorien Champier, le troisième en date, était du Lyonnais. Martin Le Franc, prévôt du chapitre de Lausanne et secrétaire d'Amé VIII, premier duc de Savoie, l'auteur, fameux en son temps, du *Champion des dames* et de l'*Estrif de fortune et de vertu*, était venu d'Arras sur les bords du Léman. Quand Martin Le Franc se mit à traduire la Bible tout entière en langue vulgaire, un citoyen de Genève, Servion, bien que serviteur de princes illustres, s'estima très-heureux et très-honoré de lui servir de simple copiste. Les indigènes ne poussaient pas plus loin leurs prétentions [1], ou tout au moins, quand ils s'aventuraient jusqu'à com-

1. On lit dans la Bible manuscrite traduite par Martin Le Franc, que l'on conserve dans la Bibliothèque de Lausanne, et qui était divisée en quatre volumes :

« Grâces à Dieu, mon créateur, et à la très-glorieuse Vierge Marie et à toute la cour célestielle, quand je, Jehan Servion, natif et citoyen de Genève, heuz escript et accomply les premiers volumes de la Bible, commençai à penser comment mon Dieu ne m'avoit ne délaissé ne hoblié. Car il m'avoit maintenu en santé, sans maladie, depuis le commencement de mon œuvre, et après qu'il m'avoit augmenté de biens, de honnours et de chevance. »

Plus loin on lit : « Cy commence le livre de Jérémie, translaté de latin en françois par M. Martin Le Franc, du siége apostolique protennotayre et prevost de Lausanne, et escript par la main de moi J. Servion, citoyen de Genève, premier varlet de chambre de l'em-

piler quelque histoire merveilleuse, comme cet autre ecclésiastique anonyme de Lausanne qui a extrait du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais le *Roman de Fier-à-bras le Géant*, ils s'excusaient de l'imperfection de leur style, en disant « *qu'ils étaient natifs de Savoye en Vaux*[1] ». Le plus ancien poëme imprimé à Genève, qui se rattache à notre histoire littéraire, le *Mirouer du Monde*, a pour auteur un secrétaire de Messire Antoine de Gingins, premier président de Savoie sous le duc Charles II; mais cet auteur est Français : il se nomme « François Buffereau (ou plutôt Tuffereau), *natif de Vendosme au Diocèse de Chartres*, » nous dit-il dans son prologue[2].

pereur Frédéric, et escuyer d'Escurye de mon très redouté seigneur monseigneur le Duc de Savoie. »

Il résulte des dates des souscriptions que Servion mit cinq années pour copier un seul volume, le troisième (de 1455 à 1460).

Ainsi, voilà un officier de deux souverains, de plus Syndic de Genève (Galiffe, *Notices généalogiques*, T. I, p. 158 et 159), qui consuma une bonne partie de sa vie à ce labeur de simple copiste, et qui considère comme une grâce spéciale de Dieu d'être venu à bout de son œuvre. C'est le début littéraire de Genève. Il ne pouvait être plus modeste.

Il est vrai qu'au même moment un membre illustre de l'Université de Paris, Guillaume Fichet, né au Petit-Bornand, tout près du Léman, d'autres disent dans un village près d'Annecy, introduisait l'imprimerie dans la capitale de la France (1470).

1. Le Pays de Vaud, comme chacun sait, était soumis au Duc de Savoie, avant la Réformation. — Le *Roman de Fier-à-bras le Géant* parut pour la première fois à Genève en 1478. C'est le quatrième livre imprimé dans cette ville avec date. Il fut réimprimé en 1483.

2. Le *Mirouer du Monde*, imprimé à Genefve par Maître Jaques Vivian. 1517, petit in-4°.

François Bonivard, le célèbre prieur de St.-Victor, est sans contredit le plus éminent parmi nos écrivains du seizième siècle. Bien qu'on pût à la rigueur chicaner sur son indigénat genevois et helvétique, il est tellement acquis à notre histoire, que nul ne saurait nous le disputer sérieusement.

Le grand-banneret d'Orbe, Pierre de Pierrefleur, le premier chroniqueur du Pays de Vaud, raconte les faits de la Réformation dans sa patrie tels qu'il les a vus *étant assis au milieu de la fontaine de la dite ville*. Il prie qu'on ait égard « *à son rude, mal orné et simple langage, lequel est rude selon la forme et style du pays.* »

La Réforme arrive, et tous les principaux réformateurs et prédicateurs, professeurs, ministres et régents dans la Suisse romane, aussi bien à Genève qu'à Lausanne et à Neuchâtel, sont étrangers, depuis Farel et Calvin jusqu'à Antoine de Chandieu et Jean de Léry. C'est à peine si Pierre Viret, d'Orbe, fait exception [1].

1. Pour donner une idée de l'affluence des savants étrangers dans la Suisse française après la Réforme, nous donnons la liste de ceux qui se sont fixés dans le Pays de Vaud, à Lausanne, et qui y ont prêché, exercé un art libéral, ou enseigné : Pierre Caroli, 1536; J. Raym. Merlin, 1548; Théodore de Bèze, 1549; François Hotman, 1547; Béat Comte, pasteur, médecin et professeur de belles-lettres, 1560; Ant. de Chandieu, 1570; Michel Hortin, 1574; Nicolas Colladon, 1576; Bonaventure-Corneille Bertram, 1583; Jean Scapula, 1559; Æmilius Portus, 1581; Henri Estienne, 1572; Nicolas Seguier, 1594; Guillaume de Buc (Bucanus), 1594; Cœlius Secundus Curio, 1542; Conrad Gessner, 1537; Pierre Boguin, 1576; Adrien Blauner, 1559: Mathurin Cordier, 1552; Elie Merlat, 1594; Jean Steck, 1611;

L'ancienne population est absorbée dans la nouvelle. De toutes parts accourent sur les rives du Léman et du lac de Neuchâtel des réfugiés venant d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne, de France surtout[1]. Ils sont accueillis avec l'hospitalité sympathique que des coréligionnaires donnent à ceux qui souffrent pour leur cause. On leur accorde l'habitation d'abord, puis la bourgeoisie. Genève, devenue tête de colonne du protestantisme français, devient la ville de refuge par excellence, quand sévissent les persécutions. Dans les quatre mois qui suivent la St.-Barthélemy, on reçoit, dans cette ville seulement, 1638 habitants[2]. Enfin on arrive au point que le nombre des étrangers est plus grand que celui des anciens citoyens. Cette

Daniel Crespin, 1674; Fortuné-Barth. de Félice, 1763; Jean Barbeyrac, 1711; Samuel Merlorat, 1563; Jean de Léry, 1611; Fabrice de Hilden, 1600; Don Quiros, 1756; Joseph Saurin, 1685. Nous pourrions allonger cette liste. Nous n'avons d'ailleurs pas parlé des réformateurs proprement dits, qui étaient presque tous étrangers.

1. On a souvent avancé, mais sans en fournir la preuve, que le cardinal Du Perron était originaire du Pays de Vaud. Ses parents étaient en effet venus s'y établir. Ils sortaient de deux familles nobles de la Basse-Normandie, l'une nommée Davy Du Perron, et l'autre de Langerville. Ils s'étaient retirés à Genève et de là dans le Pays de Vaud, « *en la Seigneurie de Berne, sur les confins des Suisses* », dit Bullart dans son *Académie des Sciences* (T. II, p. 50), pour y exercer plus librement la religion réformée. Son père, Julien Davy, médecin très-instruit, étant retourné en France quand la paix eut été accordée aux Huguenots, le jeune Du Perron intéressa le poëte Philippe Des Portes, qui lui conseilla de rentrer dans le catholicisme, et lui procura la place de lecteur du roi Henri III.

2. Mémoire de M. Ed. Mallet sur *les étrangers et la naturalisation à Genève*. 1851.

population nouvelle devait être nécessairement remarquable sous le rapport de l'intelligence et du caractère. Ce ne sont pas les hommes vulgaires qui endurent la proscription pour des idées et des opinions religieuses. La direction de l'esprit public devait finir par tomber entre les mains de cette catégorie de citoyens qui agissaient non seulement par la prédication et l'apostolat, mais encore par la presse et par l'enseignement. Pour ne pas abuser de la nomenclature, citons seulement les Estienne, les Casaubon, les Le Clerc, et les imprimeurs Conrad Badius, Eustache Vignon et Jean Durant. Parfois ces nouveaux venus avaient des démêlés avec les gouvernements locaux ou avec les habitants d'ancienne roche. La correspondance des savants que nous venons d'indiquer est remplie de particularités curieuses sur ces conflits[1]. Ainsi se passèrent la seconde moitié du seizième siècle et presque tout le suivant.

A la fin du dix-septième siècle, quand la révocation de l'édit de Nantes eut fait sortir de France de nouveaux et plus nombreux essaims de réfugiés, les choses prirent un caractère plus grave encore. On vit arriver, à Genève seulement, 800 réfugiés en un jour, et 8000 en cinq semaines. Il fallut répartir ces masses d'émigrants sur toute la surface du territoire très-limité de la Suisse occidentale, et jusque dans les cantons allemands réformés de la Suisse orientale. A Genève et dans le Pays de

1. Voir entre autres la correspondance de Casaubon et de Scaliger.

Vaud on dut prendre des mesures pour rendre plus difficiles les admissions d'étrangers à la bourgeoisie, mesures auxquelles Calvin et d'autres réformateurs s'étaient constamment opposés, tant qu'ils avaient eu la direction, sinon immédiate, du moins indirecte de la politique de ces petits Etats. Les vieux citoyens se plaignaient amèrement du débordement des nouvelles mœurs, des nouveaux usages, des habitudes de luxe et des innovations ruineuses qui résultaient de cette affluence d'étrangers, en dépit de toutes les précautions somptuaires que le législateur essayait de prendre. Alors les récriminations des uns et des autres commencèrent à se faire jour dans des pamphlets et même dans des élégies. C'est ainsi que dans des stances où la plainte éclate d'une manière plus vive peut-être que poétique, les réfugiés français du Pays de Vaud s'écrient, en 1698 :

Pauvres persécutés, nation fugitive,
Qui pour suivre Jésus errons dans l'univers,
Qui de nous oserait exprimer par des vers
Toute la cruauté du mal qui nous arrive?

Echappés du péril d'une tempête affreuse
Sur la terrible mer des persécutions,
Nous nous flattions trop tôt que nos afflictions
Finiraient dans le port d'une contrée heureuse.

Patrie, amis, honneurs, pères, parents et femmes,
Tout était oublié dans ce charmant séjour.
Nous éprouvons douze ans ce fraternel secours,
Qui pénétrait nos cœurs et conservait nos âmes.

Dès que nous habitons cette belle contrée,
Le ciel la favorise et la comble de dons;
On voit en chaque lieu plusieurs Obed-Edoms;
De sa protection Dieu l'avait assurée.

Dès qu'on en veut bannir sa sainte arche mystique,
Il nous montre sa verge et prépare son fléau;
Il semble vous crier : « Vous chassez mon troupeau;
» Chez vous la charité cède à la politique ! »

La pièce, qui continue sur ce ton durant vingt-quatre stances, provoqua une réponse de même longueur, dans laquelle s'essayait un poëte d'indigénat véritablement helvétique. Jusqu'alors on n'avait guère attaqué l'influence et les prétentions des réfugiés français que dans des chansons patoises [1]. Cette fois-ci on leur répond dans leur langue, et pas trop mal :

1. Il existe entre autres une *chanson de l'Escalade* en patois genevois, qui est d'un bout à l'autre une satyre des réfugiés de l'édit de Nantes. En voici quelques couplets. Elle se chantait sur l'air de la chanson si connue : *Cé qué lé nô.*

No vivions tous coman de bons compares;
Dans ce bon tems nos etivons tô frares,
Sans vanita, et tô de bouna fai,
Nos alavon notrou chemin to drai.

Noutrou Signeur étivons noutrou Pare,
Et Geneva etive noutra Mare;
Pé la garda nos avin combattu
Et noutro san nos avin répandu.

Lou citoyan etivon de cognoître
A la valeur qui fassivon paroître,
Si de léba en revegnai quaquion,
Dé Génevois nen retroverion nion.

Sad vo bin do vin la différence?
Yé que son venu de pé la France;
Y desivon cé pé la religion;
Etive ben pé ounatra raison. Etc., etc.

Le reste de cette chanson politique est assez piquant.

Troupe qui t'enfle trop pour être fugitive,
Ton exil serait doux, errant par l'univers,
Si de tes grands défauts, ébauchés dans mes vers,
Tu connaissais l'effet par le mal qui t'arrive.

A peine as-tu passé, d'une tempête affreuse,
Dans un port éloigné de persécution,
Que le nom de martyr sert à ta passion
Pour contenter tes sens dans une vie heureuse.

Tu laisse en Babylon enfants, pères et femmes,
Pour conserver tes fonds dans des autres séjours;
Et pour être assurés de ce charnel secours,
Vous leur souffrez que là ils négligent leurs âmes.

N'as-tu pas épuisé cette pauvre contrée?
Tel qui portait son or, en recevait des dons!
Tartuffe, viens-y voir, au lieu d'Obed-Edom,
Plusieurs *Orgons* trompés par ta feinte assurée.

Dieu, qui t'avait privé de son arche mystique,
Une seconde fois t'inflige son fléau;
Il te crie d'en-haut: « Hypocrite troupeau,
» Voudrais-tu contre moi user de politique? »

La pièce est fort longue. Dans plusieurs strophes on fait parler tour à tour les citoyens anciens et nouveaux appartenant aux divers états :

Le réfugié s'écrie :

Je ne gagne plus rien, a dit l'artisan suisse!
Paresseux!... Eh! qu'a donc le Français plus que toi?
Travaille comme il faut, en observant ma loi,
Si tu veux que ton Dieu comme lui te bénisse.

L'ancien habitant répond :

Combien t'es-tu moqué de cet artisan suisse,
Après avoir gagné tous ses chalands à toi?
Tu t'oses encor vanter d'observer bien ma loi
Et d'avoir mérité que ma main te bénisse!

On voit que l'auteur de cette poésie n'a pas reculé devant la difficulté du bout rimé. Il faut savoir, pour l'intelligence entière de cette joute, que depuis quelque temps le gouvernement de Louis XIV, alarmé de cette grande agglomération de réfugiés dans la partie de la Suisse limitrophe de la France, avait demandé en termes impérieux leur éloignement. Certains écrits, sortis de la plume de quelques-uns des plus lettrés d'entre eux, avaient excité surtout la colère de celui qu'on appelait déjà dans son empire le *Grand Roi*. La satyre était parfois d'autant plus amère dans ces publications, qu'elle était déguisée sous une forme plus innocente.

Ainsi on avait publié à Neuchâtel, en 1689, une édition de la tragédie d'*Esther* de Racine [1], précédée d'une préface remarquable dans laquelle on disait :

« Le sujet de cette pièce a tant de rapport avec l'état » présent de l'Eglise réformée, qu'on a cru servir à l'é- » dification de ceux qui sont touchés de la désolation de » Sion, et qui soupirent après sa délivrance, d'en pro-

1. Esther, tragédie tirée de l'Ecriture Sainte par Mons. Racine. Seconde édition. A Neufchâtel, imprimé par Jean Pistorius. In-8°. M. D. C. LXXXIX.

On sait que l'édition originale ou *princeps* de cette pièce parut à Paris la même année, immédiatement après sa représentation à Saint-Cyr.

L'édition de Neuchâtel est aussi rare que cette première édition de Paris.

» curer une seconde édition. On y voit fort clairement » un triste récit de la dernière persécution, les desseins » sanguinaires des cruels ennemis des réformés, et les » calomnies dont on se sert pour les rendre odieux aux » peuples et aux souverains, malgré les services qu'ils » ont rendus.

» On y découvre l'état déplorable des fidèles dans » leur exil, la soumission avec laquelle ils endurent » leurs maux, et les vœux qu'ils font pour leur réta- » blissement. On y apprend quelle est l'assurance d'un » fidèle qui se confie aux promesses de Dieu, quelle est » la paix dont il jouit au milieu même de sa misère, » et la résolution qu'il doit prendre de n'adorer jamais » que lui. Le lecteur pourra aisément faire une appli- » cation des personnages d'*Assuérus* et d'*Aman*. »

Suivent d'autres allusions à Louis XIV, à Louvois et à Madame de Maintenon. On comprend que ces attaques indirectes devaient être sensibles à Versailles et à Saint-Cyr. Aussi, en 1699, les réclamations pour obtenir l'éloignement des religionnaires furent-elles si impérieuses, que le canton de Berne, le plus grand et le plus puissant des Etats suisses, dut solliciter de l'Electeur de Brandebourg un arrangement par lequel plusieurs milliers de ces hôtes passèrent en Prusse. D'autres allèrent s'établir dans différentes parties de l'Allemagne, en Angleterre et en Hollande. Dès cette époque, c'est-à-dire depuis l'ouverture du dix-huitième siècle, ce fut un *va-et-vient* continuel, une sorte de transmigration perpétuelle de cette partie de la population suisse nou-

vellement établie entre les Alpes, le Rhône, le Jura et le Rhin, et que les exigences de la politique forçaient à accepter l'hospitalité de Sa Sérénité Electorale de Brandebourg et d'autres princes allemands, de l'Angleterre et des Provinces-Unies de Hollande[1].

Si l'on ouvre, par exemple, la *Prusse littéraire* de l'abbé Denina, on voit que sur dix professeurs, académiciens, recteurs de la colonie française de Berlin, sept ou huit avaient séjourné plus ou moins longtemps dans la Suisse française. Ils y revinrent en assez grand nombre, quand Louis XIV fut entré dans sa période de revers. Cette population lettrée était sans cesse flottante entre la Suisse, l'Allemagne et la Hollande ; elle n'avait, pour ainsi dire, pas de patrie, puisque la France lui était fermée. De là cette absence de caractère national, dans le sens strict du mot, chez les écrivains de cette catégorie. De là le style si connu sous le nom de *Style réfugié*. La littérature de la Suisse française ne gagna pas à ces incertitudes. Maint homme de lettres qui d'abord s'était fixé chez nous, qui avait commencé d'y prendre racine et d'y exercer de l'influence, alla chercher fortune ailleurs. C'était un peu avant ce temps que l'illustre Bayle, l'*honneur des beaux esprits*, comme on l'appelait, avait habité le château de Coppet, en qualité de précepteur du jeune comte de Dohna.

1. Lisez les XVI Articles moyennant lesquels sa Sérénité Electorale accorde aux Français réfugiés dans le canton de Berne les priviléges dont ils y jouissaient. Ces articles sont datés de Cologne sur la Sprée, le 13 mars 1699.

Beaufort, son ami, l'auteur du livre sur l'*Incertitude des trois premiers siècles de l'histoire romaine*, le précurseur de Niébuhr, était encore à Rolle en 1697.

Nous ne pouvons qu'effleurer ce sujet, qui n'est pas le nôtre. Mais cependant, avant de passer outre, il est nécessaire, pour les développements qui suivront, de dire deux mots de trois éléments essentiels de la vie littéraire, savoir : 1° l'Instruction publique ; 2° la Presse périodique, et 3° le Théâtre. Voyons ce qu'ils étaient dans la Suisse française immédiatement avant le XVIII° siècle, car nous ne voulons pas remonter plus haut.

L'ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE proprement dit était réduit à peu de chose dans les Académies de Genève et de Lausanne. Ces institutions étaient uniquement, à vrai dire, des séminaires protestants [1]. Faire de l'art pour l'art, de la littérature pour la littérature elle-même, aurait paru une hérésie, une profanation en quelque sorte. Les lettres n'étaient cultivées que comme un instrument, comme devant servir un jour au prédicateur pour édifier le monde par ses sermons. C'est ce qui explique l'étrangeté et en quelque sorte la barbarie de la forme, même chez les gens du métier. Veut-on prendre une idée du style d'un professeur de rhétorique, breveté par Leurs Excellences de Berne, en 1647? Voici comment s'exprimait le ministre Jean-Louis de Rouvray, dans la préface de son Cours de littérature, en s'adressant aux critiques de profession :

1. On sait que le professeur de belles-lettres, ou *en belles-lettres*, comme on disait, était presque invariablement un théologien.

« Je sais que tu me paieras de mépris, ô critique; mais si je ne bâtis fortune que sur tes attentes, j'ay loisir d'être longtemps pauvre. Pour être en estime auprès de toi, il faudrait parler des talons, rire des oreilles, manger avec les yeux, et marcher les pieds en l'air, d'autant que tu ne prises que le dérèglement, et aimes mieux te cacher sous les épines d'un discours enfantin que te mettre à l'aise parmi les fleurs d'une éloquence nerveuse. Jà n'advienne que je tâche de te complaire, sinon en ostant la bride dont nature t'a emmuffié. Mon dessein n'est pas aussi de te fâcher, puisque je te souhaite la sagesse; te louer serait temps perdu, puisque le sujet de ta gloire est si mince que la pensée ne le peut atteindre, beaucoup moins le comprendre. Prens en attendant. *A Dieu* [1]. »

Le même de Rouvray est auteur de livres non moins singuliers, entre autres d'un *Rapport de toutes les règles de l'éloquence à la mémoire du défunt roi de Suède, Gustave-Adolphe*. Le célèbre Ezéchiel Spanheim, qui à vingt ans était professeur en belles-lettres à Genève, donna un peu plus tard un *Panégyrique de la reine Christine*. Il vaut mieux, bien que le mauvais goût y domine encore [2].

1. Les *Fleurs de la Rhétorique françoise*, par Jean-Louis de Rouvray, pasteur en l'Eglise françoise de Berne. A Berne, par George Sonnleitner, imprimeur de la RÉPUBLIQUE FLEURISSANTE de Berne. L'an 1647. In-12. — De Rouvray fut ministre à Yverdon, à Berne et à Payerne. Il finit par retourner au catholicisme.

2. Cet ouvrage de Spanheim ne figure pas dans la longue liste de Senebier (Histoire littéraire de Genève), ni dans le Catalogue

Voilà où en était l'enseignement littéraire supérieur, Qu'on juge, d'après cela, ce qu'était dans les écoles des villes secondaires et dans celles de villages l'étude de la langue française. A Morges, à Rolle, à Nyon et en général dans les petites villes vaudoises, on avait pour régents des Français réfugiés, dont la condition était misérable à tous égards. Ils manquaient du plus strict nécessaire, et nous les voyons implorer, dans le style le plus pathétique, la pitié des baillis bernois et des Conseils municipaux, pour ne pas mourir de faim [1]. Dans un tel milieu,

de la Bibliothèque de Genève, ni dans la *Biographie universelle*. Il est cependant fort curieux. (Genève, grand in-4°, sans date.) Serait-ce qu'on aurait cherché à le supprimer après la conversion de Christine au catholicisme?

1. Nous ne pouvons nous empêcher de faire connaître une de ces suppliques. Elle est inédite, comme toutes les pièces à peu près que nous donnons; nous en avertissons une fois pour toutes.

« A Très Illustre et Généreux Seigneur Monseigneur le Bailly de Lausanne.

» Plaise à vos bénignes grâces supporter l'incommodité d'un poure Maistre d'Escolle, lequel par affliction de maladie et sueur journalière, par révérence parler, a eu la chemise pourrie en son corps, de sorte qu'il y a quatre semaines qu'il n'en a point vêtu, étant journellement mangé de la vermine, et endurant incessamment une rigoureuse affliction.

» Contrainct à cet effet recourir à vos grâces lui donner une CHEMISE de votre superabondance en sa nécessité plus qu'insupportable. Ce faisant, il priera l'ÉTERNEL nostre DIEU qu'il vous conduise toujours par son ESPRIT, accroissant avec vostre aage vostre grandeur et vertu.

» Le suppliant priera DIEU pour la conservation de vos nobles Estats, grandeur et prospérité.

» Lausanne, en 1668.

» GEORGE DAILLY, de la ville de Metz en Lorraine. »

la littérature, le développement intellectuel devaient être mal à l'aise. Il aurait fallu une base pour édifier.

La Presse produisait énormément, mais c'étaient en immense majorité des livres de théologie, destinés aux marchés étrangers. Dans les catalogues des foires de Francfort [1], les produits des presses genevoises sont innombrables, et ceux d'Yverdon leur font bientôt une redoutable concurrence [2]. Mais le pays en profitait peu, à l'exception du clergé. L'art de l'imprimerie était exercé bien plus à titre d'industrie, grâce au régime politique et au besoin de propagande confessionnelle, que comme un moyen d'instruction et de civilisation. Les premiers essais de presse périodique furent tentés, en Suisse, pendant la guerre de Trente ans, alors que les événements

1. Draudius, Catalogi officinales; Francfort 1611 et années suivantes, in-4°. (Voir nos *Etudes sur la typographie genevoise*, 1855, in-8°.)

2. Pyr. de Candolle transporta de Genève à Yverdon son imprimerie, qu'il appelait la *typographie helvétiale caldoresque*, parce qu'il prétendait descendre d'un Jean de Caldora, grand-sénéchal à Naples.

Pierre et Nicolas Fatio, de Duillier, établirent dans le château de ce nom, entre Nyon et Rolle, une imprimerie célèbre, où furent imprimés de nombreux ouvrages sous le nom d'Hermann Widerhold, entre autres l'*Histoire du Concile de Trente* de Jurieu, l'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire* de Lesueur, un Dictionnaire italien, français et latin en 3 volumes, et la première édition du *Dictionnaire de Richelet*, 1679-1680, 2 vol. in-4°. M. Libri, dans le Catalogue de la vente de ses livres faite à Paris en 1847, a insisté, dans une note ampoulée, et contenant des anecdotes ridicules, sur l'excessive rareté de ce livre. Son exemplaire se vendit 218 fr. Aujourd'hui on en a découvert nombre d'autres exemplaires. Le seul mérite (et c'en est un bien singulier) de cette première édition, est de contenir des mots du style libre et burlesque, qui ont été retranchés dans la seconde édition genevoise de 1690 et dans les suivantes.

avaient acquis beaucoup d'intérêt et de gravité. On sait que durant la période suédoise, un parti en Suisse et surtout à Berne poussait à une coopération active des cantons protestants. Le *Mercure Suisse*, qu'on attribue à Spanheim le père[1], est un ouvrage très-intéressant pour l'histoire de la guerre de Trente ans, rempli des affaires de la Valteline et des Grisons. Au commencement du XVIIe siècle, on était devenu très-agressif dans la polémique et très-belliqueux dans les idées. On se ressentait dans la Suisse occidentale de la présence des d'Aubigné, de Rohan et d'autres notabilités françaises du parti de la réforme. Gamaliel de la Tour, de Vevey, publiait à Genève un *Soldat chrétien*, imitation du *Soldat suédois*, sorte de manuel du milicien biblique. Quant aux journaux littéraires, le premier essai qui en fut fait dans nos régions, parut en 1693, à Genève. Il était intitulé *Dépêches du Parnasse* ou *Gazette des Savants*. L'éditeur était Vincent Minutoli, ministre de Hollande, plus tard professeur de belles-lettres à Genève et bibliothécaire. Ce journal réussit peu et ne dura guère. Le célèbre Antoine Teissier, qui demeura à Lausanne, à Genève et à

1. Le *Mercure Suisse*, contenant les mouvements de ces derniers temps, jusqu'en 1634. Genève, 1634, in-8°, chez Pierre Aubert. Frédéric Spanheim, professeur en philosophie à Genève en 1626, reçu ministre en 1628, gratifié de la bourgeoisie en 1629, professeur en théologie à Genève en 1631, quitta cette chaire en 1642, pour en aller occuper une à Leyde. « Il écrivait si bien en français, dit un contemporain, que le *Mercure Suisse* fut attribué à Balzac.

Le *Mercure d'Etat*, 1635, traite, comme le *Mercure Suisse*, des affaires de la Valteline et des Grisons, mais dans le sens espagnol et catholique.

Zurich, travailla, de 1689 à 1691, à une *Gazette de Berne*, en français.

Le Théatre était, comme on sait, sévèrement interdit par les Ordonnances ecclésiastiques et les lois somptuaires, dans les pays protestants de la Suisse et aussi dans les cantons catholiques. Il ne pouvait donc en être question. Tout au plus tolérait-on encore les jeux scéniques dans les distributions de prix, dans les renouvellements d'alliances entre les Etats suisses, et dans l'installation des baillis. On connaît dans ce genre quelques pièces qui ont survécu aux circonstances pour lesquelles elles furent composées, comme le *Sacrifice d'Abraham*, de Théodore de Bèze, l'*Ombre de Garnier Stauffacher*, de Joseph Duchesne, et quelques autres[1]. Une remarque importante à faire, c'est que dans toutes les productions poétiques de ce genre, d'origine à la fois suisse et française (les auteurs sont presque toujours des religionnaires réfugiés), la poésie et le style sont presque invariablement de près d'un demi-siècle en arrière de la France. Ce n'est pas qu'on ne connût le théâtre français. On sait qu'à Genève une représentation privée du *Cid* de Corneille, dans la maison d'un magistrat, faillit amener une rupture violente entre les corps de l'Etat, et l'on a

1. On peut encore citer, outre les nombreuses pièces satyriques qui ont emprunté la forme dramatique, comme la comédie du *Pape malade*, quelques drames proprement dits, par exemple *David combattant*, *David triomphant* et *David fugitif*, trilogie de Louis de Mazures; la *Pastorale* de Simon Goulart; la comédie du *Cosmopolite*, par Pierre de L'Eausea, de Morat; *le pieux Ezéchias*, par Pierre Testard, d'Yverdon, imprimé dans cette ville.

vu, par les stances sur les réfugiés du pays de Vaud, que l'on connaissait son Molière sur les bords du Léman. Mais c'est que la Muse dépaysée, errante dans nos vallons helvétiques, perdait facilement, quand elle voulait se livrer à ses inspirations, le ton et le mode de la métropole. Ainsi, à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, à Berne, quand on faisait des vers français, on en était encore à imiter Ronsard et Malherbe, alors que déjà les premières productions du grand siècle avaient paru à Paris. En un mot, on était en arrière pour le style et pour le goût.

---

§ II. — Quelques mots sur la vie littéraire de la Suisse française dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Hâtons-nous, avant d'aborder le fond même de notre sujet, de tracer un aperçu de l'état littéraire de la Suisse aux approches de l'année 1750. Plusieurs des personnages que nous avons à introduire étaient déjà, avant cette époque, assez célèbres dans le monde savant. Il importe donc de faire connaissance avec eux.

Du mélange de l'élément étranger avec l'élément indigène il était résulté, dans notre pays roman, une combinaison assez difficile à définir. Quand la culture plus avancée du réfugié venait à s'enter sur les bonnes qualités de l'enfant du sol, on voyait parfois naître et grandir des produits d'un mérite réel. Mais on conçoit qu'au commencement ces éléments devaient être un peu mêlés. L'union n'était pas encore assez bien cimentée

pour qu'une littérature nationale ou tout au moins *sui generis* pût se former. De là proviennent les hésitations, les tâtonnements, quelque chose d'incomplet, de maladroit et de gauche, de lourd, si l'on veut, dans les premières productions littéraires de la Suisse française au XVIIIe siècle. Il n'y a encore rien d'arrêté, de fini, ni même de défini.

Quelques noms dominent cependant dans cette mêlée confuse. Ce sont ceux de Bourguet, de Ruchat, de Jean-Pierre de Crousaz, de Baulacre, d'Abauzit, de Jacob Vernet, de Loys de Chesaux, d'Enguel de Berne, bailli à Meudon et à Nyon, qui tous appartiennent à la fois aux deux siècles, et dont plusieurs prolongèrent leur carrière assez avant dans le dix-huitième.

L'homme d'initiative, dans cette période, c'est Bourguet. Louis Bourguet naquit à Nîmes, en 1678. Il était fils d'un de ces émigrés français que la révocation de l'édit de Nantes contraignit à s'expatrier. Ayant emporté des capitaux considérables, cet émigré fonda à Zurich une manufacture d'étoffes de soie. Il forma surtout des relations avec les Grisons et l'Italie, et son commerce prit rapidement une grande extension. Louis Bourguet était destiné par ses parents à suivre la même carrière, mais un penchant irrésistible le poussa vers l'étude des sciences et des lettres. Ses parents ne contrarièrent pas ses penchants, et bientôt le jeune homme, ayant achevé ses études classiques, se mit à voyager en Italie, où il fit six voyages considérables dans l'espace de vingt ans. Il se lia avec tous les hommes distingués

de la Péninsule, et forma avec eux des relations étroites et réciproquement avantageuses. L'Allemagne savante n'existait pas encore pour les Français réfugiés ; ils ne pouvaient donner leurs sympathies à une littérature comme celle de la France absolutiste et catholique, qui les avait proscrits; c'était donc du côté de l'Italie que se tournaient leur curiosité et leur passion d'apprendre.

Bourguet séjourna aussi en Hollande, et il rapporta de ses voyages des antiquités, des manuscrits, des livres rares dans tous les genres, car il était aussi porté vers les sciences naturelles que vers l'étude des langues et des littératures étrangères. De retour en Suisse, dans l'année 1725, il entreprit de fonder à Genève un journal littéraire, qui servit à la fois de lien entre les savants des pays étrangers et ceux de la Suisse, et de dépôt pour les recherches qu'ils voudraient mettre en lumière. Ce journal fut la *Bibliothèque Italique*, qui parut de 1729 à 1734, et qui forme 18 volumes [1]. Destinée essentiellement à faire connaître en France, en Allemagne, en Hollande et en Suisse, les productions de l'Italie, que des préventions de divers genres avaient empêché de circuler dans ces pays, la *Bibliothèque Italique* acquit bientôt de la consistance et de la réputation. Les principaux rédacteurs étaient, avec Bour-

1. Chaque mois il paraissait une livraison ou un cahier, dont quatre forment un volume. Les éditeurs étaient Michel Bousquet et Cᵉ, libraires à Genève. Ce n'était pas encore un journal suisse, mais c'était un journal sur la science italienne rédigé en Suisse et par des Suisses. Nous verrons bientôt l'inverse.

guet, MM. Cramer et Calandrini à Genève, Seigneux de Correvon, Abraham Ruchat, Loys de Bochat et du Lignon à Lausanne. Ce dernier était un gentilhomme français, oncle de Loys de Bochat, qui s'était fixé dans cette ville, où il s'était fait connaître comme savant et comme philanthrope. Fondateur des écoles de charité, qui sont encore à l'heure qu'il est un des établissements de bienfaisance du canton de Vaud, il entretenait une correspondance littéraire très-suivie avec Jean-Baptiste Rousseau, alors à Soleure, où l'avait retenu le comte de Luc, avec le père Charlevoix, avec Brossette, le commentateur de Boileau, et d'autres savants [1]. Jean-Pierre de Crousaz, alors au faîte de sa célébrité, se tenait un peu à l'écart de ce groupe de collaborateurs actifs. Il continuait à doter le monde savant d'ouvrages qui avaient un véritable mérite, quoiqu'ils soient aujourd'hui un peu oubliés. Dans la fameuse affaire du *Consensus* [2], il

1. M. du Lignon était très-savant dans la géographie. Il a beaucoup travaillé au grand dictionnaire de La Martinière.

2. Comme la dispute du *Consensus* est la grande affaire dans la Suisse française, au commencement du XVIIIe siècle, et qu'elle a un côté littéraire, nous devons en dire deux mots : Le formulaire nommé le *Consensus* dut sa naissance à l'aversion que quelques théologiens suisses, comme J.-H. Heidegger de Zurich, François Turrettin, professeur à Genève, et Luc Gernler, professeur et antitès à Bâle, avaient conçue pour ce qu'on appelait les idées de l'école de théologie protestante de Saumur, où brillaient Amyrault, Cappel et de la Place. Les théologiens suisses engagèrent les gouvernements des Etats protestants à dresser un formulaire contre les dogmes qu'ils trouvaient à propos de proscrire. Le *Consensus* fut donc approuvé par les Conseils de Zurich et de Berne, qui l'imposèrent en quelque sorte aux Eglises réformées de Glaris, d'Ap-

avait offert sa médiation entre le pouvoir civil et le corps ecclésiastique, mais le gouvernement de Berne avait assez mal reconnu ses efforts[1]. De Crousaz était aussi en correspondance avec Jean-Baptiste Rousseau, qui ne craignait pas de lui donner des avis sur certaines améliorations de style, sur la correction des idiotismes et des phrases peu françaises que l'on trouvait par-ci par-là dans les livres du philosophe de Lausanne. C'est qu'en effet de Crousaz était d'une ancienne famille du pays de Vaud. Destiné d'abord à suivre la carrière des armes, il s'était laissé entraîner comme Bourguet, par son

penzell, des Grisons, et aux villes de St.-Gall, de Bienne, de Mulhouse et de Neuchâtel. Ce fut une sorte de surprise, contre laquelle protestèrent bientôt des ecclésiastiques de Neuchâtel, du Pays de Vaud et de Genève. Dans cette dernière ville on n'avait jamais voulu le reconnaître dans toute sa rigidité, qui consistait à obliger les ministres à déclarer qu'ils consentaient et adhéraient à tout ce qui est dans la fameuse Confession de foi helvétique de Henri Bullinger, en ces termes : « *Sic sentio et sic docebo.* »

Le *Consensus* devint la grande affaire de la Suisse française jusque vers 1730. Il ne fut pas étranger, comme on sait, à la tentative malheureuse du major Davel. Tous les griefs du Pays de Vaud étaient venus se grouper autour de l'Académie de Lausanne, qui ne voulait signer le *Consensus* qu'avec cette réserve : « *Quatenus Sanctæ Scripturæ consentit.* » Les écrits polémiques et satyriques abondèrent à cette occasion. Il y a une comédie intitulée *Madame Formulon.* Le gouvernement de Berne n'était occupé que de liturgies, de catéchismes et de controverses. Tout le mouvement littéraire et philosophique de la Suisse française semblait s'être réfugié dans cette question du formulaire de Consentement à la Confession helvétique. C'était déjà la lutte du rationalisme et de l'orthodoxie calviniste.

1. Bossuet a pris occasion du *Consensus* pour attaquer les cantons réformés dans son *Histoire des variations des Eglises réformées*, liv. XIV, 119 et 120. Voyez aussi Burnet, *Voyage en Suisse et en Italie.*

goût pour les lettres. Ainsi la littérature, la science, devenaient petit à petit dans la Suisse française un état, et, qui plus est, un état honorable. Anciens et nouveaux citoyens aspiraient à se faire un nom dans les lettres. Nous n'aurions pas trouvé cela dans la période précédente. L'amalgame entre l'élément réfugié et l'élément indigène s'était singulièrement avancé, bien que sous le rapport du goût, de la forme, du style, il y eût encore bien des choses qui choquaient les hommes de lettres purement français [1].

Revenons à la *Bibliothèque Italique*. Elle avait des sœurs dans les *Bibliothèques Anglaise* [2] et *Britannique* [3], dans la *Bibliothèque Germanique* [4], qui pre-

1. Nous avons la preuve de ces imperfections de style, comme aussi d'un certain manque d'adresse chez les littérateurs de la Suisse française, dans une lettre inédite de J.-B. Rousseau, dont nous possédons l'original. Elle est adressée à M. du Lignon, auquel le célèbre lyrique parle du projet qu'avait manifesté de Crousaz de dédier son traité du *Beau* au comte de Luc. « Je renvoie à M. de Crousaz, écrit J.-B. Rousseau, le projet d'épître dont il a eu la bonté de me faire part, avec mes petites observations. Il m'a paru que notre ami avait oublié l'essentiel, qui était de parler du ministère de Son Excellence en Suisse, et il peut s'étendre là-dessus sans alonger sa dédicace, dont je vois qu'il peut retrancher bien des choses sans la gâter. Elle n'était pas même écrite purement, et je suis persuadé qu'elle sera bien plus en état de paraître lorsque notre illustre ami l'aura retouchée.

» A Soleure, le 21 avril 1714. »

2. Par Matty, de la Roche et de La Chapelle. Amsterdam, 1717-1728. 15 vol. in-12.

3. Par Des Maizeaux, Stæhlin, Bernard, Daudé, Beaufort. etc. La Haye, 1733-1747. 25 vol. in-8°.

4. L'ancienne *Bibliothèque Germanique* était rédigée par Lenfant

nait même le titre d'*Histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des pays du Nord*. Nos érudits de la Suisse romane, surtout Ruchat et Seigneux de Correvon, avaient une part essentielle dans la rédaction de ces journaux. On y trouve les véritables titres littéraires de la Suisse française et même de la Suisse allemande à cette époque. Que de science et d'érudition sont enfouies dans ces recueils aujourd'hui si peu connus, et auxquels on préfère les Revues du jour, qui ont plus d'actualité, sans doute, mais non, certes, plus de fond ! C'est le cas de faire remarquer que depuis la création des *Nouvelles de la République des lettres*, par Bayle [1], tous les journaux littéraires de Hollande, comme l'*Histoire des ouvrages des Savants* [2], la *Bibliothèque universelle et historique* [3], la *Bibliothèque choisie* [4], la *Bibliothèque ancienne et moderne* [5], ont compté des Suisses parmi leurs rédacteurs. Jean Le Clerc, de Genève, fut même, comme on sait, le fondateur de ces trois derniers recueils. Cela se comprend, quand on sait comment la Suisse réformée et la Hollande devinrent pour les réfugiés français des patries d'emprunt. Ils permutaient sans cesse de l'une à l'autre.

et de Beausobre (1720-41), 25 vol. in-8°, Amsterdam ; et la nouvelle, par Formey et Peyrard, 1746-60, 26 vol. in-8°, Amsterdam.

1. De 1684 à 1718. 38 vol. in-12, avec la continuation par J. Bernard, etc.

2. L'Histoire des ouvrages des Savants, par *Basnage* et *de Beauval*, parut de 1689 à 1725, avec quelques interruptions. 24 vol. in-12.

3. De 1686 à 1693. 22 vol. in-12. Amsterdam.

4. De 1703 à 1718. 28 tomes in-12. Amsterdam.

5. De 1714 à 1730. 15 vol. in-12. Amsterdam.

Mais le moment était venu où ces journaux littéraires, plus ou moins étrangers, ne devaient plus suffire à l'activité des savants de la Suisse française. Ils étaient devenus assez forts, assez riches de leurs propres fonds, pour créer un organe spécial et national. On essaya à Genève le *Nouveau Journal* ou *Recueil littéraire*, qui n'eut que deux livraisons [1], et ce fut bien dommage, car le peu qu'on en a est excellent et se distingue autant par le choix des sujets que par la manière dont ils sont traités. Bourguet fut plus heureux dans la création du *Mercure Suisse*, qui vécut sous différents noms jusqu'en 1784 [2], et qui occupe

1. Journal (nouveau) ou *Recueil littéraire*. Genève, 1740, in-8°.

2. Le premier numéro du *Mercure Suisse* parut au mois de décembre 1732, à Neuchâtel. Il est dédié « au Gouvernement et au Conseil d'Etat de Sa Majesté le roi de Prusse, et à Messieurs les quatre Ministraux de la ville de Neuchâtel. » Il est extrêmement rare, parce qu'il fut distribué à titre d'essai, et que les exemplaires se sont presque tous perdus. Le recueil parut ensuite sous le nom de *Mercure Suisse*, de 1733 à 1737. En 1738 il changea de titre et fut divisé en deux parties, l'une littéraire, sous le nom de *Journal Helvétique* ou Recueil de littérature choisie, et l'autre politique, sous celui de *Nouvelliste Suisse*, historique, politique, littéraire et amusant. Il parut sous cette double forme de 1738 à 1768. Alors il se transforma en *Nouveau Journal Helvétique*, de 1769 à 1782. Enfin le ministre Henri-David Chaillet, qui en était un des principaux rédacteurs dans les dernières années, le fit paraître de 1783 à 1784 sous le titre de *Nouveau Journal de littérature de l'Europe et surtout de la Suisse*. En tout, 158 volumes in-8°.

Nous reparlerons des diverses parties de ce vaste recueil et de ses collaborateurs, à mesure que les temps nous y appelleront. Pour le moment, nous dirons que les frais d'impression étaient supportés tantôt par les journalistes eux-mêmes et tantôt par la Société typographique de Berne et de Neuchâtel.

une large place dans l'histoire littéraire de la Suisse française pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce savant s'était fixé à Neuchâtel, où le roi de Prusse, en acquérant cette principauté en 1707, avait promis de fonder une Académie. L'institution fut commencée en quelque sorte par la nomination de Bourguet à une chaire de philosophie et de mathématiques, créée pour lui par le Conseil de la ville, qui avait sous sa main l'instruction supérieure. L'enseignement ne fut pour le nouveau professeur qu'un moyen de plus de développer son activité et ses talents. Ce fut alors qu'il publia ses ouvrages, dont l'un, le *Traité des pétrifications*, est encore si apprécié des géologues[1].

Au nombre des rédacteurs du *Mercure Suisse* et du *Journal Helvétique*, nous retrouvons, avec Bourguet, ses collaborateurs à la *Bibliothèque Italique*, de Loys de Bochat et Seigneux de Correvon, et de plus, Baulacre de Genève, Abraham Ruchat, Iselin, Tribolet, Enguel de Berne, et quelques autres plus ou moins actifs. Ce nouveau recueil se fit bientôt remarquer par d'excellents articles sur les antiquités, la littérature, les sciences physiques et naturelles, l'histoire ancienne et moderne. Mais ce qui doit surtout attirer notre attention, au milieu de cette variété de prose et de vers, c'est la partie réellement nationale, celle qui traite de l'archéologie, de l'histoire ecclésiastique, civile et mi-

1. Traité des pétrifications. Paris, 1742; in-4°, et Paris, 1778, in-8°, avec 60 planches.

litaire de la Suisse, de l'état de ses académies, de ses sociétés savantes. C'est là qu'on peut voir le travail qui opérait dans la Suisse française aux approches de l'année 1750. Les efforts incessants que faisaient à Genève Baulacre, à Berne Enguel, à Neuchâtel Bourguet, pour organiser et créer en quelque sorte les Bibliothèques de ces trois villes, paraissent avec tout leur mérite dans un échange de correspondances entre ces trois savants. C'est de là que vient, de première source, tout ce qu'on a fait pour illustrer dès-lors ces précieux dépôts. Quelle sagesse on voit briller dans les lettres de Bourguet, sur l'office et les devoirs du bibliothécaire [1] ! Quelle conviction, quel feu dans les expressions qu'emploie Baulacre, pour remercier, au nom de sa patrie, le célèbre et généreux Amédée Lullin, du don magnifique qu'il vient de faire à la Bibliothèque de Genève, de livres et de manuscrits uniques, inestimables ! Comme il insiste sur ce qu'il y a de rare, d'inouï, chez ce savant professeur, qui se dépouille de son vivant de ses deux exemplaires sur vélin des deux premières éditions des *Offices de Cicéron*, imprimées à Mayence en 1465 et 1466 : « Une seule de ces éditions est un trésor ; que dire de celui qui, les ayant les deux, en dépouille sa propre bibliothèque et en fait le sacrifice, comme du reste ! Voilà bien de la générosité. Je ne sais s'il aurait puisé ces beaux sentiments dans le livre même des *Offices*, qui renferme de si excellentes leçons de libéralité, et qui inculque

1. *Journal Helvétique*, juillet 1736.

cette maxime : *Qu'il faut toujours préférer le bien public à l'intérêt particulier!* Mais d'où qu'il ait tiré ces sentiments, il est sûr qu'il y a chez lui bien du grand et même du Romain ! Il y a cependant un article essentiel sur quoi il diffère de ces anciens Romains, c'est qu'il a beaucoup plus de modestie qu'eux. Je pourrais bien m'en apercevoir, en cas que ma lettre lui tombe entre les mains. Il est homme à me quereller fort sérieusement pour avoir trop insisté sur ses présents, et parlé de lui trop avantageusement à son gré.[1] »

Il y a là de la grâce, du goût, on dirait presque de l'atticisme. Quel progrès dans la forme, si on se reporte à cinquante années en arrière ! Nous ne prétendons pas que tout dans le *Mercure Suisse* soit d'aussi bon aloi ; il y a encore, surtout dans les premières années, bien du mélange ; mais en général le bon l'emporte sur le mauvais. Nous ne saurions mieux faire, pour donner une idée de l'état où se trouvait la littérature périodique de la Suisse française au moment qui doit être notre point de départ, au milieu du XVIIIe siècle, que de donner les titres des principaux articles que renferment les six derniers numéros de l'année 1750[2] :

Recherches sur la cathédrale de Genève. (C'était le moment où l'on s'occupait de la reconstruction de sa façade, moment qui fait époque dans l'histoire de l'art

1. *Journal Helvétique*, avril 1742.

2. *Journal Helvétique* de juillet à décembre 1750. De l'imprimerie des éditeurs.

dans la Suisse romane.) — Lettres à M. d'Arnaud sur quelques poëtes français. — Épître du prieur de... à Mlle.... — Stances sur les vicissitudes humaines. — Aventures amusantes. — Enigmes et logogryphes. — Recherches sur le lieu où le concile d'Epaune s'est assemblé. —Recherches sur les cloches des églises et sur les horloges. —Essai sur cette question : Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il co ntribué à perfectionner les mœurs (sujet traité par un Genevois en concurrence avec un illustre compatriote, Jean-Jacques Rousseau). — Histoire tragique du seigneur Carantini et de ses deux filles. — Histoire d'une belle Anglaise et de son amant. — Réflexions sur la Parabole du Semeur. — Essai sur l'astrologie judiciaire. — Histoire d'un jésuite et d'une dame romaine. — Lettre sur la mort du professeur Ruchat.— Lettres de M. d'Ivernois sur la petite vérole. — Lettres sur l'origine de l'imprimerie. — Vie des réformateurs de Berne. — Ouvrages de botanique de M. Haller. — Lettres sur les piétistes. — Lettre sur les dieux de l'Egypte. — Lettres sur des dés anciens découverts à Baden. — Essai sur les songes. — Lettres latines et françaises sur l'inondation survenue à Neuchâtel en 1579. — La voix du poëte et du lévite. — Réflexions sur l'amitié. — La science du salut opposée aux curiosités blâmables. — Ode contre le luxe. — Particularités sur l'Académie de Genève. — Vers d'un écolier à ce sujet. — Chronique d'Etterlin imprimée à Bâle. — Portrait de Mlle C. B. — Lettres sur l'antiquité des Carmes. — Ré-

flexions sur les mœurs de notre siècle. — Charades. — Mélanges, variétés littéraires, etc. — Apologie des botanistes suisses. — Sur la nouvelle édition de la Bible de M. Osterwald. — Traité des fossiles de Suisse. — Histoire des démêlés de religion en Suisse.

Le *Mercure* ou *Journal Helvétique* s'adressait donc un peu à tous les goûts. On peut en dire, comme de toute œuvre de ce genre : « *Sunt bona, sunt mediocria, sunt mala plura.* » Mais ce qu'il est impossible de méconnaître, c'est l'impulsion que donna aux études littéraires ce centre de publicité créé si à propos dans la Suisse française. C'est dans ce recueil que s'essayèrent les meilleurs auteurs que compte ce pays au dix-huitième siècle. Pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir que l'apparition du *Mercure Suisse* coïncide avec l'excellente édition de l'*Histoire de Genève*, par Spon, enrichie des notes de Gautier, d'Abauzit, des frères Fatio, de Buttini, et d'autres savants, qui firent de ce livre du médecin lyonnais un livre tout nouveau [1] ; avec les *Mémoires critiques sur l'histoire ancienne de la Suisse*, par Loys de Bochat [2], ouvrage où tant d'archéologues ont puisé leur science ; avec l'*Histoire de la Réformation de la Suisse* [3] et les *Délices de la Suisse*, de Ruchat [4], livres toujours excellents, en dépit d'un reste de rudesse gothique dans la forme. Nous pourrions allonger cette nomenclature d'une

1. Genève, 1732, 2 vol. in-4°.
2. Lausanne, 3 vol. in-4°, 1747-49.
3. Genève, 1728, 6 vol. in-8°.
4. 4 vol. in-8°; Leyde, 1740.

longue liste d'ouvrages de théologiens, de juristes, de médecins, de savants de la Suisse française, qui ont fleuri de 1730 à 1750. Mais nous retrouverons plus tard les principaux d'entre eux dans la période suivante.

L'érudition, l'esprit, ne sont pas tout dans un recueil littéraire; il faut encore qu'il y ait une tendance, un but philosophique, une direction; autrement on risque de n'avoir qu'une macédoine, un réceptacle d'idées souvent opposées, ennemies, qui se heurtent, se combattent, et laissent le lecteur, qui est censé lire pour s'instruire autant au moins que pour s'amuser, dans une déplorable confusion. Or, quel était le but, le drapeau des rédacteurs du *Mercure Suisse?* La réponse sera facile, si l'on veut bien se rappeler que tous, ou à peu près tous, étaient des théologiens protestants ou des gentilshommes français plus ou moins lettrés qui se trouvaient hors de leur patrie pour cause de religion. Le *Mercure Suisse* et le *Journal Helvétique* étaient donc protestants en religion, en politique et en littérature. Ils suivaient l'idée calviniste, mais en la modifiant singulièrement. Les points auxquels ils s'attachaient surtout, c'étaient la liberté de penser et d'examiner, l'indépendance de l'esprit, et la supériorité de la conscience sur l'autorité. Jean-Baptiste Rousseau, qui écrivait parfois des lettres à ce journal[1], en adressait une confidentielle à M. du

1. Voyez entre autres une *Lettre de M. Rousseau écrite d'Arau à un philosophe suisse. Journal Helvétique* de décembre 1742. C'est une lettre adressée à de Crousaz sur l'esthétique. Le philosophe de Lausanne faisait consister le beau dans cinq conditions : l'unité, la variété, l'ordre, la proportion, la régularité. Cette définition était

Lignon pour lui signaler les dangers du système adopté par la petite pléiade littéraire des bords du Léman :

« Je vous avoue, lui écrivait-il, que cet esprit d'examen, cette liberté de penser, ce mépris de l'autorité, et cette déférence pour la raison, dont il me paraît que vous faites l'éloge, me paraît, à moi, la plus infaillible preuve de perdition et la plus grande marque d'abandonnement de Dieu dont l'esprit de l'homme puisse être frappé. Si l'autorité nous égare, au moins la soumission nous sauve. Mais la raison, à coup sûr, égarera toujours, comme elle a toujours égaré, les savants présomptueux. *Videte*, dit saint Paul, *ne quis vos seducat per fallaciam et inanem philosophiam;* et cet égarement sera peu excusé, puisque l'orgueil en est le principe. En un mot, Monsieur, la soumission, selon moi, est le triomphe du christianisme, et sans cela point de salut. Le royaume des cieux n'est point promis aux vains savants; il est promis aux pauvres d'esprit, et cela ne veut pas dire aux sots, mais à ceux qui ont assez de raison pour connaître toute la faiblesse de leur raison. *Hoc unum scio, quod nihil scio*, disait Socrate, qui en savait pourtant plus que tous vos faiseurs de livres et les nôtres[1]. »

loin d'avoir le caractère de simplicité qui convient à la nature du beau. Jean-Baptiste, comme Aristote, dit là-dessus.... de fort belles choses.

1. Lettre autographe de J.-B. Rousseau, de Soleure, le 21 avril 1714. Pour en finir sur le célèbre lyrique, qui sort ici de son genre ordinaire, nous dirons en passant que la première édition de ses œuvres, avouée par lui, parut à Soleure en 1712, chez Ursus Heuberger. Le privilége est signé Besenval de Bronstat, secrétaire d'état. La censure appartenait alors à l'avoyer et au Conseil Souverain.

Nous aurions été curieux de trouver la réponse de M. du Lignon; mais nous n'avons su découvrir dans ses papiers qu'un long échange de lettres entre Jean-Baptiste et lui, sur la querelle des anciens et des modernes, sur Perrault, Mme Dacier et Lamotte. On voit que les goûts littéraires se propageaient. Par le fait, J.-B. Rousseau s'était trouvé à Soleure sur terre française, chez l'ambassadeur du roi de France. C'était à qui parlerait le français à Soleure, à Berne, à Zurich même. Les fameuses *Lettres sur les Anglais et les Français*, par Béat-Louis de Muralt, citoyen de cette dernière ville, ce livre auquel M. Alfred Michiels, littérateur belge, vient de refaire une sorte de réputation, et qu'il donne comme l'heureux avant-coureur des ouvrages de Voltaire, parut en français en 1728[1]. Les patriciens bernois, Enguel et Grouner, composaient souvent dans cette langue[2], comme plus tard les Haller, les Bonstetten, les de Weiss. Balthasar de Lucerne, nouveau collaborateur du *Journal Helvétique*, faisait de même.

Jean-Rodolphe Grouner, philologue et historien[3], commença à donner, en deux volumes, une véritable histoire de la Suisse en français, bien qu'ils soient intitulés modestement : *Fragments historiques de la ville*

1. « *De Muralt, ce premier Suisse qui a pensé* », dit assez insolemment l'abbé Desfontaines.

2. Grouner faisait parfois corriger son style par Droz de Neuchâtel.

3. Il ne faut pas confondre J.-R. Grouner avec Théophile-Sigismond Grouner, auteur de la *Description des glaciers de la Suisse;* Berne, 1760-62. 3 vol. in-8°, traduits en français par Kéralio. 1 vol. in-4°, Paris, 1770.

et république de Berne[1]. Le pays de Vaud (possédé alors par Berne), Genève, Neuchâtel, y occupent une large place. Grouner, tout patricien et magistrat bernois qu'il est, atteint quelquefois à l'éloquence dans certains récits. Ainsi, en parlant du capitaine Bourgeois d'Yverdon, décapité sur le port de Nyon en 1690, pour avoir violé le territoire de la Savoie dans la fameuse expédition des Vaudois, commandée par Arnaut, pasteur et colonel, il s'exprime ainsi : « *Il n'y eut pas d'yeux qui ne fussent baignés de larmes, sinon les siens.* » En parlant de l'entreprise du major Davel, en 1723, il insiste sur ses excellentes qualités, et cherche à l'excuser, en disant que « ce n'était qu'un visionnaire. » C'est dommage qu'il ne se soit pas avancé dans son histoire jusqu'à la conspiration du capitaine Henzi, décapité en 1749. On aurait pu voir s'il eût poussé l'impartialité jusqu'à reproduire ce mot fameux, quand le glaive du bourreau eut blessé plusieurs fois et grièvement ce conspirateur héroïque, avant de lui abattre la tête : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent ![2] » Et cet autre : « Tout est donc corrompu dans cette république. »

C'est le cas de rappeler ici que Henzi, ce Catilina bernois, était un homme très-littéraire. Ses poésies en français, publiées sous le titre de *la Messagerie du*

1. Neuchâtel, 1737-1759, 2 vol. in-8°. Les *Fragments* avaient paru dans le *Journal Helvétique*, vers 1735.

2. L'expression dont se servit Henzi renferme un jeu de mots terrible : « *Du richtest wie deine Herren* ». Le mot *richten*, dans l'idiome bernois, s'applique également à la sentence rendue et à son exécution.

Pinde[1], sont si rares, que M. Monnard, le continuateur de Jean de Muller, dit qu'il n'a jamais pu les trouver. Elles sont dédiées à l'avoyer Steiguer, ce qui n'annonce pas trop un conjuré. Elles contiennent des fables, des contes, des épigrammes, qui certainement ne manquent ni de tour ni de sel. Nous citerons seulement en note deux de ces dernières et un conte suisse[2].

Le mécontentement de Henzi avait un motif littéraire. Il avait rendu de grands services comme aide-bibliothécaire à Berne, et on lui préféra, quand la place de bibliothécaire en titre vint à vaquer, le patricien

1. *La Messagerie du Pinde* et *Homère travesti*, par M. H. O. L. EE. B. (M. Henzi, officier de Leurs Excellences Bernoises). 1747, in-8° (à Neuchâtel, selon les apparences typographiques, mais sans lieu d'impression).

2. Voici ces trois bluettes :

Chez un libraire d'Amsterdam
Un esprit fort, certain quidam,
Un jour, fort empressé, demande :
Pourrait-on, sans payer d'amende,
Faire imprimer quelques écrits
Contre les Saints du Paradis,
Et même contre Dieu le Père? —
Pauvretés ! répond le libraire ;
Ce n'est pas là la question :
Par feuille combien m'offre-t-on?

—

Un démon parut l'autre jour
Pour emporter l'abbé Grécourt.
La Vertu lui dit : « Pour bien faire,
Va saisir aussi son libraire. »

—

Les fenêtres de W. sauvées de l'incendie.

CONTE SUISSE.

Naguère à W***, vieux château de la Suisse
On avait fait beaucoup de réparations,
Boisé chambres, gypsé salons,
Et plâtré tout le frontispice.
Mais à peine avait-on posé
Des fenêtres toutes nouvelles,
Que par secrètes étincelles

Sinner, dont nous aurons à parler plus tard. C'est du moins ce que rapportent quelques historiens bernois, un peu suspects.

Mais, nous demandera-t-on, que devenaient les pays catholiques de la Suisse française, au milieu de ce mouvement ? Hélas ! il y avait chez eux bien peu de vie littéraire. Les jésuites dominaient encore à Fribourg, dans le Vallais, dans la partie catholique de l'évêché de Bâle, où ils avaient le collége de Porrentruy. L'abbaye de Bellelay possédait un collége où les doctrines pédagogiques étaient plus avancées, et qui avait une sorte d'organisation militaire pour préparer les jeunes gens au service. Ruchat ayant publié, dès 1707, son *Histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*, l'évêque fribourgeois, Claude Dudding, lui répondit seulement en 1724. C'était y mettre du temps, d'autant plus que le livret de Dudding n'a que 141 pages. Naturellement, la réponse est en latin, et Ruchat déclare n'en avoir eu connaissance qu'en 1727, par un article de Seigneux de Correvon, dans la *Bibliothèque Germanique*. « Nous sommes dans la Suisse, dit avec raison Ruchat, ca-

Le bâtiment fut embrasé.
Tandis que Vulcain faisait rage,
Un des prud'hommes de ce lieu,
Présent pour éteindre le feu,
Dit : O palsembleu ! quel dommage !
Faut-il que tout se perde ici ?
Chers camarades que voici,
Conservons du moins les fenêtres ! —
Il dit, et soudain tous les maîtres,
Couvreurs, maçons et charpentiers,
Même, dit-on, les vitriers,
Goûtant un conseil aussi sage,
Les jettent du cinquième étage.

tholiques et réformés, mêlés les uns parmi les autres, et nous n'avons pas plus de communication ensemble que si nous étions au bout du monde !... »

Dans le Vallais, Briguet publiait en latin, vers 1748, sa *Vallesia sacra*, où il ne règne guère de critique, et le chapitre de l'abbaye royale de Saint-Maurice était obligé de faire venir un religieux étranger pour répondre aux attaques des théologiens réformés contre l'authenticité du martyre de la légion thébéenne. A la vérité, l'abbé Bérody, de Saint-Maurice, avait publié à Sion l'*Histoire du glorieux saint Sigismond*, et Jean-Claude Legrand, religieux du Saint-Bernard, avait donné, à Fribourg, en 1745, la *Vie de saint Bernard de Menthon*, apôtre des Alpes. Mais ces livres, remplis de choses merveilleuses, n'inspiraient guère de confiance à la critique. Cependant, tout dans le Vallais n'était pas à ce niveau. Le conseiller Philippe de Torrente écrivait à Abauzit, en 1746, pour lui annoncer qu'il recueillait avec soin tous les papiers, titres, diplômes, relatifs au fameux cardinal Schinner, l'homme le plus remarquable du Vallais, et peut-être de la Suisse, au commencement du XVIe siècle. Il avait mis la main sur un dépôt précieux de ces manuscrits, qui était à Sierre, dans la maison de Courten [1]. Le célèbre mathématicien Pierre-

1. « Je suis toujours attentif, écrit Philippe de Torrente, pour découvrir de nouvelles pièces, afin de produire l'histoire de notre cardinal dans sa gloire. Personne ne lui a rendu justice, faute d'informations suffisantes. Il y a longtemps que j'aurais attaqué cette biographie, sans les charges qui me viennent l'une après l'autre, car je suis un des plus curieux sur l'histoire de notre pays. J'ai tenu

Joseph de Rivaz, de Saint-Gingolphe[1], se préparait à publier, mais en France, ses savantes découvertes sur l'horlogerie de précision, la mécanique et le pendule. Il s'occupait aussi d'histoire avec passion, et on lui dut plus tard l'*Eclaircissement sur le martyre de la légion thébéenne*, publié à Paris en 1779[2], le premier livre sur un sujet qui a suscité tant de controverse, où il y ait de la véritable science historique. Les chartes et les diplômes réunis par la famille de Rivaz allaient passer dans la Bibliothèque du roi à Paris, dont ils sont une des richesses.

L'évêque de Bâle n'était occupé, vers le milieu du XVIIIe siècle, qu'à réprimer par le glaive des conspirations, comme celles de Pétignat à Porrentruy et de Petitmaître à la Neuville. C'était en 1735 qu'il faisait condamner à mort, après avoir eu la langue percée, l'orfèvre Petitmaître, pour s'être permis de demander la révision des statuts de la bourgeoisie, et d'exiger du magistrat qu'il rendît un compte de son administration à

tous les diplômes et les titres originaux concernant le cardinal Schinner, chez le colonel de Courten, qui possède aussi des mémoires curieux qui le concernent. Sa biographie n'a pu être écrite, aussi longtemps que les Supersax, ses ennemis, éteints seulement depuis peu, ont été dans les affaires. »

1. Né en 1711.

2. Publié à Paris par son fils Antoine de Rivaz, vicaire général à Dijon.—J.-J. Rousseau parle ainsi de Rivaz dans sa Lettre à d'Alembert sur les spectacles : « Je puis citer en exemple un homme de mérite bien connu dans Paris, et honoré plus d'une fois du suffrage de l'Académie des Sciences : c'est M. de Rivaz, célèbre Vallaisan ; je sais bien qu'il n'a pas beaucoup d'égaux parmi ses compatriotes ; mais, enfin, c'est en vivant comme eux qu'il a appris à les surpasser.

la bourgeoisie depuis 1721 jusqu'à l'année courante. « La grâce du souverain, dit la sentence, est l'exemption d'avoir la langue percée[1] », comme on avait fait grâce du poing coupé à Davel.

On voit par ces exemples que les cantons catholiques étaient encore plus arriérés dans la voie de la liberté que les cantons réformés. On trouvait encore là bien des restes de la barbarie de ce moyen-âge, dont les seuls bienfaits réels avaient disparu dès longtemps.

Avant de terminer ce sombre tableau, nous dirons quelques mots sur les sujets qui nous ont un instant occupé dans la période précédente, l'Instruction publique, la Presse, et le Théatre, ces trois expressions de la littérature d'un peuple.

I. Instruction publique. — Abraham Ruchat, cet homme né pour l'histoire, le père de la science historique dans la Suisse romane, était mort sans avoir pu professer l'histoire dans l'Académie de Lausanne. L'histoire ecclésiastique n'obtint pas même grâce devant le gouvernement de Berne, qui s'empressa, après le départ de Barbeyrac, lequel avait obtenu du magistrat de Lausanne la permission de donner un cours d'histoire, de supprimer cet enseignement presque privé. Le savant vaudois fut obligé de prendre une chaire de belles-lettres, pour lesquelles il était bien moins apte. De même, le Conseil souverain de Berne fit déposer dans la Bibliothèque de cette ville, avec défense de la pu-

1. Voyez la *Rebellion arrivée dans la Neuveville*, terre de S. A. Mgr. l'Evêque de Bâle, prince du St.-Empire.

blier, son Histoire générale de la Suisse, en cinq volumes manuscrit, in-folio ; et la partie de son *Histoire de la Réformation en Suisse*, également manuscrite, n'a pu voir le jour qu'en 1835 [1].

Ruchat a aussi laissé les matériaux d'une histoire de l'Académie de Lausanne. Ils sont dans la Bibliothèque cantonale de cette ville. Les places de régents au Collége et de professeurs à l'Académie n'étaient pas toujours à Lausanne données au talent. Il fallait aller les disputer à Berne, où les recommandations puissantes et les intrigues l'emportaient quelquefois. M. le professeur André Gindroz, dans son Histoire de l'Instruction publique dans le canton de Vaud, a déroulé la toile. Sans le suivre sur ce terrain, nous voulons aussi soulever un petit coin du rideau. Qu'on nous permette ici, pour montrer comment les choses se passaient, de citer une lettre écrite par le ministre Favre, régent du Collége de Lausanne en 1745, à son parent et compatriote le commissaire Favre, de Rolle, réfugié français comme lui. De telles pièces en disent plus que les raisonnements :

« Monsieur et très-honoré cousin,

» Comme nous sommes des gens de fortune, hors de notre patrie, nous sommes aussi engagés de nous aider réciproquement, de nous soutenir et avancer. C'est cela aussi qui m'oblige à prendre la liberté de vous demander

1. De 1835 à 1838, par les soins de M. le professeur Vulliemin, et aux frais de feu M. Giral de Prangins.

la grâce d'assurer de mes très-humbles respects Madame la baronne de Rolle (une Steiguer), et de lui demander la grâce de m'aider dans la nécessité où je suis d'amis. Je me trouve en dispute pour la première classe avec un seul compétiteur, qui est M. Mingard. Nous, partirons tous deux pour Berne d'ici à huit jours. Mais comme je n'ai ni crédit ni connaissance là-bas, je vous conjure de la prier de vous accorder pour moi seulement une lettre de recommandation, afin que cela m'aide à être bien écouté dans mes prétentions, qui sont très-bien fondées, étant le premier en rang, en âge et en service. J'ai eu l'honneur d'être au service de Madame, ayant enseigné le second de ses fils pendant le temps qu'il demeurait chez M. le professeur Sterki, dans lequel temps j'eus l'honneur de manger avec elle à Villette, et de recevoir les agréables promesses de sa protection dans l'occasion. Cette occasion est venue, qui lui donne le sujet d'exercer sa bienveillance à mon égard, et de me procurer une grâce dont je lui témoignerai ma gratitude, et je m'engagerai à lui rendre mes petits services dans l'occasion, et à prier pour sa prospérité, pour ceux qui composent son illustre et noble famille. Je vous demande le secret ; surtout que cela ne vienne pas aux oreilles de M. le ministre Fevot, compère de M. Mingard et de M. Duveluz, le châtelain. »

Nous avons lieu de croire que la recommandation fit son effet.

A Genève, la cérémonie des Promotions se célébrait avec beaucoup de solennité. Voici une formule de con-

vocation après la première médiation française de Lautrec (1738).

RECTOR ACADEMIÆ GENEVENSIS.

(L. S.)

Adstat Minerva oleæ Ramum dextrâ gerens, monetque, frendente Erinny, discordiâ que centum ahenis post tergum nodis vinctâ, placidissima Musarum sacra propediem agitatum iri; Quibus ut frequentes adsint quicumque pacis artes habent in pretio, cum *cives* tum *hospites* etiam atque etiam rogarunt.

Les Promotions du Collége se feront, Dieu aidant, Lundy prochain 17 de May.

A Neuchâtel, le Collége était encore organisé comme au temps de Farel et de Mathurin Cordier. Mais on commençait à demander des réformes.

II. Presse. — Des imprimeries et des maisons de librairie considérables avaient été fondées à Genève, entre autres par les frères Cramer et par les frères De Tournes. Ceux-ci avaient aussi à Lyon, leur ancienne patrie, un très-grand établissement. Les Philibert, Henri et Albert Gosse (1750), ne reculaient pas devant la réimpression d'ouvrages très-considérables[1]; Fabri et Barillot de même. En 1742, Gauffecourt, entrepreneur de la fourniture des sels du Vallais, avait établi à Montbrillant une imprimerie particulière. Il y donna une édition de

1. Les Philibert avaient une maison de librairie à Copenhague, et ils faisaient souvent paraître leurs éditions genevoises sous la rubrique de cette ville du nord.

l'*Essai sur les sentiments agréables* de Lévesque de Pouilly, que Charles Nodier dit à tort n'avoir été tirée qu'à douze exemplaires, car on la rencontre assez souvent. Gauffecourt reliait aussi lui-même les opuscules sortis de sa presse, pour des présents. Il avait commencé par être horloger.

A Lausanne, Loys de Cheseaux, professeur et lieutenant du bailli, avait fondé un établissement typographique très-important, de concert avec une société de Lausannois. Le gérant de cette imprimerie était Marc-Michel Bousquet. On y éditait des ouvrages de très-longue haleine, et les débouchés étaient nombreux et lointains. Les éditions de Genève et de Lausanne visaient à remplacer les anciennes éditions de Hollande, et à primer les éditions françaises par leur bon marché. Le moment paraissait bien choisi; le commerce de la librairie, si florissant à La Haye, à Amsterdam, à Rotterdam, pendant le dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, s'était singulièrement ralenti et amoindri vers 1730. Ce n'était plus que l'ombre de cette industrie illustrée par les Elzevier. Les capitaux étaient venus se jeter du côté de Genève, et alimenter le commerce de librairie de cette ville. Tout ce qui paraissait de bon, de solide, dans quelque branche des connaissances humaines, était reproduit à Genève. Des papeteries fournissant des produits meilleurs que les infimes papiers qui avaient servi jusque-là aux typographes de la Suisse française, étaient créées en même temps. C'était avant tout une industrie, comme aujour-

d'hui celle de l'horlogerie. Genève protestante imprimait des corps de droit canonique, des livres de théologie catholique, des ouvrages de jurisprudence, et toutes les longues histoires, aujourd'hui si peu lues, qui étaient alors à la mode. Les éditions in-4° des ouvrages de mathématiques données par les Cramer avaient une grande vogue, surtout en Italie. Les libraires de Genève et de Lausanne avaient des représentants jusqu'en Espagne et en Portugal.

III. Théatre. — Le *théâtre* était encore partout, dans la Suisse française, en pleine disgrâce. On ne voulait de la comédie nulle part. La répulsion était même si forte en 1740, que Pierre Clément, le célèbre critique, l'auteur très-judicieux des *Cinq années littéraires*[1], fut obligé, par la Compagnie des Pasteurs de Genève, de renoncer au saint ministère, pour avoir composé une comédie en un acte[2]. Clément fut dès-lors perdu pour sa patrie, qui certes n'a pas produit beaucoup de natures aussi littéraires. De tous les adversaires de Voltaire, ce fut celui qui lui tint tête avec le plus d'avantage.

La société des châteaux, plus libre dans ses allures et moins soumise à l'œil sévère du magistrat, se permettait seule quelques récréations dramatiques et des jeux scéniques, sous forme de *pastorales* ou d'*épithalames*. On appelait de ce dernier nom de petites pièces allégo-

1. Les Cinq années littéraires, ou Lettres sur les ouvrages de littérature qui ont paru, etc. Berlin, 1748-1752.

2. *Les Francs-Maçons, ou les Maçons libres*, comédie en un acte; 1740.

riques ou de circonstance que des acteurs de société jouaient dans les fêtes matrimoniales de quelque demoiselle de bonne famille[1]. L'églogue et l'idylle étaient alors à la mode. Fontenelle était en grand crédit. Mme Deshoulières avait peine à se faire pardonner son *Ode au roi sur la destruction de l'hérésie*. Les personnes des deux sexes, qui formaient ce qu'on appelait la société noble ou la première société dans nos petites villes ou dans nos contrées semées de manoirs féodaux,

1. Nous remarquons dans ces petites pièces le même retard, en ce qui concerne la langue française, que nous avons déjà signalé. Le poëte roman parle encore comme Ronsard, quand déjà on est en plein siècle de Louis XIV. Ainsi, dans l'épithalame composé par Marc Cuvat, docteur en philosophie, pour les noces de noble Gamaliel de Tavel, seigneur de Vullierens et Lussy, avec une demoiselle de Salis, en 1672, l'Hymen s'exprime ainsi :

Epoux qui en toute liesse
Vas des amours de ta maîtresse
Recueillir les doux fruits;
Qui des douceurs de l'hyménée
A séréné cette journée
Et l'as privé d'ennuis!

Je ne te donne pour estreine
Les cailloux brillants qu'on amène
Du rivage indien,
Moins encor l'arène blonde
Qui fait jaunir le fond de l'onde
Du fleuve Lydien.

Un plus beau don je te présente,
Qui rendra ton âme contente,
T'égalant presque aux dieux;
C'est la vertu incomparable,
La chasteté inviolable
De ta nymphe aux beaux yeux.

Son port grave et doux tout ensemble
A quelque immortelle ressemble,
Descendue ici-bas;
Non à l'amoureuse déesse,
Mais à celle qui, chasseresse,
Prend aux bois ses ébats....

se donnaient volontiers des noms de bergers et de bergères. On en était encore à l'*Astrée* de Durfé[1].

Il est important d'observer, en terminant ce qui concerne cette période, qu'il s'opéra dans la société polie de plusieurs villes de la Suisse romane un changement capital vers 1720. Les réfugiés français et italiens, surtout ceux de Genève, avaient habilement spéculé sur les effets publics dans les diverses phases qu'eut le système financier de Law. De grandes fortunes se firent alors avec une rapidité merveilleuse. Les Suisses allemands, surtout ceux de Saint-Gall, ne furent pas moins heureux. Des fabricants de toiles peintes réalisèrent des fortunes princières. Avec une prudence qui faisait honneur à leur sagacité, les nouveaux enrichis s'empressèrent de réaliser une partie de leurs gains pour les convertir en quelque chose de plus solide que des billets du système. Ils achetèrent alors les terres seigneuriales qui, dans le canton de Vaud, passaient de main en main avec une grande mobilité depuis la conquête bernoise. La noblesse vaudoise était trop pauvre pour garder ces grands domaines. Elle abandonnait l'un après l'autre ces vieux manoirs de ses pères, et se retirait dans les petites villes des bords du Léman, où

1. Dans un de ces romans, intitulé *Histoire d'Ismène et de Corisante, Nouvelle suisse* (1707), les lieux où se passe l'action sont *Latobrigie* (Lausanne) et *Ebrodinie* (Yverdon). Les personnages sont : *Ismène* (Mme de Vallefort l'aînée) ; *Corisante* (M. Seigneux, châtelain de chapitre); *Sinibald* (M. l'assesseur Seigneux) ; *Eugénie* (Mme Doxat); *Elise* (Mlle Guerite Doxat); *Corilas* (M. Doxat de Demoret) ; *Agénor* (M. le bailli Steiguer); *Eriphile* (Mlle Steiguer); *Iphite* (M. George Roguin) ; *Délie* (Mlle Roguin), etc. etc.

elle menait une existence assez triste. Les terres seigneuriales étaient alors achetées par les nouveaux enrichis de Genève ou de St.-Gall, les Rieu, les Calandrini, les Pelissari, les Thélusson, les Denkelmann, les Guiguer, les Hoguer. Alors, sur l'emplacement des antiques manoirs à demi ruinés, furent construits les châteaux modernes de Coppet, de Prangins, et tant d'autres. Le général Pesme de Saint-Saphorin, l'ami du prince Eugène et l'un des principaux agents de la coalition contre Louis XIV, bâtit aussi le beau château de Saint-Saphorin. Une sorte de permutation et de fusion s'opérait donc. Une nouvelle aristocratie d'argent et d'affaires s'entait sur la vieille aristocratie de race. De ce mélange naissait une société nouvelle, qui vivait à Paris beaucoup plus que l'ancienne, parce que les parvenus, dont quelques-uns étaient hommes d'esprit autant qu'hommes d'affaires, affectionnaient ce séjour. La littérature trouva moyen, comme nous le verrons bientôt, de profiter de cette révolution. Les arts et les lettres commençaient à être cultivés dans nos cantons. Plusieurs officiers suisses au service du roi de France avaient le goût de l'étude ou fréquentaient les gens de lettres. Le colonel Villars de Chandieu avait été fort lié dans le temps avec le poëte St.-Amant. Les lettres de la célèbre Circassienne, Mlle Aïssé, sont adressées à Mme Calandrini, dont le mari tenait le haut bout dans cette nouvelle aristocratie financière [1].

1. La mère de Mme Calandrini était une Pelissari, sœur d'une autre Pelissari qui avait épousé un lord St.-John. Ces noms reviennent souvent dans les poésies de Pavillon.

A Neuchâtel, quelque chose d'approchant avait eu lieu. Des fortunes nouvelles s'étaient également élevées. Bourguet écrit en 1742 au professeur Jalabert, qu'il voudrait bien avoir les dissertations de M. de Mairan et l'ouvrage de Mme du Châtelet qui attaque ce savant. « Mais, ajoute-t-il, je ne suis pas en état de faire la dépense de pareils livres. Peut-être, quelques-uns de nos riches curieux qui se mettent à former des cabinets, les feront venir, et j'aurai alors le plaisir de les voir[1]. »

1. Bourguet avait passé à Genève une partie de l'année 1741, et il était retourné malade à Neuchâtel, où il mourut en 1743, ne laissant qu'une fille. On mit sur sa tombe l'inscription suivante :

Hic jacet Bourguetius,
Gallorum Hermes, Neocomi Decus,
Veræ, dum vixit, pietatis exemplum,
Patriæ honos, eruditorum admiratio,
Pauperum spes,
Invidiæque plebis objectum.

Les manuscrits et la correspondance de Bourguet ont été déposés à la Bibliothèque de Neuchâtel, en 1794, par les héritiers de M. de Luze, pasteur à Cornaux, chez lesquels Sinner *(Voyage dans la Suisse occidentale)* dit les avoir vus. Ils traitent de toutes sortes de sujets ; mais la plupart sont relatifs à la linguistique (langue primitive, langue chinoise, langue des sauvages), à la numismatique, et surtout à la géologie et à la paléontologie. Il y a un volume intitulé : *Fragmenta ad theoriam telluris pertinentia.*

La correspondance est très-considérable et fort en ordre. Elle comprend des lettres latines, françaises et italiennes de divers savants célèbres, tels que les Bernouilli, Sauvage de Montpellier, Mairan, Réaumur, Leusden, Wolf (le philosophe), Jablonski, Jordan, Beausobre, Abauzit, Frank (de Halle), etc. etc.

Il y a dans ces manuscrits et ces lettres des choses d'un intérêt réel pour l'histoire de la science.

Bourguet, jadis la grande gloire scientifique de Neuchâtel, a été trop oublié. Aujourd'hui il est en partie réhabilité, et on commence à lui rendre justice.

§ III. — La vie littéraire de la Suisse française dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (1750—1800).

C'est ordinairement dans sa seconde moitié qu'un siècle revêt le caractère particulier qui plus tard lui fait donner son nom. Or, en 1750, le dix-huitième siècle n'était nulle part encore, et en Suisse moins que partout ailleurs, le siècle philosophique et philanthropique que l'on connaît en plein aujourd'hui. Il suffit d'avoir lu ce qui précède pour être convaincu que dans nos républiques encore un peu rudes la vie littéraire ne circulait pas. Par-ci, par-là, on aperçoit bien quelques symptômes de cette vie, quelques heureuses aspirations; mais tout cela est absolument isolé, individuel, local. L'esprit d'association s'est révélé tout ou plus dans la création d'un organe bien incomplet et bien insuffisant. Les gouvernements, bien loin de favoriser le développement littéraire, semblent le redouter. Le plus puissant de tous, celui de Berne, tire le glaive pour frapper dans ses Etats romans le major Davel, et dans ses terres allemandes le capitaine Henzi, deux conspirateurs qui, cinquante ans plus tard, auraient fait avec la plume ce qu'ils ne purent accomplir par l'épée. Micheli du Crest expie dans le château d'Arbourg la passion d'une réforme politique pour Genève, qui avait été l'affaire de toute sa vie.

A la vérité, on voit bien percer çà et là quelques velléités de réformes, quelques nouvelles idées; mais au

total, si on relit l'ensemble de la législation en matière d'instruction publique, d'économie politique, de commerce, de paupérisme, on reste convaincu que, il y a cent ans, la Suisse française était singulièrement plus près du moyen-âge que de l'époque révolutionnaire qui s'avançait, et que nul n'entrevoyait encore.

Mais à dater de l'époque où nous sommes arrivés, les faits vont s'accumuler, les noms se multiplier, les livres s'entasser avec une telle rapidité et une telle abondance, qu'il devient nécessaire de classer le tout dans diverses catégories, afin de ne pas se perdre dans la confusion des détails. Comme il ne s'agit ici ni de nomenclatures à faire, ni de bibliographies spéciales à dresser, ni d'anecdotes littéraires à recueillir, attendu que d'excellents auteurs, comme Haller et Senebier, ont dès longtemps donné les premières au public, et que les dernières courent partout, nous nous attacherons essentiellement aux traits généraux. Nous tâcherons d'aller à la veine des choses, et nous exposerons, dans une série de chapitres, en suivant aussi strictement que possible l'ordre chronologique, les grands faits littéraires qui se sont produits dans la Suisse française, ceux qui dominent tous les autres, et qui les embrassent et les comprennent par conséquent.

CHAPITRE I.

MONTESQUIEU ET JACOB VERNET. — PUBLICATION A GENÈVE DE *L'ESPRIT DES LOIS*.

Au nombre des rédacteurs de la *Bibliothèque Italique*, on vit figurer un moment un très-jeune théologien, Jacob Vernet, né à Genève le 29 août 1698. Il avait fourni entre autres à ce recueil un éloge de Daniel Le Clerc ; mais sa collaboration avait dû cesser bientôt, parce qu'il avait été appelé à Paris pour faire l'éducation d'un jeune homme, qu'il conduisit ensuite en Italie. Cette tâche accomplie, Jacob Vernet accompagna le fils de l'un de ses professeurs, Alphonse Turettin, dans ses voyages en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre.

Tout en voyageant, Vernet correspondait avec ses amis de Genève, observait pour eux, recueillait toutes sortes de renseignements. Sa propre curiosité était ici d'accord avec son désir d'être utile, car jamais on ne vit jeune homme plus désireux de voir et de connaître. Admis aux conférences de l'hôtel Soubise, où présidait le Père Tournemine, il fut bientôt en relation à Paris avec les abbés Bignon et de Longuerue, le Père Mont-

faucon, Fontenelle, de Mairan, Voltaire enfin. En Italie, à Modène, il se lia particulièrement avec Muratori, et vit à Venise le fameux Ecossais Jean Law, qui était encore persuadé de bonne foi, bien que parfaitement ruiné, de l'excellence de son système. Seulement, il en voulait aux *têtes chaudes* qui l'avaient gâté, disait-il, en poussant les choses trop loin. A Rome, Jacob Vernet forma avec Montesquieu une liaison d'amitié, qui a duré jusqu'à la mort de ce grand homme. Ils vécurent dans l'intimité l'un de l'autre, et se communiquèrent toutes leurs pensées.

De retour de ses voyages, Vernet trouva à Genève le célèbre Giannone, qui était venu dans cette ville pour faire imprimer son *Histoire civile du royaume de Naples*. Loys de Bochat s'était chargé de la traduire, et le libraire Bousquet de Genève de l'imprimer. Le savant Napolitain avait été accueilli avec tous les égards et l'intérêt que méritaient son grand savoir et ses malheurs. La persécution qu'il venait d'endurer de la part de la cour de Rome, pour avoir maintenu dans son ouvrage l'indépendance du pouvoir civil, lui valut l'approbation et l'appui de Genevois puissants, entre autres d'Alphonse Turettin. Mais en vain lui recommandait-on la prudence; il se croyait en sûreté sur les rives du Léman, quand il fut arrêté dans un village de Savoie où il était allé faire ses Pâques, et conduit dans la citadelle de Turin, où il passa douze années dans le trouble et l'agitation. En vain Vernet multiplia-t-il ses démarches; il ne put rien obtenir pour cette victime du des-

potisme. Nommé professeur de belles-lettres en 1739, il s'acquittait de sa charge avec distinction, quand Montesquieu, invoquant leur ancienne amitié d'Italie, lui confia en 1747 son manuscrit de l'*Esprit des lois*, pour le faire imprimer à Genève sous ses yeux.

Genève, sous le rapport de l'imprimerie, était une sorte de port franc, qui, en vertu d'anciens priviléges remontant à Henri IV, pouvait faire entrer ses produits en France, tandis que l'Allemagne et l'Italie lui étaient également ouvertes en vertu de traités internationaux. Le choix que faisait de Genève l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, pour y faire paraître son livre, s'explique donc naturellement, indépendamment de la surveillance efficace de Vernet. Il y mit cette épigraphe: *Prolem sine matre creatam* (Postérité sans mère), soit qu'il voulût indiquer que son livre n'avait point de modèle, soit qu'il donnât à entendre qu'un livre sur les lois devait être fait dans un pays de liberté. « La liberté en est la mère ; je l'ai fait sans mère, » aurait-il dit pour expliquer cette sorte d'énigme.

Jusqu'au milieu de l'année 1748, où parut la première édition de l'*Esprit des lois*, Vernet fut en correspondance réglée avec Montesquieu, qui lui envoyait ses additions et ses corrections. L'auteur avait si fortement médité son sujet, qu'il n'eut aucune idée importante à modifier, mais il était singulièrement attentif au choix des termes et des expressions. La substitution d'un mot à un autre exigeait parfois de longs pourparlers. Montesquieu voulait allier les grâces du

style à la profondeur, satisfaire à la fois l'esprit et l'oreille. Il tenait à placer en tête de son livre une *Invocation aux Muses*, que Vernet trouvait charmante, mais qu'il jugeait déplacée dans un ouvrage de ce genre. Montesquieu consentit, non sans peine, à la supprimer. Il y avait un chapitre sur les *lettres de cachet* et sur les prisons d'Etat, auquel Vernet tenait beaucoup ; mais le prudent auteur insista à son tour pour la suppression, disant que ni les ministres du roi de France, ni les princes n'étaient prêts à entendre les grandes vérités qu'il y avait à dire sur cette matière.

Cette participation indirecte du professeur genevois à la publication de l'*Esprit des lois*, a donné lieu à une opinion qui commence à se manifester, surtout en Italie, et qui tend à insinuer qu'il aurait été le collaborateur réel de Montesquieu, et que le fond des idées mises en commun par les deux auteurs aurait été emprunté aux philosophes italiens, à ceux de Naples en particulier. Ainsi, l'*Esprit des lois* serait d'origine quasi-italienne.

C'est procéder avec une singulière préoccupation. Sans doute, le pays de Vico, de Giannone, de Galiani, de Filangieri, possède toutes sortes de droits à l'estime du monde philosophique ; mais il est absurde de prétendre que l'*Esprit des lois* en soit sorti. Il en est de même de la supposition que Jacob Vernet aurait été pour quelque chose dans la composition du livre. Ce professeur a laissé plusieurs écrits, dont nous aurons occasion de parler. Qu'on lise deux pages seulement de l'un ou de l'autre

de ces ouvrages, et l'on restera convaincu que Montesquieu n'a été aidé que par son génie [1].

L'apparition de l'*Esprit des lois* à Genève, concentra dans cette ville une partie de la polémique à laquelle ce livre fameux donna naissance, et ne contribua pas peu à aiguiser et à exercer les esprits aux luttes littéraires. Elle eut encore un plus important effet. On sait que Montesquieu, posant les principes des divers gouvernements, assigne la *vertu* comme celui du gouvernement républicain démocratique, l'*honneur* comme celui de la monarchie, et la *crainte* comme celui du despotisme. Cette classification fut vivement applaudie par les hommes qui étaient à la tête des républiques suisses, lesquelles n'avaient souvent de démocratique que le nom. Au fond, ces républiques étaient des aristocraties de famille, appuyées sur une organisation théocratique, catholique ou réformée, selon les cantons. Dans plusieurs Etats protestants, à Berne et à Genève entre autres, depuis que l'édifice calviniste avait été ébranlé dans son côté politique, on n'était pas sans inquiétude sur l'avenir. Les aristocraties de fait, encore assez bien assises, avaient été néanmoins fortement menacées par des tentatives récentes. Nul ne songeait

1. Les manuscrits laissés par Jacob Vernet subsistent encore. Ils sont déposés dans la bibliothèque de M. Lullin-de Châteauvieux. On a voulu récemment y faire des recherches de papiers relatifs à Montesquieu, mais on n'a rien trouvé. Il n'en pouvait être autrement, car Vernet avait souvent répété qu'en renvoyant les manuscrits originaux, comme un dépositaire fidèle, il ne s'était rien réservé.

à chercher un remède dans une application plus large et plus vraie de la souveraineté du peuple. On voulait continuer à vivre sur l'ancien pied, en louvoyant. La *vertu*, posée ainsi comme principe de la république, était à la fois la base la plus honorable et la plus commode. Ce n'est pas qu'on voulût l'imposer aux citoyens comme fondement du droit public ; c'était quelque chose de trop abstrait. On savait que les passions règnent dans la république comme ailleurs ; mais on voulait démontrer que dans la forme républicaine il fallait qu'il y eût un plus grand nombre de citoyens qui fussent vertueux, pour maintenir la constitution et les lois. Dans les plus violents orages, les hommes véritablement vertueux sont respectés de tous ; ce sont des instruments de conciliation et des exemples vivants. Dans ce sens, la vertu est l'âme des républiques. Envisagé ainsi, le principe posé par Montesquieu devait tendre à faire prendre en bonne part le sens du mot *aristocratie ;* ce mot ne signifiait plus, comme chez les Grecs, que le *gouvernement des meilleurs*. Chercher plus loin ou ailleurs les fondements de l'état républicain, c'était s'exposer à errer et à faire fausse route.

Voltaire, qui, on le sait, ne vit pas sans une certaine jalousie l'effet produit par l'*Esprit des lois*, combattit vivement cette doctrine. « Une république, dit-il, n'est point fondée sur la vertu. Elle l'est sur l'ambition de chaque citoyen, qui contient l'ambition des autres ; sur l'orgueil, qui réprime l'orgueil ; sur le désir de dominer, qui ne souffre pas qu'un autre domine. De là

se forment des lois qui conservent l'égalité autant qu'il est possible. C'est une société où des convives d'un appétit égal mangent à la même table, jusqu'à ce qu'il vienne un homme vorace et vigoureux qui prenne tout pour lui, et leur laisse les miettes. »

CHAPITRE II.

VOLTAIRE A GENÈVE.

C'est encore à Jacob Vernet qu'il faut remonter pour trouver les premiers rapports de Voltaire avec Genève et la Suisse française. Il l'avait vu à Paris, alors qu'il n'était guère connu que comme un poëte brillant. En 1733, nous les trouvons en correspondance réglée. Vernet travaillait avec une Commission à une version de l'Ancien Testament, et il voulut avoir l'avis de Voltaire sur l'emploi du *Toi* et du *Vous* en parlant à Dieu. « Je crois, lui répondit Voltaire, que quand on s'adresse à Dieu, le *tu* a d'autant plus de force qu'il s'éloigne du *vous ;* car le *tu* est le langage de la vérité, et le *vous* le langage du compliment. » Laissant cette matière, il questionne le professeur genevois sur les li-

braires de Genève, leurs relations, leur solidité, et témoigne le désir d'en voir quelqu'un [1].

En 1744, Voltaire étant à Cirey, chez Mme du Châtelet, répond de nouveau à Vernet : « Je ne décide point entre Genève et Rome, comme vous savez ; mais j'aimerais à voir l'une et l'autre, et surtout votre Académie, dans laquelle il y a tant d'hommes illustres, et dont vous faites l'ornement. L'amitié, qui m'a fait refuser tous les établissements considérables dont le roi de Prusse voulait m'honorer à sa cour, me retient en France. C'est elle qui fait que Cirey est mon royaume et mon académie. Je travaille à un Essai sur l'histoire universelle depuis Charlemagne. A l'égard de mes autres ouvrages de littérature, tous les recueils qu'on

1. Voltaire avait manifesté de très-bonne heure, avant même de passer en Angleterre, l'intention de publier à Genève son poëme de la Henriade. Il écrivait à M. de Cambiague, chargé d'affaires de Genève à Paris, en 1723 :

« C'est une chose bien étrange, que mon ouvrage, qui dans le fond est un éloge de la religion catholique, ne puisse être imprimé dans les Etats du roi très-chrétien, du petit-fils de Henri IV, et que ceux que nous appelons ici *hérétiques* en souffrent l'impression chez eux. J'ai dit du mal d'eux, et ils me le pardonnent ; mais les catholiques ne me pardonnent pas de n'en avoir point assez dit. Je ne sais si mon édition se fera à Londres, à Amsterdam, ou à Genève. Mon admiration pour la sagesse du gouvernement de cette dernière ville, et surtout pour la manière dont la réforme y fut établie, me font pencher de ce côté. Ce sera dans ce pays que je ferai imprimer un poëme fait pour un héros qui quitta Genève malgré lui et qui l'aima toujours. Que je serais charmé, Monsieur, de pouvoir y passer quelque temps auprès de vous, et de profiter de votre conversation ! — Je suis avec respect, etc.

» VOLTAIRE. »

en a faits sont fort incorrects ; j'ai toujours souhaité qu'on en fît une bonne édition. Et puisque vous voulez bien m'en parler, je vous dirai que, si quelque libraire de votre ville voulait en faire une édition complète, je lui donnerais toutes les facilités qui dépendraient de moi. Je suis extrêmement mécontent des libraires d'Amsterdam, et peut-être les vôtres me serviront-ils mieux. Mais c'est une entreprise que je voudrais tenir secrète, attendu les mesures que je dois garder en France. »

Frédéric II, qui avait inutilement disputé Voltaire à Mme du Châtelet, l'attira à Berlin quand son amie fut morte (1750). On sait comment le roi et le poëte se brouillèrent. En 1754, Voltaire était de retour à Colmar, qu'il avait choisi comme un point limitrophe de l'Allemagne et de la Suisse. C'est de cette ville qu'il écrit à Vernet, le 12 février, pour avoir des renseignements sur une édition de son Histoire universelle que le libraire Claude Philibert faisait à Genève, « *sous les yeux* de lui, Vernet. »

Celui-ci répondit qu'il était vrai que cette édition se faisait, mais que ce n'était point *sous ses yeux*. Il ajouta que, si Voltaire voulait faire à Genève une édition correcte de cette histoire, il s'offrait pour la surveiller amicalement. Ce fut précisément alors que le célèbre auteur se décida à s'établir en Suisse. Le docteur Tronchin quitta aussi la Hollande, pour retourner à Genève, où l'on vint de toutes parts le consulter.

Voltaire hésita longtemps avant de se décider sur le

choix d'un séjour en Suisse. Il habita d'abord le château de Prangins, dont il avait connu le propriétaire, M. Guiguer, à Paris. Il voulait se fixer tantôt à Nyon, tantôt à Echallens, tantôt à Lausanne. Il se décida enfin pour cette dernière ville, où il passa trois hivers (1756-1758), et où il acheta une très-vaste campagne, *Monrion*, et un bel hôtel dans la rue du Chêne. Mais en même temps il faisait à Genève l'acquisition des Délices, puis celle des terres de Tournay et de Ferney. C'est ce qu'il appelait avoir quatre pattes au lieu de deux, pieds de devant et pieds de derrière.

Tout a été dit, ou à peu près, sur le séjour de Voltaire en Suisse. Quand il parut vouloir se fixer aux Délices, à la porte de Genève, il y eut quelque alarme, surtout dans le clergé. Vernet lui écrit : « La seule chose qui ait un peu troublé la satisfaction générale, c'est l'idée que quelques ouvrages de jeunesse ont donnée au public de vos sentiments sur le fond même de la religion. Vous savez qu'il en faut une aux hommes, aussi bien qu'un gouvernement, et vous voyez que la nôtre est, par la grâce de Dieu, si simple, si sage, si douce, si épurée, qu'un philosophe ne saurait en demander une plus raisonnable. Il serait, Monsieur, bien satisfaisant de vous voir entrer dans nos vues, pour détourner notre jeunesse de l'irréligion, qui la conduit toujours au libertinage. Pardonnez-moi si j'ai saisi cette occasion de vous ouvrir une fois mon cœur sur ce point important. »

Voltaire répond le lendemain :

« Mon cher Monsieur, ce que vous écrivez sur la religion est fort raisonnable. Je déteste l'intolérance et le fanatisme.... je respecte vos lois religieuses.... Je suis trop vieux, trop malade et un peu trop sévère pour les jeunes gens. Vous me ferez plaisir de communiquer ces sentiments à vos amis. »

Une fois établi, d'abord aux *Délices*, puis à Ferney, Voltaire s'occupa essentiellement de deux choses, de son théâtre et de ses ouvrages. Quant au premier, on sait combien Madame Denis et lui avaient à cœur ces représentations dramatiques, auxquelles l'élite de l'Europe fut conviée. Il n'y a plus rien à dire sur ce sujet, d'ailleurs médiocrement intéressant aujourd'hui. Pour ce qui concerne ses œuvres, il s'occupa d'en faire une édition complète, dont le libraire Cramer fut l'éditeur. On sait quelle extension prit dans cette nouvelle édition l'Histoire universelle connue sous le nom d'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, et le scandale qu'occasionnèrent dans le clergé certains chapitres, comme ceux consacrés aux Juifs, à l'établissement de l'Eglise chrétienne, à Genève et à la réforme. A propos du procès de Servet, Voltaire disait de Calvin qu'il avait un esprit éclairé et une âme atroce.

Vernet cessa alors de voir Voltaire, et se mit à lui répondre. Dans une lettre à Formey, il prit en main la défense du réformateur genevois. Ce fut précisément alors (1756) que d'Alembert, étant venu passer quelque temps aux Délices, y forma le projet d'écrire l'article

Genève dans l'Encyclopédie. Pour cela, il s'aida de divers renseignements recueillis à droite et à gauche, et représenta la religion *de tout ce qui n'est pas peuple à Genève* comme un véritable *socinianisme*. Il terminait par des conseils qu'il donnait à la république, *afin qu'elle parvînt à joindre la politesse d'Athènes à la sagesse de Lacédémone*.

Parmi ces conseils figuraient ceux d'avoir une meilleure musique et une meilleure poésie pour les Psaumes, et d'ériger un théâtre à Genève, en mettant la profession de comédien sur un pied honorable.

Vernet répondit à tous les arguments de d'Alembert dans une série de *Lettres critiques*, qui parurent sous le nom d'un voyageur anglais, M. Brown [1]. Il se constituait le champion de l'orthodoxie du clergé de Genève, expliquait le supplice de Servet, « qui fut, disait-» il, un esprit assez subtil, quoique médiocre médecin, » car les habiles gens ne font que rire de la fantaisie » de quelques personnes qui lui attribuent la décou-» verte de la circulation du sang avant le grand Her-» vey [2]. » Enfin il faisait ressortir ce qu'il y avait d'étrange à venir mêler cette question du spectacle dans un recueil aussi grave que l'Encyclopédie. Cela avait l'air de ce qu'on appelle de nos jours une réclame.

1. Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article *Genève* du Dictionnaire encyclopédique. 2 vol. in-8; 1766. Copenhague (Genève), chez Claude Philibert.

2. M. Flourens vient de prouver scientifiquement, dans le *Journal des Savants*, que la découverte de la circulation du sang appartient réellement à Michel Servet. Cette preuve n'avait pas été fournie jusqu'ici.

« Genève, disait d'Alembert, a eu l'avantage de » posséder des étrangers célèbres, que sa situation » agréable et la liberté dont on y jouit ont engagés à s'y » retirer. M. de Voltaire, qui depuis quatre ans y a » établi son séjour, retrouve chez ces républicains les » mêmes marques d'estime et de considération qu'il a » reçues de plusieurs monarques. »

A cela Vernet, ou le voyageur anglais, répondait :

« Ces phrases demandent des correctifs. On n'a pas manqué de témoigner à M. de Voltaire les égards dus à un étranger de sa réputation, qui montre beaucoup de politesse, et qui, étant devenu fort riche, fait une fort belle figure. Madame sa nièce tient sa maison sur un pied splendide. Mais, tout en rendant justice à ses talents, on ne manque pas de voir ce qui lui manque. Si l'on apprend par cœur des morceaux de la *Henriade*, si l'on pleure à *Alzire*, l'on crache sur *Candide*, et sur.... et sur.... etc. [1]. J'ai vu bien des gens sages à Berne, à Lausanne, à Genève, être moins flattés qu'alarmés d'un tel voisinage, et ne pas marquer d'une craie blanche l'époque de son arrivée dans leur pays, puisqu'il ne fait que répandre le poison qu'il a déjà versé dans la coupe des grands qui l'ont si bien reçu, poison encore plus funeste pour la Suisse que pour des cours déjà corrompues, parce qu'il est plus de l'es-

1. Cette seule phrase nous fournirait la preuve que Jacob Vernet n'a rien écrit dans l'*Esprit des lois*. Celui qui a tracé l'*Invocation aux Muses*, dont le professeur genevois demandait la suppression, avait un autre style.

sence des républiques de se conserver pures par des mœurs religieuses. »

A partir de cette polémique, le séjour de Voltaire aux portes de Genève fut un perpétuel sujet de débats et de disputes. Il avait l'appui d'une partie de la société aristocratique, qui allait chez lui, qui le protégeait dans le gouvernement, qui faisait des affaires avec lui, et partageait ses goûts et ses amusements. Le clergé blâmait en général ces complaisances comme une coupable connivence ; et le peuple, poussé par son instinct égalitaire, trouvait assez singulier que ce théâtre, que les lois de la république proscrivaient avec tant de soin, devînt chez M. de Voltaire un amusement licite, auquel l'élite du beau monde était conviée.

En 1758, une troupe de comédiens étant venue jouer à Carouge, sur terre de Savoie, un M. Marcet de Mézières leur fit représenter une pièce intitulée *Diogène à la campagne*, qui fut ensuite imprimée. Dans la préface, l'auteur, invoquant l'exemple d'Athènes et des républiques anciennes, réclame un théâtre pour Genève. « Au commencement du XVIe siècle, dit-il, nos ancêtres se plaisaient à certaines comédies ou farces qu'on appelait des *Momons*. Berthelier, ce généreux martyr de notre liberté, se servit de ces sortes d'amusements pour connaître, instruire, gagner de jeunes citoyens en faveur de cette liberté. A ce sujet il fut mis en justice, sous prétexte d'excès et de débauches. On crut qu'il était expédient de perdre ainsi un citoyen si

formidable à l'autorité. Il se retira à Fribourg, et sut persuader ce canton de contracter une alliance avec Genève. Cette alliance se consomma, malgré le supplice de cet excellent citoyen. Son premier fruit fut de nous tirer de l'oppression et de donner plus de consistance à notre liberté. » L'auteur concluait de tout cela que le théâtre pouvait être une école de républicanisme, et qu'il fallait au moins le tolérer. Ces discussions, sur des questions qui n'avaient jamais été soulevées auparavant, alarmaient les partisans du régime établi. Ils voyaient que l'accord entre le clergé et le gouvernement civil pouvait être compromis, et qu'alors tout serait mis en question dans la vieille Genève. Voltaire apportait la révolution du dehors au dedans. Nous allons voir le Genevois Jean-Jacques Rousseau faire le contraire, et porter au monde entier la formule révolutionnaire qui allait l'ébranler.

CHAPITRE III.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU CONSIDÉRÉ COMME CITOYEN DE GENÈVE ET COMME LITTÉRATEUR GENEVOIS.

Tandis que Voltaire exerçait dans Genève et en Suisse une influence que l'on appréciait diversement, mais qui à coup sûr était immense, un citoyen de cette ville,

qui dès l'adolescence avait semblé faire divorce avec sa patrie, commençait à remplir l'Europe du bruit de son nom. En dépit de ruptures apparentes, le lien qui attachait cet homme illustre à Genève, ne cessa jamais d'exister. Il est de secrètes sympathies qui survivent à tout et toujours. Ce serait un travail curieux à faire que de considérer Jean-Jacques Rousseau au point de vue exclusivement genevois, en suivant dans ses divers ouvrages toutes les traces, tous les signes qui peuvent sentir et rappeler le terroir. Nous n'entreprendrons pas cette tâche en son entier, mais cependant nous voulons essayer de démontrer pourquoi Jean-Jacques n'aurait pu être Jean-Jacques ailleurs qu'à Genève, et comment ses impressions de jeunesse durent nécessairement donner à son esprit méditatif cette tournure qui en a fait une individualité si éminente et si caractérisée.

Un critique célèbre, M. Sainte-Beuve, dans un article de ses *Causeries du lundi*, sur les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau [1], fait cette remarque judicieuse, que les premières pages sont trop accentuées, assez pénibles, et qu'on y trouve tout d'abord un vide *occasionné* (expression de Rousseau) par un défaut de mémoire.

Un auteur genevois, le baron de Grenus, a de son côté fourni les preuves de ces erreurs qui signalent les deux premiers livres des Confessions. Il montre que Rousseau était dans une ignorance de bonne foi sur sa parenté paternelle et maternelle, sur la position de sa famille, qui d'un côté était plus relevée et de l'autre

1. 4 novembre 1850.

plus infime qu'il ne le croyait. Ces deux livres doivent être envisagés, selon lui, comme de simples réminiscences, dont la couleur dépendait essentiellement de la situation d'esprit de l'auteur au moment où il les écrivait, comme aussi de vagues souvenirs d'enfance qu'une vie toujours errante avait encore contribué à altérer [1].

Un autre historien genevois, M. Galiffe, insinue que la fierté native de Rousseau, et jusqu'à un certain point même ses talents éminents, viennent de ce qu'il appartenait, sans s'en douter, à une race aristocratique. « La famille dont était le célèbre Jean-Jacques, dit-il [2], originaire de Paris, était sur un très-bon pied à Genève à son arrivée vers 1555. Les liaisons avec la noble famille de Budé, venue du même lieu et dans le même temps, donnent lieu de supposer qu'elle était noble aussi. Peut-être trouverait-on dans ce fait une des causes de cette irritabilité de caractère qui vient souvent du dépit de se trouver dans une condition sociale inférieure à celle où l'on voit ses parents et ses relations habituelles. Assurément, Jean-Jacques Rousseau n'avait pas besoin de parents pour s'illustrer, et ils ne lui servirent à rien que peut-être à exciter cet esprit de susceptibilité pointilleuse qui le rendit si malheureux. Mais il est bon de savoir que ce n'était pas un homme de rien, qu'il tenait à la bonne société par beaucoup d'endroits, et qu'elle influa probablement sur son es-

1. Notices biographiques sur des membres de la famille Grenus.
2. Notices généalogiques sur les familles genevoises, Tome II, page 310.

prit et sur sa destinée, sans qu'il s'en doutât lui-même[1]. Au reste, ses défauts étaient éminemment ceux d'un très-grand nombre de ses concitoyens; il était aussi Genevois que possible, autant par ses mauvaises que par ses bonnes qualités. »

M. de Grenus s'est livré à une autre recherche généalogique sur Jean-Jacques Rousseau, qui a aussi son intérêt. Il explique la pureté de son style et la supériorité avec laquelle il mania la langue française, par cette raison qu'en remontant l'ascendance de Jean-Jacques par tous ses rameaux, aussi bien par les hommes que par les femmes, on découvre que Rousseau n'a eu pour ascendants que des personnes originaires de pays où la langue française était nationale. Ainsi, divers habitants de ces contrées françaises semblent s'être donné rendez-vous à Genève pour y concourir à la naissance de l'un des plus éloquents auteurs français! Circonstance presque unique dans une ville où, depuis plus de trois siècles, la population est composée en majeure partie de réfugiés de tous les coins de l'Europe, Allemands, Italiens, Anglais, Espagnols, etc.

Jean-Jacques Rousseau, sans s'en douter, partageait plusieurs des antipathies calvinistes qui distinguaient les Genevois. Il était plein de ce qu'on pourrait appeler des *idiotismes* ou des idées et des préjugés du cru. Les

1. M. Galiffe montre que Rousseau était allié aux familles Passavant, Revilliod, Butini. Une cousine germaine de son père avait épousé Jean Trembley, dont la famille était une des plus puissantes de la république.

littérateurs parisiens les lui reprochaient, et lui s'en faisait gloire. Il recherchait la société genevoise à l'étranger, et il aimait à s'entretenir de la patrie absente. La dédicace du fameux discours *Sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* (1753), montre à quel point Rousseau aimaît sa patrie. Elle porte : « *A la République de Genève.* » Il s'adresse à ses magistrats, et son langage, d'un bout à l'autre de ce morceau, qui est fort long, est un chef-d'œuvre de diction, de convenance et de profondeur. Jamais un tel français n'avait été entendu sur nos rives.

Quand parut dans l'Encyclopédie ce fameux article *Genève*, où d'Alembert recommandait si chaudement et si maladroitement le spectacle, Rousseau, du fond de sa solitude de Montmorency, se lança dans le débat, et traça de la vie genevoise, de ses occupations, de ses amusements, de ses fêtes, un tableau enchanteur. Jamais il ne fut mieux inspiré. On sait combien de réponses fit naître cette admirable lettre, de la part de d'Alembert, de Marmontel, de l'abbé de la Porte et de tant d'autres, et à quel point elle excita la colère de Voltaire. Rousseau, qui faisait encore cause commune avec le clergé de Genève, écrivait à Jacob Vernet, le 26 novembre 1760 : « Ainsi donc, la satyre, le noir mensonge, les libelles, sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans ! Ainsi paie M. de Voltaire l'hospitalité dont par une funeste indulgence Genève use envers lui ! Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents et

si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous ! La ruine des mœurs, la perte de la liberté qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monuments de sa gloire et de sa reconnaissance ! »

Mais l'accord entre notre philosophe et le clergé et le gouvernement de Genève ne durera pas longtemps. Déjà, dans l'affaire du spectacle, on l'avait accueilli comme un auxiliaire un peu étrange et embarrassant, à cause des ouvrages dramatiques dont il était lui-même auteur. Quant parut l'*Emile* d'abord, puis le *Contrat social*, la rupture éclata, et Genève ne sévit pas moins que Paris contre ces ouvrages. Vernet écrivit que la *Profession de foi du vicaire savoyard* était empruntée aux lettres de Mlle Huber de Lyon, *sur la religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire*. Il accusa Rousseau d'avoir un secret projet de république qui embrassait à la fois un système politique et un plan de *religion civile*. Il voulait, disait-il, substituer au christianisme, qui était trop abstrait pour devenir la base d'une religion nationale, une autre religion, artificielle, sorte de milieu entre le christianisme et le déisme [1].

1. Quand parut le célèbre discours de J.-J. Rousseau sur la question proposée par l'Académie de Dijon, *si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, Jacob Vernet le réfuta *en latin*. Cela prouve que l'éloquence française n'était pas encore en grand honneur à Genève. La réfutation parut dans le *Museum Helveticum*, partie 23e, année 1752, sous ce titre : *Oratio academica habita Genevæ anno 1751, adversus libellum Gallicum*

Comme l'édifice politique ne reposait à Genève que sur la parfaite entente du pouvoir civil et du pouvoir religieux, entente qui était le résultat d'une sorte de compromis formant, à vrai dire, la seule base du droit public, on comprend que les nouvelles doctrines de Rousseau durent exciter de vives alarmes. A l'exemple du parlement de Paris, et seulement neuf jours après (le 19 mai 1762), le gouvernement de Genève fit lacérer par la main du bourreau l'*Emile* et le *Contrat social*. Cette sentence excita dans une partie de la bourgeoisie genevoise, enthousiaste de Rousseau, un mécontentement d'autant plus légitime qu'en même temps les œuvres de Voltaire, bien autrement hardies, s'imprimaient à Genève, chez des magistrats genevois, intéressés dans des spéculations de librairie et hôtes habituels de Ferney. Les partisans de Rousseau montrèrent une grande constance dans leurs réclamations, et cette affaire fut réellement le nœud de toutes les questions politiques, philosophiques et littéraires qui se débattirent alors dans la Suisse française.

Au fond, qu'avait fait Rousseau dans ses écrits incriminés? Il n'avait fait que suivre et développer l'idée du protestantisme, idée que le parti du pouvoir aurait voulu immobiliser, moins à son profit peut-être qu'à celui d'un peuple qu'il croyait fait pour rester sous tutelle. Le système religieux de Calvin, qui repose sur

quo elegantissimus scriptor contendit per artes et scientias ante dua secula restauratas, mores hominum non fuisse perpolitos sed corruptos potius. »

l'élection et la prédestination, devait nécessairement conduire à l'aristocratie dans un Etat théocratico-politique, tel que celui de Genève. L'élection, la grâce accordée au petit nombre en religion, menaient tout droit en politique à l'oligarchie, à l'aristocratie bourgeoise. La liberté qui devait sortir de là ne pouvait être que restreinte, impopulaire et suspecte à la masse du peuple. Celle-ci, à mesure qu'elle s'éclairait un peu, demandait compte de ce système, et manifestait son mécontentement contre des tendances exclusives. De là les tiraillements, les querelles, les prises d'armes. Le peuple se servait à son tour d'une arme que lui avait fournie le protestantisme, l'esprit d'examen, et c'est de ce principe que devait sortir notre système politique moderne, la république. Jean-Jacques Rousseau fut l'apôtre éloquent et nécessaire de cette nouvelle foi politique. Dans l'*Emile* et dans le *Contrat social*, il refait l'éducation de l'homme et de la société. Il réédifie là où Voltaire et les encyclopédistes n'avaient fait que détruire. Il commence à ramener l'homme à sa nature et à ses devoirs, renverse le dogme de l'égoïsme, et le remplace par celui du dévouement social. Puis, il discute le droit des nations à poser les bases de leurs gouvernements; il proclame la souveraineté du peuple, et fait tomber toutes ces fictions intermédiaires entre la monarchie ou le despotisme, et la démocratie, au moyen desquelles l'aristocratie bourgeoise aurait voulu continuer son ère et se perpétuer au pouvoir. Il est facile de comprendre la masse d'idées que, dans les républiques très-mal

organisées de la Suisse, les écrits de Rousseau devaient remuer.

Rousseau fut en Suisse mille fois plus populaire que Voltaire, qui, en politique, n'allait guère plus loin que la monarchie anglaise, et qui resta aristocrate dans toutes ses allures. Les griefs des Représentants vinrent se grouper autour de la cause du philosophe genevois, devenue, en quelque sorte, et malgré lui, la cause du pays. Les *Lettres de la Montagne* (1764) parurent au milieu de cette effervescence. C'est encore un livre tout genevois, dans lequel Rousseau montre une connaissance profonde de l'histoire et de l'ancienne constitution de sa patrie. En vain Voltaire voulut-il jeter son persiflage au milieu de cette tempête qui l'offusquait. La *Guerre civile de Genève* n'excita ni le rire ni la colère[1], et la cause populaire finit par remporter en 1768, sur le parti négatif, une véritable victoire, qui fut le signal de la guerre livrée à toutes les aristocraties grandes et petites dans notre Europe, à la fin du siècle. Les grands principes proclamés en France et dans le monde en 1789, n'étaient autres que ceux proclamés par Rousseau à

1. *La Guerre civile de Genève*, ou les amours de Robert Covelle, poëme héroïque, *augmenté du portrait de Jean-Jacques Rousseau*. A Besançon, chez Nicolas Grandvel, 1769. — On lit dans le Prologue : « Paris est une ville trop occupée d'objets sérieux pour être seulement informée de la guerre de Genève. Mais nous espérons d'être lu des beaux esprits du Pays de Gex, des Savoyards, des Petits Cantons suisses, de Mgr. l'abbé de Saint-Gall, de Mgr. l'évêque d'Annecy et de son chapitre, des révérends pères Carmes de Fribourg, etc. *Contenti paucis lectoribus.* »

On sait que le sujet de la *Guerre civile* était le refus qu'avait fait

Genève, en 1762. C'est l'éloquence de ce citoyen qui procura leur triomphe. Et cette éloquence elle-même, qu'était-elle autre chose que le fruit de son éducation, de ses luttes, de ses méditations sur sa patrie, sur sa jeunesse, sur ses misères? A ce titre, notre illustre compatriote nous appartient tout entier. Il ne pouvait être Rousseau qu'à Genève, comme Démosthènes ne pouvait être Démosthènes qu'à Athènes [1].

Dans ses autres écrits, on voit encore dominer l'inspiration du sol. L'idée de la *Nouvelle Héloïse* lui vint dans une course de deux ou trois jours à Vevey, durant laquelle une douce émotion ne le quitta point. « L'aspect du lac et de ses côtes eut toujours à mes yeux, dit-il, un attrait particulier que je ne saurais expliquer. Dans ce voyage de Vevey, je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages, et qui m'y a fait

le citoyen Covelle fils de fléchir le genou en Consistoire. On publia à cette occasion de nombreux écrits :

1° *La Génuflexion;* imprimé à Neuchâtel, et se débite à Carouge.

2° *La Vérité, réponse à l'auteur de la Génuflexion;* à Alétopolis.

3° *Observations de M. le prof. Turettin* sur quelques écrits relatifs à l'affaire du sieur Covelle ; Yverdon.

4° *Lettre à M. Covelle le fils*, citoyen.

5° *Seconde Lettre à M. Covelle le fils.*

6° *Lettre d'un citoyen à un citoyen*, par l'avocat Vasserot.

7° *Courtes réflexions adressées à l'auteur des Lettres d'un citoyen à un citoyen*, par M. Hornecca et M. Vernes ; Lyon.

1. L'éloquence de Rousseau ressemble quelquefois singulièrement à celle du prédicateur en chaire. On a fait la remarque que la seconde partie de la *Nouvelle Héloïse* tenait plus du prêche que du roman. S'il fût demeuré à Genève, s'il eût suivi, comme tant de ses compatriotes, la carrière ecclésiastique, cette éloquence, qui a con-

établir enfin le héros de mon roman. » On sait d'ailleurs que Mme de Warens était une demoiselle de la Tour de Chailly, près de Clarens, et que Rousseau pensait à la jeunesse de cette femme quand il traçait le portrait de Julie[1]. Dans sa description du Vallais, dans celle du Val-de-Travers, qu'il adressa au maréchal de Luxembourg, J.-J. Rousseau montre une parfaite entente de la topographie et du paysage suisse dans les régions moyennes.

servé un caractère si littéraire, aurait pris facilement peut-être une tournure théologique. Jean-Jacques aurait été sans doute un prédicateur de premier ordre.

Il savait, quand il voulait, prendre dans ses lettres un ton exclusivement genevois. On dirait un horloger qui a reçu de l'éducation. Qu'on lise, entre autres, la lettre datée de Motiers-Travers, le 30 août 1762, et adressée à Jacob Vernet, qui commence ainsi : « *Epuisé en ports de lettres anonymes, j'ai d'abord déchiré la lettre ci-jointe...* » et qui finit par cette phrase : « *Je crois devoir vous prévenir que sur une lettre que j'ai écrite à M. le pasteur de Montmollin, il a non seulement consenti, mais désiré, que je m'approchasse de la sainte table, comme je l'ai fait avec la plus grande consolation dimanche dernier.* »

1. Louise-Françoise de la Tour de Chailly avait épousé M. Loys de Warens, dont elle fut séparée par le divorce en 1727. Son mari habita ensuite l'Angleterre, et conserva un souvenir triste mais affectueux de celle qui l'avait quitté. Il l'appelait *sa déserteuse.*

La Tour de Chailly était le véritable nom de la famille de Mme de Warens, et non la Tour de Pilz ou de Peils qui est celui d'un bourg attenant à Vevey. Un des ancêtres de Mme de Warens, Gamaliel de la Tour, était médecin dans cette ville, au commencement du dix-septième siècle. Il avait aussi porté les armes, et il prenait dans ses écrits les titres de *docteur en médecine et favori de Mars.*

CHAPITRE IV.

MOUVEMENT LITTÉRAIRE A GENÈVE VERS 1765 ET 1770.

En dehors des trois noms illustres qui viennent de nous occuper, Montesquieu, Voltaire et Rousseau, qui exercèrent une influence décisive et capitale sur les destinées littéraires de la Suisse française, il en est à Genève beaucoup d'autres honorables qui exigent une mention spéciale. La littérature n'a pas encore d'existence propre, mais elle n'est plus simplement l'humble auxiliaire de la théologie. Elle commence à vivre côte à côte avec elle, et elle prête aux arts et aux sciences un utile concours.

Parmi les théologiens lettrés, nous citerons le célèbre Jean-Alphonse Turettin, Antoine Maurice, Bessonnet, Jacques-Théodore Le Clerc ; Amédée Lullin, le bienfaiteur de la Bibliothèque de Genève, et l'auteur de deux volumes de sermons, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre ; De Roches, auteur de la *Défense du Christianisme* contre les Lettres sur la religion essentielle à l'homme de Mlle Huber ; Le Cointe, qui s'est occupé de Démosthènes ; David Claparède ; Pierre Butini, auteur de l'*Histoire de la vie de Jésus-Christ ;* Antoine Achard, qui passa à Berlin, où il fut académicien ; Laget ; Ro-

milly ; Chais, recommandable par ses travaux sur la critique sacrée, qui attestent une vaste érudition ; Jacob Vernes, auteur d'une sorte de Revue qu'il appelait *Choix littéraire*[1], dont J.-J. Rousseau parle assez souvent dans sa correspondance ; Roustan, qui fut pasteur à Londres, où il publia une *Histoire universelle*, réimprimée dès-lors ; Mouchon, qui rédigea les *Tables de l'Encyclopédie*, et dont les sermons se lisent toujours avec édification ; Moultou enfin, qui se retira de la carrière théologique par des scrupules qui font honneur à sa conscience[2]. Tous ces derniers furent amis de J.-J. Rousseau ; plusieurs écrivirent contre lui ou plutôt contre ses doctrines, car ils parlèrent de sa personne avec convenance et équité, sauf dans quelques cas particuliers.

Nous pourrions placer aussi Firmin Abauzit dans la liste des théologiens, car dans la science des choses sacrées, il ne le cédait à aucun autre ; mais nous préférons le nommer en tête des mathématiciens philosophes, avec Le Sage, l'auteur des recherches sur la pesanteur,

1. Le *Choix littéraire*, en 24 parties in-8°, est une compilation de morceaux empruntés essentiellement aux auteurs français contemporains, mais où l'on trouve cependant quelques articles originaux. J.-J. Rousseau devait en être le collaborateur.

2. Moultou écrivait à Reverdil, de Nyon, auteur de *Lettres sur le Danemarck*, et alors à Copenhague, où il était chargé de l'éducation du prince royal :

« Il est bien douteux que je puisse vous rendre l'honneur que vous m'avez fait en parlant de moi. Mon ouvrage est plus délicat que le vôtre, et il est plus dangereux de parler des antiquités ecclésiastiques que du despotisme du Danemarck, surtout quand on veut dire toute la vérité, et que cette vérité est opposée aux préjugés persécuteurs. Voltaire fait des livres terribles, où il ne con-

avec Jallabert, qui fit faire des progrès à l'électricité, avec Cramer, l'éditeur de Newton, avec Mallet et Jean-Louis Pictet, qui allèrent en Sibérie observer le passage de Vénus sur le Soleil, avec Deluc, qui a donné une histoire du baromètre et du thermomètre.

Dans la philosophie de l'histoire naturelle, les ouvrages de Charles Bonnet, dont nous parlerons plus en détail dans un autre chapitre, resteront toujours comme des monuments intéressants de l'état de la science. La *Contemplation de la nature* et les *Considérations sur les corps organisés*, envisagés au point de vue littéraire seulement, méritent une mention spéciale. Nous en dirons autant des ouvrages d'Abraham Trembley, surtout de son *Histoire des Polypes d'eau douce*, qui atteste une si puissante habitude et même le génie de l'observation.

Cette période compte à Genève quelques historiens : P.-H. Mallet, dont les recherches sur les anciens Scandinaves et les antiquités du nord ont encore toute leur

serve pas même les égards que la décence impose sur tout sujet grave. Jusqu'ici il a été heureux, mais j'ai peur qu'il n'y soit enfin pris. Quant à moi, je traiterai avec le plus grand respect les choses les plus absurdes ; et en parant la statue avec le plus d'art que je le pourrai, j'aurai soin de relever un peu sa robe pour faire voir ses pieds d'argile. J'ai quitté mon état, et je suis enfin libre. Vouliez-vous que je fusse éternellement en contradiction avec moi-même?.... »

Le fond de la doctrine de Moultou était que le christianisme, parfait et divin tel que notre Seigneur Jésus-Christ l'avait enseigné et laissé au monde, avait été altéré par saint Paul, puis par saint Augustin. « C'est leur ardent fanatisme, disait-il, qui a semé les feux de la persécution qui ont ensuite embrasé l'univers. »

valeur, et dont les histoires de Danemarck, de Hesse, de Brunswick, sont toujours estimées; Béranger, qui consuma une partie du temps qu'il aurait pu mettre à son *Histoire de Genève*, dans les disputes polémiques des Représentants et des Négatifs; Mallet-Du Pan, d'abord professeur de belles-lettres à Cassel, puis collaborateur de Linguet et rédacteur de la partie politique du Mercure, au commencement de la révolution française. Le célèbre Necker vit son *Eloge de Colbert* couronné par l'Académie française. Le général Samuel Constant, père de Benjamin, écrivit plusieurs romans en forme de lettres, comme : *Camille* ou *lettres de deux filles de ce siècle*, et *Laure* ou *lettres de quelques personnes de Suisse*. Il serait facile de prolonger cette liste; mais, encore une fois, à quoi serviraient des nomenclatures? Ne vaut-il pas mieux s'attacher au fond des idées? Ce qui résulte de l'examen des richesses intellectuelles de Genève à l'époque où nous sommes, c'est que les lettres sont encore dans un état d'infériorité désespérante vis-à-vis des sciences et des arts, en exceptant, cela va sans dire, le grand nom de Rousseau. Si nous lisons le programme de la Société des Arts de Genève pour 1777, nous voyons que de nombreux prix sont proposés sur toutes sortes de questions relatives aux arts, à l'industrie, à la mécanique. On chercherait en vain à la même époque quelque signe d'un encouragement aux lettres, un seul vers indigène de quelque valeur[1].

1. Presque toute la poésie semble s'être réfugiée dans des chansons de circonstance à l'occasion de la fête des rois de l'arquebuse

L'opuscule le plus littéraire peut-être, ou du moins le plus original dans sa forme, que nous rencontrons à ce moment-là, c'est le traité des *Principes de la peinture*, par le célèbre peintre de pastel Liotard. Il y parle de son art avec esprit, avec feu et avec jugement. Il crée un mot assez heureux, celui d'*ignorart*, pour désigner d'une manière plus polie que par l'épithète *d'ignorant* celui qui veut juger des beaux-arts sans les avoir pratiqués.

Un autre homme intéressant par son universalité et son aptitude, c'est Senebier, bibliothécaire de la ville de Genève. Il écrit à la fois sur la physique, sur l'histoire naturelle, sur la philosophie, sur la bibliographie. Il dresse, avec l'aide des excellents matériaux laissés par Baulacre, un catalogue des précieux manuscrits de la Bibliothèque de Genève, qui est un modèle de ce genre de travail, d'érudition et de patience. Il écrit l'histoire littéraire de sa patrie, sinon d'une manière complète, du moins avec une certaine exactitude relative.

ou de quelque revue passée par le Magnifique Conseil. On continue toujours à faire des chansons de l'Escalade. La réconciliation qui suivit la transaction de 1768 entre les Négatifs et les Représentants donna aussi naissance à bien des couplets de circonstance, dont plusieurs assez satiriques.

En 1761, un citoyen genevois, Jean-Louis Mollet, fit imprimer et dédia à Jean-Jacques Rousseau le récit d'une fête militaire donnée à Genève, dans laquelle plus de deux cents soldats, dans un élan d'enthousiasme, allèrent danser autour de la fontaine de St.-Gervais, immortalisée par le récit d'une fête de ce genre tracé dans la Lettre à d'Alembert sur les spectacles (1757).

Jean-Jacques Rousseau remercia le citoyen J.-L. Mollet dans une lettre très-patriotique, datée de Montmorency le 26 juin 1761

C'est une suite de biographies placées par siècles (les seizième, dix-septième et dix-huitième), à la suite les unes des autres, sans vues bien déterminées, mais en forme de répertoire ou de dictionnaire. Senebier compte les ouvrages plus qu'il ne les pèse, et consacre le même espace à une mince brochure et à un ouvrage essentiel. Il ne ressort de son livre rien de bien net sur l'existence morale et intellectuelle de Genève.

Parmi les ouvrages plus particulièrement littéraires de Senebier, il ne faut pas omettre ses *Contes moraux*, ou *les hommes comme il y en a peu* (1768). *Sophie*, *Rose*, *Renzi*, sont des histoires semi-romanesques et semi-pastorales, dans le genre de Marmontel, qui était alors à la mode. Cela n'a pas une grande valeur intrinsèque, mais nous ne sommes pas assez riches dans ce genre pour être très-difficiles.

Si les presses genevoises n'imprimaient pas beaucoup de littérature indigène, en revanche elles travaillaient incessamment pour tous les voisins. On trouvait à Genève des livres qu'on aurait vainement cherché ailleurs.

CHAPITRE V.

LES IMPRIMEURS DE GENÈVE DE 1760 A 1770.

Le président de Brosses écrivait de Dijon au professeur et syndic Jallabert, le 18 décembre 1759 :

« Je meurs d'envie d'avoir un livre qui ne se trouve qu'à Genève, où l'on dit même qu'il est fort défendu. Il est intitulé *De l'origine du despotisme oriental*, et attribué à feu M. Boulanger, que j'ai tant soit peu connu. Quand même il y aurait de la difficulté à l'avoir, la difficulté ne serait pas pour vous, et j'en ai la passion, qu'il faut que vous satisfaisiez. Rien de plus sûr que de l'envoyer tout bonnement par la poste à M. Fabri de Gex, pour M. l'intendant de Bourgogne, avec mon adresse fermée, et une sur enveloppe. M. l'intendant me fait venir ainsi de Genève tout ce que je veux.

» Comment gouvernez-vous les lettres à présent? Quoique vous soyez louable de leur avoir préféré des fonctions encore plus intéressantes pour le bien public, je ne puis m'empêcher d'y avoir regret. Je vais vous envoyer les livres que vous me demandez pour votre Bibliothèque publique. M. Cramer m'a témoigné le désir d'imprimer mon Salluste. C'est l'ouvrage de ma vie qui m'a coûté le plus de temps, de travail et de recherches. Je me suis surtout déterminé à lui donner la préférence, dans la pensée qu'il y mettra plus de soin et d'exactitude que nos libraires de Paris, accoutumés à imprimer négligemment de frivoles brochures. Mais auparavant, je veux mettre M. Cramer à l'épreuve dans un autre ouvrage, où je ne veux pas que mon nom paraisse. C'est l'affaire d'un médiocre in-12°. Je vous prierai d'en soigner les épreuves. La persécution littéraire est extrême ici depuis le livre trop hardi et intolérable d'Helvétius, qui a tout perdu. Il n'est plus possible d'écrire, et si je

fais imprimer désormais, ce sera chez l'étranger. Nous en parlerons à Genève plus au long. »

L'ouvrage dont parle ici de Brosses est intitulé : *Du culte des dieux fétiches*. Il parut à Genève en 1760. C'est un parallèle de l'ancienne religion de l'Egypte avec celle de la Nigritie. L'auteur fut assez peu satisfait de son imprimeur. « Je dois à vos soins, écrit-il à Jallabert, d'être imprimé avec assez de correction. Je suis moins content de l'impression. Le caractère est détestable; le format tout-à-fait ignoble, et semblable à celui d'un almanach. Au reste, j'ai assez éprouvé moi-même qu'on ne gouverne pas les imprimeurs, et que leur première fonction est de désoler les écrivains. M. Cramer est un fort galant homme, mais il n'imprimera pas mon Salluste.

» Bien des amitiés à M. Bonnet. Je suis fâché qu'il ait parlé un peu durement de M. de Buffon, de ce génie sublime, et de mon intime ami. Il a un peu retenu des impressions de Réaumur, qui était brouillé avec lui, et qui est allé plus loin que je ne l'attendais d'un homme doux et aimable (à propos des expériences sur la génération). Buffon et Diderot m'ont beaucoup pressé de donner le petit ouvrage sur les principes métaphysiques de l'étymologie; mais je veux avant tout voir à fond ce que Leibnitz a écrit sur cette partie. Les pensées de M. de Voltaire sont fort variables, et j'entends dire qu'il ne fait rien de cette maison de Tournay dont il paraissait si fort en train. Au reste, il a du temps devant lui, et pour moi, je n'ai rien à dire quant à présent,

m'en rapportant aux conditions de notre traité, par lesquelles il doit mettre 12,000 francs en réparations dans les bâtiments du château. »

Le président de Brosses était lié avec plusieurs familles genevoises, et il entretenait, comme on voit, avec Jallabert, une correspondance très-amicale. Singulier temps que celui où un président de Dijon s'adressait à un syndic de Genève pour avoir des livres prohibés !

Une des occupations incessantes de la librairie genevoise, était alors de multiplier les éditions ou les tirages de l'Encyclopédie. Le libraire Pellet en fit trois pour son compte, et la troisième, ne coûtant que 344 livres, au lieu de 1400 que coûtait l'édition de Paris, fut enlevée avec rapidité (1778).

CHAPITRE VI.

LE PAYS DE VAUD. — LAUSANNE. — SÉJOURS DIVERS DE GIBBON DANS CETTE VILLE.

Quittons maintenant Genève pour nous avancer dans la Suisse française, où nous aurons à faire diverses études intéressantes. La propagation du mouvement littéraire y fut plus lente qu'à Genève, mais ce mouvement fut plus intense et plus continu. Nous avons laissé l'Académie de Lausanne au moment de la mort de Ruchat, bientôt

suivie de celle de Loys de Bochat, auquel notre littérature dut plusieurs ouvrages estimables.

Loys de Cheseaux, le célèbre astronome, correspondant de l'Académie des sciences, auteur de dissertations astronomiques relatives aux prophéties de Daniel, était mort aussi. De tous les anciens collaborateurs de la *Bibliothèque italique* et du *Journal helvétique*, il ne restait guère que Seigneux de Correvon, toujours à l'affût de quelque bon livre à traduire. Il s'occupait avec sollicitude d'une histoire littéraire de la Suisse qu'il avait commencée avec Loys de Bochat, et pour laquelle Scheuchzer leur avait fourni de bons matériaux. Mais ce travail ne vit jamais le jour.

Cette génération de savants, qui se piquait plus de l'exactitude des faits que du poli et de l'élégance du style, n'avait pas été remplacée. Il y avait bien encore, dans l'ancienne Lausanne, des professeurs et des pasteurs très-dignes, mais ils ne semblaient pas épris d'une bien forte passion pour les lettres. Cette ville était alors quelque chose d'assez complexe, où il était difficile de se démêler. C'était d'abord une station importante pour les voyageurs, surtout les Anglais, qui se rendaient en Italie. « Connaissez-vous Plombières, ou Bourbonne, ou Barèges? écrivait le spirituel et charmant auteur de *Caliste*[1]. D'après ce que j'ai entendu dire, Lausanne ressemble assez à ces endroits-là. La beauté de notre pays, notre Académie, et M. Tissot, nous amènent des étran-

1. Caliste, ou lettres écrites de Lausanne, par Mme de Charrière. 1re édition, de 1781.

gers de tous les pays, de tous les âges, de tous les caractères, mais non de toutes les fortunes : il n'y a guère que les gens riches qui puissent vivre hors de chez eux. Nous avons donc surtout des seigneurs anglais, des financières françaises, et des princes allemands, qui apportent de l'argent à nos aubergistes, aux paysans de nos environs, à nos petits marchands et artisans, et à ceux de nous qui ont des maisons à louer en ville ou à la campagne, et qui appauvrissent tout le reste en renchérissant les denrées, et en nous donnant le goût avec l'exemple d'un luxe peu fait pour nos fortunes et nos ressources. Les gens de Plombières, de Spa, de Barèges, ne vivent pas avec leurs hôtes, ne prennent pas leurs habitudes, ni leurs mœurs. Mais nous, dont la société est plus aimable, dont la naissance ne le cède souvent pas à la leur, nous vivons avec eux, nous leur plaisons, quelquefois nous les formons, et ils nous gâtent. »

A côté de cette société élégante et aristocratique qui animait la ville de Lausanne il y a près d'un siècle, se trouvait une seconde société bien différente, aussi cachée et aussi mystérieuse dans ses allures que la première était brillante. C'était celle des religionnaires français, qui avait choisi Lausanne pour centre de ses travaux. En 1730, un Séminaire français avait été fondé dans cette ville à côté de l'Académie. Celle-ci était pour les Suisses essentiellement; mais les professeurs donnaient également leurs soins aux jeunes théologiens du séminaire. Antoine Court, père de Court de Gébelin, le célèbre auteur du *Monde primitif*, avait été le créateur

et le promoteur de cette institution, qui, pendant tout le reste du dix-huitième siècle, fournit seule des pasteurs aux Eglises réformées de France. Berne appuyait cette école de théologie, qui recevait d'Angleterre et de Hollande des subventions régulières, au moyen desquelles on payait les professeurs et on soutenait les étudiants. Le doyen Polier de Bottens, père de Mme de Montolieu, les professeurs Levade, Bugnon, Secretan, Chavannes, consacraient leurs soins à ces jeunes gens, Languedociens pour la plupart. M. de Végobre, de Genève, était l'intermédiaire entre le séminaire et ses bienfaiteurs inconnus. Une sorte de mystère, rendu nécessaire par la crainte d'éveiller l'attention et les réclamations du gouvernement français, planait sur cette œuvre de propagande protestante. C'est du séminaire français de Lausanne que Court de Gébelin partit pour aller remplir à Paris les fonctions de député des Eglises[1]. L'influence littéraire du séminaire protestant ne pouvait être visible et extérieure, mais elle n'en fut pas moins réelle[2]. Les réfugiés français fixés dans le Pays de Vaud et à Lausanne, avaient conservé avec leurs parents restés

1. Court de Gébelin a publié à Genève l'*Histoire des Camisards*, et *le Patriote français et impartial*.

Il a paru en 1785, dans cette ville, une *Analyse des ouvrages de J.-J. Rousseau et de Court de Gébelin*, auteur du *Monde primitif*, par un Solitaire. Chez Barth. Chirol, et à Paris chez Hardoin.

2. Le séminaire fut dissous en 1812 seulement, après la fondation de l'Académie de Montauban. On n'avait pas voulu de Genève pour recevoir cette institution, parce qu'elle aurait été trop en vue dans cette ville, et que l'on craignait les accusations de socinianisme.

dans la mère-patrie de nombreuses relations. Ceux-ci leur écrivaient, venaient les voir, et de ce commerce résultait un échange d'idées et de civilisation. Lausanne acquit dans toute l'Europe le renom d'une ville extrêmement décente et polie. Il était du bon ton d'y passer quelque temps. Les premières familles de la bourgeoisie, écartées par Berne des affaires du gouvernement et des emplois supérieurs, s'étaient arrangées pour recevoir des hôtes, qui trouvaient réunis, sans beaucoup de peine et de frais, tous les agréments de la bonne société.

Le célèbre Gibbon fit trois séjours à Lausanne, tous trois bien caractérisés. Il nous a laissé dans ses Mémoires des détails qui sont trop généralement connus pour que nous les rappelions longuement. Durant le premier séjour, il s'agissait pour lui de rentrer dans le protestantisme, car on sait qu'il s'était laissé convertir au catholicisme. On le mit chez le ministre Pavillard, dans une maison assez triste. Il suivit les leçons des professeurs de l'Académie, fit la connaissance de Voltaire, et assista aux représentations du théâtre de Mon-Repos. Ce fut alors qu'il s'éprit de Mme Curchod (depuis Mme Necker). De retour en Angleterre, Gibbon y publia son *Essai sur l'étude de la littérature*, qu'il avait composé à Lausanne. Cet écrit, en langue française, fut bien accueilli, sans faire cependant sensation.

Quelques années après, en 1763, Gibbon, devenu maître de lui-même et de sa fortune, revint sur les bords du Léman. Cette fois-ci, il se plaça comme pen-

sionnaire dans la maison élégante de M. De Mézery. « Les pensionnaires étaient choisis, dit-il ; nous étions libres d'inviter des hôtes à notre choix, à un prix convenu, et en été, le lieu de la scène était transporté dans une charmante maison de campagne, à une lieue de Lausanne. » Gibbon voulait alors écrire l'histoire de la Suisse. Il se mit à l'ouvrage avec l'aide de son ami Deyverdun, qui lui traduisait les principales sources allemandes de cette histoire. « En 1767, de retour à Londres, je fus en état, dit-il, de lire un échantillon de mon travail. » Le jugement des juges qui l'entendirent fut défavorable. Hume seule parut vouloir encourager l'auteur. « Mais, lui dit-il, pourquoi écrivez-vous en français, et portez-vous des fagots dans un bois, comme dit Horace en parlant des Romains qui écrivent en grec? Tout considéré, votre histoire est écrite avec esprit et jugement, et je vous exhorte à la continuer. »

La réflexion ratifia chez Gibbon la condamnation qui avait été portée par ses auditeurs. « Malgré les encouragements de Hume, dit-il, je livrai aux flammes mes feuilles imparfaites, et abandonnai pour jamais un projet auquel j'avais si vainement sacrifié quelque dépense, beaucoup de travail et surtout beaucoup de temps. » Il entreprit alors avec Deyverdun les *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, dont il parut deux années, 1767 et 1768. Après quelques années, durant lesquelles il fut membre du Parlement et sous-secrétaire d'Etat, Gibbon quitta les affaires publiques et se retira à Lau-

sanne pour la troisième fois. « J'avais toujours caressé, dit-il, l'idée que l'école de ma jeunesse deviendrait la retraite de mon âge avancé. » Il habita alors la maison de son ami Deyverdun, en vertu d'un arrangement par lequel l'un fournissait le logement et l'autre les frais de l'entretien de ce ménage de garçon. C'est alors que Gibbon se livra entièrement à ses travaux historiques et à la continuation de son Histoire de la décadence de l'empire romain, dont les premiers volumes avaient paru pendant qu'il était en Angleterre[1]. Il sollicitait vivement Deyverdun de traduire ce livre, qui avait alors

1. On a cité trop souvent le morceau par lequel Gibbon termine son grand ouvrage, pour qu'il soit permis de le reproduire à titre d'anecdote, et encore moins de l'imiter. « Ce fut le jour ou plutôt la nuit du 27 juin, que, dans mon jardin, dans ma maison d'été, j'écrivis les dernières lignes de la dernière page. Après avoir posé ma plume, je fis plusieurs tours sous un berceau d'acacias, etc..... »

Ce qu'on sait moins, c'est que Gibbon s'occupa beaucoup de l'état du Pays de Vaud sous l'administration bernoise. Il compare, dans un de ses fragments, la conduite de Berne envers ses sujets romans, avec celle de Rome à l'égard des pays conquis. « J'écris dans le Pays de Vaud, dit-il. Que l'on compare son état à celui des peuples de l'Italie soumis aux Romains, et le Pays de Vaud ne gagnera rien à la comparaison. »

Sous le titre de *Lettre d'un Suédois à un Suisse du Pays de Vaud*, Gibbon a tracé un tableau très-sombre de cette contrée telle que le gouvernement de Berne l'avait faite. « Chaque bailli est à la fois chef de la justice, de la milice, des finances et de la religion. Comme juge, il décide sans appel et décide seul jusqu'à la somme de cent francs. Il vend ou plutôt il donne presque tous les emplois de son bailliage. Si l'on veut appeler de ses sentences, il faut aller à Berne, et quel paysan veut se ruiner à la poursuite de la justice? Le moyen que le canton de Berne emploie pour s'enrichir avec le Pays de Vaud, est très-simple : il dépense beaucoup moins

une immense réputation, sous ses yeux et à mesure qu'il le composait. Mais la paresse native de son ami et aussi sa mauvaise santé étaient des obstacles à la réalisation de ce projet[1]. Ce fut alors que Benjamin Constant, fort jeune, excité par l'exemple de Gibbon, entreprit, sur les conseils de son père, général au service de la Hollande, une traduction de l'*Histoire de la Grèce* par Gillies (*History of the ancient Greece, its Colonies and conquests*), dont il parut un spécimen. « Il existe, dit-il, un autre ouvrage en anglais, dont le sujet n'est pas moins intéressant, et dont les vues sont plus vastes et plus importantes, qui sera désormais l'objet de tous mes efforts ; je veux parler de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par M. Gibbon. Mais,

qu'il ne reçoit. Mais que reçoit-il? Je l'ignore.... Je vais tâcher de le deviner.... »

Bien qu'avec la circonspection particulière aux hommes de sa nation, Gibbon évitât d'intervenir directement dans les démêlés entre les gouvernements et le clergé de la Suisse française et les partisans de J.-J. Rousseau, il donnait hautement raison à ceux-ci : « Quant à la liberté de penser, de parler et d'agir, je dirai toujours ce qu'écrivait Charles XII sur la carte de Riga : « *Dieu me l'a donnée, le diable ne me l'ôtera pas.* » Tous les exemples qu'on a ramassés, tant d'Eglises, tant de théologiens qui se sont prononcés pour la punition des hérétiques, ne m'émeuvent pas. Jamais les principes et les actions des hommes ne sont plus différents que lorsque les principes sont opposés aux sentiments naturels de l'humanité. Le cœur corrige les erreurs de l'esprit; mais, pour ne pas être effrayé au moment de répandre le sang innocent, il faut un cœur dur et sans pitié. M. de Voltaire a eu raison quand il a dit que Calvin avait l'âme atroce et l'esprit éclairé. »

1. « Point de nouvelles de Deyverdun, ni de sa traduction française. Quel chien de paresseux! » (Lettre à M. Holroyd, juin 1776.)

comme il ne faut pas défigurer les chefs-d'œuvre des grands maîtres, je veux, avant de me livrer à ce travail, consulter le public et savoir si mon style et mes connaissances dans les deux langues pourront y suffire. C'est dans ce dessein que je publie cet essai. » D'autres préoccupations entraînèrent bientôt le jeune Benjamin Constant, et l'empêchèrent de donner suite à ses projets de traduction. « Mes amis, dit Gibbon, avaient eu, par intérêt pour moi, la crainte que je ne pusse pas m'accoutumer à vivre dans une ville de Suisse aux pieds des Alpes, après avoir eu si longtemps l'habitude des premiers personnages des premières villes du monde. Mais la situation et la beauté du Pays de Vaud, la réputation en médecine du docteur Tissot, et la mode qui commence de visiter les montagnes et les glaciers, nous ont ouverts de tous côtés aux incursions des étrangers. Il y a plutôt à se défendre du nombre des visiteurs. Je me promenais l'autre jour, sur ma terrasse, avec Tissot, M. Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, l'abbé Raynal, M., Mme et Mlle Necker, l'abbé de Bourbon, fils naturel de Louis XV, le prince Henri de Prusse, M. Servan, et une douzaine de comtes, de barons et de personnages singuliers, parmi lesquels un fils naturel de l'impératrice de Russie. Je pourrais étendre et embellir cette liste. Milady a-t-elle lu un roman de notre fabrique d'ici, qui a pour titre *Caroline de Lichtfield ?* Je puis bien dire *de notre*, puisque nous avons été, Deyverdun et moi, les juges et les Mécènes du manuscrit. L'auteur (qui depuis s'est mariée pour la seconde fois), Mme de

Crousaz, à présent de Montolieu, est une charmante femme ; il y a eu du danger pour moi[1]..... »

Necker passa avec sa famille l'été de 1784, dans une maison de campagne voisine de Lausanne. C'est là qu'il composa son traité *de l'Administration des finances*. Mme de Staël écrivit aussi alors son *Essai sur le caractère et les ouvrages de J.-J. Rousseau*. Quand la tournure des affaires fut devenue telle, que Necker se vit réduit à quitter la France, il se retira dans son château et baronnie de Coppet, d'où il ne sortit plus guère jusqu'à sa mort.

Le chevalier de Boufflers, qui passa alors à Lausanne comme tant d'autres, s'étonnait de l'originalité qui s'était conservée dans un monde aussi cultivé. Il n'était pas jusqu'aux religions et aux littératures de l'Asie qui n'y eussent leur représentant. Antoine de Poliez, né dans cette ville en 1741, colonel dans l'Inde anglaise sous Clive et sous Hastings, était revenu se fixer dans sa ville natale, avec une ample moisson de manuscrits et de notes. Il avait écrit, sous la dictée d'un pandit Sheik, le précis des principaux livres sacrés des Indous, et ses notes avaient toute la valeur d'une source originale[2].

1. Lettres à lord Sheffield, octobre 1784 et janvier 1787. — Sur Mme de Montolieu et *Caroline de Lichtfield*, voyez plus loin, chapitre XIII.

2. Elles ont été rédigées et publiées à Rudolstat par la chanoinesse de Poliez. 2 vol. in-8°.

CHAPITRE VII.

MOUVEMENT DE LA PRESSE DANS LE PAYS DE VAUD DE 1750 A 1785. — DE FÉLICE.

Après la mort de Loys de Bochat et de ses collaborateurs, la société typographique qu'ils avaient fondée eut pour représentant le libraire Grasset, bien connu par ses querelles avec Voltaire[1]. Cet industriel avait de l'activité et du savoir-faire. Il multiplia dans les pays étrangers les relations de l'établissement qu'il dirigeait, et vendit ses produits dans toute l'Italie, en Espagne, à Lisbonne et jusqu'en Amérique. Un autre libraire étranger, établi à Lausanne, Pott, fit aussi de grandes affaires avec l'Allemagne, la Russie et la Hollande, et publia d'immenses catalogues. Heubach, Mourer, La-

1. En suite d'un traité passé avec les intéressés dans cette société, qui était connue sous la raison de commerce Bousquet et Ce, Grasset partit en 1755 pour l'Espagne, où il passa près de deux ans, s'arrêtant dans toutes les grandes villes pour y placer les ouvrages édités par la maison qu'il représentait. Le traité entre Grasset et la maison Bousquet fut signé par MM. Polier de St.-Germain, d'Arnay, professeur à Lausanne, auteur d'un traité sur la *Vie privée des Romains*, Sigismond d'Arnay, Marc-Michel Bousquet et Clavel de Brenles pour Mme du Theil.

En Portugal, Grasset connut Dumouriez, que sa vie aventureuse avait porté dans ce pays. De retour à Lausanne, il édita le livre que cet officier, alors très-peu connu, composa sur les mœurs, l'histoire et la politique de ce pays.

combe et quelques autres, se firent encore connaître comme libraires à la même époque ou un peu plus tard.

Mais ce qui contribua surtout à donner du lustre et de l'importance à la typographie du Pays de Vaud, ce fut l'établissement à Yverdon du célèbre Fortuné-Barthélemy de Félice. Napolitain d'origine, mais né à Rome en 1723, de Félice était professeur à vingt ans, et jouissait à Naples de l'amitié et de la protection de Galliani, président de l'Université de cette capitale. On l'envisageait comme l'homme le *mieux savant* de toute l'Italie. Entré dans les ordres, de Félice refusa un évêché, pour se livrer tout entier à la science. Mais l'amour vint troubler sa vie studieuse. Epris de la comtesse Panzutti, que son époux avait forcée à se retirer dans un couvent, il se laissa aller à l'enlever. Après bien des aventures romanesques, de Félice parvint à s'échapper du monastère où il avait été relégué pour ce fait, gagna Venise, Padoue, traversa les Alpes, et ne s'arrêta qu'à Berne. L'illustre Haller, qui connaissait ses opuscules physiques, le patrona et le recommanda. Il entreprit à la fois deux journaux, l'un pour faire connaître à l'Italie la littérature étrangère (*Estratto della letteratura Europea*)[1], et l'autre, pour révéler à l'Europe savante la littérature de l'Italie, et par contre-coup aussi celle de la Suisse (*Excerptum totius Italiæ nec non Helvetiæ litteraturæ*).

1. Ce journal trimestriel, rédigé en collaboration avec Tscharner de Berne, commence à 1758, et finit en 1766, avec le n° 36. Il fut continué à Milan par une société de gens de lettres.

De Félice embrassa la religion réformée, et se maria. Des besoins nouveaux le portèrent à chercher des ressources nouvelles. Son esprit inventif l'eut bientôt mis sur la voie. Il comprit le pays, ses besoins, ses ressources, et la merveilleuse facilité que la liberté relative dont y jouissait la presse, toutes les fois qu'elle ne touchait pas aux affaires de l'Etat et du gouvernement, donnait à un imprimeur instruit et actif. Notre Napolitain fonda donc l'imprimerie d'Yverdon, qui porta son nom, et dont les produits se répandirent dans le monde entier.

De Félice contrefaisait d'une manière économique tous les meilleurs ouvrages qui paraissaient en France; il en imprimait de nouveaux, et en composait lui-même. Il trouvait encore le temps nécessaire pour diriger un établissement d'éducation sur un nouveau plan. Il fut sous ce rapport le père des théories pédagogiques qui ont eu tant de vogue en Suisse à la fin du dix-huitième siècle[1]. La simple nomenclature des ouvrages édités par de Félice occuperait une vaste place. Nous citerons seulement ses nombreux écrits sur le droit naturel et sur le droit des gens, sur la philosophie et la logique, sur l'histoire et la biographie. Les grands voyages, les corps d'histoire, les recueils littéraires étaient reproduits par les presses d'Yverdon avec une correction qui donnait à ces éditions la valeur des éditions originales.

De Félice sentit aussi le besoin d'avoir un journal

1. Discours sur la manière de former le cœur et l'esprit des enfants, par F.-B. de Félice. Yverdon, 1763, in-8°.

littéraire à sa disposition. Il fonda donc un recueil mensuel raisonné, intitulé *Tableau de l'histoire littéraire du dix-huitième siècle*[1]. Beaucoup d'articles étaient empruntés au *Mercure de France*, au *Journal encyclopédique* de l'abbé Rosier; mais il y avait aussi une partie originale pour la Suisse, l'Italie et l'Allemagne.

On faisait en même temps une compilation à peu près semblable à Lausanne, tirée essentiellement des Annales de Gœttingue, sous le titre de *Gazette littéraire et universelle de l'Europe*[2].

Mais la grande entreprise de de Félice fut la réimpression, sur un plan nouveau, de l'Encyclopédie[3]. La base de l'ouvrage était bien l'Encyclopédie de Paris, mais de Félice y avait ajouté beaucoup d'articles originaux, signés de ses initiales D. F. Il s'était d'ailleurs associé pour collaborateurs les Euler père et fils, de Bâle; Elie Bertrand, naturaliste d'Yverdon; Bourgeois, médecin de la même ville; Chavannes, professeur à Lausanne; Tscharner, bailli d'Aubonne, auteur du *Dictionnaire de la Suisse;* Perrelet, habile chirurgien suisse; Mingard, de Lausanne, et quelques hommes spéciaux de la France et de l'Italie. Le célèbre Albert de Haller, sollicité d'y travailler, s'excusa sur ses nombreuses occupations. Il écrit à son fils en 1772: « Vous me dites *votre Encyclopédie*. Je ne suis point de celle

1. Yverdon, 1779, 1782, 1783. 12 vol. in-8°.

2. Lausanne, 1768-1769. 5 parties.

3. 42 volumes in-4°. Yverdon, 1770-1775. 6 volumes de supplément, 1775-1776; et 10 volumes de planches, 1775-1780.

d'Yverdon, et vous ne sauriez l'ignorer. » Cependant, l'ouvrage lui est dédié, et l'on dit qu'il donna quelques articles, à partir du cinquième volume. Tous les recueils d'anecdotes littéraires et les biographes répètent à l'envi qu'on avait songé à publier la correspondance de Haller avec de Félice, mais que les lettres de l'un et de l'autre se sont trouvées illisibles. C'est un de ces contes comme on en a fait tant d'autres. D'abord, on ne dit pas où cette correspondance est déposée. Ensuite, il suffit d'avoir vu de l'écriture de Haller pour savoir qu'elle ne peut pas être illisible. Celle de de Félice est aussi facile à déchiffrer. Il y a plutôt lieu de croire que cette correspondance n'a pas existé, ou qu'elle fut insignifiante[1].

De Félice publia une Encyclopédie spéciale de droit, sous le titre de *Code de l'humanité, ou la législation universelle, naturelle, civile et politique*[2]. Cet ouvrage n'eut pas grand succès, et enleva à l'auteur une partie des gains qu'il avait réalisés avec d'autres publications.

L'activité de l'imprimerie d'Yverdon se ralentit avec

1. Haller, selon quelques contemporains, se méfiait un peu de de Félice, qui entreprenait trop de choses et de trop de sortes. Ainsi il ne se faisait pas faute de multiplier par l'impression des ouvrages qui, au dix-huitième siècle, étaient singulièrement recherchés par les amateurs de littérature scandaleuse, par exemple le *Traité des trois Imposteurs*, — *l'Enfer détruit*, etc. De Félice, quand il mettait sous presse quelque nouvel écrit un peu scabreux, disait que, puisque le monde voulait être trompé, il fallait le servir selon son goût. « *Mundus vult deceptus esse; decipiatur mundus.* » D'autres auteurs représentent au contraire de Félice comme un homme profondément moral et religieux, estimable sous tous les rapports.

2. Yverdon, 1778. 13 vol. in-4°.

l'ardeur de de Félice. Quand il mourut, en 1789, elle cessa de fonctionner, ou ne servit plus qu'à des usages tout-à-fait secondaires et locaux.

Vevey possédait à la même époque une typographie, mais qui se bornait à sa spécialité, celle de l'impression de l'almanach ou *Messager boiteux de Berne et Vevey*, qui avait un immense débit, et qui renfermait quelquefois des notices d'un intérêt national ou local. Nyon eut aussi, un peu plus tard, son imprimerie, sous le nom d'imprimerie Natthey, mais il n'en sortit rien de considérable. On y publia des brochures politiques et des pamphlets aux approches de la révolution française.

CHAPITRE VIII.

LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DE BERNE ET LES SOCIÉTÉS FILIALES DU PAYS DE VAUD. — BIBLIOTHÈQUES.

Au milieu du mouvement des esprits et des intelligences, l'antipathie du gouvernement de Berne pour l'émancipation de la pensée et pour les travaux littéraires restait la même. Non-seulement il ne faisait rien pour les encourager, mais il cherchait à les entraver par une censure sévère. Chaque bailli avait le droit de censurer tout écrit qui paraissait dans son ressort, et il pouvait déléguer des censeurs spéciaux, quand la chose

en valait la peine. Cependant, le progrès était tellement irrésistible, qu'il eût été de mauvaise grâce et parfaitement inutile de l'arrêter. Dans cet état de choses, le gouvernement bernois se décida à prendre sous sa protection et à patroner celles des idées nouvelles qui lui paraissaient le moins dangereuses, celles qui pouvaient même fournir d'utiles applications à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et aux arts. Il permit la fondation de la *Société économique de Berne*, en 1760. Cette association, en raison de la nouveauté du fait, appela tout d'abord l'attention, et exerça une influence réelle.

La Société économique distribuait des prix aux meilleurs Mémoires envoyés sur des questions mises par elle au concours. Elle publiait ensuite ces Mémoires et d'autres travaux de ses membres. Le premier volume parut en 1760, à la fois en allemand et en français[1]. « Voici enfin, dit l'Avertissement, la première partie du *Journal économique suisse*. Nous prions qu'on ne s'arrête pas trop au style de l'ouvrage. Nous sommes Suisses, et l'allemand est la langue maternelle de la plus grande partie de la Suisse. Nous écrivons principalement pour nos compatriotes. Cette considération nous assurera le pardon de bien des fautes. Un volume de la forme de celui-ci (in-8°), paraîtra en allemand et en français environ tous les mois. »

Dès-lors, les Mémoires de la Société économique de Berne parurent en effet régulièrement, jusqu'en 1772[2].

1. A Zurich, chez Heidegger et C°.
2. La Société Economique de Berne, en suspendant l'impression

Elle décernait des prix de la valeur de vingt ducats environ. Ses médailles représentaient d'un côté l'Helvétie sous la figure d'une femme, tenant au bout d'une lance un bonnet phrygien, et assise sur une charrue, avec cette devise : *Hinc felicitas*, et de l'autre une couronne de chêne, au milieu de laquelle on lisait : *Civi optimo*. La légende portait : *Societas agriculturæ Bernensis et bonarum artium*.

Les matières traitées étaient très-variées, parfois fort intéressantes au point de vue de la statistique, de l'histoire, de la géographie, et de l'économie politique. Plusieurs Mémoires sont restés comme des modèles du genre[1].

de ses Mémoires, n'interrompit pas le cours de ses travaux. Elle chercha, jusqu'en 1796, à exercer une influence salutaire et à provoquer la formation de sociétés locales. Mais les événements furent plus forts qu'elle. En 1795, son secrétaire, l'un des fils de l'illustre Albert de Haller, déplorait l'inaction où elle se trouvait réduite et cherchait à la ranimer.

1. Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée de ce recueil important, que de reproduire le titre des principaux Mémoires qu'il renferme :

« Réflexions sur l'agriculture. — Essai de M. Alb. Stapfer sur la culture des blés en Suisse. — Essai de M. Jean Bertrand, d'Orbe, sur le même sujet. — Description du bailliage de Biberstein. — Mémoire sur la culture du lin. — Mémoire sur la culture du chanvre. — Mémoire sur la montagne de Diesse. — Mémoire de M. Seigneux de Correvon, sur les cultures qui conviennent le mieux à la Suisse. — Traité sur la disette de bois. — Essai sur la végétation. — Mémoire sur les défrichements. — Mémoire sur le hêtre. — Traité d'économie rurale. — Description du pays de Hasli. — Des moyens de conserver le blé. — Essai sur l'arrosement des prés, par M. Bertrand. — Du commerce des grains. — Mémoire sur les marais, par Grüner. — Moyen de rétablir l'agriculture au Pays de Vaud. — Des-

La *Société économique de Berne*, voulant étendre ses moyens d'action et occuper l'activité des hommes désireux d'employer leurs facultés, leur adressa un appel éloquent : « Heureuse la Suisse, disait-elle, si le goût pour l'agriculture, plus digne de nous attacher que le service étranger et la cupidité de chercher fortune au dehors, reprenait ses droits sur nos cœurs, et servait de motif pour ranimer notre amour de la patrie et resserrer notre union, ce double appui de la liberté helvétique. »

cription du bailliage de Nidau. — Dissertation sur le marronnier d'Inde. — Sur la génération du salpêtre. — Projets de greniers publics. — Sur la construction des grands chemins. — Sur les pâturages. — Sur la nourriture des plantes. — Sur la culture du colza. — Sur les prairies artificielles. — Sur la statistique et la situation de la prévôté de Moutier-Grandval. — Sur l'abus du fumier dans la culture des vignes. — Sur l'usage de la faulx. — Météorologie.— Arbres et arbustes de la Suisse. — Essai sur les communes. — Du platane de Virginie. — Des poids et mesures de Neuchâtel. — Sur le labourage. — Sur le parcours. — Sur l'abolition et le partage des communes. — Sur le pin. — Sur l'éducation du paysan. — Sur les noyers. — Sur la naturalisation des plantes. — Sur les eaux potables d'Yverdon. — Sur la marne. — Sur l'économie rurale. — Sur les abeilles et le miel. — Sur la population du canton de Berne, par Muret. — Décadence de l'industrie. — Perfectionnement des vins. — Sur la dépopulation. — Sur la décadence des arts. — Du lys des champs. — De la pimprenelle. — Manière de mêler les terres. — Sur le luxe. — Sur les priviléges. — Sur l'économie des bois. — Sur l'amélioration des domaines. — Sur la houille. — Sur les environs du lac de Bienne. — Sur l'Argovie. — Art de découvrir les sources. — L'agriculture et les arts. — Foyers et poêles.— Nouveaux pressoirs. — Des Pâquiers communs. — Des semences.— Des plantes à fourrage. — Des prairies. — Des pommes de terre.— Des essaims artificiels. — Expériences faites avec les gypses.— L'économie des Alpes. — Description du bailliage de Schenkenberg.— Manière de faire le charbon, etc. etc. »

Cet appel trouva de l'écho ; des sociétés économiques affiliées à celles de Berne se constituèrent à Lausanne, sous la présidence de Seigneux de Correvon ; à Vevey, sous celle du doyen Muret, dont les Mémoires sur la population furent regardés comme des modèles de statistique ; à Yverdon, sous celle du bailli de Gingins de Moiry ; à Nyon, sous celle du bailli Wurstemberg ; à Payerne, sous MM. Marcuard et de Dompierre. Toutes ces sociétés se firent connaître par d'utiles travaux. Celle d'Yverdon fonda, en 1763, une bibliothèque publique, où l'on avait accès moyennant une finance annuelle. Le gouvernement ne fut pas sans inquiétude sur cette création. En 1773, il fit défendre aux associés de traiter certaines matières qui pouvaient se rattacher à la politique, et la société, qui déjà avait pris le titre de littéraire, dut y renoncer et se contenter de nommer une Direction de la Bibliothèque. Ce fut le commencement de la Bibliothèque d'Yverdon, qui compte aujourd'hui plus de 12,000 volumes[1].

Une bibliothèque semblable fut créée à Morges en 1771, et en 1781 elle publiait déjà son troisième Catalogue. « Les sciences, les belles-lettres, ont fait de nos jours de si grands progrès, disait le prospectus, que pour les cultiver, il faut être à même de consulter un grand nombre de livres. Il est donc utile qu'il y ait un

1. J.-J. Rousseau raconte que, durant un séjour qu'il fit à Yverdon, chez son ami M. Roguin, il fit un don de ses ouvrages et d'autres livres à la Bibliothèque de la ville. Quand la Direction vint pour le remercier, il voulut répondre, et resta court ; ce qui prouve, dit-il, qu'il n'était pas né pour l'éloquence.

dépôt public dans lequel chacun puisse tirer les éclaircissements qu'il désire. Les femmes ne lisent point, ou du moins peu. Pourquoi cela ? Parce que les livres nous manquent. Nous avons bien chez des loueurs de livres quelques romans, qui ne sont pas toujours choisis, et à défaut d'autres, quelques-unes de nos dames les lisent avec empressement. Elles chercheraient inutilement dans ces boutiques le Spectateur, le Mentor moderne, l'Histoire de France, celle d'Angleterre. Or, ces ouvrages seraient la base d'une bibliothèque publique, et si une fois on les a goûtés, ils feront disparaître cette foule de livres à qui on fait grâce en disant qu'ils ne renferment rien. »

Au nombre des bienfaiteurs de la bibliothèque de Morges, nous voyons figurer Charles Bonnet, Haller, Palissot, le baron de Pœllnitz, Tissot et Voltaire.

A Rolle, MM. de Salgas, gentilhomme français de la maison de Narbonne; Pelet, ancien gouverneur du duc d'York, et Favre, docteur en droit, avaient des bibliothèques particulières, très-bien fournies, qui étaient au service de tous les gens de lettres, même de Genève [1].

A Nyon, M. Reverdil, de retour de Copenhague, où il avait fait l'éducation d'un prince de Danemarck, et où il avait été lié avec Struensée, avait aussi le goût des

1. La bibliothèque Favre appartient aujourd'hui à la ville de Rolle, qui l'a déposée dans un local au château, où elle est à la disposition du public, moyennant une légère rétribution. Le Catalogue a été imprimé.

livres et cultivait les lettres. A Moudon, on citait la bibliothèque Tacheron ; à Orbe, celle de M. Carrard, versé dans les sciences juridiques. En un mot, partout la vie littéraire commençait à se manifester.

Les sociétés économiques ne répondant plus suffisamment aux nouveaux besoins scientifiques, on chercha à en former d'autres plus spéciales. C'est alors que fut créée la Société des Sciences physiques de Lausanne (1783), qui nous a laissé trois volumes in-4° de Mémoires intéressants. Les principaux membres étaient le docteur Verdeil, le comte Razoumowski, qui a écrit l'*Histoire naturelle du Jorat* d'une manière fort attrayante[1] ; les professeurs Struve et Francois, le premier chimiste, le second physicien ; le botaniste Reynier, MM. Van Berchem, les docteurs Levade et Venel, le créateur de l'orthopédie ; l'ingénieur Wild, et quelques autres.

1. Histoire naturelle du Jorat, précédée d'un essai sur le climat, les mœurs, les productions, le commerce, les animaux du Pays de Vaud. Lausanne, 1789, 2 vol. in-8°.

CHAPITRE IX.

NEUCHATEL. — Mme DE CHARRIÈRE. — Mme DE STAËL. — BENJAMIN CONSTANT.

Il est temps de quitter les rives du Léman, pour nous transporter aux bords d'un autre lac, plus sombre, sous un ciel plus couvert, dans une contrée moins splendide, quoiqu'elle ait bien son charme particulier. La principauté de Neuchâtel, alliée des cantons suisses et tout particulièrement de Berne, avait eu comme Genève, vers le milieu du siècle, ses orages politiques, sa tempête religieuse et ses querelles littéraires. Son paisible *Mercure*, qui, depuis la mort de ses fondateurs, de Bourguet surtout, ne faisait plus que végéter, avait dû céder la place à une polémique serrée de brochures parfois très-vives[1]. Une question très-délicate, celle de la

1. Le *Mercure Suisse* était singulièrement tombé, dans la période de 1750 à 1775. Tous les bons articles sur l'histoire, les antiquités et la littérature nationale, avaient disparu. A leur place, les éditeurs inséraient une masse d'articles insipides. On aura une idée du recueil par la nomenclature de quelques-uns : Discours sur cette sentence de Salomon : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* — Vers sur l'entrée de M. Saladin dans le Petit Conseil de Genève. — Vers tendres d'un jeune capucin à une demoiselle. — Histoire anglaise, ou manière de corriger une femme méchante. — Chansons. — Enigmes. — Lettre sur les couches de l'infante de Parme. — Histoire du marquis d'Argens et de Mlle Cochois. — Les Fleurs d'o-

non-éternité des peines, commença l'agitation. Le pasteur Ferdinand-Olivier Petitpierre, qui exerçait en 1758 les fonctions de son ministère dans l'Eglise des Ponts, se mit à enseigner cette doctrine. Son voisin, M. Prince, pasteur de la Sagne, après l'avoir averti plusieurs fois en particulier, se crut obligé de le déférer à la Classe des Pasteurs, qui avait le pouvoir de juger des choses qui concernent le culte, le dogme et le ministère.

M. Petitpierre, homme simple et convaincu, fut appelé à rendre raison des nouveautés qu'il introduisait dans les doctrines reçues, et il s'expliqua dans une défense écrite, intitulée *Apologie de mon ministère*, qui fut imprimée, et qu'on lut avec empressement.

Néanmoins, sur les vives instances de ses collègues, M. Petitpierre consentit à faire une sorte de rétractation et s'engagea à garder le silence sur la question de l'éter-

range, cantatille. — Lettre sur les couches de l'impératrice reine. — Remarques sur les sépultures. — Le Limonadier dupé, aventure galante. — Lettre sur les procès qui affligent les habitants des bords du lac Léman. — Jésus-Christ, remède universel aux maladies de l'âme. — Lettres sur les équivoques de la langue hébraïque. — Dissertation sur le rire. — Conjuration d'Hannon contre Carthage. — Coridon et Daphné. — Remède contre la morsure des bêtes enragées. — Le Suisse, anecdote. — Le Sauvage à Paris. — Extrait de Spartacus. — Epître sur la mort de M. le pasteur Jean Sarazin. — Pourquoi la prédication de l'Evangile fait-elle aujourd'hui moins de progrès et de fruit que du temps des Apôtres? — Essai sur le serment. — Ode sur la tolérance. — Histoire d'Amérique, par Robertson. — Essai sur la typométrie. — Dissertation sur la maladie qui attaque les vignobles de Franche-Comté. — Voyage de Sophie en Saxe, etc. etc.

On voit, par cette énumération, que le *Mercure Suisse* ou le *Journal Helvétique* n'avait plus guère de suisse et d'helvétique que le nom.

nité des peines. On crut qu'en le transférant à la Chaux-de-Fonds, le scandale disparaîtrait totalement. Mais dans cette grande paroisse, où les esprits sont vifs et faciles à exalter, le pasteur Petitpierre recommença ses prédications hétérodoxes, et en 1760 il fut cité de nouveau devant la Classe. La majorité de ses paroissiens prit fait et cause pour lui. Le corps ecclésiastique voulut prononcer la suspension du ministre novateur. Mais Petitpierre en appela au roi de Prusse, prince souverain de Neuchâtel. Le gouverneur de la principauté était depuis 1754 le célèbre Georges Keith, milord Maréchal, l'ami et le protecteur de Jean-Jacques Rousseau. Milord Maréchal crut devoir soutenir Petitpierre, qui invoquait le droit de libre examen et la voix de sa conscience. Le clergé résista, et Frédéric II, tout puissant qu'il était, ne crut pas devoir user de son autorité. Le ministre Petitpierre fut éloigné, mais sans qu'il résultât rien de fâcheux pour son caractère, de toute cette affaire, qui eut pour résultat de remuer les idées et d'exciter les esprits [1].

1. Le ministre Petitpierre passa en Angleterre; mais ses tribulations n'étaient pas à leur fin. On lit dans la *Gazette de Berne* (août 1764) : « M. Ferdinand Petitpierre, champion de la non-éternité des peines, connu par le bruit qu'il a fait dans le comté de Neuchâtel, touchait au moment d'être agréé pour gouverneur du marquis de Lindsey, fils du duc d'Ancaster, et il était même déjà pour cet effet introduit chez ce seigneur. Mais la duchesse, à son aspect, fit un cri perçant, tomba évanouie sur son sopha, et ne reprit ses sens que pour le congédier. »

Les ouvrages relatifs à cette affaire de la *non-éternité* sont assez nombreux et curieux. Il y a d'abord : 1° L'Apologie de M. Petit-

Un autre ministre, Elie Bertrand, d'Yverdon, d'une famille de réfugiés français, avait été nommé professeur de belles-lettres à Neuchâtel. Il s'acquittait de ses fonctions à la satisfaction générale, quand il fut accusé d'avoir, en sa qualité de membre directeur de la Société typographique de Neuchâtel, consenti à l'impression du *Système de la nature* du baron d'Holbach. Elie Bertrand, bien que généralement aimé et considéré, fut cassé de ses fonctions par le Conseil de la ville de Neuchâtel. Après avoir été quelques années en Pologne, il se retira dans un domaine de montagne, appelé le Thévenon, qu'il possédait au-dessus de Grandson [1].

Une autre affaire de presse, assez curieuse, eut lieu dans le même temps à Neuchâtel, à propos d'une question en apparence toute fiscale. D'après les anciennes coutumes, le prix des grains et du vin était fixé chaque

pierre, lue en Classe le 19 juin 1760; 2° une Histoire de ses démêlés avec la Classe; 3° les Considérations pour les peuples de l'Etat, ou examen des articles généraux pour servir à la solution du différend qui s'est élevé entre la Classe et la commune de la Chaux-de-Fonds; 4° *Mes Réflexions*, ouvrage relatif à ces dissensions, par le ministre J.-Abr.-S. Sandoz, 1761.

1. Elie Bertrand a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire naturelle, les fossiles, les montagnes. Il est aussi auteur de *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse, et principalement du Pays de Vaud;* Genève, 1758; et d'un livre intitulé *le Thévenon*, sorte de traité de philosophie pratique, où l'on trouve des choses intéressantes.

Jean Bertrand, premier pasteur d'Orbe, frère d'Elie, est connu par d'excellents écrits agronomiques. L'un et l'autre ont travaillé à la grande Description des arts et métiers, publiée à Neuchâtel, avec des planches nombreuses. Cet ouvrage capital est toujours estimé.

année selon l'abondance ou la disette des récoltes. C'est ce qu'on nommait l'*abri*. Les contribuables acquittaient l'impôt d'après le taux de cet abri. Le roi de Prusse, qui cherchait à mettre de l'uniformité dans les finances de tous ses Etats, supprima l'*abri*, et mit les impôts à ferme ou en régie. Quelques fermiers mirent de l'âpreté dans l'exercice de leurs fonctions. Le peuple murmura, et demanda le rétablissement de l'ancien *abri*. Le gouvernement de Berlin refusa, et persista à publier la mise au concours de la ferme des impôts. Alors le Conseil de la ville de Neuchâtel, qui exerçait le droit de censure sur les imprimés, en vertu de ses attributions municipales, défendit à l'imprimeur de la Feuille d'Avis de publier les annonces relatives au fermage des impôts. Frédéric II entra dans une grande colère : « Il faut, écrivit-il, que ces magistrats aient » perdu toute idée d'obéissance, de subordination et » même d'équité naturelle, puisqu'ils osent refuser » à leur souverain l'usage des moyens usités partout, » et qui ne se refuse pas au moindre particulier ! » Le monarque ordonna de passer outre. Alors parurent des brochures très-piquantes, intitulées *Lettres au cousin David*, dans lesquelles on traitait en style populaire, avec beaucoup d'esprit et de gaîté, les questions en litige. Ces lettres eurent un très-grand succès. On les attribuait aux colonels Pury et Chaillet, deux magistrats municipaux, qui s'étaient déguisés sous une apparence rustique et narquoise.

Le procureur-général Gaudot, chargé de soutenir

les intérêts du roi, tout en s'acquittant de ses fonctions officielles, voulut répondre au pamphlet par un pamphlet. Il écrivit les *Lettres du cousin Abraham au cousin David*, où l'on trouve aussi cet esprit naturel, malin et caustique, qui est propre à nos montagnards du Jura. On sait quelle fut la fin tragique de ce conflit. Le malheureux Gaudot fut tué chez lui à coups de fusil par des bourgeois excités et armés. Berne et d'autres cantons durent intervenir à Neuchâtel à main armée. Le roi de Prusse envoya pour gouverneur le général de Lentulus (car milord Maréchal s'était retiré au milieu des troubles), et, usant de sa force avec modération et générosité, il ferma les yeux sur une partie de ce qui s'était passé. C'était une affaire épineuse que celle de l'administration de ce pays de Neuchâtel, où les franchises des corps et des communes de l'Etat venaient sans cesse se heurter contre le pouvoir royal. On le vit bien encore dans l'affaire de Jean-Jacques Rousseau. Ce pauvre grand homme, après la condamnation de l'*Emile* et du *Contrat social* à Paris et à Genève, était venu chercher un asile à Motiers, dans la principauté de Neuchâtel. On sait que la protection de milord Maréchal ne lui fit pas défaut, et qu'aussi longtemps que cet homme d'Etat philosophe fut à Neuchâtel, Jean-Jacques put rester tranquille. Mais quand, après son départ, il eut publié les *Lettres écrites de la Montagne*, quand le ministre de Motiers, de Montmollin, qui fut nommé professeur de belles-lettres à Neuchâtel, eut commencé à prendre l'auteur à partie, faisant cause commune

avec le clergé de Genève, Frédéric-le-Grand eut à compter avec les ministres de Neuchâtel. En réponse à une représentation qu'ils lui avaient adressée au sujet de la protection que Rousseau et ses doctrines paraissaient trouver dans l'Etat de Neuchâtel, Frédéric répondit par un rescrit du 30 mars 1765, qui est caractéristique :

« Nous avons vu avec satisfaction, par le très-humble rapport que vous nous avez adressé le 4 de ce mois, au sujet de l'ouvrage du sieur Rousseau, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéresser le maintien de la religion. Nous ne pouvons aussi qu'approuver le zèle avec lequel la Compagnie des Pasteurs cherche à prévenir tout ce qui pourrait contribuer à répandre dans vos contrées des sentiments contraires aux dogmes qui y sont reçus. Nous voulons bien vous permettre de prendre, par rapport à la réimpression projetée des *Lettres de la Montagne*, les arrangements que vous croirez devoir au bien public.

» Notre intention n'est cependant pas qu'on sévisse contre l'ouvrage en question par aucune de ces *flétrissures publiques* qui, indépendamment qu'elles sont opposées à l'esprit de modération qui doit toujours être celui des défenseurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proscrivent plus de publicité qu'ils n'en avaient sans une condamnation si éclatante, et font ainsi manquer le but de leur suppression.

» Nous ne doutons pas au reste que, comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite réglée et aux bonnes mœurs du sieur Rousseau, vous ne soyez de

vous-mêmes portés à le laisser jouir librement de la protection des lois dans l'asile qu'il s'est choisi, et où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété. »

Nonobstant cette déclaration, les démonstrations contre Jean-Jacques allèrent leur train. On sait comment elles aboutirent à ces scènes de lapidation à Motiers-Travers, qui sont encore aujourd'hui peu expliquées. Le clergé revint à la charge auprès du roi, invoquant les droits que lui donnaient les lois de l'Etat pour la répression des scandales en matière religieuse. C'est alors que Frédéric, sous la date du 26 février 1766, écrivit à son Conseil d'Etat à Neuchâtel, pour manifester « tout son mécontentement des procédés inquiets, turbulents, tendant à la sédition, que les pasteurs avaient tenus relativement au sieur Rousseau, que Sa Majesté daignait honorer de sa protection. »

Le roi de Prusse ajoutait cette apostille de sa propre main, à l'adresse du clergé :

« Vous ne méritez pas que l'on vous protége, à moins que vous ne mettiez autant de douceur évangélique dans votre conduite, qu'il y règne d'esprit de vertige, d'inquiétude et de sédition.

» (Signé) FRÉDÉRIC. »

Quand Rousseau eut perdu la protection de milord Maréchal, par l'effet de l'éloignement de cet homme généreux, il trouva un appui non moins dévoué dans M. du Peyrou, qui écrivit en sa faveur trois lettres très-vives et très-serrées en réponse aux *factums* du

ministre de Montmollin[1]. Du Peyrou, fils d'un commandant de Surinam, bourgeois de Neuchâtel, était fixé depuis peu de temps dans cette ville, où il avait fait construire un hôtel magnifique dans le faubourg. Sa grande fortune, l'élévation de son caractère, ses goûts littéraires, le faisaient visiter et rechercher de tous les étrangers. Il devint à Neuchâtel le centre du mouvement intellectuel ; sa complète indépendance, de hautes relations, le mettaient à même d'être utile à ses amis. Il fut pour Rousseau un protecteur constant, et, malgré quelques nuages, il ne se brouilla jamais avec lui. Le philosophe genevois le fit même dépositaire de ses papiers et de ses correspondances, dans un moment où il ne se fiait plus à personne, et c'est par du Peyrou que ces précieux autographes ont été déposés dans la Bibliothèque de Neuchâtel. C'est lui qui fut chargé de publier la seconde partie des *Confessions*, mission qui lui valut bien des ennuis, mais dont il s'acquitta avec un zèle que rien ne put rebuter[2].

Le nom de M. du Peyrou nous conduit tout droit à celui de son amie, Mme de Charrière, qui vint se fixer dans le pays de Neuchâtel, presque en même temps que lui.

1. Lettres relatives à J.-J. Rousseau, adressées à milord comte de Wemmys, pair d'Ecosse, etc. 1765, in-8°.

Le comte de Wemmis était un seigneur jacobite, ancien colonel des gardes du prétendant Charles-Edouard Stuart, qui vivait à la Prise, près de Neuchâtel. Il était ami de milord Maréchal.

2. Voyez *Eclaircissements relatifs à la publication des Confessions de Rousseau*, par Mme de Charrière et M. du Peyrou.

Agnès-Isabelle-Emilie de Tuyll van Seeroskerken, qui épousa M. de Charrière de Penthaz, gentilhomme du Pays de Vaud, était née à Utrecht d'un père qui avait été envoyé des Etats-généraux près de Frédéric II, roi de Prusse. On l'appelait *Belle* dans la maison paternelle, abréviation d'Isabelle, et ce nom lui revenait aussi de droit, à cause des charmes de sa personne. Elle avait eu pour gouvernante une demoiselle Prévôt, de Genève, et elle fit très-jeune un voyage en Suisse, pendant lequel elle séjourna à Rolle chez M. de Salgas, ami de sa famille. Ce fut lui qui la décida à épouser M. de Charrière, non sans beaucoup d'hésitation, parce qu'elle le trouvait un peu froid et sérieux. Elle avait refusé plusieurs autres partis très-brillants, ou bien, des obstacles étaient survenus pour faire manquer ses mariages. C'est ainsi qu'elle ne put épouser le marquis de Bellegarde, de la première noblesse de Savoie, parce que le pape exigeait qu'elle se fît catholique; que le lord Wemmys se retira à cause de quelques difficultés touchant la dot; que deux princes d'Anhalt et de Wittgenstein renoncèrent également à sa main.

M. de Charrière conduisit sa nouvelle épouse de Hollande en Suisse, vers 1771, après lui avoir fait faire un séjour à Paris, qu'elle connaissait déjà, ainsi que l'Angleterre. Ils se fixèrent à Colombier, près de Neuchâtel, où M. de Charrière et ses sœurs, Mlles de Penthaz, possédaient une maison de campagne agréable. Là, Mme de Charrière fut bientôt répandue dans la meilleure société de Neuchâtel et des environs. Mais ce monde lui plai-

sait très-médiocrement, à quelques exceptions près. Elle avait à un haut degré le sentiment littéraire, et déjà en Hollande elle avait composé quelques essais, un conte intitulé *le Noble*, et divers portraits, genre alors fort à la mode. Elle n'avait fait qu'entrevoir la société de Lausanne, où elle avait été présentée, et cette société lui avait laissé une impression qui n'était pas à l'avantage de celle de Neuchâtel. Celle-ci lui paraissait égoïste, préoccupée de choses mesquines, tracassière.

« Où trouver, écrivait-elle à un ami, quelque enthousiasme, quelque persuasion que l'homme peut valoir quelque chose? L'imagination se dessèche en voyant tout ce qui est, ou bien on se croit fou, quand on s'est ému quelques moments pour ce qu'on croyait qui pouvait être. Le temps d'une certaine simplicité romanesque de cœur s'est prolongé pour moi outre mesure ; mais peut-il durer toujours et malgré la sécheresse de ma situation? En fait de littérature, hors M. du Peyrou, qui dicte presque tous les jours à son valet de chambre un billet pour moi, et à qui j'écris aussi presque tous les jours, il n'y a personne que je puisse occuper un quart d'heure de suite de ce qui m'intéresserait le plus vivement. Quand il s'agirait d'un livre comme *l'Esprit des lois*, personne n'y prendrait garde qu'en passant. Le *tritrille*[1], l'impériale, les nouvelles de France, absorbent tout. Je vous dirai franchement que Colombier est dans ce moment un vilain endroit, bien boueux, où le bruit des *gerles* ou vases de vendange, cahotant sur

1. Sorte de jeu de cartes alors à la mode.

des chars, se fait entendre nuit et jour, et où l'on ne fera pas de trop bon vin cette année; en revanche, on en fera beaucoup. Quelle autre nouvelle puis-je vous dire? Je ne vois personne, et j'en rends grâces à ces vendanges. Les uns sont au Tertre, d'autres à Neuchâtel, d'autres renfermés chez eux. Ainsi ce n'est pas ma faute, et je suis d'autant plus contente qu'on ne peut rien me reprocher. Le prince de Darmstadt a été à Neuchâtel, et on ne nous a point invités avec lui. C'est très-bien fait; les chars de vendange barraient les étroits chemins. Mme du Peyrou lui a déplu; c'est bien fait encore. On parle toujours très-bon français ici. Mlle Charlotte de Meuron, parlant l'autre jour de Mme Pourtalès, qui était encore Mlle de Luze, disait « *qu'elle aurait pu donner une fille qui aurait eu de l'ouverture.* » J'appris la phrase par cœur pour vous. Quel dommage si cette lettre venait à se perdre! Je vous dis de si belles choses!....

» .... Nous avons eu ici M. Pourtalès et sa future. Elle a l'air tout anglais, mais non ce teint blanc anglais que j'aurais supposé. Elle est sans éclat, mais d'ailleurs fort belle. Ses yeux sont bleus, avec des sourcils et des cils noirs. Son nez est beau, sa bouche presque trop petite; son visage long, ce qui lui sied d'autant moins mal qu'elle est grande et qu'elle a peu d'embonpoint. Elle n'est pas si timide qu'on l'a dit. Une autre fois je vous parlerai de Lausanne, où je suis allée il y a quelques jours. Je vous raconterai Mme Sinner, Mme Van Berchem, M. Tissot, Mme de Villardin, Mme de Corcelles, Mme de

Sévery, comme vous me raconterez à votre retour d'Italie le pape et les cardinaux. J'ai été très-fêtée ; j'ai soupé partout. »

C'est en traçant pour ses amis, pour un frère qu'elle aimait beaucoup, ces esquisses de la vie de Colombier et de Lausanne, et ces portraits des personnes qui l'entouraient, que Mme de Charrière imagina de donner un corps à ses idées et de les publier sous la forme de romans épistolaires. Telle fut l'origine des *Lettres écrites de Lausanne* et des *Lettres Neuchâteloises*, ces deux petits chefs-d'œuvre qui ont pris aujourd'hui une place distinguée dans la littérature française du dernier siècle. Qui n'a lu ces charmants ouvrages, auxquels la critique moderne est venue donner un lustre nouveau ? Il serait parfaitement inutile d'en faire connaître le plan, la conception, la morale. Toute personne un peu lettrée a ces livres présents à l'esprit.

Déjà en Hollande, nous l'avons dit, Mme de Charrière s'était essayée dans le roman. *Le Noble*, conte ou histoire de mœurs, publié en 1763, réimprimé en 1770, avait été recueilli dans une bibliothèque de contes choisis. Les *Lettres de Lausanne* parurent en 1783, sous la rubrique de Toulouse. Il n'y avait d'abord qu'une première partie, et la seconde, l'histoire de *Caliste*, ne fut publiée que dans une seconde édition, en 1788. Les *Lettres Neuchâteloises* parurent en 1784. « Grand orage au bord du lac, et surtout dans les petits bassins d'eau à côté », dit M. Sainte-Beuve. Mme de Charrière nous a raconté elle-même la rumeur, nous dirons même le scan-

dale que causèrent les *Lettres de Lausanne* et celles de Neuchâtel. Il parut immédiatement des réponses et des satires. Dans les *Lettres écrites de Colombier, pour servir de supplément aux Lettres Neuchâteloises*, on faisait faire à l'auteur une sorte de confession : « Oui, je l'avoue, plaire, briller par l'esprit, voilà ce qui seul peut m'intéresser. Aucune considération ne m'arrête. Les *Lettres de Lausanne* en sont une preuve. J'ai toujours eu de la préférence pour la classe inférieure à la bonne compagnie; ce ton commun se présente plus naturellement à moi que tout autre. Je l'ai même choisie, cette classe, pour donner une idée de la société de Lausanne que je ne connais point et où je n'ai jamais passé plus de vingt-quatre heures. En cela j'ai suivi mon penchant, celui de dépriser ce qui n'a point de rapport à moi, et en général l'espèce humaine, que je vois du haut de l'estrade où je me suis placée. Le cynisme de mon esprit brille dans certains épisodes des *Lettres de Lausanne*, comme dans les lettres de la petite couturière de Neuchâtel, et je crois que l'on peut me remercier d'avoir trouvé que ce qui fait qu'on se marie, c'est qu'on est un homme et une femme, et qu'on se plaît. »

La *Lettre écrite de la Cheneau de Bourg* [1], en ayant l'air de défendre Mme de Charrière, l'attaque d'une manière plus vive encore : « Je la connais, cette savante dame, par ricochet, parce que je suis intime de sa fille de chambre, avec laquelle elle est tout-à-fait populaire. Ah! comme elle a un bon cœur! Je crois bien, à la vé-

1. Nom d'une petite rue obscure de Lausanne, assez mal habitée.

rité, qu'elle a l'esprit un peu malin ; mais qui dit malin ne dit pas méchant. Au bout du compte, si l'on n'avait pas un tantinet de malice, vaudrait-il la peine d'avoir de l'esprit? et puis ça amuse le monde. Ne croyez pas, au reste, qu'elle perde son temps à chercher des ridicules à celui-ci ou à celle-là ; ils lui sautent aux yeux. Est-ce sa faute? Son malheur est d'avoir trop d'esprit; il faut qu'il déborde, sans quoi il la suffoquerait, et ce serait terriblement dommage.

» On est pourtant bien ingrat! Voilà une femme qui est encore ragoûtante, qui pourrait briller, se donner du bon temps, en un mot, se faire du bien de son bien ; et point du tout ; la voilà à vivre tantôt dans un village, tantôt dans un autre; à lire, à écrire d'une aube à l'autre ; à se morfondre pour faire des livres que l'on ne fait que critiquer. Ma foi, je les attraperais bien, si j'étais que d'elle. Je ne ferais plus de livres..... Ils disent qu'elle ne cherche qu'à plaire et à briller par l'esprit. Quelles faussetés ! Ses lettres parlent de la manière d'éduquer une jeune demoiselle de la noblesse, de la politique, du commerce, de la chimie, de l'amour, du mariage, du jeu, de la religion, et d'une très-petite partie de la société de Lausanne. Je ne vois pas dans tout cela quel esprit il y a tant à lui reprocher. N'est-on pas allé jusqu'à dire que cette incomparable dame ne savait bien écrire en français ! Voilà des faux-fuyants pitoyables. Au reste, il peut arriver que cette pauvre chère dame s'ennuie dans son Colombier, et que cela lui donne de l'humeur. Alors elle écrit pour un peu se

désennuyer, pour tuer le temps, pour se dégonfler. Cela ne fait dans le fond de tort à personne ; et si on la critique, patience ; on a bien critiqué M. de Voltaire, M. Rousseau et Mme M^***^.

» Lausanne, le 23 juin 1785. »

Si Mme de Charrière eut ses détracteurs, elle eut aussi ses apologistes. Ainsi, il parut une *Lettre d'un étranger à une dame de Lausanne sur quelques nouveautés littéraires du pays* (1785). « Comment? dit l'auteur, c'est à moi, à un étranger qu'on s'adresse pour voir appréciés ces jolis romans, ces brochures, ces feuilles volantes, fruits d'un heureux loisir, qui, depuis peu, figurent sur l'horizon littéraire de votre charmant pays ! Savez-vous bien à quoi votre demande m'expose? A rien moins qu'à me faire risquer le repos dont je jouis, l'accueil qu'on a bien voulu m'accorder, et cette confiance dont vous m'honorez la première. Bien loin de trouver à redire aux amusements innocents qu'on offre à vos moments perdus, je pense, au contraire, qu'on n'est pas assez reconnaissant des efforts de ceux qui s'évertuent à tourner votre imagination vers des objets relatifs aux besoins de votre propre sol. Les lettres de *Neuchâtel* et de *Lausanne* vous présentent des ménages tels qu'il en faudrait à vos villes ; et parce qu'on y fait agir des personnages de tout état et de tout rang, ces productions cesseraient d'avoir du mérite? N'êtes-vous donc pas assez fatigués du futile clinquant des mœurs étrangères, qui, esclaves d'un luxe oppressif, devraient pour toujours être les antipodes des vôtres ? Le fier insulaire dédaigne la pièce

où le héros n'est pas anglais. L'Allemand, quoique plus cosmopolite, revient à ses propres foyers, et plus d'une production où il peint ses mœurs, intéresse les nations éloignées (Werther). Si l'Italien ne peint pas les mœurs de son pays, c'est qu'il n'ose y toucher. Et l'heureux Suisse, ingénu et indépendant, balancerait à choisir les mœurs de sa patrie, lorsqu'il se sent assez de courage pour travailler sur l'histoire de la vie sociale? Le pied de vos Alpes, les bords de vos lacs ne fourniraient-ils pas à ses tableaux le fond le plus riant, le cadre le plus magnifique? La liberté civile et politique dont vous jouissez, sans savoir peut-être l'estimer assez, ne doit-elle pas répandre sur la peinture de vos mœurs un jour si doux, si bienfaisant, que tout voyageur ne saurait se refuser au souhait d'en jouir à son tour? Quelle reconnaissance ne doit-on pas à l'écrivain patriotique dont le pinceau hardi se trouverait encore assez vrai pour présenter le miroir de nos propres faiblesses? Serait-il vrai qu'on a vu avec peine les classes dites inférieures partager le théâtre que l'auteur des ouvrages en question vient de nous ouvrir? Un domestique attaché à ses maîtres, une ouvrière industrieuse, un honnête laboureur, seraient devenus des objets dégoûtants pour l'habitant d'un pays qui doit être l'asile de la vertu et le centre de la simplicité? Le ton de la bonne compagnie excluerait-il la connaissance de celui de tout autre état? Point de dénomination plus impropre que celle de *classes inférieures*. On a poussé l'impéritie jusqu'à les appeler *basses*. Dans le cercle

immense qui circonscrit l'existence de tant de milliers d'êtres, quel individu serait assez présomptueux pour vouloir s'ériger en juge des rangs et de la préséance? Qui saurait nous dire où s'appuie l'échelle et où elle aboutit?

» Et, ce que je saurais moins comprendre encore, on a, dit-on, trouvé à redire que plusieurs de ces intéressantes productions soient sorties de la plume d'une femme. Il est impossible qu'un pareil reproche vienne de la part des hommes. Nous entendons trop bien nos intérêts pour ne pas applaudir quand votre sexe veut bien nous initier aux mystères du cœur. Et après tout, qu'y a-t-il donc dans les essais en question de quoi leur auteur, homme ou femme, ait à rougir? J'ai beau les lire et les relire. Pour un endroit faible ou manqué, je trouve cent traits marqués au coin du génie. Ah! lorsqu'il s'agit du tact, du cœur et du sentiment, il n'y a que les femmes qui puissent nous servir de guides.

» Lausanne, juillet 1785. »

L'étranger, auteur de ces réflexions, avait mis le doigt sur la plaie. La société aristocratique et polie des villes de la Suisse française avait vu avec une sorte d'indignation et d'effroi cette incursion faite par Mme de Charrière dans les mœurs du pays, dans le domaine privé et intérieur, qui jusqu'alors avait constitué son privilége exclusif. Peindre, écrire, critiquer la vie et les travers de Paris, de Londres, de Vienne, de Venise, était chose parfaitement licite. On cherchait même à s'étourdir sur ses propres infirmités en se plongeant dans l'étude

des mœurs étrangères. Il était de mauvais ton de s'occuper de ce qui se passait dans notre propre foyer. Cette tendance, secondée par la politique des gouvernements, qui aimaient à voir les sujets s'intéresser aux choses du dehors plutôt qu'aux leurs propres, était brusquement froissée par l'apparition des *Lettres de Lausanne* et des *Lettres Neuchâteloises*, qui constituaient une véritable réaction en faveur de la nationalité et de la littérature nationale. De là tant de colère et d'injustice. Quoi de moins fondé, par exemple, que le reproche qu'on adressait à Mme de Charrière de ne pas parler le français, parce qu'à dessein, et pour donner à ses livres un cachet plus vrai, elle y avait glissé quelques idiotismes. M. Sainte-Beuve a rendu justice à ce style : « C'est du meilleur français, du français de Versailles, que celui de Mme de Charrière. Elle ne paie presque en rien tribut au terroir [1].

Dans une seconde édition des *Lettres Neuchâteloises* (car la mauvaise humeur et la susceptibilité des coteries ne nuisirent pas au succès), Mme de Charrière plaça quelques vers en guise d'apologie :

Peuple aimable de Neuchâtel,
Pourquoi vous offenser d'une faible satire ?
De tout auteur c'est le droit immortel
Que de fronder peuple, royaume, empire ;
S'il dit bien, il est écouté,
On le lit, il amuse, et parfois il corrige.

1. *Notice sur Mme de Charrière*, en tête d'une nouvelle édition de *Caliste*. Paris, 1845.

S'il a tort, bientôt rejeté,
Il est le seul que son ouvrage afflige.
Mais, dites-moi, prétendriez-vous
N'avoir pas vos défauts aussi bien que les autres?
Ou vouliez-vous qu'éclairant ceux de tous,
On s'aveuglât seulement sur les vôtres?
On reproche aux Français leur folle vanité,
Aux Hollandais la pesante indolence,
Aux Espagnols l'ignorante fierté,
Au peuple anglais la farouche insolence.
Charmant peuple neuchâtelois!
Soyez content de la nature;
Elle pouvait, sans vous faire d'injure,
Ne pas vous accorder tous les dons à la fois.

Ces vers gracieux et flatteurs ne raccommodèrent rien, et furent regardés comme une ironie de plus par le gros de la société. Mais Mme de Charrière eut aussi ses partisans, ses amis et ses défenseurs. Ils formèrent autour d'elle un petit cercle d'élite, qu'elle se plut à instruire, à amuser, à former. Bientôt ce cercle forma école. Pour la hardiesse des pensées, pour la manière d'écrire, il se distingua de tous les alentours. C'est dans ce sens que l'influence de Mme de Charrière a été grande dans la Suisse française. Elle a joué un vrai rôle de réformateur. A l'heure qu'il est encore, il est facile de reconnaître les initiés ou les descendants des initiés. Quelques femmes d'élite se formèrent à son école. Nous citerons seulement Mme Morel, née de Gélieu, fille du pasteur de Colombier, qui a imité les poésies de Schiller, traduit de l'anglais *la Nature et l'Art*, de

miss Inchbald[1], et de l'allemand *Gertrude de Wart*, de M. Appenzeller.

Le *Nouveau Journal Helvétique* de Neuchâtel[2], qui n'était que l'ancien *Journal Helvétique*, régénéré et rajeuni par un nouveau rédacteur, le ministre Henri-David Chaillet, dont la critique était aussi originale que juste et spirituelle, osa prendre la défense des *Lettres Neuchâteloises :* « Ce n'est qu'une bagatelle assurément, mais c'est une très-jolie bagatelle ; mais il y a de la facilité, de la rapidité dans le style, des choses qui font tableau, des observations justes, des idées qui restent ; mais il y a dans les caractères cet heureux mélange de faiblesse et d'honnêteté, de bonté et de fougue, d'écarts et de générosité, qui les rend à la fois attachants et vrais ; il y a une sorte de courage d'esprit dans tout ce qu'ils font, qui les fait ressortir, et je soutiens qu'avec une âme commune, on ne les eût point inventés..... »

Les Genevois jugèrent les essais de Mme de Charrière avec plus d'esprit que leurs voisins. Une femme très-spirituelle, très-genevoise (écrit Mme de Charrière à une de ses amies d'Angleterre), dit à une autre : « On dit que c'est tant bête, mais cela m'amuse. » Ce mot me plaît extrêmement. Mlle *** dit que tout le monde pouvait faire un pareil livre. « Essayez ! » lui dit son frère.

1. *La Nature et l'Art*, roman par miss Inchbald, auteur de *Simple histoire*, nouvelle traduction par Mlle de Gélieu et Mme de Charrière. Paris (Neuveville), 1797, in-8°.

2. *Nouveau Journal helvétique*, ou annales littéraires et politiques de l'Europe, et surtout de la Suisse. 1782—1784.

On pensa que j'avais voulu peindre de mes parents; mais cela ne leur ressemble pas du tout : c'est pour dépayser.

Les critiques ne découragèrent pas Mme de Charrière. Elle se sentait une sorte de vocation. Sur une donnée fournie par le général Samuel Constant, père de Benjamin, elle composa le *Mari sentimental*, lettres d'un homme du Pays de Vaud, écrites en 1783, qui furent suivies de la contre-partie : les *Lettres de Mistriss Henley*, la femme sentimentale. Rien de plus simple que la donnée de ces deux romans.

M. Bompré, habitant une petite ville du Pays de Vaud qu'on ne désigne pas, retiré du service, se marie à quarante ans avec une demoiselle de Genève, sœur de son ami. La nouvelle épouse, sorte de Mme Honesta, veut tout réformer dans le ménage de son mari, qui voit successivement disparaître, sans qu'il puisse s'en fâcher, tout ce qu'il aimait, tout ce à quoi il était habitué, son chien, son cheval, ses vieux meubles, son vieux domestique Antoine. Ces coups d'épingle finissent par mettre hors de lui le pauvre Bompré, qui se tue de désespoir. Mais, avant de le faire, il a tout écrit à son ami Saint-Thomin d'Orbe. Voilà le roman.

Mistriss Henley est une femme délicate, impressionnable, *incomprise*, comme on dit aujourd'hui, qui épouse un homme très-sensé, mais froid, ennuyeux à force d'être correct et vertueux, un vrai Grandisson. Ce mari, sans s'en douter, rend sa femme malheureuse, sans qu'elle puisse (et c'est ce qu'il y a de plus

terrible) formuler le moindre grief, le moindre reproche.

Ces deux compositions sont très-remarquables, bien que la morale et la conclusion en soient un peu compromettantes pour l'institution du mariage. L'idéal du bonheur conjugal y est un peu sacrifié. Les pensées s'élèvent parfois jusqu'à la plus haute philosophie. Il y a aussi un côté pratique, politique, social, dans le *Mari sentimental*. Bompré, tout en racontant à son ami Saint-Thomin ses déceptions conjugales, s'occupe de ses fermiers, de l'état des paysans du Pays de Vaud. Il parle des abus de l'administration, des vices du peuple, des défauts de la législation, des fautes du gouvernement bernois. Il aborde les questions les plus ardues, celles de la richesse, de la pauvreté, de la propriété. La nature franche et hardie de Mme de Charrière aimait à se jouer des difficultés que la société artificielle et timorée de son temps n'osait pas même entrevoir.

Le *Mari sentimental* excita un orage plus violent encore que les ouvrages qui l'avaient précédé. On prétendait reconnaître l'original de M. et de Mme Bompré. Un M. Caillat, qui avait épousé une demoiselle de Chapeaurouge de Genève, était mort volontairement à Aubonne, tout près d'Orbe, quelque temps auparavant, à la suite de quelques chagrins, ou plutôt de maux imaginaires. Mme Caillat, née de Chapeaurouge, crut reconnaître l'histoire de son mari et la sienne dans le *Mari sentimental*. Elle écrivit et fit imprimer une apo-

logie de sa conduite, adressée à un pasteur de ses amis[1]. « Il y a quelques semaines, dit-elle, qu'il s'est répandu à Genève un ouvrage anonyme, fait et imprimé dans une ville du Pays de Vaud, ayant pour titre *le Mari sentimental*. On me dit qu'il transpirait dans le public que M. et Mme Bompré n'étaient autres que mon mari et moi. Combattre cette opinion, c'est, me direz-vous, donner à entendre que je me suis reconnue dans le portrait injurieux tracé par l'auteur du *Mari sentimental*. Mais ne sais-je pas qu'il est dans le monde beaucoup de personnes qui se préviennent avec autant de facilité, qu'elles ont de peine à revenir de leurs préventions. Ce n'est donc point contre l'auteur que je réclame, car il est impossible qu'il m'ait eu en vue, mais contre l'injustice du public qui lui prête une intention aussi criminelle. »

Là-dessus, Mme Caillat, née de Chapeaurouge, se donne la peine de passer en revue tous les faits qui pouvaient avoir, dans le roman, quelque rapport avec sa propre histoire. Par malheur, il y avait aussi dans celle-ci un domestique, un cheval, un chien, des porcelaines, un portrait, de vieux meubles, comme dans le *Mari sentimental*. Mais là se bornait la ressemblance; les circonstances étaient entièrement différentes.

Non contente d'être ainsi entrée gratuitement dans l'étalage de toutes ses affaires domestiques, Mme Caillat voulut avoir les attestations de son beau-frère, de ses

1. *Lettre à M. Mousson, pasteur de St.-Livre, près d'Aubonne*, ou *Supplément nécessaire au* Mari sentimental. 1784.

parents, certifiées par main de notaire, des magistrats municipaux d'Aubonne, de ses propres domestiques[1].

Cependant, Mme de Charrière était désolée de tout ce bruit, de ce scandale bien involontairement provoqué. Elle publia de son côté une déclaration : « C'est l'auteur du *Mari sentimental* qui veut avoir l'honneur de vous dire, combien il est au désespoir de l'acharnement avec lequel on l'accuse d'avoir voulu faire l'histoire de votre mariage. Je fais ici serment devant Dieu, que je n'ai jamais vu M. Caillat, que je n'ai jamais entendu détailler son portrait ; que je n'ai jamais été à Aubonne ; que je n'ai jamais été chez vous, Madame, ni chez votre beau-frère ; que je n'ai jamais eu aucune connaissance de ce qui regarde l'intérieur de votre maison, ni de la sienne. Je proteste avec serment que les anecdotes du portrait, du cheval, du chien, des porcelaines, ainsi que des domestiques, sont toutes de mon invention, et que jamais je ne les ai entendu raconter à personne. Cependant on m'écrit de Genève que tout est vrai, et que même il y a des lettres originales de M. Caillat. En vérité, Madame, il y a dans votre ville presque autant de méchanceté que d'esprit. Mais je ne croyais pas qu'il y eût autant de ces petits esprits, petits et méchants, qui font des applications, qui cherchent toujours en mal, et qui ne trouvent d'autre plaisir et d'autre profit à faire dans leur lecture. J'avoue qu'ayant voulu peindre

1. Attestation de MM. Charbonnier, banneret, Grivel, Boinod : Aubonne, 1784. — Déclaration de Louise Augy, veuve Voignon ; Aubonne, le 3 février 1784.

l'intérieur d'un ménage dont le mari fût malheureux, quoique la femme eût des vertus (ce qui n'arrive que trop souvent), le hasard, et non aucune intention mauvaise, m'a fait choisir des circonstances qui ont quelque rapport avec celles de M. Caillat. J'ai placé la scène dans une petite ville du Pays de Vaud, parce qu'il n'y a point de cette philosophie accommodante et de ces circonstances consolantes qui se trouvent si heureusement dans les grandes, et que les mariages malheureux doivent l'être là plus qu'ailleurs. Le lieu de cette scène n'est point désigné ; il peut être à Morges, à Cossonay, à Nyon. Je me suis reposé sur mon imagination, qui inventait tout. Je regardais cet historique comme le canevas où je voulais enchâsser mes idées sur les affaires de Genève, sur le commerce des blés et des denrées du Pays de Vaud, sur les lois criminelles. Je ne croyais pas qu'à Genève on fût comme dans une petite ville où l'on ne vit dans le monde et dans les conversations que du mal d'autrui. »

Certes, cette déclaration était franche et catégorique. Elle ne suffit cependant pas à Mme Caillat, parce qu'elle n'était signée que d'une initiale, et que l'auteur gardait par conséquence l'anonyme. Elle la fit publier avec le *vidimus* des notaires Vignier et Duby, en l'accompagnant d'une sommation nouvelle :

« Je ne crois pas trop présumer de votre délicatesse (dit-elle à l'auteur), en espérant que vous ne vous en tiendrez pas à votre lettre anonyme. Vous me devez une réparation authentique. Je dirai plus, vous vous la

devez à vous-même. Votre honneur exige qu'on ne vous croie pas capable, pour faire briller votre esprit, de dénaturer et ternir le caractère d'une veuve sans appui, fille d'un respectable magistrat, dont les longs, utiles et pénibles services méritent qu'on respecte sa mémoire et ses enfants. »

Nous avons insisté sur les détails de cette curieuse polémique, parce qu'elle fait voir, mieux que tous les raisonnements, quelle était la position des auteurs et de la littérature dans la Suisse française, dans ce moment intéressant qui précéda immédiatement la révolution française. Ce n'était rien que la censure officielle des gouvernements, à côté de cette censure indéfinissable qu'exerçaient sans contrôle les sociétés privées, les cercles, les coteries. L'opinion publique proprement dite n'était pas encore formée. C'était à peine si la bourgeoisie osait de temps en temps dire son mot sur les choses littéraires. Son goût n'était pas assez sûr, son instruction assez développée, pour qu'elle mît une bien grande insistance à exercer une influence, à jouer un rôle en matière pareille. La société privilégiée usait donc à peu près sans contrôle de son monopole en semblable occasion. Elle défendait pied à pied sa position, entrevoyant le danger qu'amènerait nécessairement une plus grande liberté. L'émancipation littéraire devait amener l'émancipation politique.

Mme de Charrière, en se mettant résolument au dessus des petites considérations de salons et de familles, exerça donc une véritable initiative révolutionnaire.

C'est en cela, tout autant que dans le mérite intrinsèque de ses œuvres, quelque incontestable que soit celui-ci, que consiste l'intérêt qui s'attache à sa personnalité. Le *Mari sentimental* lui appartient bien réellement, quoique certaines bibliographies l'attribuent au général Samuel Constant. L'erreur vient de ce que Mme de Charrière, par des considérations faciles à comprendre, ne se mettait pas directement en avant. Elle cherchait, dans les personnes qui l'entouraient, quelqu'un qui pût remettre son manuscrit à l'imprimeur ; car ce n'était pas une petite affaire que d'éditer un roman de mœurs indigènes. Autant il y avait de facilité quand il s'agissait d'imprimer et de contrefaire les produits de la littérature étrangère, si hardis qu'ils fussent, autant on était méticuleux, circonspect, difficultueux, quand on se trouvait en présence d'une œuvre nationale, où il était question de toutes sortes de choses, regardées jusqu'alors comme sacrées et du domaine privé.

Mme de Charrière avait connu en Hollande le général Samuel Constant de Rebecque, père de Benjamin, et le colonel Constant d'Hermenches, son oncle, tous deux au service des Etats-Généraux. Originaires d'une famille noble de l'Artois, réfugiés en Suisse à l'époque des persécutions religieuses sous Philippe II, les Constant avaient fourni à Lausanne, où ils avaient reçu la bourgeoisie, des professeurs, des pasteurs, des médecins. Ils avaient suivi ensuite la carrière militaire à l'étranger. En Hollande, ils étaient regardés comme étant du

pays. Mme de Charrière, les ayant retrouvés en Suisse, entretenait avec eux des relations assez intimes. Voilà comment elle fut amenée à confier le soin de publier le *Mari sentimental* à M. Constant de Rebecque, qui, faisant des romans pour son compte, eut un moment la responsabilité de celui de Mme de Charrière. L'erreur était d'autant plus facile, que peut-être il y avait mis quelque chose du sien; mais pour qui a étudié le style et la manière de Mme de Charrière, il n'y a pas à s'y tromper, non plus que pour *Miss Henley*, la femme sentimentale. Celle-ci ne donna lieu à aucune réclamation du genre de celle de Mme Caillat. Serait-ce que les maris vertueux, qui rendent leurs femmes malheureuses, sont plus rares, dans le monde réel, que les femmes irréprochables qui tuent leurs maris à coups d'épingle [1]?

Les tribulations d'auteur de Mme de Charrière ne se bornèrent pas là. C'était alors dans la bonne société la mode des portraits. On en traça plusieurs de l'auteur des *Lettres de Lausanne*, où elle n'était pas ménagée. On la faisait parler ainsi d'elle-même : « Je suis désobligeante par principe, méprisante par système, bizarre par va-

1. On imprima seulement une parodie, intitulée *Lettres de Salomé à Jaqueline, ou la cabaretière sentimentale*. Le sel de cette plaisanterie consiste à placer le sentiment dans une classe de personnes où il est assez rare de le trouver. Le langage du peuple de Genève est assez bien imité. Il y a aussi quelques réflexions d'une justesse naïve, comme celle-ci :

« Pour un qui rit, vous en voyez deux qui pleurent, et trois qui se retiennent de pleurer. »

nité. J'étais faite pour un plus grand théâtre; tout ce qui est rétréci contrarie mon imagination ambitieuse. Je ne désire que les jouissances de l'orgueil, et un esprit d'inquiétude me suit partout. Je parais avoir pris le rôle d'auteur; je fais des romans sans intrigues; lorsque j'écris, c'est toujours les petits riens, les misères dont je suis frappée qui m'entraînent, » etc. etc.

Mme de Charrière répondit en traçant d'elle-même un portrait moins chargé, dans lequel cependant elle était loin de se flatter. On retrouve dans ce morceau toute la franchise et la finesse de son talent :

Portrait de l'auteur des Lettres de miss Henley, fait par elle-même.

« Compatissante par tempérament, libérale et généreuse par penchant, Zélinde n'est bonne que par principe. Quand elle est douce et facile, sachez-lui-en gré; c'est un effort. Quand elle est longtemps civile et polie avec des gens dont elle ne se soucie pas, redoublez d'estime; c'est un martyre. Elle a eu de la vanité; mais la connaissance et le mépris des hommes l'ont corrigée. Cependant cette vanité va encore trop loin au gré de Zélinde même : elle pense que la gloire n'est rien au prix du bonheur; mais elle ferait encore bien des pas pour la gloire.

» Quand est-ce que les lumières de l'esprit commanderont aux penchants du cœur? Alors Zélinde cessera d'être coquette. Triste contradiction! Zélinde, qui ne voudrait pas sans raison frapper un chien, écraser le

plus vil insecte, voudrait peut-être dans de certains moments rendre un homme malheureux, et cela pour s'amuser, pour se procurer une espèce de gloire, qui même ne flatte pas sa raison et ne touche qu'un instant sa vanité! Mais le prestige est court; l'apparence du succès la fait revenir à elle-même. Elle n'a pas plutôt reconnu son intention, qu'elle la méprise, l'abhorre, et veut y renoncer à jamais.

» Vous me demanderez peut-être si Zélinde est belle, ou jolie, ou passable. Je ne sais. C'est selon qu'on l'aime ou qu'elle veut se faire aimer. Elle a le teint éclatant, la taille belle; elle le sait, et s'en pare un peu trop au gré de la modestie. Elle n'a pas la main blanche; elle le sait aussi, et en badine; mais elle voudrait bien n'avoir pas sujet d'en badiner. Tendre à l'excès et non moins délicate, elle ne peut être heureuse par l'amour ni sans amour. L'amitié eut-elle jamais un temple plus saint, plus digne d'elle, que le cœur de Zélinde? Se voyant trop sensible pour être heureuse, elle a presque cessé de prétendre au bonheur. Elle s'attache à la vertu; elle fuit les repentirs, et cherche les amusements. Les plaisirs sont rares pour elle, mais ils sont vifs. Elle les saisit et les goûte avec ardeur.

» Connaissant la vanité des projets et l'incertitude de l'avenir, elle veut surtout rendre heureux le moment qui s'écoule. L'imagination de Zélinde sait être riante, même quand son cœur est affligé. Des sensations trop vives et trop fortes pour sa machine, une activité excessive qui manque d'objets satisfaisants, voilà la source de

tous ses maux. Avec des organes moins sensibles, Zélinde eût eu l'âme d'un grand homme. Avec moins d'esprit et de raison, elle n'eût été qu'une femme faible. »

Ce joli portrait n'est pas le seul que Mme de Charrière ait esquissé d'elle-même. Il en existe d'autres non moins finement touchés, « car, dit-elle, les amis de Zélinde assurent qu'on en ferait dix, tous ressemblants à l'original, tous différant entre eux [1]. » Dans une lettre adressée à M. de Salgas, l'ami de son mari et le sien, elle entre dans des détails intéressants sur ses ouvrages et sur la manière dont elle leur fit voir le jour :

« Je vous ai dit, Monsieur, la jolie réponse que me fit faire M. Tronchin, auquel j'avais demandé de me

1. Mme de Charrière, craignant d'être mal comprise quand elle disait *qu'elle n'était bonne que par principe*, mit le correctif suivant dans un autre portrait :

« Si l'on est bonne quand on pleure sur les malheureux, quand on met un prix infini au bonheur de tout être sensible, quand on sait se sacrifier aux autres et qu'on ne sacrifie jamais les autres à soi, Zélinde est naturellement bonne et le fut toujours. Mais s'il ne suffit pas pour cela d'une équité scrupuleuse dans une âme généreuse, compatissante et délicate ; si, pour être bonne, il faut encore dissimuler ses mécontentements et ses dégoûts, se taire quand on a raison, supporter les faiblesses d'autrui, faire oublier à ceux qui ont des torts qu'ils nous affligent, Zélinde souhaite toujours de l'être et le devient. Son cœur était capable de grands sacrifices ; elle a accoutumé son humeur aux petits. Elle cherche à rendre heureux tous les moments de ceux qui l'approchent, car elle voudrait faire le bonheur de leur vie, et *les moments sont la vie*.

» Trop sensible pour être constamment heureuse, ceux qui l'approchent gagnent à ses chagrins. Son existence ne doit pas être inutile ; et moins elle lui paraît un bien pour elle-même, plus elle veut la rendre un bien pour eux. »

trouver un éditeur. Sa femme, après me l'avoir rapportée, ajouta : Ne songez plus à tirer de l'argent de ce que vous pourriez écrire. Outre qu'à mon gré cela serait peu honnête, je vous assure que cela ne vous réussirait pas. Je me fâchai presque, pensant que c'était me déclarer que je n'aurais point de lecteurs. Mais Mme Tronchin avait raison, et quoique je n'aie pas renoncé au profit qu'un auteur peut tirer de ses livres, par honneur, par orgueil, par aucun noble rapport que je me sentisse ni que je voulusse me donner avec Montesquieu, quoique je n'y aie jamais renoncé formellement, désirant au contraire tantôt de payer une dette, tantôt de faire un présent avec l'argent que j'aurais gagné, il a bien fallu y renoncer de fait, c'est-à-dire, m'en passer, ce que je n'ai pu faire sans rougir un peu de ma profonde maladresse. Encore si mes disgrâces s'étaient bornées à ne gagner point! Mais payer moi-même tantôt les frais de l'impression, tantôt le papier nécessaire, tantôt les gravures dont j'ai eu la sottise et la présomption de vouloir parer un de mes livres [1], sans que jamais on m'ait rien rendu, rien payé : cela est aussi trop ridicule. A Paris, l'imprimeur ou libraire Buisson me reçut avec insolence. Il avait fait venir de Genève tout ce qui restait d'une seconde édition des *Lettres neuchâteloises* et ce que l'on avait imprimé des *Let-*

1. *Les trois femmes*, roman de Mme de Charrière, sont ornées de charmantes gravures dans l'édition qui est datée de Leipzig (Zurich), 1798. L'auteur les avait fait dessiner par Legrand, artiste français qui était venu en Suisse, et graver par Choffard et Duplessis-Berteaux, avec tout le soin et l'élégance possibles.

tres écrites de Lausanne. J'en achetai pour moi, puis quelques exemplaires pour mes amis, qui, croyant qu'elles m'appartenaient, m'en demandaient sans façon, et, en effet, j'avais payé en entier l'impression des *Lettres neuchâteloises*. Eh bien! ce Buisson, voyant que je tardais à payer, me fit dire par mon domestique que j'avais beau me dire la propriétaire de ces deux livres, et l'auteur de tous deux, il n'était pas obligé de me croire, et me priait de lui envoyer tout de suite son argent. »

« M. Bailli, libraire, vendait *Mistriss Henley*, auquel on avait joint, outre *le Mari sentimental*, une misérable suite de ma brochure, qui en était la critique plus ennuyeuse encore qu'offensante; et les journaux s'étonnèrent de ce que les deux parties d'un même ouvrage se ressemblaient si peu. M. Prault (le même à qui M. de Bièvre disait : « M. *Pro*blême, pourquoi ne vois-je pas ici Mme *Pro*fanée, ni Mlle *Pro nobis*), ce même M. Prault convint avec M. Suard qu'il imprimerait *Caliste* à la suite des *Lettres de Lausanne*, à frais et à profits communs pour lui et pour l'auteur[1]. Mais j'ou-

1. Cette édition des *Lettres de Lausanne* où l'histoire de *Caliste* est ajoutée comme une seconde partie ou plutôt comme un épisode distinct, parut à Paris chez Prault, en 1788, in-8°. Les deux titres se sont confondus dans des éditions postérieures. Aujourd'hui on vient d'imprimer *Caliste* seule, sans les *Lettres de Lausanne*, dans la *Bibliothèque des chemins de fer*. C'est en effet un petit chef-d'œuvre à part.

L'*Esprit des journaux* de décembre 1786 et d'avril 1788 renferme sur *Caliste* deux articles critiques. Mlle Pauline de Meulan (depuis Mme Guizot) en rendit compte aussi, mais plus tard, dans le *Publiciste* (3 octobre 1807), à propos d'une réimpression. M. Sainte-

bliai de faire écrire et signer le marché, et quand j'envoyai le compositeur Zingarelli lui demander pour lui, Zingarelli, la moitié des profits qui devaient être considérables, puisque *Caliste* avait eu un très-grand débit, il dit que j'avais été si lente, si minutieuse lors de l'impression, en corrigeant les épreuves, qu'il n'y avait rien gagné du tout. Il est vrai que j'avais été lente et maladroite; il n'était pas vrai qu'il n'eût point gagné. A sa prière, j'avais gardé le plus rigoureux silence sur *Caliste* pendant plusieurs mois, parce qu'il voulait ne la mettre en vente qu'après le nouvel-an, c'est-à-dire après le débit des Almanachs. C'est une drôle de chose qu'un livre ! Sa conception, son impression, le commerce qui s'en fait, les éloges qu'il reçoit, le blâme qu'il éprouve, ce qu'il en revient à l'auteur d'estime ou de diffamation, sont des choses qui n'ont entre elles aucun rapport. De tous les auteurs célèbres, je crois que Voltaire a été le plus habile marchand de livres, et le seul qui se soit considérablement enrichi. Mais pourquoi les libraires, qui volent les auteurs, s'enrichissent-ils assez rarement eux-mêmes? C'est ce que j'ignore tout-à-fait. Beaucoup d'entre eux tout en volant se ruinent.

» Après mon retour de Paris, fâchée contre la prin-

Beuve a donné une édition de ce roman, avec les *Lettres écrites de Lausanne*, en 1845. La *Revue Suisse* de décembre 1844 renferme une comparaison entre *Caliste*, *Manon Lescaut* et *Leone Leoni* de George Sand. Ce morceau de critique très-remarquable, qui avait d'abord paru dans le *Semeur* (12 juin 1844), mais avec moins de développements, est de Mme Caroline Olivier.

cesse d'Orange, j'écrivis la première feuille des *Observations et conjectures politiques*[1]. Pour la faire remarquer et lire, j'en écrivis une seconde dont l'intérêt devait être un peu plus général. C'est celle qu'il a plu à M. Vittel de mettre la première dans le recueil qu'il fit[2]. Puis vinrent les autres. Une indignation, disons mieux, un zèle patriotique en dicta plusieurs. J'exigeais de l'imprimeur qu'il les envoyât l'une après l'autre, à mesure qu'il les imprimait, à M. Van den Spiegel, à M. Ch. Bentink, à mes parents de Hollande, à vous. Ceux qui les recevaient les lisaient à leurs amis, dont aucun n'en devina l'auteur. Vous-même, vous ne me

1. *Observations et conjectures politiques sur la révolution de Hollande*, 1788. Mme de Charrière se montre républicaine dans cet écrit, et s'élève avec force contre l'intervention du roi de Prusse, provoquée par la princesse d'Orange, sa sœur, dans les affaires de Hollande. On trouve dans quelques catalogues du temps ces observations attribuées à Mirabeau, qui avait écrit *aux Bataves sur le Stathoudérat* des lettres dans le même sens.

2. Jérémie Vittel, neveu du fameux Fauche-Borel, libraire du roi à Neuchâtel et ensuite agent des Bourbons, avait établi une imprimerie aux Verrières Suisses, à la frontière de France et de Neuchâtel. Ce fut Mirabeau qui, durant sa détention au fort de Joux, pendant laquelle il obtint d'aller plusieurs fois au Val de Travers et à Neuchâtel, donna cette idée d'une imprimerie aux Verrières. On devait y publier toutes sortes de livres qu'il eût été impossible de faire paraître en France. C'est là, en effet, et à Neuchâtel, chez Fauche, qu'ont été imprimés plusieurs ouvrages de Mirabeau, de ceux qu'on ne nomme pas dans la littérature honnête. On a imprimé aussi aux Verrières une imitation de Werther, sous le nom d'*Amours d'Alexis et de Justine*. C'est le roman de Gœthe, mais transporté sur une scène suisse, et avec des descriptions de paysages suisses. L'auteur est le marquis de Langle. Enfin la presse de Vittel a mis au jour des brochures politiques suisses et neuchâteloises.

reconnûtes pas. Je voulais qu'on les envoyât et les vendît à Paris, comme on aurait pu faire de tout autre ouvrage périodique, et je ne doutais pas que cela ne se fît. Benjamin Constant survint à Colombier. Il me regardait écrire, prenait intérêt à mes feuilles, corrigeait quelquefois la ponctuation, se moquait de quelques vers alexandrins qui se glissaient parfois dans ma prose. Nous nous amusions fort. De l'autre côté de la même table, il écrivait sur des cartes de tarots qu'il se proposait d'enfiler ensemble, un ouvrage sur l'esprit et l'influence de la religion, ou plutôt de toutes les religions connues. Il ne m'en lisait rien, ne voulant pas, comme moi, s'exposer à la critique et à la raillerie. Mme de Staël en a parlé dans un de ses livres. Elle l'appelle *un grand ouvrage*, quoiqu'elle n'en ait vu, dit-elle, que le commencement, quelques cartes sans doute, et elle invite la littérature et la philosophie à se réunir pour exiger de l'auteur qu'il le reprenne et l'achève[1]. Mais elle ne nomme point cet auteur, ne donne point son adresse; de sorte que la littérature et la philoso-

1. Benjamin Constant avait en effet réuni sur des cartes plus de dix mille faits, extraits de ses lectures, qui devaient servir à la composition de son ouvrage, si souvent entrepris et si souvent modifié, *sur la religion*. « L'utilité des faits est merveilleuse, disait-il; dans toutes les vicissitudes de mon ouvrage, ces mêmes faits m'ont servi à tout. » Ces dix mille cartes étaient étalées dans son cabinet de travail à Paris, sous la Restauration. Il les faisait jouer entre ses doigts tout en causant et en travaillant. « Quand j'ai changé le plan et la tendance de mon livre, disait-il encore, je leur ai fait faire demi-tour. Ces dix mille cartes se retournent à mon commandement. »

phie eussent été bien embarrassées de lui faire parvenir une épître. »

Mme de Charrière laisse voir dans cette fin de lettre un peu d'humeur. C'est qu'à l'époque où elle l'écrivait, ses rapports avec Benjamin Constant n'étaient plus ce qu'ils avaient été un moment. Mme de Staël était venue s'interposer entre eux. La correspondance de Benjamin Constant avec Mme de Charrière a été publiée, analysée, commentée[1]. Elle a donné naissance à une polémique entre MM. Sainte-Beuve et de Loménie. Nous ne reviendrons donc sur ce sujet que pour donner des détails nouveaux, qui complèteront ce qu'on sait déjà.

Nous rappellerons brièvement que Benjamin Constant, à la veille de partir pour Brunswick, où il fut appelé, en 1787, pour être gentilhomme de la chambre du duc et lecteur de la duchesse douairière, vint passer quelque temps à Colombier auprès de Mme de Charrière, qu'il avait connue à Paris dans la société de Mmes Necker, Saurin, Suard, et dans des maisons genevoises. Il ne cessa dès-lors de lui écrire d'Allemagne, comme à sa meilleure amie, et toutes les fois qu'il pouvait s'échapper de la petite cour allemande, où il s'ennuyait fort et se trouvait mal à l'aise, à cause de la révolution française dont il goûtait les principes dans une certaine mesure girondine, c'était à Colombier qu'il venait se réfugier. Tout près de là, à Bôle, autre village neuchâtelois, vivait aussi un couple intéressant et singulier,

1. D'abord dans la *Revue des Deux Mondes* (15 avril 1844), et ensuite dans un volume à part; Paris, 1845.

Marie-Thérèse Forster, fille du célèbre philologue Chrétien-Théophile Heyne, de Gœttingue, et Louis-Ferdinand Huber, littérateur allemand, traducteur de Gessner, et auteur de nombreux ouvrages. La vie de ces deux personnes avait été assez romanesque, et Mlle Heyne avait d'abord été mariée au célèbre naturaliste Forster, le compagnon de voyage du capitaine Cook. Elle avait fait sa connaissance à Gœttingue, où Forster vivait dans l'intimité de son père, de Herder, de Bürger et d'autres littérateurs allemands. Forster l'avait conduite à Vilna, et ensuite à Mayence, où il avait été appelé comme bibliothécaire. Mais bientôt la différence d'âge, les bizarreries de Forster, vinrent faire tomber le prestige qui, à cause de sa célébrité et de l'étrangeté de ses aventures, avait un moment séduit la fille de Heyne. Une sorte de capitulation amiable étant intervenue, les deux époux convinrent ensemble de vivre sur le pied de la simple amitié. Quand Mayence fut menacée par les événements de la guerre, Forster, qui avait embrassé le parti français, et qui même avait été délégué à Paris comme député du nouveau département du Mont-Tonnerre, envoya sa femme à Neuchâtel, d'où elle correspondait avec lui sur le pied le plus amical. Il l'avait confiée à son ami Huber, et ce trio vivait sur le pied de la meilleure harmonie. Après la mort de Forster, en 1793, sa veuve épousa Huber, avec lequel elle avait fait plusieurs traductions du français en allemand, entre autres celle du roman de Louvet, *le Divorce nécessaire*, qui présentait bien des traits

d'analogie avec leur propre histoire. M. et Mme Huber vivaient donc à Bôle, tout près de Mme de Charrière, dont ils traduisaient aussi les ouvrages en allemand. C'est dans cette société bizarre, mais spirituelle, que Benjamin Constant venait se réfugier et se délasser de ses ennuis de cour[1] et de ses tracasseries matrimoniales, car il s'était laissé marier à Brunswick, assez malheureusement, avec une jeune personne attachée à la duchesse régnante. Un divorce fut prononcé en 1790, presque aussitôt après cette union.

Mme de Staël avait connu Mme de Charrière à Paris, dans la société genevoise, chez M. Thélusson et chez

1. Benjamin Constant s'était arrêté chez Heyne, en allant à Brunswick. Il avait fait la cour à sa fille, qui devint successivement Mme Forster et Mme Huber.

« Mon entrée chez la fille du professeur Heyne a fait tableau, écrivait-il à Mme de Charrière, le 28 février 1788. Imaginez une chambre tapissée de rose avec des rideaux bleus, une table avec une écritoire, du papier avec une bordure de fleurs, deux plumes neuves précisément au milieu, et un crayon bien taillé entre ces deux plumes, un canapé avec une foule de petits nœuds bleu de ciel, quelques tasses de porcelaine bien blanche, à petites roses, deux ou trois petits bustes dans un coin. J'étais impatient de savoir si la personne était ce que cet assemblage promettait. Elle m'a paru spirituelle et sensée.

» Il y a des traits distinctifs que les filles de professeur allemand ne manquent jamais d'avoir : mépris pour l'endroit qu'elles habitent, plainte sur le manque de société, sur les étudiants qu'il faut voir, sur la sphère étroite et monotone où elles se trouvent; prétention et teinte plus ou moins forcée de romanesquerie, voilà l'uniforme de leur esprit; et Mlle Heyne, prévenue de ma visite, avait eu soin de se mettre en uniforme.

» Mais à tout prendre, elle est plus aimable et beaucoup moins ridicule que les dix-neuf vingtièmes de ses semblables... »

son père, M. Necker. Quand elle vint en Suisse, elle s'empressa d'aller la visiter à Colombier. Ces deux dames s'avisèrent d'écrire sur le même sujet, *le caractère et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*. Mme de Staël avait publié, en 1788, une brochure remarquable sous ce titre, et Mme de Charrière avait concouru pour l'éloge de Jean-Jacques proposé par l'Académie française[1]. Leur manière d'apprécier le grand écrivain différait assez, et cette concurrence littéraire ne fut pas favorable à une plus grande intimité. Quand Benjamin Constant eut fait la connaissance, à Lausanne, de Mme de Staël, il fut séduit, fasciné, et laissa Colombier pour Coppet. Mme de Charrière se montra fort sensible à cet abandon. C'est ce qui explique le ton assez aigre de sa correspondance, toutes les fois que ce sujet revient sur le tapis.

Ainsi, elle écrit à Berlin à une Neuchâteloise de ses amies, Mlle L'Hardy, le 12 août 1794 :

« J'ai eu Mme de Staël pendant quelques heures à Colombier. Elle m'a questionné un peu sur le roi de Prusse et la cour de Berlin; j'ai *très-peu* répondu. Après son départ, je me suis demandé si cette portion des émigrés à laquelle elle tient, avec laquelle elle est

1. Marmontel, secrétaire perpétuel de l'Académie, consulté par Mme de Charrière sur le moment où son mémoire devait être remis, lui avait répondu : « Il a fallu, avant de proposer l'éloge, attendre et observer la seconde partie des *Confessions*. La sensation qu'elle a produite a été diverse, selon les esprits et les mœurs; mais en général nous sommes indulgents pour qui nous donne du plaisir. Rien n'est changé dans les intentions de l'Académie, et Rousseau est traité comme la Madeleine : *Remittuntur illi peccata multa, quia dilexit multum.*

liée par des services et une bienveillance réciproque, les Narbonne, Lally, Matthieu Montmorency, enfin les nobles constituants, n'espéraient pas quelque chose des personnes qui sont dans la faveur du roi. Si cela était, je craindrais les maladresses des présomptueux, la précipitation des étourdis. Oh Dieu! quels pilotes pour s'embarquer avec eux, et leur confier son honneur et son repos! Mme de Staël venait de chez M. de Garville, où il y a des Français; d'Anet, où il y en a aussi, la princesse de Broglie et d'autres. M. de Narbonne l'avait accompagnée; mais il s'est rendu suspect ou désagréable au gouvernement de ce pays; car on a lu son signalement dans les justices de villages, avec défense de l'héberger. On dit que c'est à la réquisition de M. Barthélemy, l'ambassadeur français. De retour à Lausanne, Mme de Staël a vu Constant, et ils se sont admirés l'un l'autre. Elle lui a témoigné un extrême engouement, et lui, il m'est venu dire le sien pour elle. Vraiment, la rapidité de son esprit et l'agrément de son élocution sont remarquables. Il y a de quoi la faire imaginer belle, tandis qu'on la voit laide. Je voudrais que vous l'eussiez vue. Constant est reparti presque aussitôt après être arrivé. Il a fait ce qu'il a pu pour les Huber, et son apparition à Bôle leur a été favorable. Il y a mis du sien de toutes manières. Les pères Heyne et Huber paraissent disposés à prendre des arrangements paternels. La dame grossit à vue d'œil, et paraît prévoir avec satisfaction

« Quelque petit savant qui veut venir au monde. »

Demandez à Berlin au comte Dœrnberg le journal que M. Huber rédige d'ici avec sa femme. Il est intitulé *Friedens-Prœliminarien* (préliminaires de paix). Vous y trouverez de mes œuvres, d'abord *le Trostlose* (l'inconsolable). Je viens de le lire. L'allemand lui sied très-bien. La naïveté allemande s'arrange fort bien avec ma simplicité. Vous pouvez lire aussi mon *Schweitzersinn*, c'est ainsi qu'on appelle en allemand *l'Emigré*[1]. On a imprimé ces deux petites comédies à part, et vous pourrez les avoir dans la *Vossischen Buchhandlung*. J'espère que, moitié lisant, moitié devinant, vous les entendrez à merveille. Le titre de la pièce que vous m'avez vu griffonner est *Liebe und Eitelkeit* (amour et vanité). Ne me nommez pas quand vous apprendrez qu'elle est imprimée. Je voudrais, si on la goûte, que l'honneur en fût au *Citoyen*[2]. »

Pour l'intelligence de ceci, et aussi à titre de renseignement littéraire concernant la Suisse française, il faut savoir que, lorsque l'émigration française commença à atteindre la Suisse, Mme de Charrière voulut mettre en garde l'opinion publique en France et en Allemagne contre les faux jugements que l'on aurait pu

1. Comédie en 3 actes de Mme de Charrière, imprimée à Lausanne en 1794; in-12.

2. Huber s'était prononcé fortement pour les principes de la révolution française. Il cherchait à les répandre en Allemagne, par une foule de publications. On l'appelait le *citoyen* dans la société de Colombier, et Mme Huber la *citoyenne*. On les trouve aussi désignés dans la correspondance de Mme de Charrière sous les noms des *Hubertchen*. Pendant leur séjour en Suisse, ils furent quelquefois inquiétés, les polices des cantons, devenues fort ombrageuses,

porter sur les sympathies qu'on avait en Suisse pour les émigrés. On paraissait disposé à croire, dès 1792, que ce pays voulait abandonner sa neutralité, pour entrer dans la coalition contre la France. Mme de Charrière composa donc une comédie, *l'Emigré*, qu'elle fit traduire en allemand par Huber, sous le titre de *Schweitzersinn* (l'esprit suisse), par opposition à l'esprit français. Divers personnages sont chargés de développer ce contraste, un *marquis d'Estourdillac*, émigré ridicule; un *M. de Vieux-Manoir*, émigré sensé, qui finit par se faire naturaliser en Suisse, et par épouser une jeune Bernoise; une *Mme Vogel*, aristocrate suisse, devenue jacobine sous l'influence de la peur; un *M. Jæger*, helvétien pur sang, qui débite la conclusion et la morale de la pièce : « *Soyons neutres comme nos souverains, et n'adulons personne !* » Le ministre de la république française en Suisse figure aussi dans cette pièce d'une manière avantageuse. C'était alors Barthélemy qui occupait ce poste diplomatique. Mme de Charrière, en lui adressant sa pièce, y joignit un billet ainsi conçu :

« Il n'a été imprimé de cette bagatelle que quelques exemplaires pour l'auteur et ses amis. Il est possible

frappant à la fois les jacobins pour plaire aux cabinets monarchiques, et les émigrés pour ne pas déplaire à la république française et à son terrible comité de salut public.

Au commencement du siècle, Huber et sa femme rentrèrent en Allemagne, où ils travaillèrent ensemble à une foule de journaux et de recueils périodiques. Après la mort de son second mari, en 1804, Mme Huber publia ses œuvres complètes, et rédigea le *Morgenblatt* d'Augsbourg. Elle mourut en 1829. Deux volumes de ses œuvres posthumes ont été publiés par son fils.

que le public s'en occupe, et alors on en pourrait parler à M. Barthélemy d'une manière peu exacte. C'est du moins ce qu'a craint l'auteur, et il envoie l'*Emigré* au ministre de la république française, bien sûr qu'il n'y verra rien dont il doive s'offenser. »

» En Suisse, ce 18 janvier 1794. »

Dans une autre lettre (du 12 mai 1795), Mme de Charrière revient sur les mêmes personnages :

« Le drôle d'homme, l'aimable homme que ce Constant ! Nous avons été fort bien ensemble ici pendant quatre ou cinq jours. J'ai eu pour lui les soins les plus minutieux. Puis à Lausanne il a repris des prétentions à une inébranlabilité et à une indépendance totale d'autrui, qui nous ont presque brouillés. Puis nous sommes revenus, chacun de notre côté, l'un à l'autre avec des excuses sans nombre, et un aveu mutuel que nous ne pouvons nous passer l'un de l'autre. Ses bonhomiques lettres à lui ont rencontré et croisé sur les chemins les miennes, qui prouvaient que je m'étais adoucie de moi-même. Enfin, cela s'est très-bien terminé, et je l'attends ici au premier jour.....

» Mme de Staël, avant de partir pour Paris, a enrichi la Suisse d'une *Epitre au malheur*, d'un *Essai* ou *Traité sur les fictions*, et de trois fictions ou nouvelles qu'elle dit avoir composées il y a déjà longtemps[1].

1. L'ouvrage de Mme de Staël, dont il est question ici, porte le titre de *Recueil de morceaux détachés;* Lausanne, 1795. Une seconde édition parut à Leipzig en 1796.

Il y a dans tout cela, autant que j'ai pu en juger en lisant le livre sans couper les feuillets, de l'esprit sans justesse, quelques belles phrases sans liaisons, et beaucoup de grands mouvements, des gens qui meurent de poison, de douleur, d'amour et autres morts violentes, sans qu'il en résulte le plus léger intérêt, le moindre attendrissement. Elle flagorne ridiculement Constant dans une note amphigourique, incompréhensible. Elle dit un mot de bonté pour *Caliste*, qu'elle place entre *Caroline de Lichtfield* de Mme de Montolieu, et *Camille* de l'oncle Constant, dans une liste immense de romans de toute espèce. Ce sot livre me fait faire une réflexion, un raisonnement que voici :

« Ou le Constant trouve ces sottises fort belles, et en ce cas-là son ancien goût à lui pour les phrases, pour le phébus, pour le style académique, ranimé par l'amour et l'exemple, l'emporte entièrement sur la partie sensée de lui-même, que je caressais et alimentais de mon mieux. En ce cas, il n'est plus qu'un fou ridicule. Ou elle ne le consulte point du tout, et en ce cas-là il n'est point de véritable sympathie, point de liaison sincère entre eux. Ou, enfin, il critique sans qu'elle s'en soucie; il blâme sans qu'elle change rien à ce qu'elle fait. En ce cas-là, c'est un plat et vil esclavage que celui de Constantinus. Dans une pareille liaison, ou une liaison quelconque, il faut que mutuellement on se gouverne, et qu'alternativement on soit l'âme l'un de l'autre. »

On aimerait à voir Mme de Charrière moins prévenue

dans ses jugements sur les ouvrages que Mme de Staël publia en Suisse durant les divers séjours qu'elle y fit avant la fin du siècle. Elle ne se montre guère plus favorable aux *Réflexions sur la paix, adressées au ministre Pitt et aux Français*[1], au livre *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*[2]. Cependant elle fait une exception en faveur de l'écrit si éloquent et si généreux que l'illustre fille de Necker publia au moment du procès de la reine Marie-Antoinette[3].

Mme de Staël était plus juste envers Mme de Charrière, à en juger du moins par les lettres qu'elle lui adressait pour lui parler de ses ouvrages. Il est vrai que nous ne savons pas en quels termes elle en parlait à des tiers. Mais la franchise de son caractère est ici une garantie de sincérité :

« Comment se fait-il (écrit de Nyon Mme de Staël à Mme de Charrière) que je ne vous aie pas écrit plus tôt, quoique j'aie lu si vite et si bien le charmant roman de *Mistriss Hendley?* C'est que je meurs depuis un mois de tous les genres d'inquiétudes. Il en est une qui a cessé par le plus atroce malheur. Vous voyez à quoi m'a servi un inutile effort. Je me suis attachée davantage à la malheureuse personne que je voulais défendre, et sa mort a été pour mon cœur une peine insupportable. Savez-vous quelque moyen de vivre dans cette époque

1. Genève, 1795.
2. Lausanne, 1795, chez Mourer.
3. *Réflexions sur le procès de la reine, par une femme.* Lausanne et Genève, 1793.

affreuse? Prêtez-le-moi pour un peu de temps. Je reviens à croire que c'est vous voir et vous entendre qui peuvent seuls empêcher de mourir. Un de mes amis a été arrêté. J'ai envoyé à Paris pour savoir de ses nouvelles, et ce n'est que depuis hier que j'ai la certitude de sa liberté.

» Votre Mistriss Hendley se meurt du dégoût de la vie, de vains efforts pour s'attacher à toutes les idées douces, repoussés par tous les sentiments froids. Son malheur est analysé avec une finesse de cœur et d'esprit étonnante; mais aujourd'hui tout est si fort, si violent, si terrible, qu'on n'appelle douleur que les tourments de la roue. Je les sens un moment suspendus quand je vous lis. Je voudrais que vous écrivissiez sans cesse. Chaque ligne serait un soulagement pour tout ce qui sait sentir. Vous avez eu la bonté de me donner deux exemplaires de la comédie de *l'Emigré;* mais vous devez croire qu'ils se sont multipliés par le nombre des lecteurs. C'était fort la mode dans la capitale de Lausanne de lire et de louer cette comédie. Ecrivez toujours. Pensez au besoin que le genre humain a de distraction. On a lu *Caliste* dans les soirées de Lausanne comme si elle venait de paraître. J'ai fort approuvé ce renouvellement d'enthousiasme. Je crois que vos ouvrages se varient encore à la dixième lecture. »

Cette lettre est antérieure à l'apparition de Benjamin Constant à Coppet. En voici une autre qui lui est postérieure. Elle est datée de Zurich, le 18 avril 1794 :

« Je n'ai pas le moindre tort, Madame, excepté celui

de voyager. Vos lettres ne m'ont atteinte que fort tard, et voilà que j'ai manqué *l'Inconsolable*. Je ne puis que prendre sa place par mes regrets. Je reviens à Lausanne à la fin de ce mois. Je voudrais bien que votre comédie y revînt aussi; je n'aurais pas tant perdu par la fantaisie de cette petite course. A mon retour, je ne m'occuperai pas d'autre chose que de rassembler *le Noble, Mistriss Hendley*, les *Lettres neuchâteloises*, etc. Mais, en vérité, vous me traitez trop sévèrement pour le tort de les avoir gardées. Je ne m'explique pas autrement ce billet tout-à-fait sec sur *Zulma*[1]. Je voudrais bien me flatter que vous avez un peu d'humeur contre moi de ce que je ne m'établirai pas à Neuchâtel depuis qu'on en renvoie les émigrés. Mais, dites-moi, je vous prie, si vous aviez eu des amis en France, qu'ils fussent proscrits, ruinés, que votre maison fût leur seul asile matériellement parlant: si vous iriez jouir seule du peu de bien qui vous reste, tandis que vous les sauriez traînant ailleurs une vie plus affreuse que celle d'aucun criminel. Au reste, vous n'avez peut-être pensé à rien de tout cela, et vous m'avez écrit une lettre sèche simplement parce que vous étiez ennuyée de moi. S'il vous prend quelque remords, et que vous ayez envie de me faire lire *l'Inconsolable*, c'est à Lausanne qu'il faut me l'adresser. J'y retourne à la fin de ce mois. Adieu, Madame. »

On voit que Mme de Staël est piquée à son tour. Elle

1. Une des nouvelles de Mme de Staël contenues dans le *Recueil de morceaux détachés* mentionné plus haut.

fait sentir à Mme de Charrière qu'elle a dans la tête bien autre chose que ses ouvrages. Celle-ci, comme les personnes qui vivent dans l'isolement, est un peu trop portée à s'exagérer la valeur de ce qui vient d'elle. Mme de Charrière était essentiellement une femme du dix-huitième siècle. Mme de Staël était déjà du dix-neuvième. Placé entre elles deux, Benjamin Constant donna naturellement la préférence à l'avenir, au siècle qui s'ouvrait. Il fit parfois sentir un peu cruellement à Mme de Charrière que leur amitié avait fait son temps. Avant de partir pour Paris avec Mme de Staël, il prit congé de son ancienne amie en termes convenables, mais un peu piqués. Dès-lors ils continuèrent de s'écrire de loin en loin. Jamais ils ne rompirent entièrement. Le fil de leur liaison, bien que ténu et singulièrement délié, ne se rompit jamais tout-à-fait[1].

« Il est des nœuds secrets, il est des sympathies. »

Mme de Charrière continua de s'amuser en vers et en prose sur l'infidèle Constant et sur celle qui le lui avait enlevé. C'est ainsi qu'elle traçait ce huitain en juin 1795 :

1. Ce qui concerne les rapports de Mme de Charrière avec Mme de Staël et Benjamin Constant, a été singulièrement défiguré dans un Eloge de Mme Récamier, qui a remporté le prix proposé par l'Académie de Lyon. Les époques et les faits y sont mêlés et intervertis. Les relations de Mmes de Charrière et de Staël datent entièrement du dix-huitième siècle. Mme Récamier n'a paru à Coppet que dans le siècle suivant, alors que Mme de Charrière n'existait plus. C'était du reste un sujet assez peu académique, que l'Eloge de Mme Récamier. Il a mal inspiré l'auteur, qui a pris ses matériaux à droite et à gauche, sans grand discernement.

Pour l'innocent amphigouri
Je redoutais la guillotine.
On l'eût pu croire sur sa mine
Un fat fraîchement anobli.
Mes craintes étaient ridicules :
En Suisse il avait émigré ;
En France le voilà rentré,
Avec Staël et ses opuscules.

Mme de Charrière écrivit encore une fable, *le Barbet*, nom sous lequel elle se désigne, appelant sa rivale *un nouveau venu de race précieuse*.

LE BARBET.

FABLE.

Un vieux *Barbet*, cher à son maître,
Chien caressant et dévoué,
S'il se voyait quelquefois rebroué,
Se consolait, tout prêt à reconnaître
Que c'était là le droit du jeu.
Chacun de bile a quelque peu,
Et qui reçoit tous les jours des caresses
Peut bien parfois supporter des rudesses.
De l'amitié les hauts et bas
Valent mieux que l'indifférence.
Décidément, moi je le pense,
Et le *Barbet* aussi. Mais ne voilà-t-il pas
Qu'un jour son maître fait l'emplette
D'un petit chien (bichon, levrette,
L'un ou l'autre, il importe peu) ;
Son allure est vive et brillante,
Son poil luisant, son œil de feu,
Et sa manière, en tout, charmante ;

Car sans compter que pour l'esprit
Il est de race précieuse,
Dans l'école la plus fameuse
Pour les tours on l'avait instruit.
Le maître à l'excès s'en engoue,
Et sans merci le flatte et loue
En présence du vieux *Barbet*,
Lequel, d'abord tout stupéfait,
Baisse l'oreille, fait la moue,
Puis de l'humble rôle qu'il joue
Se dégoûte enfin tout-à-fait.

Ce 24 novembre 1795.

Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, Mme de Charrière a composé plusieurs romans, des écrits politiques et des pièces de théâtre ; la plupart de celles-ci sont restées manuscrites. Parmi les romans imprimés, nous citerons *Aiglonette et Insinuante*, conte allégorique sur Marie-Antoinette (1791) ; *les trois Femmes*[1], *Sainte-Anne, Honorine d'Uzerche*[2], *les Ruines d'Yedbourg*, qui sont réunis en trois volumes, sous le nom de *Nouvelles de l'abbé de La Tour* (1797) ; *Louise et Albert*, ou *le danger d'être trop exigeant* (1803), petit roman bernois, dont la scène se passe sur les bords du lac de Bienne et dans l'île de Saint-Pierre[3] ; *Sir Walther Finck et son fils William* (1806), ouvrage posthume.

Sainte-Anne est un roman breton, pour lequel

1. *Les trois Femmes* ont aussi été imprimées à part, à Lausanne. C'est une des productions les plus remarquables de l'auteur, qui s'élève à des considérations de haute philosophie.

2. Honorine d'Uzerche a été traduite en allemand.

3. Mme Morel, née de Gélieu, a travaillé à ce livre.

Mme de Charrière consulta le célèbre La Tour d'Auvergne, l'auteur des *Origines gauloises*, le premier grenadier de France. Celui-ci lui répondit plusieurs lettres, pour lui donner sur les usages et les noms bretons toutes les explications qu'elle désirait. « Vous paraissez, Madame (lui écrit-il de Strasbourg le 26 brumaire de l'an VI), décidée, dans votre charmant roman, à faire fléchir notre langue barbare sous les lois de l'agrément et de l'euphonie, et à faire ainsi la conquête de l'oreille aux dépens de nos mots bretons. *Si j'étais Français*, si j'étais flatteur, je ne laisserais pas échapper cette occasion de convenir avec vous, que, puisque l'empire qu'exerce votre sexe est tel, qu'il vous fait régner sur les esprits, comme vous régnez sur les cœurs, il doit aussi vous être incontestablement permis de prescrire les règles du goût. *Mais je suis Breton*, aussi attaché à ma langue que vous l'êtes sûrement à celle des anciens Bataves, vos glorieux ancêtres. A ce titre, je la verrais parée de vos mains, de celles des Grâces, que je doute encore qu'elle pût avoir à mes yeux les mêmes charmes que je lui trouve sous ses vieux haillons, sous sa rude écorce. Pardonnez-moi cette franchise ; elle est un peu gauloise ; elle est conforme à mon caractère, et je sens combien il m'est doux de l'employer avec vous, Madame, surtout lorsque je ne veux vous laisser aucun doute sur mes sentiments aussi reconnaissants que respectueux.

» Le citoyen La Tour d'Auvergne Corret,
ancien capitaine d'infanterie, volontaire
à l'armée du Rhin. »

Parmi les ouvrages de politique et de polémique de Mme de Charrière, nous remarquons les *Lettres d'un évêque français à la nation* (1789), les *Eclaircissements sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau;* les *Lettres trouvées dans la neige* (1795). Ce dernier écrit est un avis aux Neuchâtelois, qui paraissaient disposés à donner en plein dans les principes révolutionnaires français. Mme de Charrière voulait les avertir du danger qu'ils couraient en abandonnant un état politique tolérable, pour se lancer dans une voie pleine de périls et d'incertitudes. « Le gros des Neuchâtelois, dit-elle, ne goûta pas beaucoup ces lettres. Elles étaient trop simples pour leur goût. Ils sont toujours portés à croire que ce qui est simple ne renferme rien d'intéressant; qu'un objet précieux ne peut être présenté que dans une boîte chargée d'ornements, et qui s'ouvre avec peine. Mon Dieu ! à la bonne heure ! Avec le goût qu'ils montrent, leur approbation n'est pas quelque chose qu'on puisse beaucoup priser. Aux montagnes, mes Lettres ont plu beaucoup, même à de zélés bonnets rouges. De Berne aussi on m'écrit qu'on en est fort content. Au reste, ceci est plutôt l'avis d'un particulier que du public. Je continuerais si j'y voyais quelque utilité; mais me faire applaudir un peu, et un peu remercier, ne vaut pas la peine d'écrire. »

Mme de Charrière, qui avait réellement à cœur le bien des populations suisses au milieu desquelles elle vivait, crut devoir écrire, en 1796, au Gouvernement de Berne, une défense ou apologie du Pays de Vaud. Elle indi-

quait au patriciat bernois les moyens par lesquels il pouvait encore, en proclamant les libertés réclamées par les Vaudois, se faire de cette nation un boulevard contre l'invasion française. Elle invita le docteur Favre de Rolle, homme populaire et considéré à Berne, de composer quelque chose pour prémunir ses concitoyens contre les dangers d'un appel aux Français. Le docteur Favre répondit qu'il était trop tard, et que rien ne pouvait plus arrêter le cours de l'intervention et de l'occupation française. Mme de Charrière faisait à cette occasion sa confession de foi politique :

« Je suis née républicaine, et mon chagrin, dans mon propre pays, était de voir le stathouder et les étrangers trop puissants, l'esprit de liberté frappé de léthargie. Chez nous, les nobles, quoique plus distingués des roturiers que partout ailleurs, puisqu'il ne peut y avoir d'anoblissement, et qu'ainsi aucune nouvelle famille ne peut venir partager le privilége des anciennes (comme c'est le cas en Suisse, où chaque jour des marchands enrichis deviennent barons); chez nous, dis-je, les nobles n'ont presque point de priviléges qui pèsent sur le peuple. Certaine part au gouvernement, à laquelle seuls ils peuvent prétendre, un droit pour ainsi dire inné à la chasse, lequel droit peut être accordé cependant par le prince d'Orange à des roturiers; voilà à quoi tout se bornait. Mais ce droit de chasse, tel que l'avaient nos gentilshommes, et qui me faisait définir la noblesse *le droit de chasser*, me paraissait odieux, et quoique je n'aie vu personne en abuser, je m'en suis souvent

fâchée, et j'ai souvent fâché mes frères en exprimant mon désir de le voir aboli. Ici, dans le pays de Neuchâtel, je me suis récriée aussi sur le droit de pêche que les nobles et les officiers du prince se réservent dans la Reuse. La liberté et l'égalité étaient faites pour me plaire, et jusqu'au dix août 1792, j'ai approuvé les Français bien plus souvent que je ne les ai blâmés. Depuis, j'ai eu des impressions bien différentes; mais les nobles émigrés n'en devenaient ni meilleurs, ni plus intéressants à mes yeux. Seulement leurs ennemis étaient plus haïssables. Et pouvait-on se dissimuler que ces deux portions de la nation, la petite et la grande, se ressemblaient infiniment? Avidité de plaisir et d'argent, horreur de tout frein, de toute règle, impudence, irréligion, partout j'ai cru voir la même chose au même degré. La bravoure aussi s'est trouvée être commune chez tous les Français. En résumé, voici quel sera mon testament politique :

Comme au nom de la liberté
Maintenant on nous tyrannise !
Au nom d'un Dieu plein de bonté,
Autrefois la dévote Eglise
Brûlait, pendait. La charité
Chez les saints était peu de mise.
Le temps peut bien changer les mots,
Mais il ne peut changer les hommes.
Dupes, trompeurs, méchants et sots,
Voilà toujours ce que nous sommes. »

Mme de Charrière avait composé un roman politique dans le genre de Télémaque et de Séthos. Il était inti-

tulé *Asychis*, ou le prince d'Egypte. Benjamin Constant, auquel elle avait envoyé le manuscrit à Paris, devait le faire imprimer. Mais il n'en trouva ni le temps ni l'occasion. Elle a laissé encore quelques autres romans commencés [1]. Ses ouvrages dramatiques sont assez nombreux, mais la plupart méritent peu de voir le jour. Il y a des comédies : *l'Enfant gâté, ou le fils et la nièce; le Mariage rompu; Comment le nommera-t-on; la Famille d'Ornac; l'Homme gâté; Attendez, revenez..... ou les délais cruels.* Elle fit présenter par Charles Pougens, son correspondant à Paris, plusieurs de ces pièces au Théâtre Français; quelques-unes obtinrent les honneurs de la lecture au comité, mais elles ne purent arriver jusqu'à la représentation.

Mme de Charrière, qui était musicienne, avait aussi composé deux opéras, *Zadig et Polyphème*. Le compositeur Zingarelli, qu'elle avait fait venir à Colombier pour apprendre de lui la composition, augurait bien de ces essais, qui furent envoyés à l'Opéra de Paris. Enfin, elle avait composé une tragédie lyrique, intitulée *les Phéniciennes*, qui a été imprimée [2]. Le célèbre Pierre Prévost, l'ami de M. de Charrière et le sien, qui commença sa longue carrière littéraire et philosophique par une traduction d'*Euripide* [3], lui écrivait à l'occasion de cette pièce :

1. Entre autres une suite des *trois Femmes; Henriette et Richard; Victoire, ou la vertu sans bruit; Loyal*, conte.

2. Genève, 1788; in-8°.

3. La traduction d'Euripide, par Pierre Prévost, fait partie du Théâtre des Grecs, édition de Cussac; Paris, 1786. On sait que Pré-

« J'espère, Madame, que vos succès littéraires, en se multipliant, multiplieront les ouvrages qui les produisent. *Les Phéniciennes* sont d'un tout autre genre que *Caliste;* et, par cela même que c'est une tragédie lyrique, il est à désirer qu'elle soit jouée et chantée pour qu'on la juge. Si j'étais compositeur, je croirais faire à coup sûr ma réputation en entreprenant cet ouvrage. Mais tous ces Messieurs en *uck* et en *ni,* qui partagent à Paris les suffrages, se dirigent par des principes qui pourraient bien n'être ni ceux d'Euripide, ni les vôtres. Il n'en est pas moins vrai que mon poëte favori vous a beaucoup d'obligation, et que ses vers me paraissent fort doux dans votre bouche. Je trouve deux vers qui sont presque les mieux rendus, et dont en votre présence je dois un peu me faire l'application :

vost, d'une famille originaire de Neuchâtel, né à Genève en 1751, fut appelé à Berlin en 1780 comme professeur de philosophie dans l'Académie des jeunes gentilshommes, fondée par Frédéric II. Il fut membre de l'Académie des Sciences de cette ville, et revint à Genève en 1784 pour remplir la place de professeur de belles-lettres. Ce fut alors qu'il prononça, à la cérémonie des Promotions, un discours latin sur le *principe des beaux-arts,* qui fut inséré ensuite en français dans les Mémoires de l'Académie de Berlin. Il publia un grand nombre d'articles de littérature et de philosophie dans le *Journal de Genève,* qui était alors hebdomadaire. En 1788, il donna un ouvrage sur *l'Origine des forces magnétiques,* qui le plaça parmi les physiciens, et en 1791 des *Recherches sur l'équilibre du feu* et *sur la Chaleur.* En 1799, Prévost obtint l'accessit d'un prix proposé par l'Institut de France sur l'*Influence des signes relativement à la formation des idées.*

Les autres ouvrages de ce savant, qui sont nombreux et considérables, parurent depuis 1804 et ne sont pas de notre ressort. Il mourut le 8 avril 1839, âgé de plus de 88 ans.

Semblable au courtisan qui n'ose en liberté
Ni louer, ni blâmer, je courbais ma fierté.

C'est une expression juste, pleine de noblesse et d'une heureuse simplicité. Je souhaiterais que vous n'abandonnassiez pas Euripide. C'est une riche veine, et Racine ne l'a pas épuisée. Il reste, selon moi, un fort beau caractère à mettre au théâtre, et que Racine ne me paraît pas avoir heureusement saisi. C'est celui d'Oreste. Ce caractère d'Euripide est d'une sensibilité profonde; il offre des traits nouveaux, et qui pourraient rapprocher la scène française de l'heureuse et admirable simplicité du théâtre grec. Je trouve que la nature, quand on l'observe, offre moins d'élans et de convulsions que les Français ne lui en prêtent. Ils semblent dédaigner trop ce qui est doux (en exceptant l'amour seul, dont on a épuisé pour ainsi dire les formes). Au reste, je n'ai pas la prétention de vouloir déterminer votre choix. Je vous offre des réflexions qui peuvent par hasard rencontrer les vôtres. Agréez, etc.

Cologny, près Genève, ce 7 octobre 1788. »

» P. Prévost. »

Si nous sommes entré dans quelques détails plus particuliers sur la femme supérieure et intéressante qui vient de nous occuper, c'est que ce sujet est en général mal connu, même en Suisse. Il est devenu à la mode de parler de Mme de Charrière, et on s'est donné carrière sans prendre la peine de se bien informer. C'est ainsi que dans tous les tableaux de la vie littéraire de

Lausanne au siècle dernier, on représente Mme de Charrière de Tuyll comme ayant vécu dans cette ville, tenant salon et donnant le ton à la société. Il n'en est rien. A l'exception de très-courtes apparitions, qui lui suffirent pour esquisser les caractères des *Lettres de Lausanne*, Mme de Charrière ne séjourna jamais dans cette ville. Elle résida constamment à Colombier, à l'exception de courts voyages qu'elle fit pour son plaisir ou pour sa santé. Il y avait bien à Lausanne une autre dame de Charrière de Bavois, qui avait ce qu'on appelait ses *samedis;* c'étaient des soirées où l'on s'ennuyait, à dire d'expert, tellement, que les samedis de Mme de Charrière de Bavois avaient passé en proverbe.

Mme de Charrière de Tuyll mourut à Colombier en 1805, s'occupant jusqu'au dernier moment de choses littéraires et du bonheur de ses alentours. Son mari, M. de Charrière de Penthaz, lui survécut quelques années. Il décéda en 1808. C'était un parfait gentilhomme, très-libéral pour son temps, applaudissant aux succès des Français et du général Bonaparte, mais un peu froid et méthodique pour Mme de Charrière, qui avait de la peine à se faire à son calme et à sa sérénité, quand elle était sans cesse agitée, préoccupée, tourmentée d'un besoin d'agir et de produire, qui, dans la retraite où ils vivaient, avait de la peine à trouver des aliments. Quand M. du Peyrou mourut[1], il voulut par son testament que Mme de Charrière fût consultée, si l'on venait à publier les manuscrits inédits de Jean-Jacques

1. En novembre 1794.

Rousseau dont il était resté dépositaire. En effet, quand le libraire Fauche tira de ces papiers la correspondance avec Mme de La Tour Franqueville[1], Mme de Charrière s'occupa de cette publication avec le professeur de belles-lettres Meuron, de Neuchâtel[2].

CHAPITRE X.

ÉCOLE DE Mme DE CHARRIÈRE. — CÉSAR D'IVERNOIS. — D.-F. MERVEILLEUX. — LES OSTERWALD. — LES BOYVE. — VATTEL. — QUELQUES AUTRES HOMMES DE LETTRES. — H.-D. CHAILLET. — LE *NOUVEAU JOURNAL HELVÉTIQUE.*

Mme de Charrière exerça, nous l'avons dit, une influence littéraire très-réelle à Neuchâtel. Elle fit école. Plusieurs magistrats doués de talent et d'instruction, mais qui sans elle n'auraient peut-être pas cultivé les lettres aussi assidûment, profitèrent de ses conversa-

1. 2 vol. in-8°. Paris, 1801.

2. La fortune que Mme de Charrière avait apportée en dot à son époux retourna en grande partie à ses parents de Hollande. Au reste, elle avait été bien diminuée par la révolution. Un frère de Mme de Charrière, celui qu'elle aimait de prédilection, et qui était officier de marine en Hollande, mourut d'une maladie de poitrine. Un autre, colonel de cavalerie, blessé et fait prisonnier par les Français, décéda dans un hôpital militaire, à Pont-St.-Maxence. Un troisième frère, M. de Tuyll van Seeroskerken de Zuylen, fai-

tions et de ses conseils. Nous citerons, parmi ses amis, M. de Chambrier, ministre de Prusse à Turin, et plus tard gouverneur de Neuchâtel; M. de Sandoz-Rollin, conseiller d'Etat, auteur de *l'Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*[1]; M. César d'Ivernois, maire de Colombier, auteur de poésies spirituelles et faciles, entre autres d'une *Epître au professeur Willemin sur les jeux de société*. Les habitudes, les tics, les travers de la bonne compagnie de Neuchâtel sont décrits dans ce petit poëme avec une gaîté et une vérité remarquables :

Déjà novembre a prolongé les nuits;
Chaumont[2] blanchit, et l'hiver nous assiége;
Bientôt nos ceps, dépouillés de leurs fruits,
Vont se courber sous des amas de neige.
Sortant enfin de son obscur cellier,
De vendangeur devenu petit-maître,
Chacun de nous au grand jour va paraître.
De six à neuf on nous verra briller
Dans ces grands thés que nous nommons soirées;
Cercles nombreux, rassemblés par devoir,
Où se rendront cent femmes bien parées,
Pour se montrer bien plus que pour se voir... etc.

En dehors de cette influence de Mme de Charrière et antérieurement à son arrivée en Suisse, Neuchâtel eut

sait en 1815 partie de la Commission chargée de la révision de la loi fondamentale des Pays-Bas. « C'était, disent les biographes, un respectable vieillard, ayant la connaissance des affaires, extrêmement honnête et juste, ferme quand il le fallait. » L'un de ses fils était colonel en Russie, et sa fille avait épousé le baron Van der Cappelen, bien connu dans l'histoire contemporaine des Pays-Bas. Cette nièce de Mme de Charrière vit encore à une lieue d'Utrecht.

1. Zurich, 1818. In-12, fig.

2. Montagne du Jura, qui domine la ville de Neuchâtel.

aussi quelques hommes de lettres, ou plutôt quelques érudits lettrés. Un géographe assez distingué, D.-Fr. Merveilleux, avait tracé, dans un livre intitulé *les Amusements des eaux de Baden*, un tableau assez piquant, mais qu'on trouva trop satirique, de la société neuchâteloise, bernoise et suisse. Il fit aussi, sous forme de dialogues, une peinture vraie de la situation politique de la Suisse au milieu du dix-huitième siècle [1].

Après lui, Samuel-Frédéric Osterwald s'occupa avec succès de géographie politique. Il publia en 1761 et 1769 une *Géographie ancienne* et une *Géographie historique*, et en 1764 une *Description des montagnes qui font partie de la principauté de Neuchâtel.* Ce petit ouvrage est un modèle du genre. C'est un des premiers livres où les sites, les mœurs, l'industrie d'une contrée suisse, sont décrits avec intérêt et exactitude. Jean Bernouilli le prit pour guide quand il publia en allemand, en 1783, sa description du même pays [2].

Deux autres Osterwald, fils du fameux théologien de ce nom, qui appartient par ses écrits à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, se distinguèrent dans la seconde moitié de celui-ci. Jean-Rodolphe fut auteur de la *Nourriture de l'âme*, ce recueil de prières si populaire et si souvent réimprimé, des *Devoirs des communiants*, et de quelques

1. Entretien politique entre quelques Suisses des Treize Cantons et des pays alliés sur l'état présent du Corps helvétique. Londres, 1738; in-12.

2. Johann Bernouilli's Beschreibung des Furstenthums Welsch-Neuenburg. Berlin, 1783; in-8°. S.-F. Osterwald est aussi l'auteur de l'article *Neuchâtel* dans l'Encyclopédie de Paris.

autres écrits théologiques. Samuel Osterwald, qui embrassa la carrière du barreau et des emplois publics, a donné un *Commentaire du droit coutumier neuchâtelois*, qui est fort estimé[1]. Le chancelier Boyve, petit-fils de Jonas Boyve, l'annaliste de Neuchâtel, donna, en 1778, un excellent traité de *l'Indigénat helvétique de Neuchâtel*. Le but de ce livre, qui appartient à la bonne école historique, fut de faire comprendre Neuchâtel dans les traités que les Suisses étaient à la veille de renouveler avec la France. Les pièces justificatives renferment des fragments de chroniques neuchâteloises, qui sont des sources originales pour l'histoire suisse au temps des guerres de Bourgogne. Jean-François Boyve, de la même famille, maire de Bevaix, a publié, en 1756, des *Remarques sur les lois et statuts du Pays de Vaud*[2], à la tête desquelles est un morceau remarquable sur le droit féodal de cette contrée. Il a écrit aussi l'*Examen d'un candidat à la charge de justicier de Neuchâtel et Vallangin*, ouvrage élémentaire, mais rempli de recherches historiques très-curieuses sur ces deux anciens comtés.

Mais, de tous les auteurs neuchâtelois qui ont écrit sur le droit, le plus célèbre est assurément Emmerich de Vattel, né à Couvet, dans le Val-de-Travers, en 1714. Fils de pasteur, après avoir étudié à Bâle et à Genève, Vattel se rendit à Berlin, et de là à Dresde, où il fut accueilli par le roi Auguste III, qui l'envoya en Suisse

1. Neuchâtel, chez Fauche ; in-fol°. 1785.
2. 2 vol. in-4°, Neuchâtel.

comme chargé d'affaires. Rappelé de sa mission, Vattel, nommé conseiller privé, publia son traité du *Droit des gens*, ouvrage devenu classique[1], ses *Questions de droit naturel*, et quelques opuscules purement littéraires, comme les *Loisirs philosophiques, la Poliergie*, et les *Mélanges de littérature, de morale et de politique*. Vattel mourut à Neuchâtel en 1767. Son fils, devenu conseiller d'Etat, cultiva aussi les lettres, et traduisit d'une manière élégante et fidèle à la fois le poëme de Schiller, *la Cloche*. Des nombreuses imitations qui ont été faites de cette poésie, c'est, à tout prendre, une des meilleures[2].

Louis-Frédéric Petitpierre, mort pasteur à Neuchâtel, qu'il ne faut pas confondre avec son parent, partisan de la non-éternité des peines et auteur du *Plan de Dieu envers les hommes*, a traduit en prose la Messiade de Klopstock[3], et a laissé trois volumes de sermons. Paul-Henri Godet, maire de Cortaillod, ancien secrétaire de légation à Constantinople, correspondait avec Charles Bonnet, et a publié un conte allégorique. Ferdinand Gallot, son parent, a traduit divers ouvrages de l'allemand, entre autres *le Voyage à Brunswick*, roman dans le genre humoristique.

Mais, de tous les hommes de la fin du dix-huitième siècle qui cultivèrent les lettres à Neuchâtel, le plus

1. La première édition du *Droit des gens* est de 1758; 2 vol. in-4°, Neuchâtel. L'ouvrage a été traduit en plusieurs langues et souvent réimprimé.

2. Zurich, chez Orell-Füssli, 1798, in-8°, avec figures.

3. 4 vol. in-12; Neuchâtel.

original et le mieux doué fut assurément H.-David Chaillet, ministre, auteur de cinq volumes de sermons. Quel que soit son mérite comme orateur chrétien, son principal titre littéraire consiste dans la rédaction du nouveau *Journal helvétique*, dont nous avons déjà parlé en passant, à propos des *Lettres neuchâteloises*. Le ministre Chaillet trouva moyen de rajeunir cette feuille périodique qui se mourait, au moyen d'articles de critique littéraire frappés au coin du bon sens et du goût. Plusieurs de ces morceaux sont des modèles. Nous citerons comme exemple l'article sur l'édition de luxe, si recherchée des bibliophiles, que Sinner, bibliothécaire à Berne, donna en 1780 de *l'Heptaméron de Marguerite de Navarre*[1]; tous les articles sur la première édition complète des Œuvres de Jean-Jacques Rousseau, entre autres ceux sur les *Confessions*[2]; les réflexions sur le beau dans les arts, à propos

1. Ce livre, d'une exécution remarquable, est orné de vignettes de Dunker et de Freudenberg, deux artistes suisses, le premier devenu bourgeois de Rolle, et le second également Bernois. 3 vol. in-8°.

2. La critique du journaliste de Neuchâtel est d'autant plus intéressante pour nous, qu'elle s'attache de préférence aux points de contact que Rousseau peut avoir avec la Suisse. Ainsi, M. Chaillet cite cette réflexion du célèbre écrivain, après le tableau enchanteur qu'il vient de tracer du Pays de Vaud, de son lac, de ses campagnes charmantes : « Je ris de la simplicité avec laquelle je suis allé plusieurs fois dans ce pays-là, uniquement pour y chercher un bonheur imaginaire. J'étais toujours surpris d'y trouver les habitants, surtout les femmes, d'un tout autre caractère que celui que j'y cherchais. Combien cela me semblait disparate ! »

Le critique corrobore ainsi cette manière de voir :

« Que de fois ce contraste m'a frappé aussi ! Que de fois, en con-

des œuvres du sculpteur Falconnet, de Vevey[1]; les analyses du théâtre de Shakespeare, des poésies de Delille, de Wieland, des premiers ouvrages de Mme de Genlis, du Tableau de Paris et des drames de Mercier.

templant ces campagnes romanesques, habitées par des gens si peu romanesques, je me suis demandé : Qu'y font-ils? Est-ce à eux à vivre sous ce beau ciel, à fouler cette belle terre? Ils végètent, s'agitent, se chicanent, languissent d'ennui; et Dieu les souffre dans le palais de l'univers! Qu'il serait encore bien plus beau sans eux, et remplis d'habitants dignes d'un pareil séjour! C'est raisonner, je le sens bien, justement comme Garo dans La Fontaine ; mais que faire? Et à qui n'arrivera-t-il jamais d'être pour un instant aussi sot que ce Garo? »

La remarque n'est pas obligeante pour le Pays de Vaud. C'était cependant l'impression générale à Genève, à Neuchâtel, et même ailleurs. Le régime bernois avait exercé sur l'esprit et le caractère des Vaudois une influence fâcheuse. Tout développement libre et spontané avait été entravé. Ce qui n'était pas paysan était traité en flote par Leurs Excellences bernoises. On en voulait surtout à la bourgeoisie des villes, dont on redoutait les velléités d'indépendance. Les gentilshommes étaient aussi très-surveillés dans leurs demeures. La manie des procès, dont le major Davel signalait déjà les conséquences fâcheuses, était entretenue comme un moyen de division et de gouvernement. Le fond de la bibliothèque du bourgeois et même souvent du seigneur, dans le Pays de Vaud, consistait bien plus dans le *Coutumier* d'Olivier, dans la Procédure de Pillichody, dans la Formalité de Porta, dans les Remarques de Boyve, que dans les ouvrages de Voltaire, de Rousseau ou des littérateurs de l'époque.

Dès-lors, les choses ont changé. Avec la liberté et la nationalité sont venues les tendances et les goûts littéraires. Ce que nous disons ici n'est donc que la constatation d'un fait que nous verrons bientôt signalé et amèrement reproché aux Bernois par des Vaudois célèbres.

1. Œuvres d'Etienne Falconnet, statuaire. Lausanne, 1781. 6 volumes in-8°.

M. Chaillet avait pour collaborateur, à Paris, Grimod de la Reynière, avocat au Parlement, qui s'est acquis plus d'un genre de célébrité. Grimod était venu en Suisse à la suite de quelques difficultés que la bizarrerie de son caractère lui avait suscitées avec des conseillers au Parlement pour affaires disciplinaires. Riche, spirituel, il avait partout été bien reçu, et s'était lié avec les gens lettrés du pays. Il professait pour Mmes de Charrière et de Montolieu une vive admiration, qu'il exprimait en termes emphatiques dans une correspondance adressée à Rétif de la Bretonne, autre original, qu'il appelait son *illustre ami*[1]. Rétif lui répondait en termes non moins enthousiastes. De retour à Paris, Grimod de la Reynière se chargea de rendre compte, dans le *Journal helvétique*, des spectacles et de toutes les nouveautés dramatiques. Il prit le titre en quelque sorte officiel de Correspondant de ce recueil pour la partie des spectacles, et il s'acquittait de sa mission avec zèle et avec esprit. C'est par Grimod que Chaillet connut Rétif, pour lequel il affecte dans son journal une prédilection qui frise le paradoxe, et qui a souvent été reprochée à ce critique d'un goût ordinairement irréprochable. *Le Rétif* était le faible, le travers du ministre Chaillet, et Benjamin Constant, dans sa correspondance avec Mme de Charrière, le lui reproche vivement et spirituellement.

M. Chaillet fut le premier à révéler le mérite littéraire des *Voyages de De Saussure dans les Alpes*. Sa

1. On trouve ces lettres dans le *Drame de la vie*, l'un des nombreux ouvrages de Rétif de la Bretonne.

critique de ce livre célèbre est très-originale. De Saussure avait cru devoir adresser en passant quelques phrases de remerciements et de flatteries aux personnes qui l'avaient accueilli et secondé dans ses excursions aux environs de Neuchâtel. Le journaliste le remercie, mais d'une manière assez ironique :

« M. de Saussure, dit-il, a parlé fort avantageusement de notre petite ville, où il y a, assure-t-il, *très-bonne compagnie et beaucoup de gens de lettres*..... *Très-bonne compagnie*, soit; mais *beaucoup de gens de lettres!* Où donc M. de Saussure les a-t-il trouvés?

« Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait nommer. »

» L'ingénieux auteur du *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale,* M. de Sinner, qui a passé plus de deux jours à Neuchâtel, dit au contraire : « *Il n'est guère question aujourd'hui de science à Neuchâtel; on songe à gagner de l'argent ou à le dépenser.* » Lequel croirons-nous des deux voyageurs? J'en suis très-fâché, mais vous savez mieux que moi que c'est le dernier qui a raison. »

L'abbé Denina, auteur d'un *Tour en Allemagne et en Suisse,* publié en 1795[1], parle aussi de Neuchâtel et de la Société d'émulation patriotique, sorte de petite académie qui venait d'y être fondée. « L'académie fondée nouvellement, à l'instar de celle de Berlin, écrit Denina, n'est pas fort nombreuse, mais elle l'est assez proportionnellement au nombre des habitants de cette

1. Berlin, 3 vol. in-8°.

ville, qui ne fait pas la trentième partie de la population de Berlin. Cet établissement doit beaucoup à MM. de Chambrier, tant à celui qui est envoyé du roi de Prusse à la cour de Turin[1], qu'à celui qu'on appelle ici le chambellan. C'est chez lui que j'ai connu le secrétaire de cette société savante, M. Chaillet, et le bon Osterwald, vieillard respectable. J'ai vu aussi la belle maison de M. du Peyron dont parlent tous les voyageurs, et particulièrement la dame française qui a donné, en 1789,

1. M. de Chambrier, dans son poste diplomatique de Turin, voulait bien s'occuper de rechercher des portraits pour illustrer les *Confessions* de J.-J. Rousseau. Il écrivait à Mme de Charrière :

« On attend ici avec empressement l'édition des *Confessions* que M. Du Peyron annonce. Je voudrais fort contribuer à sa perfection par l'estampe du comte ou de l'abbé de Gouvon, que j'aurais pu vous envoyer si les descendants de cette maison avaient permis que ces images parussent dans les confessions d'un de leurs anciens domestiques. Il y a ici un portrait de Mlle de Breil, petite-fille du comte, et depuis lors comtesse de Verrue, qui répond à l'idée séduisante que Rousseau en donne. Il figurerait à merveille dans le premier volume; mais comment obtenir une gravure de ce portrait d'une dame de la plus haute considération à cette cour, et dont les descendants ne consentiraient guère à un pareil usage de cette estampe, si elle devait figurer avec celle de Mme de Warens. J'ajouterai qu'on ne lit ici les *Confessions* qu'en s'en confessant à son confesseur. Voilà qui exclut de ce livre les estampes de la famille Solar. Mais si les âmes scrupuleuses osent à peine convenir qu'elles l'ont lu, en revanche la plupart des lecteurs en dissertent à perte de vue, et j'ai eu le plaisir d'entendre discuter le genre de mérite qui ferait passer J.-J. Rousseau à la postérité, dans une société où se trouvaient plusieurs des meilleurs amis de Marie-Antoinette. L'un d'eux avoua avec une ingénuité touchante : « qu'hélas ! si chacun des écoutants avait à faire une confession aussi sincère que celle de Rousseau, peut-être serait-elle encore moins innocente..... »

la relation de son voyage en Suisse, et qui semble n'avoir vu ici que la maison de M. du Peyron [1]. »

L'académie dont parle l'abbé Denina était plus connue en Suisse sous le nom de *Société d'émulation patriotique*. Fondée en 1791 par le roi Frédéric-Guillaume II, neveu de Frédéric-le-Grand, elle était composée dans l'origine de seize membres, et avait dans ses attributions tout ce qui concernait l'agriculture et l'industrie. Elle devait être pour Neuchâtel ce qu'était la Société économique pour Berne, et elle distribuait des prix et des encouragements [2].

1. Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté (par Mme Gautier de Besançon). 2 vol. in-8°; 1791.

2. Les prix consistaient dans des médailles d'or du poids de 12 à 20 ducats. Plusieurs furent distribuées à des horlogers. Un des soins essentiels de la Société était aussi d'acquérir une connaissance exacte des diverses parties du pays. Toutes les années elle mettait au concours la description d'une des divisions administratives de la principauté de Neuchâtel, et elle faisait imprimer les mémoires couronnés. C'est ainsi qu'ont été publiées les statistiques des Mairies de Valangin, de la Brévine, de Lignières, de Bevaix, de Cortaillod, des Ponts, de Neuchâtel et quelques autres.

La Société a fait imprimer aussi des mémoires d'utilité publique sur la culture de la pomme de terre, le desséchement des marais des Ponts, le renchérissement des bois, les moyens de prévenir les débordements de l'Areuse, la culture de la vigne (3 mémoires), les moyens de soulager la misère sans entretenir la paresse, la culture du mûrier et des vers à soie, les écoles de campagne, les inconvénients du droit de parcours, etc. etc.

La *Société d'Emulation patriotique* a subsisté dans le canton de Neuchâtel jusqu'en 1848. Bien que circonscrite à dessein, son influence sur l'état intellectuel du pays a été sensible.

CHAPITRE XI.

GENÈVE ET LE PAYS DE VAUD APRÈS LA MORT DE VOLTAIRE ET DE ROUSSEAU. — COMMENCEMENTS DE L'ÉCOLE LITTÉRAIRE DES PHYSICIENS ET DES NATURALISTES, ET DE LA LITTÉRATURE ALPESTRE. — ALBERT DE HALLER, CHARLES BONNET, RAMOND DE CARBONNIÈRE, DE SAUSSURE, LES DE LUC, SENEBIER ET LE *JOURNAL DE GENÈVE*. — BOURRIT, GARCIN, MARAT, POTT.

Les deux hommes célèbres qui, pendant vingt ans, avaient rempli le monde et la Suisse en particulier du bruit de leurs noms et de leurs ouvrages, disparurent presque en même temps, Voltaire le 30 mai, et Jean-Jacques Rousseau le 3 juillet 1778. Voltaire avait quitté depuis peu Genève, ou plutôt Ferney, qui commençait à lui paraître un séjour monotone et insipide. Il avait voulu se replonger dans le tourbillon de Paris, où les émotions et une surexcitation fébrile précipitèrent sa fin. Le docteur Tronchin écrivit à Ch. Bonnet, sur les derniers moments de celui qu'on appelait déjà le *patriarche*, une lettre qui est bien connue, et qui prouve que si Voltaire avait assez des Genevois, eux, de leur côté, même ceux qui l'avaient accueilli avec empressement, commençaient à être las de lui.

Dans les dernières années de son séjour près de Genève, il avait poussé jusqu'à la monomanie sa haine des institutions religieuses, qu'en arrivant il avait promis à Jacob Vernet de respecter. Par exemple, il écrivait à Mme Cramer[1] :

« Je suis très-affligé de la mort de M. Ducommun. Oui, c'était un philosophe; mais il était philosophe pour lui, et il me faut des gens qui le soient pour les autres, des philosophes qui en fassent, des esprits qui répandent la lumière, qui secouent l'infâme joug de Calvin, après avoir secoué le joug du pape, qui établissent le *culte de la raison*, qui rendent le fanatisme exécrable.

« C'est n'être bon à rien que n'être bon qu'à soi. »

» Il faut absolument que je parle à votre mari. Où est M. Dupan? Je lui écrirai, etc. etc. »

Mon cher oncle, disait Mme Denis à un Genevois, *ne peut souffrir votre Sauveur*. Une dame de beaucoup d'esprit s'exprimait ainsi à son tour : « J'ai toujours cru que Voltaire et Rousseau étaient jaloux de Jésus-Christ, désespérant de faire une si longue sensation, et d'étendre leur influence sur autant de lieux et de siècles. » Le mot est joli et même assez profond. Cependant c'est faire tort à Rousseau que de l'accoler ainsi à Voltaire. Il savait s'exalter, s'enthousiasmer, s'attendrir sur le sublime du christianisme, tandis que Voltaire ne sut jamais qu'en plaisanter. En déplorant la

1. Lettre inédite.

monomanie irréligieuse de Voltaire, nous devons reconnaître hautement le beau côté de son caractère, le côté humain, qui le faisait prendre feu et se passionner à l'ouïe d'une injustice, au récit d'un acte d'intolérance, de fanatisme, de vengeance politique. Nous le voyons constamment disposé à aider, à donner, à prêter, à obliger. Il est bienfaisant par instinct bien plus que par calcul. Les beaux traits de sa vie sont trop nombreux et trop connus pour qu'il soit besoin de les citer. Quant à J.-J. Rousseau, la Profession de foi du vicaire savoyard est aux trois quarts chrétienne, et si la théologie genevoise du dix-huitième siècle n'avait pas eu quelque chose de dur, de cassant, nous dirions presque de pharisaïque, il eût été facile de ramener tout-à-fait Jean-Jacques. En y regardant de près, on verrait peut-être que ce morceau fameux n'était que la paraphrase de ce qu'on appelait le socinianisme genevois, socinianisme qui existait en dépit des dénégations. Représentons-nous cet homme si éminent et si malheureux, touchant par moments à la démence, en discussion avec un théologien comme notre Vinet, par exemple, au lieu d'être aux prises avec d'anciens amis, devenus ses adversaires impitoyables, qui écrivaient des livres comme l'*Examen du Christianisme de Jean-Jacques Rousseau*, et s'érigeaient en véritables inquisiteurs [1]. Il y a quelque chose de choquant, de peu charitable, dans cette pré-

1. Voyez les œuvres de Vernet, de Roustan, de Vernes et de Claparède, etc.; les *Dialogues sur le christianisme*, de J.-J. Rousseau; les *Lettres sur le christianisme*, de J.-J. Rousseau.

tention à vouloir faire l'examen du christianisme de quelqu'un. Aujourd'hui que la religion est moins mêlée à la politique, que la théologie tend à devenir plus large et plus philosophique, on a peine à expliquer, nous ne dirons pas à excuser, les persécutions dont Jean-Jacques Rousseau fut l'objet dans sa patrie. Etait-il bien urgent de flétrir, à Genève, le *Contrat social* et l'*Emile*, à l'exemple du Parlement de Paris, quand ces livres avaient paru en Hollande, et qu'il n'y avait pas à Genève de corps de délit? L'illustre Genevois se sentit poussé par les décrets dont il fut l'objet, et qui menaçait sa liberté, à renoncer à sa patrie, ce qui contribua naturellement à l'aigrir encore, car il s'était retrempé dans la nationalité genevoise, quelque temps auparavant, avec une joie d'enfant. Les *Lettres écrites de la Montagne* furent provoquées par les *Lettres écrites de la Campagne*, du procureur-général Tronchin, livre hautain et maladroit [1]. Il y avait d'autant plus de rigorisme et d'injustice dans la persécution de Rousseau,

1. Une dame de Genève, mariée à un patricien bernois, la sœur du syndic Jallabert, écrivait à son frère une lettre caractéristique, parce qu'elle explique mieux les vrais motifs des troubles de Genève que les innombrables brochures du temps :

« Tu ne peux t'imaginer, et j'en suis fâchée, à quel point l'on est prévenu à Berne contre l'auteur des *Lettres de la Campagne*, par le mal que l'on prétend qu'elles ont fait. A Zurich aussi, on n'attribue pas tant nos troubles à l'infraction de l'article de la Médiation sur l'impression du code des lois, qu'à la hauteur du magistrat, qui était peu lié avec ses concitoyens, qu'aux richesses qui ont introduit trop de luxe, qu'au peu de liaison et aux distinctions entre les gens du haut et du bas.

qu'au fond le christianisme genevois du dix-huitième siècle était quelque chose d'assez peu défini; c'était une religion politique avant tout. Jacob Vernet, le grand adversaire de Rousseau, prononçait en mourant[1] ces paroles remarquables : « *Je sais en qui j'ai cru !* » Certes, c'est là une belle profession de foi, mais extraordinairement protestante et individuelle, on en conviendra. Des convictions si concentrées n'autorisent pas un professeur de théologie à poursuivre les opinions des autres. De même quand Senebier fait la remarque « que Jean-Jacques Rousseau est le seul Genevois qui ait attaqué la religion chrétienne », il donne dans une affectation regrettable[2]. Enfin, on ne disconviendra pas que Voltaire, accueilli, flatté, prévenu à Genève et en Suisse jusqu'à la fin de ses jours, compromettant à chaque instant les magistrats et les ministres de la religion[3], se tirant d'embarras avec une merveilleuse faci-

1. Le 21 mars 1789.

2. *Histoire littéraire de Genève*, tome III, page 357.

3. On sait qu'un des jeux de Voltaire était de nier qu'il fût l'auteur de tel livre qui faisait scandale, et qui lui appartenait bien réellement, et de prier les magistrats de Genève de poursuivre les libraires qui osaient le débiter. C'est ce qui arriva pour *Saül, pièce tirée de l'Ecriture Sainte*. On sait aussi qu'il avait enrôlé de graves ecclésiastiques, entre autres le pasteur Polier de Bottens, père de Mme de Montolieu, dans la collaboration de l'Encyclopédie. Il lui fit faire les articles *Mages, Magiciens, Magie, Messie*.

« Les lévites abandonnent l'arche, écrivait Voltaire à d'Alembert. Un laïque de Paris qui écrirait ainsi risquerait le fagot. Mais si par apostille on certifie que les articles sont du premier prêtre de Lausanne, qui prêche trois fois par semaine, je crois que les articles pourront passer pour la rareté. Si mon prêtre vous ennuie, brûlez

lité, eut plus de chances et de savoir-faire que le pauvre Rousseau, proscrit, renonçant à sa patrie, et mourant loin d'elle presque abandonné.

L'influence de Rousseau fut en revanche plus durable et plus grande en Suisse que celle de Voltaire. A vrai dire, celui-ci n'y fut jamais très-populaire. Sa manière de vivre le tenait éloigné du peuple, pour lequel Jean-Jacques Rousseau devint, malgré lui, un drapeau. Le nom du citoyen de Genève est mêlé à tous les mouvements de la fin du siècle. De même, en littérature, sa manière et son influence lui survécurent. L'école descriptive, qui peint les beautés de la nature, les sites pittoresques, les mœurs des habitants des vallées et des montagnes de la Suisse, procède évidemment de Rousseau, mais par le côté littéraire essentiellement. Le côté scientifique, naturaliste, physique, qui prima bientôt et domina le côté littéraire, qui créa, en un mot, notre littérature alpestre, est venu d'ailleurs.

Jean-Jacques, dans ses tableaux des paysages suisses, ne s'écarte guère du Pays de Vaud, des bords enchantés du Léman, de Clarens, des vallées du Jura. Dans sa description du Vallais, il entrevoit à peine le paysage alpestre. Il se tient constamment à mi-côte. Mais immédiatement après lui, nous voyons la littérature exploiter et agrandir cette veine. Le créateur du

ses guenilles. Je lui ai donné l'article *Messie* à faire. Nous verrons comment il s'en tirera. »

Voltaire dit ailleurs : « Voici le mot *Liturgie* qu'un savant prêtre m'a apporté... J'ai eu toutes les peines du monde à rendre cet article chrétien. »

genre, si l'on veut remonter aux origines, est, à vrai dire, le grand Haller, qui, dans son poëme des *Alpes*[1], dans ses *Opuscules botaniques*[2], qui contiennent le récit de ses excursions et de ses herborisations dans les montagnes de la Suisse, dans son *Histoire des plantes de l'Helvétie*[3], se montre à la fois poëte, paysagiste et savant.

Haller appartient à la Suisse française, puisqu'il était seigneur de Goumoëns-les-Joux dans le Pays de Vaud; puisqu'il demeura à Lausanne, où il fut chargé de réorganiser l'Académie, et où il avait son éditeur, Grasset; puisqu'il fut pendant plusieurs années (de 1758 à 1764) administrateur des salines de Roche, consacrant ses soins à l'amélioration matérielle et morale de la contrée d'Aigle et de Bex; puisque enfin plusieurs de ses ouvrages, et des plus littéraires, ont été écrits en français[4]. Charles Bonnet, Horace-Bénédict De Saussure,

1. De 1728 à 1736, Albert de Haller fit chaque année un voyage dans les Alpes, pour y recueillir des plantes. C'est aux impressions qu'il éprouva dans ces courses que l'on doit ses poésies si souvent imprimées, traduites plusieurs fois en français, et entre autres le poëme des *Alpes*, qui excita l'admiration. Haller le composa à Bâle, en strophes régulières de dix vers. La première édition parut en 1734.

2. *Opuscula Botanica*. Gœttingue, 1749.

3. *Historia Stirpium Helvetiæ*. Berne, 1768. 3 vol. fol°.

4. *Alfred, roi des Anglo-Saxons*, roman politique; le *Dialogue entre Fabius et Caton*, sur l'aristocratie et la démocratie. *Usong*, autre roman politique, que quelques auteurs disent avoir été composé en français, a été traduit de l'allemand dans cette langue par Sinner de Ballaigue. Les poésies de Haller, traduites plusieurs fois dès leur apparition, entre autres par Huber, avaient eu un très-grand succès dans les pays de langue française.

son élève et son ami, contractèrent de bonne heure avec Haller une liaison intime. Ces relations devinrent éminemment scientifiques dans les grandes excursions botaniques que l'illustre Bernois organisa pendant sa résidence à Bex, alors qu'il travaillait à son grand ouvrage sur les plantes de la Suisse[1]. Bonnet, plus âgé, oncle de De Saussure, adopta de bonne heure la vie sédentaire et les travaux de cabinet ; mais De Saussure, dont la botanique fut la première passion, devint l'admirateur et le compagnon infatigable de Haller. Il lui dédia, en 1762, ses *Observations sur l'écorce des feuilles et des pétales*, chef-d'œuvre de patience, d'exactitude et d'adresse. Quand il voyageait en France, en Hollande et en Angleterre, c'était à Haller qu'il rapportait toutes

1. Le nom d'Abraham Gagnebin, de la Ferrière, dans le Val de St.-Imier (évêché de Bâle), est désormais inséparable de celui d'Albert de Haller toutes les fois qu'on parle des travaux botaniques de l'illustre Bernois. Abraham Gagnebin, médecin et naturaliste, fut un des hommes remarquables de la Suisse française. Il a fort peu écrit; mais les ouvrages de Haller et de Jean-Jacques Rousseau attestent son aptitude, ses talents et son zèle infatigable. C'était le grand organisateur des excursions botaniques dans les montagnes de la Suisse occidentale. Nul ne les connaissait mieux que lui, et il a servi de guide à tous les savants qui les ont visitées de 1760 à 1789. Il avait institué des courses botaniques par souscription, auxquelles prenaient part les jeunes gens curieux d'histoire naturelle. Ses collections de minéraux, de fossiles, et ses herbiers, avaient aussi une certaine réputation.

Le professeur Thurmann, que la Suisse et la science viennent de perdre, a consacré à Gagnebin une excellente biographie, qui donne une idée très-complète de l'état des sciences naturelles dans la Suisse française à l'époque où vivait ce savant. Elle a été publiée à Porrentruy en 1850.

ses pensées, qu'il faisait part de tous ses projets. En 1768, il écrivait de Londres à un fils de son ami : « On dit que M. votre père s'est enfin absolument déterminé à accepter une place à Gœttingen. J'en suis extrêmement fâché pour moi, bien aise pour la science, bien honteux pour Berne [1]. » Quand Haller mourut, en 1777, Bonnet témoignait ainsi sa douleur à ce même fils de son ami [2] :

« Ah! mon cher Monsieur, quelle perte immense nous venons de faire! Vous avez perdu le plus respectable des pères, et moi le plus respectable des amis! Le grand Haller, le vertueux, le pieux Haller n'est plus! Quelle perte encore pour votre patrie, pour la mienne, pour les sciences, pour la religion, pour la société universelle! Tous ceux qui aiment sincèrement la vérité et la vertu partageront notre juste douleur. Qu'il vous est glorieux d'avoir dû le jour à un si grand homme, et qu'il me le sera toujours d'avoir joui pendant plus de vingt ans d'une amitié telle que la sienne. Toute la vie nous chérirons sa mémoire, et nous nous rappellerons ce rare exemple d'humilité chrétienne qu'il nous a laissé en mourant. Quel spectacle que celui d'un Haller mourant, et combien il est plus instructif que les plus excellents livres! Non, non, mon bon ami, jamais il ne s'effacera de votre souvenir, et il sera pour votre âme le meilleur préservatif contre les tentations multipliées de ce siècle corrompu. Vous vous représen-

1. Le 18 novembre 1768.
2. Lettre datée de Genthod, le 16 décembre 1777.

terez toujours cet excellent père aux portes de l'éternité, recourant, dans les sentiments de la plus profonde humilité, à l'intercession du Sauveur du monde et à la miséricorde du PÈRE commun de tous les êtres. Il a vu la religion comme je la vois, comme le témoignage le plus touchant des bontés paternelles du GRAND ÊTRE [1].

» Le grand homme, je dirai mieux, l'homme de bien que nous pleurons, n'a pas cessé d'être; il n'a fait que changer de manière d'être, car la mort n'est point pour le philosophe chrétien une cessation d'être, mais elle est un nouvel être, et le premier pas vers un bonheur qui ne doit point finir [2]. »

De Saussure écrivait de son côté au fils de son ami : « Les réflexions que vous faites sur l'immense malheur qui vient de vous frapper, sont bien touchantes. Les voies du Dispensateur nous sont parfaitement inconnues; mais, puisqu'il est sage et inaccessible à nos reproches, il faut se soumettre avec résignation. »

Ce style est bien loin du style de Voltaire. Il n'est pas si éloigné du style et surtout des pensées de Rousseau. De Saussure, dans ses livres, n'a pas autant de *religiosité* que Bonnet, chez lequel ce sentiment abonde. Il est plus sobre de ce genre d'idées; mais tout ce qu'il dit à cet égard est ferme et bien senti.

1. C'était un usage invariable chez Charles Bonnet d'écrire en lettres majuscules les mots DIEU, PROVIDENCE, ÊTRE SUPRÊME, DIVINITÉ.

2. Vicq d'Azyr prononça à l'Académie des Sciences l'éloge de Haller. Il l'appelle le *Buffon Suisse*, l'*Hercule de la science physiologique*.

Nous n'avons pas mission d'examiner le mérite scientifique des ouvrages de De Saussure. Le côté littéraire de la carrière de ce savant est seul de notre ressort. Il se prépara à la publication de ses *Voyages dans les Alpes*, son grand titre de gloire, par de nombreuses excursions dans ces régions et en Italie. Avant de rien donner sur cette matière, il avait traversé ces montagnes quatorze fois, par huit passages différents, les poursuivant jusqu'au rivage de la mer. Dans l'intervalle qui s'écoulait de l'un à l'autre de ses voyages, il s'occupait de ses leçons à l'Académie [1], des développements à donner à la Société des Arts, dont il fut comme le créateur, et des réformes à opérer dans l'instruction publique. En 1774, il publia son *Projet de réforme pour le Collége de Genève*, qui fut suivi d'*Eclaircissements* sur ce même projet. L'entreprise du savant Genevois était hardie. Il soulevait pour la première fois la grande question de la prééminence exclusive de l'étude des langues mortes. Il demandait que la destination du Collége de Genève, qui n'avait été fondé que pour former des ecclésiastiques, fût changée radicalement. « Les enfants destinés aux arts et au commerce, disait-il, qui font pourtant la plus nombreuse et la plus utile partie de notre ville, ne retirent de l'éducation qu'ils reçoivent dans le Collége aucune utilité. Dans une république, où le plus grand nombre participe à la souveraineté, faut-il que ce plus grand

1. De Saussure avait été appelé en 1762 à la chaire de philosophie.

nombre soit dévoué à une éducation défectueuse? Réveillons-nous à la voix de la patrie et de la liberté, qui demandent à grands cris une vraie éducation publique. Notre Etat est une petite île, située entre des fleuves larges, profonds et rapides, et que des divisions intestines et répétées pourraient couvrir..... »

Si l'on cherchait bien dans cette brochure, on y trouverait encore les idées de l'*Emile*. De Saussure avait dirigé lui-même, avec une sollicitude de tous les instants, l'éducation de sa fille, qui fut Mme Necker-De Saussure. Il était persuadé que l'on pouvait appliquer à l'éducation publique les procédés de l'éducation privée, qui lui avaient si bien réussi. Son plan était fondé sur l'observation de l'esprit des enfants, qui n'acquiert ses idées que par les sens. De Saussure voulait donc qu'on plaçât sous les sens des enfants les faits eux-mêmes de l'histoire naturelle et de la physique.

Ce plan fut vivement appuyé. De nombreux citoyens adressèrent à l'auteur de vives actions de grâces, en le priant « d'étendre ses regards jusqu'au sexe aimable, trop négligé peut-être. Les femmes, qui forment la moitié du monde, ont en général la conduite de l'autre moitié jusqu'à l'âge de sept ans. D'ailleurs, quelle satisfaction pour un mari d'avoir une épouse avec qui il puisse raisonner, et peut-être apprendre quelque chose ![1] »

Le projet de De Saussure aboutit à la nomination

1. Remercîment à M. De Saussure, professeur de philosophie, sur son projet de réforme pour le Collége de Genève, par un grand nombre de nationaux de cette cité. Le 18 avril 1774.

d'une commission de réforme, qui proposa l'établissement de deux classes nouvelles, destinées aux écoliers qui ne se vouaient pas aux lettres[1].

Le premier volume des *Voyages dans les Alpes* parut en 1779, le second en 1786, et les deux derniers en 1796[2]. On sait quel immense trésor de faits nouveaux De Saussure révéla aux naturalistes, sans cependant vouloir hasarder de théorie générale. C'est un observateur admirable, mais qui se défie de son imagination.

Ce que De Saussure évita de faire, les frères De Luc prirent à tâche et tinrent à honneur de l'exécuter. Ils créèrent la science géologique, et présentèrent, sous la forme de système complet, les divers groupes d'observations recueillies par leur devancier. « La première époque d'un nouveau pas en géologie, dit Jean-André De Luc, l'aîné des deux frères, fut celle de la publication du second volume des *Voyages dans les Alpes* de M. De Saussure (1786). Alors s'ouvrit à mes yeux une nouvelle scène, comme si un rideau de gaze, au travers duquel j'avais étudié auparavant les monuments de notre globe, eût été tiré tout à coup[3]. » Jean-André De Luc avait déjà publié en 1780 son premier ouvrage

1. Projet de réforme pour le Collége. Rapport de la Commission du Magnifique Conseil des Deux-Cents, nommée le 14 août 1774.

2. L'éditeur fut l'imprimeur-libraire Fauche-Borel, de Neuchâtel, le père et l'associé de celui qui obtint une singulière célébrité comme agent des Bourbons et des émigrés. Fauche était aussi l'éditeur des œuvres de Charles Bonnet. Il les faisait paraître, comme les Voyages de De Saussure, dans les formats in-4° et in-8°.

3. Traité élémentaire de géologie, par J.-A. De Luc. Paris, 1809, in-8°.

géologique, les *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*[1]. En 1787, il donna ses *Lettres sur quelques parties de la Suisse*, qui sont pleines de descriptions pittoresques, de réflexions morales et de vues sur l'agriculture, l'économie politique et l'histoire. C'est dans ce livre que Jean-André De Luc se félicite du bonheur dont il a joui dans la société de Jean-Jacques Rousseau, auprès duquel son père, François De Luc, *le bon De Luc*[2], comme l'appelait l'auteur d'*Emile*, l'avait conduit à Motiers en 1765. Comme écrivain, il appartient directement à l'école de Rousseau.

En 1798, Jean-André De Luc publia ses *Lettres sur l'histoire physique de la terre*, dans lesquelles il complète et corrobore ses hypothèses, toujours en suivant les faits signalés par De Saussure, et les circonstances relatives aux lacs de Genève, de Joux, de Neuchâtel,

1. La Haye, 6 vol. in-8°. Elles sont dédiées à la reine d'Angleterre, qui s'était déclarée la protectrice de De Luc. Cette princesse, née Sophie-Charlotte de Mecklembourg, le nomma son lecteur et lui accorda un logement à Windsor.

2. François De Luc avait composé deux livres, l'un contre la *Fable des Abeilles*, ou *les fripons devenus honnêtes gens*, de Mandeville, ouvrage aussi ennuyeux que paradoxal, et l'autre *Sur les écrits de quelques savants incrédules*.

Rousseau, qui aimait et estimait l'auteur, mais qui n'était pas toujours disposé à recevoir ses amis dans sa solitude, écrivait à Moultou : « De Luc est un excellent ami ; c'est le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes. Cependant je ne l'ai pas trouvé tout-à-fait aussi assommant qu'à Genève. Il m'a laissé ses deux livres ; j'ai même eu la faiblesse de lui promettre de les lire ; et de plus, j'ai commencé. Bon Dieu, quelle tâche ! Moi qui ne dors point, j'ai de l'opium au moins pour deux ans ! »

de Bienne, de Morat, d'Annecy et du Bourget. L'étude des rochers de Meillerie fournit à ce savant l'occasion d'attester l'exactitude des descriptions de l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*.

Chaque année, Jean-André De Luc et son frère Guillaume-Antoine, qui fut son fidèle et précieux collaborateur, visitaient ensemble quelque contrée de la Suisse et de la Savoie, rapportant de leurs courses des fossiles qui devaient être la base d'une nouvelle théorie géologique. Ils escaladèrent pour la première fois la cime glacée du Buet. Guillaume-Antoine De Luc visita le Vésuve, l'Etna, les îles Lipari, les côtes de l'Océan et les plaines basses de l'Europe, recherchant des coquillages vivants pour les comparer aux fossiles, et aidant ainsi aux travaux de son frère. Il n'a pas écrit d'ouvrages de longue haleine, mais beaucoup de mémoires et d'articles de journaux. C'est par les deux frères que Genève fut mise en rapport avec les géologues anglais Hutton et Playfayr, et l'idée de la *Bibliothèque britannique* nâquit des relations qu'ils nouèrent avec des savants anglais et écossais[1]. Cuvier, dans son *Discours sur les révolutions du globe*, leur assigne une place éminente parmi les géologues, surtout à l'aîné. Le *Nouveau Journal helvétique* de Neuchâtel fut le premier à faire ressortir le mérite d'écrivain de De Saussure et de De Luc. « Il y a beaucoup de gens, dit-il, qui voudraient que MM. De Saussure et De Luc eussent absolument supprimé tout cet accessoire descriptif et

1. Sur la *Bibliothèque britannique*, voyez ci-après le chap XIV.

littéraire, qui ne fait que distraire désagréablement un lecteur attentif; qu'ils eussent supprimé tout ce qu'ils disent des mœurs des montagnards, pour s'en tenir à leur physique générale. Si c'est un écart, on est très-aise d'avoir à le pardonner. » Aujourd'hui, on a imprimé à part la partie pittoresque des Voyages de De Saussure, et ce volume est recherché avec empressement.

Un étranger, un Alsacien, Ramond de Carbonnières, contribua plus que tout autre à mettre à la mode les sites alpestres et les voyages de montagnes. Venu de Strasbourg à Yverdon en 1777, il y publia d'abord un petit volume d'*Elégies*[1], et l'année d'après les *Dernières aventures du jeune d'Olban, fragments des amours alsaciennes*, imitation de Werther, que Charles Nodier a jugé dignes de la réimpression. Ramond s'attacha à la Suisse; il la parcourut dans tous les sens, et dès 1777, même avant De Saussure, il en décrivait les hautes vallées, les glaciers, les pics aux neiges éternelles. En 1781, il traduisit, commenta et augmenta les Lettres de Coxe sur la Suisse, l'un des livres du siècle dernier qui eut le plus de succès.

L'ascension de De Saussure à la cime du Mont-Blanc (le 3 août 1787), le récit, d'une simplicité admirable, qu'il publia de ses observations sur ce géant des Alpes[2],

1. C'est à la fin de ces Elégies que l'on trouve cette approbation un peu tudesque du bailli d'Yverdon : *Permis d'imprimer les Elégies ci-devant.*

2. Relation abrégée d'un voyage à la cime du Mont-Blanc, en août 1787. Genève, in-8°.

qui offre les échantillons les plus probables du monde primitif, mirent le comble à l'enthousiasme. Les voyages en Suisse se multiplièrent à l'infini. Visiter cette contrée devint une mode philosophique. Les Anglais, les Allemands, les Français faisaient leur tour de Suisse, comme jadis les jeunes Suisses faisaient leur tour de France pour apprendre les belles manières[1].

Un homme qui contribua beaucoup à populariser les montagnes, à familiariser les étrangers avec leurs aspects, fut Marc-Théodore Bourrit, que Spallanzani appelle l'historiographe des Alpes. Né en 1739, chantre de l'église de Saint-Pierre, Bourrit, depuis que deux Anglais, Windham et Pockoke, eurent pénétré dans cette vallée de Chamounix, qu'on appelait les *Montagnes maudites*, ne rêva plus que paysages alpestres. Partageant son temps entre les devoirs de sa place et son goût irrésistible pour les montagnes, il publia, en 1773, une *Description des glacières du duché de Savoie*, accompagnée d'estampes gravées par lui-même. Il avait inventé une espèce de lavis propre à rendre les effets de la lumière sur les rochers et sur les glaces. En 1785 paraissait une seconde édition du même livre, dédiée à Buffon. Elle avait été précédée, en 1776, d'une description particulière des *aspects du Mont-Blanc*, et, en 1781, d'une *Description des Alpes pennines et rhétiennes*. En 1791 parut l'*Itinéraire de Genève, Lau-*

1. Parmi les Voyages en Suisse qui datent de cette époque, nous citerons ceux de Moore, de Robert, de Roland de la Platrière, de La Borde, du marquis de Langle (tableau pittoresque), du comte d'Albon, la Statistique de Duval, 4 vol. in-8°, etc. etc.

sanne et Chamounix, et plus tard la *Description des cols et passages des Alpes*. De Saussure applaudit aux efforts de Bourrit. En 1774, il lui écrivait : « Tout le public vous doit des remerciements pour ces descriptions vives, piquantes et vraiment pittoresques de ces objets si intéressants et si peu connus. Je compte bien de publier aussi quelque chose sur ces mêmes montagnes ; c'est dans ce dessein que je les étudie depuis tant d'années. J'aurai à votre livre l'obligation d'avoir réveillé l'attention du public sur ces grands objets, et de lui avoir fait désirer d'en connaître les particularités. »

Sans avoir de prétention scientifique, les ouvrages de Bourrit se font lire avec intérêt. On lui a reproché de l'emphase [1] et une sorte de romantisme dans les descriptions, comme aussi de trop parler de lui. On trouve dans les récits du temps l'anecdote que voici : « Quand le prince Henri de Prusse vint à Genève, il voulut voir Bourrit. Celui-ci, dans le cours d'un long entretien, lui fit une description si animée du lever du soleil sur les hautes montagnes, que le prince s'écria : « Non, Lekain n'était que glace auprès de cet homme-là ! » Et comme on lui faisait remarquer un mauvais escalier en bois, par lequel il fallait qu'il passât pour parvenir au cabinet où étaient les tableaux des glaciers, il dit : « Que de grands escaliers n'ont que des maîtres petits ! Montons. » Bourrit visita les montagnes pendant cinquante-cinq années consécutives. Il est mort seulement en 1819.

1. Voyez la *Lettre à un ami*, dans laquelle il est question du sieur Bourrit et de son livre, écrite le 3 février, à Neuchâtel. 1774, in-12.

Pour compléter ce qui concerne cette littérature alpestre dans la Suisse française, nous dirons qu'en 1776, M. Dulon, ministre à Vevey, avait traduit de l'allemand l'*Histoire naturelle de la Suisse dans l'ancien monde*[1], par Grouner de Berne.

Avant de quitter les auteurs genevois qui ont écrit à cette époque sur la physique et l'histoire naturelle, nous devons dire quelques mots du *Journal de Genève*, qui parut de 1787 (mars) à 1791 (juillet), rédigé, sous l'inspection de la Société des Arts, par Senebier, De Saussure, Jurine, le docteur Odier et le professeur M.-A. Pictet. Il avait pour éditeur M. Paul, directeur de la Machine hydraulique. Cette feuille était consacrée essentiellement à la météorologie, à la physique, à l'histoire naturelle et aux objets d'économie publique. Senebier y inséra aussi des articles intéressants sur l'ancienne Genève et sur l'église de Saint-Pierre. De temps en temps, des collaborateurs étrangers envoyaient des communications. C'est ainsi qu'on y trouve un portrait curieux du ministre Necker, tracé par Lavater à la suite d'un entretien qu'il avait eu avec lui à Bâle; des observations de Ch.-Victor de Bonstetten, alors bailli de Nyon, sur le niveau des eaux du lac Léman, et sur les dangers que des travaux d'art exécutés à Genève pouvaient faire courir aux riverains vaudois. Les fonctions de censeur du journal étaient exercées par le lieutenant de police et scholarque[2].

1. Neuchâtel, chez Jeanrenaud et Cie; in-12.
2. Il serait injuste d'oublier, dans la liste des hommes qui à Ge-

Hors de Genève, qui était le centre de ce nouveau mouvement scientifique dans la Suisse française, quelques hommes s'occupaient aussi de physique et d'histoire naturelle. Le docteur Garcin, originaire de Neu-

nève ont cultivé les sciences et contribué à donner aux études physico-mathématiques une impulsion efficace, Micheli-Ducrest. Cet homme si remarquablement doué et si malheureux, qui commença sa carrière de tribulations par ce fameux Mémoire sur les fortifications de Genève, dont parle Rousseau dans ses *Confessions*, s'occupa de sciences naturelles à la fin de sa carrière, dans la forteresse d'Aarbourg, où il était prisonnier. Il cherchait surtout les moyens de mesurer les montagnes, et il fit graver une grande planche représentant les principales hauteurs qu'il pouvait apercevoir du lieu de sa détention. Cette planche très-rare a pour titre : « Prospect géométrique des montagnes neigées, dites *Gletschers*, telles qu'on les découvre en temps favorable depuis le château d'Aarbourg, dans les territoires des Grisons, du canton d'Uri et de l'Oberland du canton de Berne. » Ce plan est gravé à Augsbourg, chez Lotter. Micheli est aussi l'auteur de divers Traités sur le thermomètre et le baromètre.

On lit dans le registre secret du Conseil d'Etat de Genève, sous la date de 1753, le 12 février :

« Micheli-Ducrest, resserré depuis 1749 dans les prisons du château d'Aarbourg, sous peine de mort s'il tente de s'évader. pour avoir eu part aux projets séditieux des nommés Henzi, Fueter, etc., envoie à MM. les Syndics le Prospect des montagnes vues d'Aarbourg, lequel il a fait graver, avec prière au Conseil d'en accepter la dédicace. Le Conseil refuse, et les exemplaires seront remis à spectable Jallabert, pour lui être renvoyés. »

Bien que les mesures données par le prisonnier laissassent à désirer, parce qu'elles étaient prises avec des instruments qu'il avait faits lui-même dans sa prison, et qui étaient naturellement imparfaits, cet essai n'en fut pas moins une indication précieuse, dont la science profita. Micheli-Ducrest correspondait avec de Mairan, Bouguet et autres savants, qui estimaient beaucoup la fécondité de son esprit.

châtel, avait voyagé en Arabie, dans le Malabar, le Mogol, le Bengale, à Java, à Malacca et au cap de Bonne-Espérance. Il avait rapporté de ses pérégrinations beaucoup de science et d'expérience. Il s'était occupé des causes de la couleur de la peau des hommes dans les différents climats de la terre, et entre autres de celle des nègres. Ses remarques furent consignées dans le *Journal helvétique* et dans des recueils étrangers. Le premier en Suisse il paraît avoir eu l'idée de l'*hydrothérapie*, ou de la guérison des maladies au moyen de l'eau pure. Il écrivait en 1770 : « Je reconnais l'eau pour le meilleur remède qui soit au monde ; mais il n'appartient pas aux ignorants de la vraie médecine de savoir guérir avec de l'eau. On va aux sources minérales pour se guérir, et plusieurs y réussissent. On a beau dire, l'eau commune fait les mêmes effets. Je puis le démontrer aux incrédules, en cherchant des malades abandonnés, d'un certain ordre, que je guérirai véritablement avec l'eau pure. Il est vrai qu'il faut que je l'accompagne d'un régime convenable, mais qui n'est guère connu des médecins, car sans ce régime l'eau n'y ferait rien. Je dis plus : je veux guérir avec l'eau commune plus de sortes de maladies et en plus grand nombre que ne font toutes les sources d'eau minérale de France. Il y a une raison mécanique des effets de l'eau, quand on en use avec art, que personne n'a connue, mais que je connais et que je veux tenir secrète. Si on la savait, on aurait un flambeau qui ferait voir l'utilité de l'eau plus grande qu'on ne la connaît en

médecine. On dit que l'eau commune a perdu tout crédit depuis le docteur *Sangrado*. C'est un bonheur pour les médecins qui en savent faire usage, qu'une telle perte soit faite dans le public. Si le quina avait perdu le sien, il ferait la fortune de celui-là seul qui en saurait user. »

Au nombre des notabilités scientifiques de la Suisse française, il ne faut pas oublier le trop fameux Marat, qui fit de la physique avant de faire de la politique. Né à Boudry, dans le Pays de Neuchâtel, en 1744, d'un père qui était originaire de Cagliari dans l'Ile de Sardaigne [1], Jean-Paul Mara, qui signa plus tard *Marat*, fit ses premières études à Neuchâtel [2]. Il était peu aimé de ses compagnons de classe, qui même le maltraitaient parfois.

1. Les Mara étaient originaires d'Espagne, et c'est de ce pays qu'ils sortirent pour aller s'établir en Sardaigne. Le 7 mars 1741, Jean, fils d'Antonio Mara, de Cagliari en Sardaigne, fut reçu habitant à Genève, en satisfaisant à la Bourse italienne et au serment. Jean Mara eut, entre autres enfants, Jean-Paul Mara, le conventionnel, Jean-Pierre Mara, né à Neuchâtel, et une fille. Ce frère du conventionnel était un habile fabricant d'aiguilles de montres et de compensateurs. Il est mort récemment à Carlsruhe, à l'âge de 90 ans. Sa postérité existe encore à Genève.

On lit dans les registres du Conseil de Genève, sous la date du 17 décembre 1792 :

« Le Conseil, vu la requête du sieur Jean-Pierre Mara, né à Neufchâtel, fils de feu Jean Mara, habitant, aux fins d'obtenir le redressement de l'erreur qui s'est glissée dans le registre des habitants, où son père est inscrit sous le nom de *Maxa*, au lieu de *Mara*, qui est son vrai nom, comme il l'établit par le registre de la Bourse italienne; ouï le rapport de noble Rocca; arrête d'accorder au requérant sa demande, et de faire la correction susdite. »

2. On lit sur des livres de collége qui lui ont appartenu : *J.- P. Marat, étudiant en humanité.*

Fauche-Borel, dans ses Mémoires, dit qu'il était d'un caractère malfaisant, et qu'il figura comme acteur, étant encore fort jeune, dans l'émeute où fut tué le procureur-général Gaudot. Ce témoignage mériterait un plus ample informé. D'autres contemporains nous ont dépeint Marat comme aigri par des chagrins précoces. Il passa en Angleterre, où il donna des leçons de français tout en étudiant la médecine. En 1775, il publia un livre en français, intitulé *De l'Homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme*[1]. Voltaire en rendit compte dans la *Gazette littéraire*. Marat donna ensuite des *Découvertes sur le feu*[2], faites à la suite d'expériences vérifiées par l'Académie des Sciences; des *Recherches physiques sur le feu*[3], des *Découvertes sur la lumière*[4], des *Recherches sur l'électricité*[5]. Ce qui prouve que ces ouvrages ne passaient pas inaperçus, c'est qu'ils furent traduits en allemand par C.-E. Weigel de Leipzig, de 1782 à 1784. En 1787, Marat traduisit en français l'*Optique de Newton*. Lalande et d'autres savants contestèrent la valeur scientifique des découvertes du médecin neuchâtelois, et le traitèrent de charlatan. Il avait obtenu une place de médecin des écuries du comte d'Artois, ce qui prêtait encore aux plaisanteries et aux sarcasmes. A Neuchâtel, le *Nou-*

1. 3 vol. in-12.
2. 1 vol. in-8°; 1779.
3. 1 vol. in-8°; 1780.
4. Londres, 1782; in-8°.
5. 1782; in-8°.

TAYLOR INSTITUTION UNIVERSITY OF OXFORD LIBRARY 27 SEP 1958

veau Journal helvétique le jugeait tout différemment : « Quand vous ne connaîtriez pas le beau travail de M. Marat sur l'électricité, disait ce recueil [1], le nom seul de cet habile homme, à la tête d'un ouvrage de ce genre, suffirait pour annoncer qu'il est rempli de recherches approfondies et de découvertes importantes. L'auteur a toujours l'art de s'ouvrir des routes nouvelles. Jusqu'à lui, l'électricité était dans un chaos affreux. Les principes lumineux qu'il développe, son style si clair, si précis, si pur, font du livre de M. Marat un livre classique. »

Les *Recherches physiques sur le feu* ne sont pas appréciées moins favorablement : « Voici donc un ouvrage élémentaire sur une branche de physique si longtemps cultivée sans succès! Par une méthode aussi simple qu'ingénieuse, M. Marat est parvenu à rendre visible le principe de la chaleur, dégagé du principe inflammable, au moment où il s'échappe avec violence du corps combustible qu'il consume, ou qu'il se dégage paisiblement des corps inaltérables qu'il a pénétrés [2]. »

La carrière politique de Marat appartient à la France, et nous n'avons pas à nous en occuper. Nous citerons pourtant encore le premier ouvrage qu'il composa dans cette nouvelle direction, les *Chaînes de l'esclavage*. Ce livre, qui parut en français en 1792, n'était que la traduction d'un livre que Marat avait publié, dit-on, en anglais en 1774. Ce livre (que nous n'avons

1. Numéro de juillet 1782.
2. Numéro d'août 1782.

vu et lu qu'en français) est une censure très-vive des diverses entraves que les gouvernements despotiques mettent à l'essor de la liberté humaine. Il y a beaucoup de déclamation, quelques passages très-énergiques, mais rien qui puisse encore faire entrevoir le personnage ultra-révolutionnaire que l'on sait[1].

Le libraire J.-H. Pott, de Lausanne, a résumé dans un *Traité des Eléments* les découvertes faites dans la physique et l'histoire naturelle pendant le dix-huitième siècle, et les travaux des auteurs dont nous venons de parler.

CHAPITRE XII.

L'HISTOIRE. — LES ANTIQUITÉS. — L'ÉCONOMIE POLITIQUE. — LA LÉGISLATION.

L'histoire, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, a été très-cultivée chez les Suisses français; mais ce n'est pas par l'histoire nationale qu'ils ont commencé cette étude. Ils étaient plutôt portés, de 1750 à 1770, vers l'étude de l'histoire étrangère. Depuis la mort de

1. En 1847, un tailleur, homme de lettres, Constant Hilbey, a publié une apologie de Marat, intitulée *Marat et ses calomniateurs*. On y trouve des détails sur la vie privée du fameux conventionnel et sur sa famille. C'est une réponse à quelques passages de l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine.

Ruchat et de Loys de Bochat, les recherches sur les antiquités et les annales de la Suisse en général, et de la Suisse romane en particulier, parurent frappées d'une sorte de défaveur. Il est certain que les craintes ombrageuses des gouvernements, de celui de Berne en particulier, étaient pour beaucoup dans cette proscription. A Genève aussi, comme les recherches historiques se mêlaient au mouvement politique, comme on voulait trouver dans les anciens titres des preuves des antiques libertés et des armes contre les usurpations de l'aristocratie, les études historiques étaient peu favorisées. C'est donc par l'examen de quelques ouvrages sur l'histoire étrangère, écrits ou publiés dans la Suisse française, que nous commencerons cette revue.

Un Suisse, originaire des Grisons, Lamberty, qui avait été attaché comme secrétaire à diverses légations et ambassades en Hollande et en Allemagne, qui avait été témoin de toutes les négociations du commencement du dix-huitième siècle, de tous les traités intervenus entre les puissances liguées contre Louis XIV, au temps de la guerre de la succession d'Espagne, et lors de la conclusion des paix d'Utrecht et de Baden, vint chercher le repos à Nyon, dans le Pays de Vaud. Là il publia, pendant sa retraite studieuse, quatorze volumes de Mémoires fort intéressants, concernant toutes les affaires où il avait été employé. Les Mémoires de Lamberty sont précieux, même pour l'histoire suisse, en ce qu'ils rendent compte de tous les efforts que fit la France à cette époque pour chercher à faire sortir les

Cantons de la neutralité, pour obtenir d'eux un plus grand nombre de soldats, et pour les empêcher de s'allier avec les puissances protestantes. On voit, en revanche, les manœuvres de celles-ci, surtout de l'Angleterre et de la Hollande, pour se ménager des capitulations militaires avec les cantons protestants. Les mémoires de Lamberty, dédiés au gouvernement de Berne[1], sont écrits avec beaucoup de mesure, et prouvent que l'auteur avait l'habitude des affaires.

Quelques années plus tard, un ex-capucin, Maubert de Gouvest, né à Rouen en 1721, échappé de son couvent en 1745, après s'être réfugié en Hollande, en Allemagne, où il fut secrétaire d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, vint en 1753 à Genève, et de là à Lausanne. Il s'était échappé de la forteresse de Kœnigstein, après des aventures très-romanesques. Il apportait en Suisse un manuscrit intitulé *Testament politique d'Alberoni*, conçu sur le même plan que les testaments de Richelieu, de Mazarin, de Colbert, de Louvois, qui avaient eu beaucoup de succès en leur temps. C'était la forme historique alors à la mode. Maubert lut son ouvrage à quelques hommes de lettres de Lausanne, qui encouragèrent l'auteur à le publier. Les circonstances singulières de sa vie ajoutaient à l'intérêt qu'on lui témoignait. Le libraire Bousquet acheta le manuscrit deux cents livres, qui furent employées en partie à habiller le pauvre auteur ; le reste lui servit pour aller

1. Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle. La Haye, 1724—1740. 14 vol. in-4°.

à Berne se faire agréger dans l'Eglise réformée. Mais craignant que l'on ne pût dire qu'il avait vendu sa religion, Maubert refusa les cinquante écus qu'on donnait d'ordinaire aux néophytes. Voltaire fit l'éloge du testament d'Alberoni : « J'ai cru d'abord, dit-il, qu'il avait été publié par l'abbé de Montgon, parce qu'il y entre un chapitre sur l'Espagne, dans lequel le ministre est peint avec des traits où il pourrait lui-même se reconnaître. Ce chapitre est beaucoup plus vrai que toutes les rapsodies auxquelles on a donné le nom de testament. Je souhaiterais à l'auteur qu'il eût été couché sur celui du cardinal Alberoni pour quelque bonne pension. Personne ne se serait douté que ce livre est d'un ex-capucin, qui fait des *Testaments* pour gagner sa vie. »

Encouragé par le succès de son livre, Maubert de Gouvest publia des entretiens sur l'*Histoire moderne et les intérêts des princes,* et les premiers volumes d'une *Histoire politique du siècle*, qui furent réimprimés à Londres en un volume in-4°, en 1757. Chavigny, ambassadeur de France en Suisse, s'étant plaint au Sénat de Berne de la manière dont l'auteur parlait du roi son maître, Maubert fut mandé devant cet illustre corps. Il y comptait quelques protecteurs, entre autres le sénateur Augsbourg, qui lui conseilla d'aller s'entendre avec l'ambassadeur. Celui-ci, qui s'attendait à voir un vieux moine, blanchi dans les travaux du cabinet, fut surpris de voir un homme jeune encore, plein de vivacité et de feu. Il l'invita à dîner, et lui offrit de

le réconcilier avec l'Eglise romaine. Maubert refusa, et l'interdiction qui pesait sur son ouvrage fut maintenue. Pour le dédommager, ses protecteurs bernois lui procurèrent, en 1755, la bourgeoisie d'Allaman, dans le Pays de Vaud, avec des lettres de naturalisation et une patente d'avocat. Mais il eut le malheur, paraît-il, de se brouiller avec les professeurs en théologie de l'Académie de Lausanne, et Voltaire l'accusa de lui avoir dérobé des manuscrits[1]. Pour éviter d'ultérieurs en-

1. Cette affaire fit en son temps beaucoup de bruit dans la république des lettres. Les mésaventures de Maubert de Gouvest se lient à l'histoire du manuscrit de la *Pucelle d'Orléans*, dont Voltaire a parlé longuement et qui occasionna tant de scandale. Le libraire Grasset de Lausanne, qui fut compromis dans cette même affaire, et au sujet duquel Haller écrivit à Voltaire cette lettre remarquable qui a été souvent citée, nous a laissé là-dessus des détails curieux, dans des mémoires manuscrits qui sont entre les mains de sa famille.

« J'avais séjourné deux ans à Paris, dit-il, comme représentant de la maison Bousquet. J'allais partir pour l'Espagne, quand M. de Voltaire me fit l'honneur de m'écrire à Lausanne plusieurs lettres obligeantes et amicales. Il me marquait qu'il avait des avis certains que je me disposais à imprimer la *Pucelle*, ouvrage dont j'avais entendu parler vaguement à Paris. Je lui répondis qu'il était mal informé, et qu'il suffisait qu'il y eût dans ce livre des infamies pour me faire renoncer à l'imprimer; que d'ailleurs j'allais partir pour l'Espagne, où l'on n'entendait pas raillerie sur ces sortes d'articles. Malgré ces protestations, M. de Voltaire me fit écrire, le 10 juin 1755, par M. Colini, son secrétaire :

« M. de Voltaire sait qu'il y a à Lausanne une copie extrêmement incorrecte de ce manuscrit. Si ceux qui le possèdent avaient voulu avoir le véritable ouvrage, qui est du double plus considérable, j'aurais pu le leur procurer avec la permission de l'auteur. »

» Le 18 juillet suivant, M. Colini m'écrivait encore :

« Vous ferez fort bien de venir vous présenter vous-même à une

nuis, il se retira en Angleterre, et de là en Hollande. Après une vie assez misérable, Maubert mourut à Altona en 1767. La vie de cet homme de lettres, heureusement doué, mais sans cesse malheureux, peut fournir un nouveau chapitre au livre sur les littérateurs peu chanceux (*de infortuniis litteratorum*). Il avait encore composé en Suisse un livre intitulé l'*Ecole du Gentilhomme*, dans lequel il insistait sur les études auxquelles doit particulièrement se vouer le jeune homme de condition noble, qui veut se rendre digne de gouverner ses semblables. L'étude de l'histoire est placée au premier rang dans ce plan d'éducation. Cette science

personne satisfaite de vos procédés, et qui vous rendra tous les bons offices qui dépendront d'elle. »

» Enfin, le 22 juillet, M. Colini me mandait : « Si vous pouvez venir ici sur-le-champ, et apporter les papiers que vous savez, vous ne serez pas mécontent de votre voyage. »

» Je partis deux jours après pour mon grand voyage d'Espagne, et je passai par Genève, où j'allai rendre mes devoirs à M. le premier syndic Chouet (d'une famille d'imprimeurs connue). Je lui fis part de ce que m'avait écrit M. de Voltaire. « Prenez garde, me dit-il, que ce ne soit un piége. Ne vous pressez point de l'aller voir. » Mais M. Colini vint chez moi, me priant de me rendre aux *Délices*. La curiosité l'emporta sur la prudence. Je fus très-bien reçu par M. de Voltaire, et cette séance finit par un déjeûner avec Mme Denis, sa nièce. M. de Voltaire fut très-content de tout ce que je lui dis sur la prétendue impression du livre qui lui donnait tant d'inquiétude. Il m'invita à dîner pour le lendemain, en me priant de lui rendre un service en ville, qui concernait ce malheureux manuscrit. Je m'en défendis longtemps, et je m'en chargeai enfin fort imprudemment. Je vins lui en rendre compte le lendemain, et après m'avoir admis à sa table, il me fit une scène fort désagréable chez lui, se rendit en ville, de là chez le magistrat, qui me fit emprisonner le soir du même jour, et libérer le lendemain. M. Fatio, alors

était cultivée en Suisse par les patriciens, dans un but pratique. Elle faisait aussi le délassement des gentilshommes du Pays de Vaud; mais ils gémissaient de voir que leurs talents étaient perdus pour leur patrie. La carrière des fonctions publiques leur était à peu près fermée. Toutes les charges un peu importantes étaient pour les Bernois. La noblesse vaudoise ne voulait pas des places inférieures de châtelains, de lieutenants, de baillis et de greffiers ou de commissaires de fiefs. Elle les laissait aux bourgeois des petites villes, et il ne lui restait à elle d'autres ressources que d'aller servir dans les régiments suisses, où Berne voulait bien

seigneur-lieutenant et ancien syndic, vint lui-même me délivrer. Je courus chez les quatre syndics régnants, MM. Chouet, Favre, Cramer et Trembley, pour les remercier de la prompte justice qu'ils m'avaient rendue. Douze jours après, je partis pour Marseille, où je m'embarquai pour Alicante, et je ne sus plus ce qui se passait à Genève. »

La maison Bousquet, à laquelle Grasset était attaché, ayant été aux informations, reçut de M. P. Covelle une lettre dans laquelle il protestait que c'était lui-même qui avait remis à M. Grasset dix-sept vers de la *Pucelle d'Orléans;* qu'il les avait copiés du quatrième chant « *que je tenais du sieur Maubert de Gouvest, et que je fis lire à M. Grasset,* » ajoute Covelle.

La maison Bousquet obtint des déclarations qui mettaient son employé hors de cause dans cette affaire assez obscure. Il paraît résulter de ces faits que Voltaire, sachant ou croyant savoir que Grasset était détenteur d'un manuscrit ou de fragments de son poëme, tendit à ce libraire une espèce de guet-apens pour le ravoir. On sait que la *Pucelle d'Orléans* fut imprimée à Bâle en 1755, sous la rubrique de Louvain, sur un manuscrit incomplet qu'avait Maubert de Gouvest. C'est du moins la version qui a prévalu. Grasset ne serait pas la seule personne que Voltaire aurait chargée dans sa correspondance de méfaits imaginaires.

lui laisser quelques places, ou même d'accepter des emplois de précepteur chez des seigneurs étrangers.

Quoi donc d'étonnant si l'histoire nationale n'a pas été mieux connue et écrite de meilleure heure dans nos pays romans? Le peu qu'on en savait suffisait aux besoins. En 1666, Plantin donna le premier une histoire de la Suisse en français [1]. Elle se lit encore avec plaisir, à cause de la naïveté du style, et parce qu'au fond l'auteur est savant et de bonne foi. Avant lui, Innocent Gentillet, auteur du *Bureau du Concile de Trente*, avait traduit en français la *République des Suisses*, de Josias Simler [2]. La première histoire de cette nation, en style français moderne, est celle d'Alexandre-Louis de Watteville, bailli de Nidau [3]. Elle s'arrête au dix-septième siècle. L'auteur ne donne que des faits certains et prouvés par des titres authentiques. Il y a peu de descriptions pittoresques, peu de réflexions, mais l'on est sûr de ce qu'on lit. En 1766, un magistrat d'un pays voisin de la Suisse, Philibert, prêteur royal à Landau, donna aussi en deux volumes une histoire *des Révolutions de la Haute-Allemagne, contenant les ligues et les guerres de la Suisse*. Elle s'arrête en 1468; mais ce qu'on en a est recommandable. Plus artiste et plus enthousiaste que Watteville, Philibert se livre à des développements oratoires, et se passionne

1. Abrégé de l'histoire de Suisse. Genève, 1666; in-8°.

2. La première édition est de 1578. Anvers; in-8°.

3. Histoire de la Confédération helvétique. Berne, chez Gottschall et C°, 1754; et Neuveville, chez Marholf et C°, 1768. 2 vol. in-8°.

pour ceux dont il écrit l'histoire. « Il orne de rubans les trophées de nos ancêtres, » dit Amédée de Haller, fils d'Albert de Haller, et auteur de la *Bibliothèque de l'Histoire suisse*.

Ce fut ce même Amédée de Haller qui, en 1760, causa un si grand scandale en publiant, de concert avec son ami le pasteur Freudenberger, la fameuse brochure intitulée *Guillaume Tell, fable danoise*, qui fut brûlée à Altorf par la main du bourreau, et que Balthasar de Lucerne réfuta avec une grande vivacité, en prenant parti pour le héros helvétique. Nommé vice-bibliothécaire à Berne, plus tard bailli de Nyon, Amédée de Haller rendit d'éminents services à l'histoire suisse par la publication de la *Bibliothèque* dont nous parlions tout à l'heure, qui parut de 1785 à 1787, et qui fut précédée des *Conseils pour former une bibliothèque historique de la Suisse*[1]. Ces Conseils, rédigés en français, dénotent une parfaite connaissance du sujet. Haller de Nyon était fort instruit, non-seulement dans l'histoire suisse proprement dite, mais aussi dans la connaissance des médailles et des antiquités. L'érudition était héréditaire dans cette famille, car Charles-Louis Haller, fils du précédent, professeur à Berne, a publié une histoire des campagnes des Autrichiens et des Français en Suisse, après l'invasion de ce pays, et divers autres ouvrages estimés.

L'avoyer d'Alt, de Fribourg, est auteur d'une *Histoire des Helvétiens*, dont les premiers volumes

1. Berne, 1771; in-12.

parurent en 1749[1]. Bien qu'on ne la lise plus guère aujourd'hui, elle ne mérite pas un entier oubli. La partie qui concerne le canton de Fribourg est la meilleure. L'abbé François Girard a donné, de 1781 à 1783, une *Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués au service étranger*, trois volumes très-recommandables, malgré certaines inexactitudes. L'ouvrage est distribué par ordre alphabétique. Les officiers fribourgeois sont naturellement dotés de notices plus amples que les autres. La famille Salis des Grisons est aussi l'objet de recherches étendues.

Vogel, grand-juge des gardes suisses au service de France, écrivit sur les alliances des Suisses avec cette couronne, et sur leurs priviléges, un volume qui parut d'abord à Paris[2], et ensuite à Yverdon en 1769. Emmanuel May, bailli de Romainmotier, est auteur d'une *Histoire militaire de la Suisse et des Suisses dans les divers pays de l'Europe*[3], qui est regardée comme un ouvrage capital. Il est à remarquer que toute cette histoire est écrite en français par un Bernois, tant cette langue avait d'avantage sur l'allemand, même pour les Suisses allemands. C'est aussi en français que sont écrits les nombreux ouvrages historiques du général de Zurlauben, dont la famille, originaire du Vallais, de la maison de la Tour-Châtillon, s'était transportée à Zug à la suite de troubles politiques. Le jeune baron de

1. Histoire des Helvétiens, par Alt de Tieffenthal. Fribourg, 1749—1750; 10 vol. in-8°.

2. Les priviléges des Suisses. Paris, 1731; in-4°.

3. 8 vol. in-8°; Lausanne, 1788.

Zurlauben, élevé en France, où ses parents occupaient de hautes positions dans l'armée, avait reçu les leçons et les directions du célèbre Rollin. Parvenu en 1780 au grade de lieutenant-général, il s'occupa avec passion et exclusivement de travaux historiques. Déjà il avait obtenu l'entrée dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres comme associé étranger, en considération de son *Histoire militaire des Suisses au service de France* [1], qu'il compléta par le *Code militaire des Suisses, pour servir de suite à cette histoire* [2]. On lui doit aussi les *Mémoires de Henri de Rohan sur les troubles de la Valteline* [3]; une *Bibliothèque militaire, historique et politique* [4], qui renferme des documents inédits et précieux pour l'histoire suisse; un *Mémoire sur l'origine de la maison de Habsbourg* [5]; une *Lettre sur Guillaume Tell*, adressée au président Hénault [6]; des *Tables généalogiques sur les alliances des maisons d'Autriche et de France* [7].

Mais le plus considérable des ouvrages de Zurlauben consiste dans le texte de la partie historique et politique des *Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques et littéraires de la Suisse*, dont La Borde, valet de chambre de Louis XV, et

1. 8 vol. in-12; Paris, 1751—1753.
2. 4 vol. in-12; Paris, 1758—1764.
3. 3 vol. in-12; Paris, 1758.
4. Paris, 1760; 3 vol. in-12.
5 Baden en Suisse, 1765; in-4°:
6. Paris, 1767; in-12.
7. Paris, 1778; in-8°.

fermier général, fut l'éditeur, de 1780 à 1788. Ce livre somptueux est rempli d'estampes plus soignées qu'exactes, mais la partie du texte rédigée par Zurlauben a conservé toute sa valeur. C'est encore un livre essentiel pour notre histoire. Les articles d'histoire naturelle sont d'un Alsacien, Besson, mort en 1807.

Le nombre des dissertations, mémoires, articles historiques, que Zurlauben a fourni aux recueils des Académies dont il était membre, est immense. Il a laissé beaucoup de manuscrits intéressants, qui ont été déposés, avec sa magnifique collection de livres, dans la Bibliothèque publique d'Aarau. Ces richesses sont encore consultées journellement par tous ceux qui s'occupent en Suisse d'histoire nationale; car il se passera bien du temps avant qu'un autre savant consacre tant de peines, de science et d'argent à réunir de pareilles archives[1]. L'illustre Jean de Muller, plus que nul autre, a su mettre à profit ces trésors. Bien que ce célèbre historien suisse ait écrit en allemand le livre qui a fait sa réputation, il en a conçu le plan dans la Suisse française; on pourrait même dire qu'il en a composé primitivement les premières parties en français. On sait que Jean de Muller, à sa sortie de Schaffhouse, sa patrie, passa plusieurs années à Genève et dans le Pays de Vaud. Ce fut en 1772 qu'il arriva à Genève, dans la maison de M. Tronchin-Calandrini, frère du procureur-général Tronchin-Boissier, dont Montesquieu avait dit

1. Le baron de Zurlauben mourut à Zug, en 1795. Avec lui s'éteignit la descendance mâle de sa famille.

qu'il connaissait l'esprit des lois mieux que lui-même, et dont Jean-Jacques Rousseau parle moins favorablement. Là, le jeune Schaffhousois connut Bonnet, Senebier, De Saussure, tous les hommes qui par leurs talents honoraient Genève. Plusieurs fois il visita Voltaire à Ferney. En 1775, il quitta la maison de M. Tronchin, pour aller en qualité de compagnon d'études près d'un jeune Anglais, Francis Kinloch, qui demeurait à Chambésy, près de Genève. Il fit aussi divers séjours à Valleyres, près d'Orbe, chez son ami Ch.-Victor de Bonstetten. Ce fut alors qu'il s'occupa de son *Histoire suisse*, pour laquelle Haller de Nyon et le docteur Favre de Rolle lui fournirent de précieux matériaux. « Jamais, écrivait Muller, je n'ai travaillé avec autant d'ardeur que depuis que je m'occupe de l'histoire de la Suisse. Je cherche à la raconter avec clarté, d'une manière intéressante pour les étrangers, instructive pour la postérité, afin que le nom de la nation suisse soit encore honoré lorsque ses constitutions, ainsi que les autres républiques, auront été toutes englouties par le despotisme qui les menace. »

Muller passa une partie de l'année 1776 à Genthod, près de Charles Bonnet, méditant toujours sur son histoire, et s'occupant en même temps de littérature, parce qu'il était convaincu que la forme et le style peuvent seuls assurer la durée et le renom des ouvrages de l'esprit. « Une chose que je veux et que je dois apprendre, mandait-il à son ami Füssli[1], c'est le grand

1. Le 11 mars 1777.

art de parler et d'écrire, qui entraîne tout, subjugue tout, auquel personne ne résiste. Voyez Rousseau : il est rempli d'erreurs, peu instructif, et cependant il enchante l'Europe par la magie de son style. Il me pénètre de la toute-puissance de l'art de parler. N'a-t-il pas ravi l'Europe pensante? Tout le monde, excepté ses concitoyens, n'est-il pas à ses pieds, parce qu'il manie si puissamment sa langue? Il faut aussi que je m'empare de ce grand instrument. Le tonnerre roule dans nos Alpes et retentit à travers des cantons entiers; des entrailles de nos monts sortent le Rhin et le Rhône; ils se précipitent avec un majestueux fracas des rochers de la Suisse dans les plaines basses des Germains et des Belges. Pourquoi donc la langue même de nos plus beaux esprits ressemble-t-elle au Staubbach, jette-t-elle aux yeux une poussière humide, au lieu d'entraîner les cœurs? »

En 1779, Jean de Muller, rentré dans la maison de M. Tronchin, en qualité de lecteur ou plutôt d'ami, donna à Genève un cours public d'histoire universelle en français. Il obtint tant de succès, qu'il le répéta quatre fois, en le retravaillant toujours. Les paroles par lesquelles il termina la dernière séance peuvent donner une idée de son style en français : « Que résulte-t-il du cours de ces leçons? Qu'apprennent les vertus de Sparte et de Rome, la force des maximes dans la hiérarchie catholique? que prouvent César et Frédéric? Que cette observation généralement reconnue, et presque jamais suivie, que la direction de toutes les forces de l'âme

vers un seul et grand objet, est le moyen infaillible et unique d'exécuter de grandes actions. »

En 1780, Jean de Muller fit paraître à Berne le premier volume de son Histoire suisse en allemand. Il trouva si peu de bonne volonté dans le gouvernement bernois, tant d'entraves de la part de la censure, qu'il dut indiquer comme lieu de l'impression *Boston*, au lieu de Berne. Il répéta dans cette ville, en langue allemande, le cours d'histoire qu'il avait fait à Genève en français. Cet aperçu des premiers travaux de l'illustre Schaffhousois, explique suffisamment pourquoi nous l'avons associé au mouvement littéraire de l'Helvétie romane [1].

En même temps que l'étude de l'histoire faisait des progrès dans la Suisse française, celle des antiquités, qui l'accompagne ordinairement, avançait aussi. Les recherches sur les monuments romains avaient été recommandées par Seigneux de Correvon, qui avait publié, en 1770, deux volumes intéressants sur l'ancienne Herculanum et ses monuments. Des vestiges retrouvés de cette cité d'Italie, l'attention se porta sur les débris de nos propres villes. Déjà en 1760, Schmidt (Fréd.-Samuel), seigneur de Rossens, dans le Pays de Vaud, avait publié en français un recueil des antiquités

1. L'Histoire des Suisses de Jean de Muller a été traduite en français, à Lausanne, de 1795 à 1798 : le premier volume par Nic. Boileau, les tomes 2 à 8 par A. Griffet de Labaume, et depuis le tome 9 jusqu'au tome 12 par Paul-Henri Mallet de Genève. Le même Mallet a donné à Genève, en 1803, une Histoire des Suisses plus abrégée, en 4 vol. in-8°.

d'Avenches, dans lequel les restes de cette capitale des anciens Helvétiens (*caput Helvetiorum*) sont décrits et figurés d'une manière aussi exacte que sagace[1]. Cette description fut suivie de celle des antiquités découvertes à Culm en Argovie. En 1788, Ritter, intendant de la douane de Berne, donna aussi en français un *Recueil des antiquités de la Suisse* (et particulièrement d'Avenches), *avec des dessins levés sur les lieux*[2]. Le texte et les planches de l'ouvrage de Ritter attestent une véritable entente de l'architecture et de l'histoire anciennes. Il prouve combien la langue française, le goût des arts et la connaissance du dessin et de l'archéologie, avaient fait de progrès chez les Bernois depuis la publication de l'*Apologie de la vieille cité d'Avenches*, ce livre écrit dans une langue si singulière par le bibliothécaire de Berne, Wild[3]. On voit encore ici les Bernois, les maîtres de la majeure partie de la Suisse romane, dominer et se placer à la tête du mouvement littéraire. Quoi de plus naturel, quand les sujets n'avaient ni courage ni goût pour les travaux intellectuels? Ainsi les Bernois étaient obligés de rendre hommage à la supériorité, à l'universalité de la langue que parlaient ces sujets. Cette déférence tacite est bien visible dans le *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, que publia à Neuchâtel, en 1781[4], Sinner de Ballaigue, bailli de Cerlier, ancien biblio-

1. Berne, 1760; in-4°, fig.
2. Berne, 1788; 1 vol. grand in-4°, fig.
3. Berne, 1710; in-8°, fig.
4. 2 vol. in-8°. Une seconde édition parut en 1787.

thécaire et auteur de l'excellent *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Berne*, ouvrage qui est toujours estimé et recherché [1]. Sinner était ce même patricien bernois qui, à l'âge de dix-huit ans, l'avait emporté sur le conspirateur Henzi pour la place de bibliothécaire de la ville. S'il y eut en effet favoritisme et passe-droit en faveur de Sinner, il sut les justifier par ses travaux. Il traduisit en français les Satires de Perse [2], écrivit un livre curieux sur le dogme de la métempsychose et du purgatoire enseigné par les Bramines [3], et publia des *Extraits de poésies françaises des douzième, treizième et quatorzième siècles* [4]. Ce dernier livre est une des premières tentatives entreprises pour raviver le goût de la vieille poésie française. Sinner pressentait que ce goût deviendrait un jour, comme en effet il est devenu, extrêmement vif.

Le *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale* (que nous avons déjà cité à propos de M. de Saussure et de son jugement sur les Neuchâtelois) est un livre instructif, agréablement écrit, et qui se lit encore avec un extrême plaisir. Nulle part on ne trouve des renseignements plus exacts, et puisés à de meilleures sources, sur les antiquités, l'histoire, la littérature, les arts des villes de la Suisse occidentale, en

1. 3 vol. in-8°; Berne, 1760 à 1772. Cet ouvrage était déjà rare du vivant de l'auteur, parce qu'il ne l'avait pas mis en vente chez les libraires.
2. Berne, 1760; in-12.
3. Berne, 1771; in-12.
4. Lausanne, 1759; in-12.

commençant par Bâle et en finissant par Genève. L'auteur est parfois assez malin et même caustique. Il se piquait d'exactitude et d'impartialité. Cependant la Suisse était alors une machine politique si compliquée, si disparate et si peu connue, que Sinner fut taxé de légèreté et d'inexactitude par les Bâlois, malgré tout le soin qu'il avait mis à rédiger les chapitres qui concernaient leur ville. Sinner avait parlé d'un cordonnier bâlois, sénateur, qui prenait la mesure d'une paire de souliers en habit de magistrat. Il avait relevé d'autres singularités. Un citoyen de Bâle, en contestant la vérité de ces traits, écrivit à un de ses amis de Neuchâtel, qui avait dit, à cette occasion, dans le *Journal Helvétique*, que pour bien observer, rire et réfléchir, il n'était pas besoin d'aller au Groënland ou chez les Hottentots, parce qu'un voyage en Suisse suffisait [1] :

« D'où vient que dans un pays qui offre tant de singularités, la nation est heureuse? C'est que ces singularités ne sont en partie qu'apparentes, et propres seulement à arrêter un voyageur superficiel. C'est, sur toutes choses, que nous n'avons ni patriciens, ni prêtres politiques, ni financiers, ni soldatesque. »

L'abbé Raynal vint en Suisse en 1780. Jean de Muller, qui le vit à Berne, le jugea en trois mots : « Il aime à parler ; sa conversation est instructive, et c'est un honnête homme. » Sinner voulut avoir l'avis d'un homme de lettres aussi distingué (car l'*Histoire politique et philosophique des deux Indes* faisait alors grand bruit)

1. *Journal Helvétique*, mai 1781.

sur le *Voyage dans la Suisse occidentale*. Sachant que Raynal devait aller de Neuchâtel à Berne, il sortit de son château baillival de Cerlier, et alla l'attendre à l'auberge d'Anet[1]. Quand il fut arrivé, Sinner trouva moyen d'engager avec lui une conversation sur la Suisse. — « Je connais ce pays depuis longtemps, disait Raynal, et mieux que les Suisses eux-mêmes. Je vous déclare qu'il n'a pas de nationalité. Genève et Neuchâtel, c'est encore un peu la France ; Zurich, c'est déjà tout-à-fait l'Allemagne.....

— Et Berne? demanda Sinner.....

— Berne ? Quelle langue parle-t-on à Berne?

— Le peuple parle une espèce d'allemand assez grossier ; mais nous autres patriciens, nous parlons et nous *écrivons* le français.....

— Ah ! vraiment ?... Ce doit être également une espèce de français.....

— Il est vrai, repartit le bailli un peu piqué, que la plupart des auteurs bernois se ressentent de leur origine germanique. Cependant il en est quelques-uns qui font exception..... »

Là-dessus, Sinner présenta un volume de son Voyage à Raynal, qui l'ouvrit négligemment, lut quelques lignes et dit : « Ce n'est pas mal pour un Bernois, beaucoup moins mal que je ne l'aurais cru. »

1. Cette anecdote a été racontée par M. Félix Bovet, bibliothécaire à Neuchâtel, dans un article intitulé *Berne au XVIIIe siècle*, qui donne des extraits fort curieux d'un troisième volume du Voyage de Sinner, resté inédit, parce que le Gouvernement de Berne s'était opposé à sa publication. Bien avant son entrevue avec Raynal, Sinner avait visité J.-J. Rousseau à Motiers.

— « Y trouveriez-vous quelque chose à reprendre?..

— Oh, pour cela, oui! s'écria l'abbé. Voyez cette phrase, et celle-ci, et celle-là..... Qu'est-ce que *cette république qui ressemble aux abeilles?* Et que son histoire a été écrite par Spon, dont l'ouvrage rend compte de son gouvernement? Et quant au titre: *Voyage littéraire*, encore passe; mais a-t-on jamais dit un *voyage historique?*

— Mais, Monsieur, interrompit Sinner, puisqu'une histoire des Indes peut être *politique* et *philosophique*, pourquoi donc un voyage ne serait-il pas *historique?* »

L'écrivain bernois se retira sur cette repartie, mais blessé au cœur. Toute sa vie il avait cru écrire le français, et on venait en un instant de lui enlever son illusion!... Ce trait n'est pas simplement une anecdote, c'est un enseignement dont maint lettré de la Suisse allemande, et même de la Suisse française, peut et doit faire son profit, s'il est sage.

Dans la nomenclature des écrivains de la Suisse française qui ont traité de notre histoire à un point de vue spécial, il faut se garder d'omettre le général Charles-Emmanuel Warnery, de Morges, qui passa sa vie aux services de Prusse et de Pologne. Il a publié à Varsovie, en 1782, des *Remarques critiques sur César et sur sa guerre en Helvétie*. Bien qu'un peu paradoxal, puisque Warnery combat absolument l'authenticité des fameux *Commentaires*, et traite d'absurde tout ce qu'ils attribuent à César, ce livre est écrit avec verve et esprit. Le même auteur a aussi publié à Varsovie

des *Remarques sur le militaire des Turcs et des Russes*[1], un *Traité de la cavalerie,* et des *Mélanges et remarques sur la tactique de Guibert*[2]. Ses œuvres complètes ont été traduites en allemand[3], et les écrivains militaires le citent souvent. C'est dans ses *Remarques sur la tactique de Guibert,* que l'officier-général vaudois s'exprime en termes assez durs sur l'influence que Voltaire exerça en Suisse : « Le goût du militaire s'éteint, dit-il ; on lit des romans, on fait des vers dans ma patrie. Il y a quarante-quatre ans que je ne l'ai vue ; quand je la quittai, on aurait montré au doigt un jeune homme aisé qui n'aurait pas servi au moins quelques années dans les troupes étrangères. L'éducation était alors mâle. Mais on m'a assuré que depuis que Voltaire s'est niché dans ce pays, le goût de servir dans le militaire s'est éteint chez tous ceux que la nécessité n'y force pas. Tous ceux qui peuvent s'en passer vivent dans la plus grande oisiveté et font les beaux esprits ; il n'y a pas jusqu'aux jeunes filles qui ne parlent qu'en bouts-rimés et en chantant. Le marquis d'Argens n'aurait sûrement plus lieu de tourner en ridicule les poëtes suisses ; au moins leur grand nombre suppléerait à leur qualité. Le luxe, la délicatesse et la dépravation des mœurs ont fait des progrès en Suisse avec la poésie. » Ces réflexions sont un peu chagrines, et sentent la boutade, comme tout ce qu'a écrit Warnery.

L'économie politique est une science qui sert en quel-

1. 1771 ; in-8°.
2. 1782 ; in-8°.
3. 8 vol. in-8° ; Hanovre, 1786.

que sorte aussi d'auxiliaire de l'histoire. Elle fut cultivée en Suisse, dans la seconde moitié du siècle dernier, par les hommes qui auraient voulu prévenir les révolutions politiques par des améliorations matérielles. Quand l'école philanthropique commença à se faire connaître en France, elle eut en Suisse de nombreux adeptes. Déjà nous en avons cité quelques-uns à l'occasion des travaux de la Société économique de Berne et de ses succursales. Un Bernois, Rodolphe-Louis d'Erlach, bailli de Berthoud, écrivit un très-long livre, le *Code du bonheur*, dans lequel il envisage tous les moyens par lesquels l'homme peut arriver au contentement sur cette terre[1]. Il y a de très-bonnes choses, d'excellentes intentions surtout, dans ce Code; mais nous doutons qu'il ait fait le bonheur de beaucoup de gens. A la tête de nos économistes nous retrouvons l'infatigable, l'excellent Engel, ancien bibliothécaire à Berne avant Sinner, et l'un des fondateurs du *Journal Helvétique*. Il avait survécu à tous ses collaborateurs. Né en 1702, il mourut en 1784, en travaillant. Du bailliage d'Orbe et d'Echallens, il avait passé à celui de Nyon, où il se fit aimer et apprécier. N'eût-il rendu d'autre service au Pays de Vaud que celui d'y introduire la culture de la pomme de terre, il aurait mérité la reconnaissance de ses administrés et de la postérité. Engel écrivait à Reverdil, l'auteur des *Lettres sur le Danemarck*, qui s'était retiré à Nyon, sa patrie :

1. Le *Code du bonheur*, par R.-Louis d'Erlach, membre du Conseil Souverain de Berne. 6 vol. in-8°.

« Je vous envoie quatre pommes de terre. Mon traité sur cette plante, et la distribution que j'en ai fait par tout le pays, ont si fort fatigué mon esprit et mon corps, que cela m'en a fait perdre le souvenir. Pourvu qu'on fasse usage de la pomme de terre dans le Pays de Vaud, n'importe de quelle manière, pourvu *qu'elles servent*, je serai content. J'ai cru qu'en farine elles conviendraient mieux aux habitants de ce pays, qui sont si attachés au pain. » (Berne, 1775.)

Engel a écrit entre autres sur la police des grains dans la Suisse plusieurs mémoires intéressants. Il était aussi savant que philanthrope. On connaît ses ouvrages sur l'Amérique, qui sont très-appréciés dans ce nouveau continent[1]. Les antiquités et les origines de la Suisse ont fait enfin l'objet de ses recherches.

« Dans mes moments de loisir, écrit-il encore de Nyon (le 8 juillet 1772), je ramasse toujours et à tout hasard des matériaux pour une géographie de la Suisse. Mais je ne suis pas tout-à-fait déterminé à la publier, parce que je m'abstiendrai autant que possible d'avoir affaire à des libraires. Cependant aucun ouvrage ne serait d'un meilleur débit. Le libraire français voudrait ménager extrêmement les frais et les dépenses, en augmentant le profit; les libraires d'Allemagne, de Hollande, en agissent un peu plus raisonnablement vis-à-vis des auteurs; mais ils sont trop loin. J'aurais pour-

1. *Mémoires et observations géographiques sur la situation des pays septentrionaux de l'Asie et de l'Amérique.* Lausanne, 1765; in-4°. — *Essai sur cette question : Quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux?* Amsterdam, 1767; in-4°.

tant beaucoup à dire sur les explications de Ruchat et de Loys de Bochat, qui ne me contentent pas et sont trop tirées par les cheveux. J'ai tâché de prouver amplement, dans mon Essai sur la population de l'Amérique, que les Celtes ont peuplé toute l'Europe (et par conséquent aussi la Suisse), et ce dès avant le déluge, car, pour après, cela ne s'accorde pas avec la chronologie et leur ancienneté. »

La jurisprudence et la législation n'ont pas moins que l'économie politique des rapports avec l'histoire. A Genève, les troubles politiques firent faire un retour vers les antiquités juridiques. Au milieu du déluge de brochures politiques qui parurent de 1765 à 1768, pendant la période de troubles dont nous avons parlé, on vit paraître une réimpression des *Coutumes, ordonnances, franchises et libertés de la ville de Genève*, recueillies en 1387 par l'évêque Adhémar Fabri, et confirmées par Félix V, administrateur de l'Eglise de Genève en 1444. « Ce code précieux, cet ancien monument de la liberté publique et particulière, disaient les éditeurs, qui a servi de base à tous nos édits, tomberait bientôt dans l'oubli, ou ne serait plus connu que par le serment que nous avons tous prêté de *l'observer et de le garder*, si nous n'en donnions au public une nouvelle édition [1]. » Cette publication, bien que faite dans un but politique du moment, était un retour vers

1. L'imprimeur Bellot avait donné de ces franchises une édition en vieux français, l'an 1507. L'édition de 1767 contient le texte latin avec la traduction française à côté.

l'étude de l'ancien droit et de l'ancienne histoire[1]. Les lois criminelles furent l'objet de la sollicitude de plusieurs magistrats et légistes. Fr. Seigneux, de Lausanne, publia en 1774 un *Système abrégé de jurisprudence criminelle* et une *Introduction à la pratique du barreau*. Servan, qu'on appelait l'avocat-général de l'humanité, séjourna à Lausanne et y publia plusieurs écrits, entre autres un *Plaidoyer* remarquable prononcé *dans la cause d'une femme protestante*, et des *Réflexions sur quelques points de législation*[2]. Dans ce dernier écrit, en faveur de M. de Vocance, ancien membre du Parlement de Grenoble, accusé d'empoisonnement, Servan reproche à la Suisse d'avoir conservé l'usage de la torture, et demande énergiquement son abolition :

« La torture dans le pays de la liberté? Qu'y fait-elle, et d'où peut-elle y être venue? D'une loi surannée de Charles-Quint (la Caroline), d'un roi du pays de l'In-

1. A Neuchâtel, plusieurs des nombreux écrits qui parurent de 1760 à 1770 à l'occasion des divers troubles de ce pays, ont aussi un caractère historique. Les écrivains neuchâtelois prenant parti pour ou contre les droits du roi de Prusse avec beaucoup de feu, Frédéric II chargea un juriste du Pays de Vaud, Abraham Clavel de Brenles, professeur à l'Académie de Lausanne, de terminer ces différends d'une manière conciliatoire. Les *Lettres originales relatives à la pacification des troubles survenus à Neuchâtel en 1768*, sont déposées, avec d'autres pièces relatives à cet objet, dans la Bibliothèque de Lausanne.

Le fils du professeur Clavel de Brenles, légiste aussi, sous-préfet à Lausanne du temps de la république helvétique, cultiva, comme son père, les lettres avec succès.

2. Genève, 1781.

quisition.... Eh! qu'y a-t-il donc entre nous et lui? *Cachée comme un vautour dans un creux des Alpes*, la torture y dévore encore ses victimes, et bientôt, si nous ne prévenons cet opprobre, on pourra dire que ce monstre n'a plus en Europe que deux asiles, l'*Inquisition et la Suisse!* » Brissot, l'un des hommes les plus remarqués pendant la révolution française, vint aussi en Suisse à la même époque et y publia plusieurs ouvrages : une *Bibliothèque philosophique du législateur*[1], dans laquelle plusieurs causes criminelles concernant le Pays de Vaud et la Suisse sont examinées ; une *Théorie des lois criminelles*, et *le Sang innocent vengé*, discours sur les réparations dues aux accusés innocents. Il se faisait appeler M. de Warville[2]. Il publia aussi *le Philadelphien à Genève*, critique du gouvernement genevois[3]. Loyseau de Mauléon, autre légiste français, dont les plaidoyers et les mémoires eurent en leur temps une grande réputation, défendit avec éloquence un orphelin, le comte Desportes de Crassier, dont les agents du fisc bernois convoitaient l'héritage.

Les études juridiques, comme celles d'économie politique, avaient en général dans la Suisse française le caractère d'expérimentation philanthropique. On semblait vouloir essayer de préférence, dans ce pays où il y avait, à tout prendre, plus de liberté pratique que dans les Etats voisins, la réalisation de certaines utopies. Le

1. 2 vol. in-8° ; 1782—1786.

2. Du lieu de sa naissance, Ouarville, près de Chartres.

3. 1783; in-8°. Brissot de Warville annonça aussi un *Traité de la Vérité*, qui devait paraître à Neuchâtel en 1782.

marquis de Pezay, qui eut un moment de célébrité vers 1775, et qui était Suisse d'origine[1], visitant le champ de bataille de Saint-Jacques, s'étonne que les héros de cette journée mémorable soient moins connus que ceux des Thermopyles : « Les Suisses morts près de Bâle ont-ils moins fait ? Non. Pourquoi sont-ils moins connus? C'est que les Grecs avaient à la fois des héros et des poëtes pour les chanter, des sculpteurs pour leur élever des statues, et que les Suisses n'ont eu que des héros. Que Plutarque, Sophocle, Thucydide et Phidias soient nés à Berne et à Zurich, c'est au nom de Zurich et de Berne que naîtrait cet enthousiasme, éternel hommage enchaîné à la mémoire de Sparte et du Pirée. » Le marquis de Pezay conclut par une série de conseils qu'il donne aux Suisses pour les amener à égaler les Grecs en célébrité. Ses réflexions concernent la liberté de la presse, de l'industrie, l'hospitalité, la mendicité, et bien d'autres objets à réformer. Il semblerait, à l'entendre, que les Suisses pouvaient convertir leur pays en Arcadie, avec un peu de bonne volonté.

Nous avons déjà cité l'*Essai sur l'indigénat helvétique de Neuchâtel,* par Boyve. Dans le même pays et quelques années après, parut une première *Histoire de Neuchâtel et Valengin, par un ancien justicier du Locle* (Kühn), 1786. Elle est écrite d'un style un peu go-

1. Alexandre-Jacques-Frédéric Masson de Pezay, auteur des *Soirées Helvétiennes, Alsaciennes* et *Franc-Comtoises*, était né à Versailles d'un père genevois, qui s'était attaché au duc Léopold de Lorraine et avait été nommé directeur des finances par le cardinal de Fleury.

thique et sans critique. En 1789, M. de Chambrier, ministre de Prusse à Turin, fit imprimer en Italie des *Notices préliminaires sur des recherches historiques relatives à l'Etat de Neuchâtel et Valengin.* C'est un essai d'histoire neuchâteloise très-recommandable. Le même publia aussi un *Parallèle entre l'histoire des maisons de Brandebourg et de Savoie,* et un *Essai sur le droit des gens;* 1795.

L'évêché de Bâle n'eut pas d'historien au dix-huitième siècle, puisque le doyen Morel de Corgémont ne publia la sienne qu'en 1812. Mais, à propos de la prestation d'hommage au prince-évêque, baron de Wangen de Geroltzegg, le ministre Liomin de Pery donna la succession chronologique de ces prélats depuis Saint-Pantale. (Neuchâtel, 1776.)

D.-L. Beguelin, de Courtelary, fit aussi sur la tournée de ce prélat dans ses Etats une relation qui fut imprimée à Neuchâtel en 1777. Ce n'était pas grand'-chose, mais cependant c'était un commencement de vie littéraire. Des travaux plus recommandables sont ceux de Nicolas Beguelin, aussi de Courtelary, qui se rendit à Berlin en 1746, devint membre de l'Académie des Sciences de cette ville, et fut précepteur du prince de Prusse, proclamé roi sous le nom de Frédéric-Guillaume II. Frédéric-le-Grand faisait de Beguelin un cas particulier; mais il le priva de sa faveur, parce qu'il fut compromis dans une intrigue de cour. Son successeur, pour réparer cette injustice, le nomma directeur de l'Académie. Beguelin était savant en physique. Il écrivit

sur l'optique et la météorologie. Il traduisit aussi le poëme du *Printemps*, de Kleist, et il en composa un intitulé *Wilhelmine* ou la *Révolution de Hollande* (1787).

Un autre savant suisse, qui s'illustra à Berlin dans le même temps, fut Weguelin, de Saint-Gall, qui séjourna plusieurs années à Vevey, où il s'exerça à écrire en français. En 1765, il obtint à Berlin la chaire d'histoire, composa divers ouvrages, et mourut en 1791. Ses *Caractères historiques des empereurs romains* (2 vol. in-8°, 1768), ses *Mémoires sur la philosophie de l'histoire*, l'*Histoire universelle*, qu'il commença, mais qu'il ne poussa pas plus loin que la fin de la dynastie carlovingienne (3 vol. in-4° et 6 vol. in-8°), sont toujours consultés, estimés et recherchés. Weguelin a publié aussi un résumé des périodes importantes de l'histoire d'Allemagne.

A Fribourg, excepté l'Histoire des Helvétiens, de l'avoyer d'Alt, et celle des officiers suisses, de François Girard, nous ne trouvons guère à cette époque que des Vies de Saint-Bernard de Menthon, de Nicolas de Flüe, et d'autres personnages de l'histoire religieuse. Dans le Vallais, Briguet publia, en 1741, une dissertation latine sur le lieu où se tint le concile d'Epaune. Nous avons parlé ailleurs des travaux historiques de De Rivaz.

CHAPITRE XIII.

LE THÉATRE. — LA POÉSIE. — LES ROMANS. — LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE. — LES ÉTRENNES HELVÉTIENNES.

Nous avons vu que les ordonnances ecclésiastiques, d'accord avec la législation civile, défendaient les représentations dramatiques dans les principales villes de la Suisse française. Des théâtres de société avaient été organisés, non sans peine, surtout depuis l'exemple et l'impulsion donnés par Voltaire, mais non sans exciter les murmures désapprobateurs du rigorisme. A Genève, comme aussi aux portes de Genève, à Carouge et à Châtelaine, des salles de spectacle avaient été élevées à la hâte, pendant la médiation du chevalier de Beauteville, et on y avait vu figurer Aufrène, Lekain et d'autres acteurs en renom. Cette importation étrangère avait scandalisé beaucoup de monde; aussi, quand le théâtre de Genève, construit en bois, fut incendié en 1768, les secours ne furent pas bien prompts. La charpente s'écroula avec fracas, et tout fut détruit. Mais lorsqu'en 1782 de nouveaux troubles plus sérieux furent suivis d'une intervention armée de huit mille Français, de cinq mille Piémontais et de quatre mille Suisses, une nouvelle salle devint nécessaire, et en attendant qu'elle fût

achevée, on joua dans un jeu de paume. Le directeur était Fabre d'Eglantine, l'auteur de *l'Intrigue épistolaire*, du *Philinte de Molière* et des *Précepteurs*, pièces que La Harpe traite un peu sévèrement dans son Lycée. La nouvelle salle ayant été terminée en 1784, les représentations commencèrent sous la direction de Collot d'Herbois, auquel on doit *le Paysan magistrat*, *l'Amant loup-garou*, et nombre d'autres drames ou comédies. Il semblait que Genève fût prédestinée à avoir des directeurs de spectacle révolutionnaires ; mais c'est aller beaucoup trop loin que de dire, avec certains biographes, que Fabre et Collot puisèrent à Genève les germes de l'exaltation républicaine dont ils firent preuve à Paris. Quelques auteurs genevois risquèrent alors de donner leurs productions sur la scène. Papillon composa *l'Evénement du point et virgule*, pièce en style poissard qui ne fut pas goûtée, et qu'on siffla vigoureusement. Broé fit jouer une comédie genevoise en trois actes, *Mayolet*, qui dut à quelques saillies indigènes d'aller jusqu'à trois représentations. Mais tout cela était peu de chose ; et le plus souvent les directeurs eux-mêmes ou quelque acteur faisaient les frais des bluettes originales que le théâtre essayait de temps en temps. Un acteur du théâtre de Châtelaine, Patrat, fit imprimer, en 1778, *la Pension genevoise*, qu'il avait composée pour son bénéfice. L'intrigue roule sur le contraste qu'offrent la simplicité et les grâces modestes de trois jeunes Genevoises, Zélis, Chloé et Nadis, filles de Palémon, citoyen de Genève, veuf, opulent et ver-

tueux, et les airs superbes d'Aglaure et de Delphine, deux sœurs nées en Allemagne, riches et de qualités, mais hautes et orgueilleuses.

« Toutes les jeunes personnes, dit la note placée à la suite du nom des acteurs, sont habillées *à la genevoise*, excepté les deux Allemandes, qui doivent être très-parées. »

L'Heureuse ressource ou *le Pouvoir du zèle*, composée par Saint-Géran, directeur de la troupe de Châtelaine et ensuite de celle de Genève, est une pièce d'ouverture, qui repose sur la même donnée que l'*Impromptu de Versailles*. Le rideau va être levé, et mille fâcheux, des décorateurs, des peintres, des ouvriers ivres viennent mettre le directeur aux abois. L'un des personnages principaux est l'*Heure quatrième* (le spectacle commençait à quatre heures après midi, et l'on donnait quelquefois deux représentations dans un jour). Cette Heure passe dans un char élevé sur des nuages et traîné par des génies. Elle est vêtue de blanc et porte à la main son n° IV. Enfin, le Zèle, *aussi vêtu de blanc*, avec des plumes sur la tête, des ailes aux épaules, aux bras et aux talons, vient tirer Saint-Géran d'embarras. Il frappe de son caducée tout ce qui embarrassait le théâtre. La scène se trouve dégagée et richement décorée. L'orchestre joue l'ouverture. Le Zèle fait un discours en vers qui se termine ainsi :

A ton effroi je suis sensible;
Tout va céder à mon pouvoir,
Et l'on doit connaître ce soir
Qu'au Zèle il n'est rien d'impossible.

Il n'y a là ni beaucoup d'originalité, ni mérite littéraire bien prononcé[1]. Une tragédie qui devint populaire en Suisse dès son apparition sur la scène française, c'est le *Guillaume Tell* de Lemierre. On en fit des éditions à Yverdon et à Genève (1767). Dans cette dernière ville elle fut jouée par La Rive et applaudie avec vivacité. Mais les allusions à la liberté furent saisies avec tant de feu et d'enthousiasme, que l'autorité crut devoir défendre d'autres représentations. Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, le dramaturge par excellence, vint à Genève, et y fit représenter sa *Brouette du vinaigrier*, l'*Indigent*, l'*Habitant de la Guadeloupe*, et *Zoé*, qui ne put se soutenir, malgré le talent et les efforts de Collot d'Herbois. Mais le véritable théâtre de l'activité dramatique de Mercier fut Neuchâtel. C'est là qu'il fit imprimer (ne pouvant les y faire jouer, parce que l'autorité municipale fut intraitable sur la question

1. Une autre pièce, qui fut composée et imprimée à Genève en 1781, c'est *l'Epicurien*, qui s'appelle M. de Molenville, et qui a pour complaisant M. Vermicel. Le sujet était ingrat, peu théâtral; c'est plutôt un vice qu'un ridicule, et plusieurs scènes sont odieuses.

On a encore *l'Heureux retour*, comédie en prose par Cramer, qui fut jouée sur le théâtre de Genève. Tronchin des Délices, qui avait de commun avec Voltaire, son hôte, un goût très-vif pour le théâtre et les jeux scéniques, s'était avisé de refaire plusieurs des chefs-d'œuvre dramatiques de la France, pour les mieux approprier au public genevois. Cette collection singulière est imprimée en cinq volumes. Tronchin fit aussi jouer dans sa vieillesse, sur le théâtre de Genève, *Terentia*, tragédie de sa composition. Elle est de même imprimée dans le recueil en question, qui porte le titre de *Mes Récréations dramatiques;* Genève, 1779.

du spectacle) la *Mort de Louis XI*[1], qui a servi de modèle à tous les drames historiques; les *Tombeaux de Vérone*, imitation de Roméo et Juliette de Shakespeare[2]. Mercier avait changé le dénouement. Touchés de l'amour mutuel de leurs enfants, Capulet et Montaïgu les unissaient et se réconciliaient. M. Chaillet disait avec raison dans le *Journal Helvétique :*

« Quand un grand poëte a traité un sujet quelconque, » il n'est plus permis, en le traitant après lui, de changer la catastrophe. Que penserait-on d'une Andromaque qui se terminerait par le mariage de Pyrrhus » avec la veuve d'Hector[3] ? »

A propos de *Zoé*, imprimée à Neuchâtel la même

1. 1783; in-8°. Chez la Société typographique.

2. 1782; id. id.

3. Un autre auteur dramatique français qui, comme Mercier, vint en Suisse, mais qui n'y réussit pas si bien, c'est Guyot de Merville, auteur du *Consentement forcé*, et de trois volumes d'autres comédies.

Le malheur l'avait éloigné de Paris, où il avait eu d'abord des succès. Il alla voir Voltaire, qui le reçut très-froidement, à cause de certains vers qu'il avait faits jadis contre lui à l'instigation de l'abbé Desfontaines. Guyot de Merville disparut alors de Genève, laissant dans son logis ses habits, son épée et tout ce qu'il possédait. On crut qu'il s'était noyé dans le lac; mais on apprit plus tard qu'il s'était retiré dans un couvent du Pays de Gex. Cet auteur ne lisait jamais le *Consentement forcé,* qui était sa propre histoire, sans répandre un torrent de larmes.

C'est ici le cas de rappeler que Destouches, auteur dramatique bien autrement célèbre, commença sa carrière littéraire en Suisse. Il y fit jouer *le Curieux impertinent*, composé pour la troupe dont il était directeur, et qui était protégée par M. de Puysieux, ambassadeur de France résidant à Soleure. Ce ministre, charmé de l'esprit de Destouches, le fit entrer dans la carrière diplomatique, qu'il suivit avec succès, tout en continuant de travailler pour le théâtre.

année, le rédacteur du *Journal Helvétique* disait avec non moins de bon sens :

« Quand j'aurai dit : *c'est un drame*, tout sera dit. Zoé doit plaire à ceux qui aiment le genre de M. Mercier, et ne point plaire à ceux qui ne l'aiment pas. *Chacun a son goût*, selon le proverbe favori des gens de mauvais goût. »

En 1788 parut à Neuchâtel une pièce absolument neuchâteloise, *le Suisse bienfaisant*. « La scène est dans les montagnes de Neuchâtel. Le théâtre représente une chambre à la suisse; M. Dubois, horloger, est placé devant une table sur laquelle sont des montres et des instruments d'horlogerie. Aussitôt que la toile est levée, il ôte ses lunettes et regarde à sa montre. »

Voilà le début. L'intrigue est assez simple. Un jeune homme est venu, sous le nom de *Benoit*, dans la maison de M. Dubois, qui l'a accueilli et l'a donné pour précepteur à son fils Philibert. Benoit est devenu amoureux d'Henriette, sœur de son élève. Sa passion, ses malheurs, le rendent sombre et misanthrope. Il va peut-être mettre fin à ses tourments, quand arrivent successivement le comte de Courval, général français, et le chevalier de Montfleur, capitaine d'infanterie, père et cousin de Benoit. Ce jeune homme a déserté la maison paternelle, parce que le comte de Courval lui préférait son cousin, le chevalier, et l'abreuvait d'humiliations. Il s'est enfui en Prusse, et de là est venu dans les montagnes de Neuchâtel. Le comte veut faire valoir ses droits sur son fils, et le réclame de M. Dubois, qui, par

respect pour l'autorité paternelle, paraît disposé à congédier le précepteur de son fils. Alors Benoit s'écrie : « Maison infâme, monstres plus féroces que des tigres ! Non, vous n'êtes pas Suisses ! Jamais tant de noirceur n'entra dans l'âme d'un *peuple-roi*. » Mais le général de Courval ne réclame son fils que pour réparer ses torts envers lui. Montfleur aussi se jette dans ses bras, en disant : « Le cousin m'enlève cent mille écus de rente ; mais je ne lui en veux pas. » Benoit, redevenu vicomte, épouse Henriette. Son père consent à cette union : « Mon fils, dit-il, tu n'as pu voir impunément cette belle personne. Je t'en loue. Malheur aux âmes roides qui ne s'attachent à rien. Monsieur Dubois, vous l'avez déjà adopté à moitié. Après ce que vous avez fait pour lui, il a droit de tout attendre. »

Un Suisse allemand, un officier de la cour du prince-abbé de Saint-Gall, François-Joseph Muller de Friedberg, né à Næfels, dans la partie catholique du canton de Glaris, composa aussi et fit imprimer à Neuchâtel des drames dans le genre de ceux de Mercier, la *Prise de Sainte-Lucie* et la *Fille de seize ans*[1].

Muller de Friedberg a dédié sa *Fille de seize ans* à M. Marval, conseiller d'Etat à Neuchâtel. Dans cette dédicace, il se prononce nettement pour Diderot et Mercier. « Cette pauvre enfant sans mère, dit-il, n'est avouée ni de Melpomène, ni de Thalie. Elle est enveloppée dans la proscription générale que les *gens de goût* ont prononcée contre les drames. C'est donc une

1. Neuchâtel, chez Samuel Fauche, 1785 ; in-8°.

pièce amphibie. Le barbare! s'écriera-t-on; *cela est bien suisse*. Mais il en est du théâtre comme de la couleur des habits; l'un veut des pointes, l'autre des sentiments; celui-ci veut être vêtu de couleurs sombres et uniformes, tandis que son voisin en demande de plus douces. Souvenez-vous que je n'ai jamais cherché à briller du côté de l'esprit; c'est par celui du cœur que je voulais plaire. »

Les pièces de Muller de Friedberg sont assez bien conçues, dans le genre du drame allemand; mais, encore une fois, on voit en les lisant que la veine dramatique n'est pas précisément la nôtre. Avant de terminer cette analyse de pièces de théâtre indigènes, nous mentionnerons encore celle que Sinner de Ballaigue, l'auteur du *Voyage littéraire*, traduisit de l'anglais. C'est le *Train du monde de Congrève*, précédé d'une dissertation sur la comédie anglaise[1]. Sinner cultivait la littérature anglaise. Un de ses thêmes favoris consistait à soutenir que l'anglais avait de nombreuses analogies avec l'allemand bernois.

En 1745, Louis de Bons, ecclésiastique vaudois, fit imprimer à La Haye une traduction de la tragédie de *Caton* d'Addison. Il l'a dédia à sa mère, Mme de Bons[2].

1. Lausanne, 1789; petit in-8°.

2. Mme Clavel de Brenles, née Chavannes, femme d'un ami de Voltaire dont nous parlons au chapitre des juristes philosophes, avait traduit aussi le *Caton* d'Addison. L'auteur voulait présenter sa pièce aux Français par l'intermédiaire de Mme Necker, son amie. Mais Thomas, chargé de la négociation, ne réussit pas. « Il y a longtemps, dit-il, que les Catons ne sont plus faits pour la nation française. »

Nous abordons le chapitre de la poésie. Quand le marquis d'Argens se moquait des poëtes suisses, vers le milieu du siècle dernier, il n'avait pas tout-à-fait tort, surtout si, comme c'était le cas, il avait en vue les Suisses français. Quand on lit dans le *Mercure Suisse* et dans le *Journal Helvétique* les innombrables pièces de poésie, grandes et petites, que renferment ces recueils, depuis le poëme didactique et descriptif jusqu'à la simple charade, à l'épigramme soi-disant légère, on reste convaincu que la veine poétique fut longtemps dans les pays romans à peu près stérile. Si la poésie réussit un peu, c'est alors qu'elle est satirique. La malignité prête au poëte un peu de souffle et d'élan. Mais il n'y a rien de bien littéraire dans ces essais.

Nous ne voulons parler que de ce qui est imprimé et réellement du domaine public. Veut-on avoir une idée de ce qu'était la poésie française à Fribourg, en 1765? Qu'on ouvre le *Carnaval de la Barbarie* et le *Temple des ivrognes*, imprimés sous la rubrique de *Fez en Barbarie*. Ce sont des satires, assurément inspirées par un but très-louable, celui de condamner les fêtes imitées du paganisme, les longs repas d'où l'on ne sortait qu'en état d'ivresse, les danses, les parties de traîneaux, les amusements profanes en général. *Stultorum plena sunt omnia*, telle est l'épigraphe du livre.

Le *Carnaval de la Barbarie* s'ouvre par une scène bachique, dans laquelle des enfants de la joie dissertent sur les plaisirs et l'origine du carnaval. Chacun dit sa ratelée.... Un satyre sort d'un bois, et

. . . . . Lassé de ce tracas,
A ces figures humaines adresse ces paroles :
A quoi vous sert, badauds, cet inutile fracas?
N'avez-vous donc jamais balayé les écoles?
Vous êtes des ignorants ; ces fêtes aux hommes chéries,
S'expliquent par elles-mêmes du mot *Bacchanalia*.
On court la mascarade, on fait cinquante folies ;
On devrait l'appeler la fête de la *canailla*.

« C'est, en effet, ajoute en note (et heureusement en prose) le soi-disant poëte, le menu peuple et la canaille qui y font le plus de figure. J'ai connu à Fribourg une demoiselle de condition, qui s'y distingua de toutes les autres de son sexe et calibre. Elle ne voulait pas être la moindre en dépense. Sa mère et elle se nourrissaient toute l'année avec des pommes de terre. Encore le propre et précieux jour du saint carnaval, c'est-à-dire du saint mardi gras, il fallut que la servante en allât quérir pour deux kreutzers à crédit. Cette demoiselle fut néanmoins toute la nuit au bal. Ceux qui n'ont point d'argent engagent toutes leurs nipes, et même leur lit, couchant sur la paille, après avoir fricassé tout leur *saint crépin*. »

On conviendra que celui qui écrivait ainsi en vers et en prose se rendait justice en datant ses œuvres de Fez en Barbarie. Les descriptions de la partie de traîneaux, des repas d'enterrements, de la toilette et des ajustements des femmes, ne sont pas moins étonnantes [1].

1. A propos des papillottes qui entourent la tête des dames, l'auteur cite une demoiselle de H.... qui s'en faisait mettre tous les jours deux cents, « au moyen de quoi le perruquier avait toujours

Nous avons hâte de quitter cette poésie par trop bouffonne, pour arriver à quelque chose de mieux. On sait quelle renommée, quelle popularité obtinrent dès leur apparition les poésies de Gessner. Elles furent immédiatement traduites en bonne prose française par Huber, dont nous avons parlé au chapitre de Mme de Charrière. Mais la poésie allemande du Théocrite de Zurich réclamait un poëte français, et suisse français, si la chose était possible. Ce poëte se trouva dans la personne du chevalier de Boaton (Pierre-François), né en 1734 à Longirod, près d'Aubonne, dans le Pays de Vaud, d'une famille honorable, française d'origine. Le chevalier de Boaton embrassa la carrière des armes. Il servit d'abord en Piémont avec le grade de capitaine; ensuite, sa santé l'ayant obligé à renoncer à la carrière militaire active, le général bernois de Lentulus, au service de Frédéric II, le fit nommer gouverneur de l'Ecole militaire de Berlin. Mais le chevalier quitta bientôt cette place, à la suite de quelques observations un peu dures du roi de Prusse, et se chargea de l'éducation du fils unique d'un riche banquier de Berlin. Devenu libre, quand il eut rempli cette tâche, Boaton consacra le reste de sa vie à la culture des lettres. En 1775, il fit paraître à Berlin une traduction des Idylles de Gessner

trois heures et demie d'occupation après cette tête précieuse. Les demoiselles de mon village, ajoute-t-il, ne seraient certainement pas si patientes, quoiqu'elles ne soient ni moins vaines, ni moins grosses, comme disait l'autre jour un bon villageois. » A propos de cela vient une histoire d'un prédicateur de Payerne, qui est trop naïve pour être rapportée ici. C'est à la page 65.

en vers français, et il eut soin de l'envoyer à ses amis des bords du Léman. Le livre est dédié au poëte zuricois :

Toi qui fais répéter aux échos d'Helvétie
Les sons harmonieux de tes tendres accents,
Toi qui sais charmer par tes chants
Et la France et la Germanie,
Gessner, permets qu'à tes talents
Rendant le plus sincère hommage,
Je te présente tes enfants,
Qui, sans changer de mœurs, ont changé de langage.
En sortant de tes mains, ils valaient beaucoup mieux;
Ils parlaient comme la nature.
Ce fut dans cette source pure
Que tu pris les attraits qu'on admirait en eux... etc.

Nous citerons encore, pour montrer que déjà la poésie n'était pas totalement inconnue à nos auteurs, la *Chanson d'un Suisse à sa maîtresse armée*, à l'occasion du trait si connu des femmes de Zurich, qui avaient endossé la cuirasse quand Albert d'Autriche faisait le siége de leur ville :

Que vois-je? Une jeune belle
Choisir un tel ornement!
Quelle lumière étincelle
Sous ce casque éblouissant?

Au gré du vent ton panache
Voltige avec tes cheveux;
Le folâtre Amour s'y cache
Et partout lance ses feux.

. . . . . .
. . . . . .

Ah! que je te trouve belle
Dans ces effrayants habits!
Je crois voir la sentinelle
Qui gardait le paradis.

L'ange aux méchants redoutable,
Des bons se montrait l'ami.
Ton regard m'est favorable
En menaçant l'ennemi.

Puissent ses flèches cruelles
Te respecter en ce jour!
Mais sois atteinte de celles
Que va te lancer l'Amour.

Les *Idylles*, le *Premier navigateur*, sont rendus dans cette traduction, qui obtint beaucoup de succès, et valut à l'auteur son entrée dans l'Académie de Berlin, avec une facilité qui n'est pas de la négligence, et qui parfois est pleine de grâce.

Quelques années plus tard, en 1784, le chevalier de Boaton traduisit l'*Oberon* de Wieland, qu'il dédia à ce poëte. Cette traduction, qui est aussi en vers et en octaves, valut de nouveaux encouragements au poëte suisse. Wieland lui écrivit dans son meilleur français[1] :

« Monsieur,

» Il serait bien difficile de vous exprimer l'excès de ma surprise, lorsqu'en ôtant l'enveloppe d'un livre qu'on m'apporta il y a dix jours, adressé à moi d'une main inconnue, je trouvai une traduction française du poëme d'Oberon, en stances rimées à la manière des *ottave rime* des Italiens; aventure poétique que, jus-

1. Lettre inédite.

qu'à ce moment, j'avais regardée comme tout au moins aussi difficile que le moins croyable des exploits de mon héros, et qu'il fallait voir mise aussi heureusement à fin pour la croire possible.

» En effet, s'il y a quelque chose qui égale l'admiration que cette preuve d'héroïsme littéraire m'inspire, ce ne peut être que l'excès de politesse et d'honnêteté dont vous avez bien voulu, Monsieur, me combler à la tête de votre charmant ouvrage, et l'extrême modestie avec laquelle vous en rabaissez le mérite, pour en ajouter à celui qu'une heureuse prévention fait trouver mes amis au mien. Trop intéressé à souhaiter que le public partage vos sentiments sur celui-ci, et qu'on ne vous trouve pas à plaindre d'avoir employé tant de peines à quelque ouvrage plus digne et plus susceptible d'être revêtu des grâces du langage des *Racine* et des *Voltaire*, je me borne à vous remercier, Monsieur, avec la plus vive reconnaissance, de votre beau présent. Je souhaite au reste de bien bon cœur que le génie bienfaisant qui opère tant de miracles dans le poëme d'Oberon, y ajoute encore celui d'aveugler vos lecteurs français sur les défauts de l'original que vous n'avez pu leur cacher entièrement, et de ne leur laisser des yeux que pour les beautés de votre traduction, qui mérite à bien des titres d'être accueillie comme un original, que vous venez de donner à la littérature française.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» WIELAND.

» A Weimar, ce 16 avril 1784. »

Boaton ne fut pas uniquement traducteur. On lui doit aussi des *Essais en vers et en prose* [1], et des pièces de théâtre. En 1785, il compléta sa traduction de Gessner par celle de la *Mort d'Abel*. Il mourut à Berlin en 1794, généralement regretté, à cause de son caractère aimable et conciliant. Il avait conservé des relations en Suisse, entre autres avec la famille de Mestral d'Aubonne.

A partir de l'année 1775, le champ de la poésie n'est plus aussi stérile dans la Suisse française. Les poëtes commencent à se montrer, et si l'on n'a pas encore la qualité, on commence à avoir la quantité. Et encore, quant à la qualité, y a-t-il beaucoup à reprendre dans des vers comme ceux-ci, que faisait paraître, en 1760, un jeune suffragant neuchâtelois, Garcin (Laurent), fils du médecin hydropathe dont nous avons parlé? C'est une description du Val-de-Travers, où l'auteur avait été envoyé pour aider dans ses fonctions le ministre de Fleurier :

Mille campagnes riantes,
Mille coteaux fortunés,
Offrent aux yeux étonnés
Des peintures ravissantes.
Dans la longueur du vallon,
Au milieu coule la Reuse,
Que le plus rare poisson,
La truite, a rendu fameuse.
Dans un bout du val charmant
Son onde se plaît à naître ;
On la voit sortir, paraître,

1. Berlin, 1782; in-8°.

Et se jouer lentement
Sur ce théâtre champêtre.
Mais lorsque de ces climats
Sa propre course l'arrache,
Nulle contrée ici-bas
N'offre plus rien qui l'attache;
Son eau commence à blanchir,
Puis, d'une vitesse extrême,
Vous la voyez d'elle-même
Dans un grand lac s'engloutir;
Il ne reste qu'à mourir
Quand on quitte ce qu'on aime.

On découvre cent hameaux
Dispersés sur cette plaine;
Tout le val n'est qu'une chaîne
Des villages les plus beaux.
Avec éclat se présente
Couvet, séjour opulent,
Où maint artiste excellent,
Sur une toile parlante,
Nous retrace avec entente
Le jardin le plus brillant;
Bel art dont l'Inde se vante
Et qu'adopte utilement
Une nation puissante.
Dans un coin plus humblement,
Fleurier, avec fondement,
Craint fort que je ne le chante.
C'est là que pendant dix mois,
D'un exil involontaire,
J'ai subi les dures lois,
Et que, plaintif, solitaire,
Comme Ovide, j'ai chanté
La perte, non de Julie,
Mais de cette liberté

Qui vaut mille fois la vie;
Si ce bien ne m'eût quitté,
Pour moi Fleurier eût été
Une retraite chérie.
Motier, lieu présidial,
Et village d'importance,
Où Thémis tient la balance
Sur un double tribunal;
Maint noble, juge ou fiscal,
Y forme sa résidence;
Séjour des plus gracieux,
Si l'on n'y suivait le code
Des compliments ennuyeux,
Du ton cérémonieux
Et du jargon à la mode.
Mais rien ne frappe les yeux
Plus que l'aisance commode
Qu'on voit régner en ces lieux.
C'est dans ce séjour aimable,
Qu'au sein morne de l'ennui,
J'ai trouvé le doux appui
D'une famille adorable.
Dieux! Que ne puis-je aujourd'hui
Eterniser au Parnasse
La tendre affabilité,
L'attentive politesse
Et l'égale honnêteté
Que mon importunité
Lasse et reproduit sans cesse.... etc. etc.[1]

Ces vers faciles rappellent les lettres de Jean-Jacques Rousseau au maréchal de Luxembourg sur la Suisse et le Val-de-Travers en particulier.

1. La *Ruillière*, épître à M***. Paris, 1760; in-12. La Ruillière était le nom d'une habitation rustique, au midi du Val-de-Travers.

Laurent Garcin n'était pas fait, paraît-il, pour la vie de ministre de campagne. Il alla à Paris et en Hollande. C'est dans ce dernier pays qu'il publia un recueil intitulé *Odes sacrées, ou les Psaumes de David, en vers français, par divers auteurs*[1]. Le livre est dédié à Le Franc de Pompignan, dont les Psaumes ont contribué largement, avec ceux de Jean-Baptiste Rousseau, de Malherbe, de Racine, de La Motte, de Sainte-Palaye, de Mlle Chéron et d'autres poëtes, à sa composition. Toutes les fois que Garcin ne trouvait pas qu'un psaume eût été rendu à sa convenance, il le traduisait lui-même, et certes ceux qui sont de lui ne sont pas les plus mauvais[2]. Un excellent discours préliminaire est en tête du volume. C'est un traité complet de la poésie sacrée.

On doit encore à Garcin un poëme sur le *Pouvoir de l'éloquence*[3], et divers morceaux en vers et en prose insérés dans le *Choix littéraire*, publié à Genève par Vernes, et dans le *Mercure de France*. Celui de ses livres auquel il a l'air de tenir le plus, c'est son *Traité du mélodrame, ou Réflexions sur la musique dramatique*[4], dont Grimm parle avec éloges dans sa correspondance[5]. Retiré dans le fief de Cottens, près de Nyon,

1. Amsterdam, 1764; in-8°.

2. Garcin a traduit les Psaumes 9, 16, 17, 21, 24, 26, 27, 28, 31, 34, 36, 40, 41, 48, 59, 60, 61, 62, 64, 71, 78, 81, 88, 90, 99, 100, 105, 106, 116 (en partie), 118, 125, 133, 134, 136, 141, 145, 150.

3. Inséré dans l'*Année littéraire* de Fréron, année 1757.

4. Paris, 1772 ; in-8°.

5. Année 1786, 3e partie.

dont il prit le nom suivant l'usage du Pays de Vaud, Garcin de Cottens écrit à un de ses amis de Genève au sujet de ce traité :

« Mme Necker m'écrit que mon livre a fait une telle sensation, que tous les esprits se sont tournés du côté de la musique. Les auteurs parlent et écrivent là-dessus, entre autres l'abbé Morellet, qui a fait un morceau sur l'expression qu'elle dit charmant. On m'assure aussi que les journaux s'escriment. N'est-il pas triste de n'être au fait de rien? Apollon ne perce point dans ces déserts. Mais l'Amour les habite et me console. Les chrétiens d'aujourd'hui sont un peu plus difficiles en fait de dieux; ils n'en ont qu'un, et encore le confinent-ils si loin, si loin, qu'il est comme relégué dans les espaces imaginaires. Que ne se font-ils païens? Ils en auraient toujours une demi-douzaine à leur service et à celui du poëte. Depuis deux mois que je vis comme le rat de Lafontaine, je suis affamé de littérature. Je n'ai rien ouï, je n'ai rien lu ; il faudra me remettre à la palette. Voyez-vous quelque facilité à me faire venir le *Mercure de France* et les *Petites Affiches de Province?* Je vous les communiquerai, et vous me ferez part de la *Gazette littéraire* et du *Journal encyclopédique*. Votre frère nous communiquera son *Journal des Savants*, et nous trouverons notre pitance dans ces échanges[1]. »

Nous voulons croire que le bon Garcin s'exagérait un peu la sensation produite par son *Traité du Mélodrame* (où l'on trouve cependant d'excellentes choses); mais

1. Lettre inédite : Cottens, le 24 décembre 1774.

sa lettre donne bien l'idée de ce qu'était la vie littéraire dans la société polie du Pays de Vaud. Un voisin de Garcin de Cottens, J.-G. de La Fléchère, de Nyon, est auteur d'un long poëme sur *la Nature et la Grâce*[1], moitié descriptif et moitié mystique. On y trouve des tableaux qui ne manquent ni de chaleur ni de couleur poétiques. Les Anglais, chez lesquels ce livre, dédié à la reine d'Angleterre, fut publié, paraissent lui avoir fait plus d'accueil que les Français. Dans ce chapitre de la poésie, nous trouvons encore le nom d'un Bernois, d'un bailli, Sigismond-Louis de Lerber, qui fut d'abord professeur de droit à Berne, où il publia un savant traité sur les origines du droit en Suisse[2]; mais ce n'est pas à titre d'historien et de légiste que nous le revendiquons ici. Comme poëte, il a produit un *Recueil d'idylles, d'épîtres, de poésies et d'opuscules*[3], et un poëme intitulé *Vue d'Anet*[4], qui est un charmant ouvrage, un petit chef-d'œuvre de poésie descriptive. On en jugera par deux citations :

La côte étale au loin les plus vives couleurs.
Je n'aperçois partout que de riches herbages,
De superbes moissons, de séduisants feuillages,
Et des tapis semés de fleurs.
Ici le chêne altier se pare d'un vert sombre;
Doublement précieux, il chérit nos climats.

1. Londres, 1785, 2e édit.; in-8°.
2. *De fontibus Juris patrii*. Né en 1723, de Lerber mourut en 1794.
3. 1792; in-8°.
4. 1778; in-12. On sait qu'Anet est un grand village bernois, près de l'ancienne abbaye de St.-Jean sur le lac de Bienne et la Thièle, aux confins des cantons de Berne et de Neuchâtel.

On ne craint sur les bords qu'il couvre de ses ombres,
Ni le solstice ardent, ni les âpres frimas.
Là reluit le cristal d'une onde fugitive;
A nos besoins pliant son cours,
Sans peine elle quitte sa rive
Pour porter à nos champs son utile secours.
Un peuple qui connaît tout le prix de la vie,
S'empresse à cultiver ces rivages heureux.
La terre qu'embellit son active industrie
S'intéresse elle-même au succès de ses vœux.

. . . . . .

Qu'à nos yeux cette côte est belle,
Quand le printemps, suivi de sa brillante cour,
S'empresse à rendre enfin sa voix à Philomèle,
Son mouvement à l'onde et son éclat au jour.
Que l'aspect de ces bords m'enchante,
Lorsque l'été partout voit le jasmin fleurir,
L'épi se recourber sur sa tige flottante,
Et le doux abricot se hâter de mûrir!
Ah! que je chéris cette rive,
Quand l'automne à son tour fait germer nos guérets,
Adoucit du soleil la lumière trop vive,
Et peint de pourpre et d'or le faîte des forêts.

. . . . . .

Dans le sein du vallon, au pied de ces montagnes,
Je vois couler la Thièle à travers les roseaux;
Son onde partagée en différents canaux,
Qu'elle change pour nous en labyrinthes d'eaux.
Rivière tranquille et chérie,
Que j'aime à suivre tes détours!
Ton eau silencieuse, en son paisible cours,
Présente à mon esprit l'image de la vie :
Elle semble immobile, et s'écoule toujours.

La description du lac de Neuchâtel et de ses aspects révèle aussi tout le talent poétique de Lerber :

Oui, ce bassin superbe est pour moi l'océan;
De ses bornes au loin je cherche en vain la trace.
Tantôt un calme heureux aplanit sa surface,
Tantôt son sein troublé s'élève en mugissant.
On peut voir chaque jour, sur son cristal liquide,
Flotter de brillants pavillons
Que le souffle des airs, docile à nos leçons,
Vers le terme marqué porte d'un vol rapide.
Accourant par essaims nombreux,
Les sombres habitants de ses grottes profondes
Viennent souvent le soir animer par leurs jeux
L'azur éblouissant des ondes.
Les bords, par un abîme à jamais séparés,
Nous offrent tour à tour de différents langages,
Des cultes opposés, de contraires usages,
Et des mortels encor l'un de l'autre ignorés.
Ici notre œil découvre une roche stérile,
Triste écueil, qu'avec soin le nocher fuit toujours;
Là nous devons trouver un port sûr et tranquille,
Que la côte en fuyant cache par ses détours.
Neuchâtel, c'est assez t'en dire,
Pourrais-tu méconnaître, à des traits si frappants,
Ce lac, qui pour jamais soumis à ton empire,
Baigne tes heureux murs de ses flots blanchissants.
Trois maîtres, je le sais, ont droit sur son hommage,
Mais c'est de toi qu'il aime à recevoir des lois;
Tu lui prêtes ton nom; tu pares son rivage;
Tu permets à ses bords de répondre à ta voix,
Lorsque de Frédéric tu chantes les exploits.
Ce héros..... Est-ce à nous de publier sa gloire?
Respectons sa célébrité.....

On conviendra que pour des vers français, inspirés à un Bernois par des sites helvétiques, cela n'est ni gauche ni novice. Nous ne savons pas ce que l'abbé Raynal aurait trouvé à y reprendre. Certes, cette poésie-là vaut bien la plupart des poésies inspirées dans le même temps par la Muse française à des poëtes absolument français.....

Il avait paru à Lausanne, vers 1775, un livre intitulé les *Muses helvétiennes*, qui n'était pas fait pour donner une grande idée de la poésie dans la Suisse française. Aussi s'en était-on un peu moqué. Quelques années plus tard parut un recueil de diverses pièces de vers de société, imprimé aussi à Lausanne, et qui n'avait que quatorze pages. C'était le début d'un jeune poëte, de Bridel, qui appartenait à une famille essentiellement littéraire. Ces vers étaient assez négligés, et n'avaient pour objets que de très-petites choses. On y trouvait, par exemple, une *Petite requête sur un grand sujet*. Ce grand sujet, c'est que l'auteur se trouvait exclu de la souscription des bals de la cité, par arrêt du comité qui exerçait la police de ces assemblées. Il adresse donc sa requête aux *cavaliers*[1] et aux dames qui le composent; il se plaint de leur rigueur :

Tandis que dans vos bals et vos fêtes galantes
Vous goûtez du plaisir les faveurs séduisantes,
Méprisés, confondus, réduits tous aux abois,
Nous sommes à la porte à nous ronger les doigts.

1. Dans une note de la *Nouvelle Héloïse*, J.-J. Rousseau avertit les Gallo-Suisses que le mot de *cavalier*, pris dans ce sens, n'est ni français ni de bon usage.

Tel on voit fréquemment un chat du voisinage
Lorgner un canari renfermé dans sa cage;
Il tend la patte, il guette, il y revient souvent,
Mais l'oiseau chante et rit des projets du méchant.

Un peu plus bas, l'auteur dit de sa Muse :

Le pinceau des chagrins a passé par-dessus.

Sur quoi le *Journal Helvétique* s'écrie : « De pareils vers ne se pardonnent jamais. »

Un peu plus tard, en 1782, quand parurent les *Poésies helvétiennes* d'un autre Bridel, frère de l'auteur de la *Petite requête*, le même critique (M. Chaillet) se montrait bien moins sévère. Il disait même avec une sorte d'enthousiasme :

« Enfin, notre Suisse française a donc aussi son poëte ! Il en était temps, et elle était bien faite pour en avoir. Si les mœurs poétiques, bannies de nos petites villes de Suisse, se conservent à grand'peine dans quelque recoin de nos campagnes, nos paysages au moins sont et seront toujours poétiques. Nulle contrée dans l'univers où la nature soit plus belle, plus variée, plus majestueuse ; où elle ait plus senti le pouvoir de l'homme; qui offre plus de beautés locales. Théocrite a peint les campagnes de la Grèce et de la Sicile ; Virgile celles de l'Italie ; Haller les saisons des Alpes ; Thompson celles de l'Angleterre. Imitons-les dans leur originalité. Ayons aussi une poésie nationale. Faisons des romances nationales, des églogues nationales ; que la Suisse nous fournisse et nos tableaux et nos épisodes. Au lieu de

copier servilement les *Saisons* du chantre britannique, chantons celles de notre patrie et de notre climat. »

L'idée que le journaliste de Neuchâtel voulait inspirer aux poëtes suisses, Philippe Bridel et ses frères Louis et Samuel Bridel, la suivirent avec persévérance dans le dernier quart du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Leurs efforts, leur talent, la réputation qu'ils surent acquérir, sont, dans l'histoire littéraire de la Suisse française, un épisode très-curieux. Ils constituent une véritable période de cette histoire. Cela suffit pour nous engager à entrer dans quelques développements[1], et à tracer rapidement leur biographie.

Les frères Bridel appartenaient à une famille ancienne du Pays de Vaud, originaire de Combremont. Elle s'était établie à Moudon, où, dans le dix-huitième siècle, on la trouve partagée en deux branches. La cadette se jeta dans le commerce, et plusieurs de ses membres passèrent en France, à Genève et jusqu'en Russie. L'aînée se tourna vers l'Eglise, et a donné au Pays de Vaud de nombreux pasteurs. Le grand-père des trois Bridel poëtes était ministre dans la Vallée du Lac de Joux, et leur père à Begnins, au-dessus de Nyon. Celui-ci avait épousé, en 1756, Anne-Rachel Alibert, fille d'un négociant de Nîmes. Philippe-Syriaque Bridel, l'auteur

1. M. le professeur Vulliemin ayant publié à Lausanne, à la fin de 1854, une biographie du doyen Bridel, nous devons déclarer, bien qu'il n'y ait pas malheureusement à s'y méprendre, que ce que nous disons de cet auteur vaudois et de ses frères était écrit avant l'apparition du livre de M. Vulliemin.

du *Conservateur Suisse* et le plus célèbre de la famille, naquit de ce mariage le 20 novembre 1757, et fut l'aîné de huit enfants, six fils et deux filles. Deux de ses frères, Louis et Samuel, eurent comme lui des goûts littéraires très-prononcés, et se firent connaître par des ouvrages qui ne sont pas encore totalement oubliés. Louis Bridel, après avoir voyagé en qualité d'instituteur dans divers pays de l'Europe, entre autres en Italie, fut pasteur français à Bâle, puis professeur d'hébreu à l'Académie de Lausanne. Esprit assez romanesque, il publia dans sa jeunesse les *Infortunes du jeune chevalier de Lalande, mort à Lausanne le 1er février 1778*[1] (dont nous dirons un mot en parlant des romans); des vers sur toutes sortes de sujets; une *Introduction à la lecture de Pindare*[2], essai sur la littérature grecque, où l'on reconnaît le contemporain de l'abbé Barthelémy; une *Lettre à Carrion de Nizas sur la manière de traduire Dante*[3], qui est encore recherchée par les amateurs de la littérature dantesque; une *traduction du livre de Job;* une *Notice sur l'année juive;* le *Pour et le Contre, ou Avis aux émigrants en Amérique*, et quelques autres opuscules. Louis Bridel fut le fidèle et très-utile collaborateur de son frère aîné Philippe, et l'on attribue mal à propos à celui-ci exclusivement plusieurs ouvrages qui appartiennent aux deux.

Samuel Bridel, un autre frère, débuta aussi, comme tant d'autres jeunes Vaudois, par la carrière pédago-

1. Lausanne, 1781; in-8°, fig.
2. Lausanne, 1785; in-12.
3. Bâle, 1805; in-8°.

gique. Instituteur, puis conseiller du duc de Saxe-Gotha, il cultiva d'abord la poésie, et fit paraître successivement le *Temple de la mode*, les *Délassements poétiques* (1788), et les *Loisirs d'Euterpe et de Polymnie*. Ce dernier recueil fut édité à Paris par le baron de Bilderbeck, avec un certain luxe typographique. « Né en Suisse, dit le baron, M. Samuel de Bridel (il avait été anobli à la cour de Gotha) a passé la plus grande partie de sa vie en Allemagne. Il ne tient pour ainsi dire à la France que par son admiration pour les hommes illustres qui en font la gloire, et par ses relations avec quelques hommes de lettres, parmi lesquels il compte pour amis le poëte Lebrun et M. de Cambry[1]. » On trouve dans les *Loisirs* de Samuel Bridel plusieurs poëmes helvétiques, tels que l'*Anniversaire du serment du Grütli*, la *Patrie*, des vers sur Tissot, sur Charles Bonnet, sur Gessner. Dans une pièce sur la *mort de sa mère*, il s'exprime ainsi sur sa famille :

Oui, lorsqu'un destin plus prospère,
M'éloignant des cours et des grands,
Vers l'humble toit de mon vieux père
Ramènera mes pas errants,
J'irai, j'en jure par tes mânes,
Libre de soin, loin des profanes,
J'irai pleurer sur ton cercueil ;
Et d'une main reconnaissante,
De violette et d'amarante
Semer cet asile de deuil.

1. Antiquaire connu par divers ouvrages, entre autres par des *Recherches sur les Celtes*.

Chantre des monts de l'Helvétie,
Du Dante imitateur hardi ;
Et toi qu'aux vœux de la patrie,
Ravit trop longtemps le midi ;
Et toi, qui dans nos jours d'orage,
Défendis du même courage
Les mœurs, les lois, la liberté ;
Vous... mes sœurs, vers ce réduit sombre,
De vos pleurs venez à son ombre
Payer le tribut mérité.

Dans la seconde partie de sa carrière, Samuel Bridel abandonna la poésie pour les sciences naturelles. Il a donné sur les mousses un bel ouvrage (*Muscologia recentiorum*), très-apprécié des botanistes.

Mais de tous les fils du pasteur Bridel de Begnins, le plus connu est Philippe-Syriaque, celui que son frère appelle « Chantre des monts de l'Helvétie, » l'auteur des *Poésies helvétiennes*, qui partagea aussi sa vie entre la poésie et l'histoire. Il fut poëte avant d'être historien. « C'est chez mon aïeul, pasteur à l'abbaye du Lac de Joux, que j'ai puisé, nous dit-il, l'amour des montagnes et des lacs de ma patrie. La voix affectueuse et grave du vieillard m'apprit à m'approcher de la nature, et de la nature m'a porté vers Dieu, dont elle est remplie. » Voué à la carrière ecclésiastique, le jeune Philippe Bridel vint étudier de bonne heure dans l'Académie de Lausanne, ainsi que ses frères. La société des étudiants en théologie leur plaisait très-médiocrement. C'étaient, pour la plupart, des fils de campagnards aisés, dont les mœurs, sans être mauvaises, étaient

empreintes d'une certaine grossièreté. Ces jeunes gens n'avaient accès ni dans l'une ni dans l'autre des deux sociétés qui tenaient le haut bout et donnaient le ton dans la capitale du Pays de Vaud, la société de la rue de Bourg et celle de la Cité. La première, où figuraient les gentilshommes, les officiers au service étranger, le bailli bernois et son entourage, était celle qui avait naguère accueilli Voltaire, et qui avait continué de jouer la comédie après lui. Elle était douée d'instincts littéraires, à défaut d'un goût prononcé pour l'étude. La seconde société, celle que préférait Gibbon, celle où avait été élevée Mlle Curchod, devenue Mme Necker, était moins élevée d'un degré dans la hiérarchie mondaine. Cette société de la Cité, composée essentiellement de professeurs, d'ecclésiastiques, de magistrats municipaux, de quelques avocats et des premiers médecins de Lausanne, entre autres de Tissot, le célèbre auteur de l'*Avis au peuple sur sa santé*, n'était pas non plus une grande ressource pour un jeune homme avide de connaissances littéraires. Frédéric-César de La Harpe, alors jeune avocat à Lausanne, et qui ne prévoyait pas encore la fortune qui l'attendait à la cour de Russie, la dépeignait ainsi à son patron, le docteur Favre de Rolle :

« L'inertie de penser et d'agir affecte l'esprit des individus, celui des grands corps, et même celui qui, dans tous les pays, est regardé comme le dépositaire de la science. La triste pédanterie, l'intrigue, règnent dans l'Académie [1] comme dans son empire. On ne sait qu'y

1. Une chaire de droit avait été ajoutée à l'Académie de Lausanne, qui, petit à petit, cessait d'être exclusivement théologique.

parler sermons, examens, disputes, grosse théologie et intolérance. Pas le plus petit mot des sciences utiles! Pas une syllabe de ce qu'on appelle philosophie et raisonnement. Quelle différence des institutions de cette ville d'avec celles de Genève! Quelle différence même des goûts de Lausanne d'avec ceux de nos petites villes! Rolle, Nyon, Morges même renferment des amateurs de la science; on sait s'y entretenir d'institutions sages et de bons livres. Je ne dirai pas qu'on manque ici de talent; mais dans le monde on les tourne du côté de la présentation [1]. »

En 1772, un concours avait été ouvert à Berne, afin de pourvoir à cette chaire. Nous avons dans la lettre suivante, écrite par un des candidats, le justicier D'Apples, la preuve que les intrigues n'étaient pas devenues étrangères à ces sortes de nominations. M. D'Apples écrivait à un de ses parents :

« Je ne dois pas tarder davantage à vous rendre compte du succès de nos disputes. Le mien, soit en opposant, soit en soutenant, a été supérieur à celui de de Saussure, à quoi aura sûrement contribué la difficulté qu'il a de parler latin. Son Excellence Sinner a assisté à toutes nos disputes, et quoique ce seigneur ait une vocation bien naturelle, et appuyée des plus fortes sollicitations, à favoriser M. de Saussure, vu qu'il est le neveu d'alliance de Mme la générale de W., et qu'il a conclu le mariage d'un de ses fils avec la fille unique de Mme la maréchale Ienner, cependant il a déclaré publiquement sa satisfaction sur mes épreuves, et m'a parlé de façon à me faire comprendre qu'il voulait se déterminer sur cette seule considération. Cependant mon concurrent compte absolument sur lui, et sur bien d'autres qui ont des ménagements à garder avec ces ci-devant belles dames, et il faut bien se garder de laisser apercevoir quelque chose qui pût le tirer de sa sécurité, car les sollicitations recommenceraient avec une plus grande ferveur.... »

1. Les *Etudes de Frédéric-César La Harpe*, dans nos *Etrennes nationales* pour 1854.

Ce tableau n'était pas trop chargé. On se rappellera que Mme de Charrière avait tracé une esquisse à peu près pareille de la bonne société neuchâteloise. A Genève, les sciences étaient beaucoup plus en honneur ; mais la littérature proprement dite, la poésie surtout, n'avaient guère plus de crédit. Les deux jeunes frères, Philippe et Louis Bridel, avaient enfin réussi, ne se sentant aucun goût ni pour la société de la bourgeoisie marchande de Lausanne, ni pour les plaisirs de leurs condisciples, à se faire introduire dans ces réunions si enviées de la Cité. C'était une véritable faveur, dont ils furent reconnaissants, bien que les deux étudiants en théologie n'aient pas eu d'abord grand succès dans ce monde un peu factice.

Nos jeunes gens se trouvaient en effet lancés dans un monde inconnu, où ils ne pouvaient ni plaire, ni se plaire, ni développer leurs facultés. Leurs naïvetés, leurs avances, furent accueillies par des railleries. Alors chacun des deux frères suivit la pente naturelle de son caractère. Le plus jeune se mit à plaisanter, à railler à son tour, comme nous le verrons bientôt. Il paya ce monde de la même monnaie qui avait cours chez lui. L'aîné, Philippe, se replia sur lui-même, chercha la solitude et reprit le goût des courses de montagnes comme dans les années de son enfance. C'est de cette époque de méditation que datent ses premiers vers. Il les fit, raconte-t-il, en revenant d'une longue promenade dans le Jorat. En contemplant les tours de la cathédrale de Lausanne, le lac Léman et les magnifiques paysages qui l'encadrent, il s'écrie :

Coteau charmant, endroit calme et tranquille,
Combien je te préfère à l'ennuyeuse ville!
Elle éblouit les yeux, ici tout plaît au cœur.
Le doux bruit du ruisseau, le parfum de la fleur,
Le silence des bois, font naître dans mon âme,
Un sentiment nouveau; il m'élève, il m'enflamme;
Je voudrais habiter les plus sauvages lieux;
Plus qu'un roi j'y serais et content et heureux...

Les vers n'étaient pas merveilleux; mais pour un début ce n'était pas trop mal. Cette espèce d'inspiration avait été d'ailleurs, pour Philippe Bridel, comme une sorte de révélation. Il voulut confier ses impressions au papier : « Tout prosaïques, tout incorrects que soient mes premiers vers, écrit-il dans un recueil de notes qu'il intitule les *Rêveries d'un jeune Suisse,* n'ai-je pas, en les composant, accru la somme de mon bonheur? Le Suisse devrait avoir une poésie qui lui fût inspirée par sa patrie, qui, pareille aux ruisseaux des Alpes, tantôt se précipitât en cascades, à travers les rocs escarpés, et tantôt coulât doucement à travers les riantes vallées. Cette poésie habite chez les montagnards qui triomphent des saisons, bravent les frimas, voient d'un œil serein bondir les avalanches, et sont plus heureux d'habiter une chaumière que personne ne leur conteste, de faire paître leurs vaches sur des roches infertiles, mais qui leur appartiennent, de redire des chants grossiers, mais qui sont l'expression de leur nature, que d'avoir maison à balcon, et d'apprendre à fredonner les airs de Philidor et de Grétry. Le Suisse peut être grossier et même stupide, mais il ne saurait être vil et bas : ces vices sont ceux d'un esclave. »

Il y a là, comme on voit, une théorie complète du réalisme et de la poésie helvétique et champêtre, une aspiration à ramener l'idylle à sa simplicité primitive, à dépouiller les bergers et les bergères du fard et des oripeaux dont l'art du dix-huitième siècle les avait revêtus.

Partant de cette idée, qu'il consigna dans son calepin : « *Il suffit d'avoir fait quatre bons vers pour se croire le droit d'en faire cent mauvais* », le jeune Bridel se mit à imiter Virgile, Gessner, Thompson, tous les poëtes bucoliques. Voulant peindre d'après nature, il allait s'inspirer dans la campagne. L'élégie intitulée *la Tempête*, qui est une de ses premières pièces, fut esquissée dans les Alpes, pendant une tempête réelle, sous un sapin : « C'est dans la campagne, dit-il, qu'il faut peindre la nature, et non dans son cabinet » :

Sur les bords que la Sanne [1] arrose de son onde,
Loin du vain tourbillon où tourne le grand monde,
Loin du masque imposteur qui platt d'abord aux yeux,
Loin de ceux qui, sans l'être, osent se dire heureux....

La solitude donna à l'esprit du jeune poëte une tournure mélancolique, qui inquiéta ses parents et ses amis. Les *Nuits d'Young*, alors fort à la mode, devinrent sa lecture favorite. Le jeune barde helvétien se mit à les imiter. Il fit imprimer chez Mourer, à Lausanne, en 1779, une série de poésies lugubres, intitulées *les Tombeaux*. C'est en grande partie une imitation d'Her-

1. La Sarine, rivière du canton de Fribourg, qui se jette dans l'Aar.

vey. Elle devait être « le tombeau de la gloire de Philippe Bridel », disait alors un jeune Lausannois, le spirituel et sarcastique Cassat. Heureusement il n'en fut pas tout-à-fait ainsi. Après avoir imité, le poëte voulut composer d'inspiration, mais en adoptant toujours des sujets lugubres et funèbres. Ses élégies sont intitulées : le *Cimetière*, la *Mort de l'impie*, les *Rêveries d'automne*, le *Mélancolique*, la *Feuille*, paraphrase de la romance du *Saule*.

Ce qui commença à mettre Philippe Bridel à la mode, ce fut l'élégie sur *la mort de Catherine*. Elle était consacrée à la princesse russe Catherine Orlow, morte à Lausanne en 1781, à l'âge de vingt-trois ans et au moment où elle venait de contracter un brillant mariage. On l'avait exposée sur un lit de parade, suivant le rite funèbre de son pays, et, « frappé de ce spectacle touchant, dit Bridel, je commençai cette élégie à mon retour chez moi, et je la finis le troisième jour. Elle fut alors imprimée sans mon aveu et sur une copie fautive. » Cette pièce, en effet, circula dans la société. On voulut voir et entendre le poëte. Le célèbre Tissot, qu'il avait appelé l'*Hippocrate fameux des rives du Léman*, ramena Bridel dans le monde, et le rendit petit à petit à lui-même et à la société. Dans une pièce singulière, intitulée le *Spleen*, il a décrit l'état de son âme durant cette période maladive de sa jeunesse. C'est de cette rénovation, de cette sorte de convalescence morale que date la pièce intitulée le *Lac Léman*. On la comparera avec plaisir au *Lac de Neuchâtel* de Lerber :

« O printemps de l'année ! ô saison de bonheur !
Je puis donc me livrer à ton calme enchanteur.
Devant moi sont ces monts, ces Alpes sourcilleuses,
Qui cachent dans les cieux leurs cimes orageuses.
Tantôt leur front couvert d'immobiles brouillards,
Sous ce voile uniforme évite mes regards ;
La rive de Savoie échappant à ma vue,
L'onde avec le brouillard mêlée et confondue,
L'obscurité lugubre opposant son rideau,
Tout d'une immense mer semble offrir le tableau.
Du profond avenir ce triste paysage
Présente au naturel la ténébreuse image.
Tantôt l'astre du jour éclaire les vallons,
Colore les coteaux, dore le haut des monts,
Relève des sapins la noire chevelure
Par l'éclat de ses feux jouant sur la verdure,
Et répétant alors dans ses profondes eaux
Les Alpes, les forêts, les villes, les hameaux,
Le Léman aplani, par un heureux miracle,
A nos yeux abusés double ce grand spectacle.
Dans le jeune âge aussi le prisme du plaisir
Multiplie une erreur qu'il paraît embellir.

. . . . . .

Telle est, me dis-je alors, l'image de ma vie :
A l'instant éclairée, à l'instant obscurcie.
Le flambeau du plaisir me lance mille feux,
M'embrase, m'éblouit, et je crois être heureux.
Mais bientôt l'infortune étendant un nuage,
M'intercepte soudain ses feux dans leur passage,
Et chasse de mon cœur, trop aisément séduit,
Le jour le plus brillant par la plus sombre nuit.
Mais pourquoi s'occuper de ces tristes images ?
Pourquoi sous un ciel calme entrevoir des orages ?
D'un avenir voilé respectons le rideau ;
Jouissons du présent ; le présent est si beau !...

Il serait facile de relever dans ces vers quelques négligences, quelques tournures peu françaises; mais, à tout prendre, c'est de la poésie. Fidèle à son procédé réaliste, Bridel continua à peindre nos paysages d'après nature. Il fait suivre la description d'un *Clair de Lune* de cette note : « J'ai décrit cet effet après l'avoir observé plusieurs fois sur les bords du Léman ; j'ai essayé d'en rendre tous les détails. Cette exactitude à prendre tous les effets de la lune sur le lac ne sera pas du goût de tout le monde, et surtout de ces hommes qui préfèrent les esquisses aux tableaux finis. Mais c'est particulièrement pour les habitués des bords du lac que j'ai fait ce morceau de poésie descriptive. » Dans une autre note de la même pièce, l'auteur nous explique qu'il a contribué de tous ses efforts à faire prévaloir le nom de *lac Léman* sur celui de *lac de Genève*, que Voltaire avait préféré. « Le nom de *Léman* est préférable par sa haute antiquité; Lucain l'avait employé dans le premier chant de la Pharsale. Consacré par l'antiquité, il appartient aux Muses. »

Quand une fois il fut remis dans le chemin du calme intérieur et de la gaieté, Philippe Bridel se mit à s'exercer sur quelques sujets badins. Il fit même des épigrammes, de concert avec son frère Louis, sur la *coiffure des dames*, qu'il proposait d'imposer. Il voulait faire payer un louis à celle qui

De plus d'un pied de haut,
Bâtit de ses cheveux l'élégant édifice.

Il fit aussi le plan d'un traité sur *les enseignes pu-*

bliques. « Un sapin, se projetant dans la rue de la Cité, fera connaître qu'un ministre, un professeur tient taverne, et serait bien fâché que les sermons contre l'ivrognerie corrigeassent ses auditeurs du goût du vin. Un cadran solaire, placé près de la fenêtre du professeur de T*****, prouverait clairement qu'il veut passer pour astronome. Un ours, patte levée, sur la face d'une maison, dit assez le caractère de la personne qui l'habite. »

En 1782, Philippe Bridel réunit ses divers essais poétiques sous le titre de *Poésies helvétiennes*. Nous avons vu qu'elles furent bien accueillies. Le volume, imprimé avec luxe [1], était illustré de vignettes dessinées par Brandoin, peintre de Vevey, et gravées par Longueil de Paris. Les *Poésies helvétiennes* sont dédiées à la *Société littéraire de Lausanne*, création toute récente, qui se réunissait chaque semaine pour entendre des lectures sur des sujets donnés. Cette Société, fondée en 1772, comptait parmi ses membres : Deyverdun, l'ami de Gibbon ; M. de Montolieu, le mari de cette Isabelle de Montolieu, qui eut un moment de succès littéraire si brillant ; MM. Verdeil, Pasche, Levade, Polier, Frédéric-César La Harpe, Samuel Constant. Les questions proposées et mises en discussion étaient parfois d'un intérêt assez vif. En voici quelques-unes : « *Quelle est l'utilité des sociétés littéraires? Est-il des préjugés qu'il faille respecter? Est-il des sciences absolument inutiles au bonheur et à la perfection des hommes? Quelles sont les qualités qui procurent le plus certaine-*

1. Chez Mourer, libraire à Lausanne ; in-8°, fig.

ment à celui qui les possède la supériorité sur les autres hommes? » Un membre, M. Van Berchem, examinait « *pourquoi les Français avaient si peu et de si mauvaises traductions en vers des poëtes grecs et latins, tandis que les Anglais et les Italiens en ont plusieurs qui sont estimées?* » MM. Verdeil et Frédéric-César La Harpe recherchaient « *quelles sont les qualités qui procurent le plus sûrement à celui qui les possède la bienveillance des autres hommes?* » M. Levade se demandait « *si le sentiment n'est point une maladie de l'âme, qui l'affaiblit et l'énerve?* »

Philippe Bridel lut à la Société, entre autres essais, un mémoire sur son thême favori : « *La Suisse française a-t-elle une poésie nationale, et en quoi cette poésie diffère-t-elle de celle des peuples voisins?* » On voit que la question n'est pas née d'hier. Une autre fois, Bridel ayant soutenu « *que le Pays de Vaud pouvait fournir plus de poëtes que tout autre, à cause de sa belle nature,* » le général Samuel Constant, le père de Benjamin, lui répondit avec une vivacité quelque peu militaire : « Ce n'est pas en chantant les beautés de la nature qu'on en jouit le mieux. Lorsque l'âme les contemple avec admiration, elle est pénétrée d'un sentiment si doux et si pur, qu'elle ne cherche point à le mettre en rimes et en mesures. Ne pressons donc point la nature de nous donner des poëtes. Nous les achèterions par de trop mauvais rimailleurs. »

Ceci pourtant n'était point une épigramme à l'adresse des *Poésies helvétiennes*. Elles furent appréciées et goû-

tées. On se plut à reconnaître que l'auteur était heureusement sorti de sa première manière, un peu triste et monotone. Les nouvelles pièces consistent dans des romances suisses, l'*Avalanche*, le *Vieillard suisse*, le *Mari sauvé*, dans des essais de voyages, en prose et en vers, qui rappellent un peu Chapelle et Bachaumont. La *Course dans les Alpes de la Gruyère* abonde en traits heureux et en saillies spirituelles. Les *Chants de Selma*, imitation d'Ossian, sont bien encore un peu sombres; mais en général une douce gaieté a remplacé la mélancolie de l'auteur des *Tombeaux*.

Ecoutons maintenant Louis Bridel, qui, dans une lettre à un Genevois, voisin de campagne de son père, le pasteur de Begnins, trace un portrait d'après nature de la société lausannoise, et donne une idée très-originale de sa manière à lui de travailler[1] :

« Vous me demandez mes vers. Je vous les communiquerais, Monsieur, avec grand plaisir, si je les avais sous la main. Pour vous donner la clef de ceci, il est nécessaire de vous expliquer ma manière d'étudier. Lorsque je vais promener dans la campagne, j'y fais volontiers des observations et des vers. Le livre de la nature, toujours ouvert devant nos yeux, est celui qu'on étudie le moins. Pour moi, c'est celui que j'étudie le plus. Il est inépuisable, et il ne m'ennuie jamais. De retour dans mon cabinet, je jette sur une feuille détachée mes réflexions et mes résultats, et je les dépose pêle-mêle dans une grande caisse destinée à cet usage.

1. Lettre inédite. Lausanne, 20 janvier 1787.

J'en agis de même lorsque j'ai traduit quelque morceau des anciens ou recueilli quelque anecdote. Il règne dans cette caisse une telle confusion, qu'elle est un véritable chaos, indéchiffrable pour tout le monde, et peut-être pour moi-même. Cependant, lorsque j'aurai cessé de m'agiter péniblement dans le monde, je me retirerai dans quelque solitude. Là, je démêlerai, je classerai, j'arrangerai ces nombreux matériaux, fruits des travaux interrompus de ma jeunesse, pour voir s'il est possible d'en tirer quelque chose. Telle est, Monsieur, la situation des affaires relativement à mes œuvres. J'espère que vous ne m'accuserez pas de mauvaise volonté, mais bien de négligence et de désordre. Or, j'ai tant de fois passé condamnation sur cet article, que je me suis fait un véritable calus sur la conscience. Jamais, du reste, notre littérature n'a été aussi stérile qu'à présent. Il ne sort rien de nos presses que d'extrêmement médiocre. Ce mot est même bien adouci; mais il faut être honnête. Cependant, le roman de *Caroline*[1], et l'espèce de réputation qu'il a procurée à son auteur, a causé une telle fermentation parmi nos têtes femelles, que, jalouses de la réputation d'une de leurs compagnes, elles barbouillent une incroyable quantité de papier. Mais, Dieu merci, nos papeteries sont en si bon état, et nos oies si bien portantes, qu'elles n'ont pu encore amener la disette de ces deux articles. Elles passent leurs journées à composer des romans; leurs toilettes ne sont plus couvertes de chiffons, mais de feuilles

1. *Caroline de Lichtfield*, par Mme de Montolieu.

éparses, et si l'on déroule une papillotte, on est sûr d'y trouver des fragments de lettres amoureuses, de descriptions romantiques. Tout ceci nous procurera-t-il quelque nouveauté agréable ? J'en doute ; le fond manque. Du reste, les plaisirs vont leur train ordinaire. On s'assemble, on joue, on danse, on donne de petits soupers, on court après l'esprit, on affiche le sentiment. C'est, vous le voyez, comme toujours. Quant à moi, je vis au milieu de ce brouhaha comme un être isolé, pensant quand je le puis, raisonnant quand je l'ose, amusé quelquefois, ennuyé plus souvent, et toujours plus convaincu que nous ne sommes que des marionnettes dont la vanité et l'intérêt font jouer les ressorts cachés. Ah ! si l'on pouvait aller derrière la toile !... Mais c'est trop bavarder..... »

Cette lettre humoristique nous met tout droit sur le chapitre de la littérature romancière de Lausanne. Il fallait qu'elle eût acquis un certain renom, puisque Bonaparte, premier consul, recevant des députés vaudois, membres de la *Consulte helvétique*, lors de l'Acte de médiation, demandait à l'un d'eux si l'on faisait toujours des romans à Lausanne. Il se souvenait d'avoir entendu appeler cette ville *la ville des Romans*, alors qu'il se rendait d'Italie au congrès de Rastadt, en 1797. Il est certain que l'impulsion vint, comme le disait Louis Bridel, de Mme de Montolieu et de *Caroline de Lichtfield*. Ce fut en 1781 que parut ce roman célèbre qui, bien qu'il ne fût réellement qu'une traduction ou une imitation de l'allemand, valut à Mme la baronne de

Montolieu, précédemment Mme de Crousaz, fille du doyen Polier de Bottens, une célébrité réelle. Cette dame, voyant quel était le goût de son temps, continua ses traductions et ses imitations, ou plutôt elle surveilla une véritable manufacture de romans traduits de l'allemand (car elle ne savait pas cette langue). Son fils, M. de Crousaz, l'aida activement dans cette entreprise de longue haleine ; car, de la fin du dix-huitième siècle au commencement du dix-neuvième, Mme de Montolieu n'édita pas moins de cent cinq volumes, empruntés pour la plupart à Auguste Lafontaine et à d'autres romanciers allemands et anglais. Mlle de Bottens, sœur de Mme de Montolieu, et Mme de Crousaz-Meyn, sa belle-fille, contribuaient à augmenter cette bibliothèque romancière. Il ne faut pas chercher chez Mme de Montolieu et dans les auteurs de son école l'originalité, le don de sentir et d'analyser dont Mme de Charrière fut douée à un degré si éminent; cependant celle-ci fut loin d'atteindre, de son vivant, à tant de popularité.

D'autres dames de la société lausannoise imitaient cette ardeur de composition. Mlle Rosalie Constant, qui avait composé un roman de *Repsima*, dont on se moquait un peu, mais tout bas, dans la société de la rue de Bourg, traduisit *Caleb Williams* de Godwin. Un Anglais, M. Wickham, s'étonnait à Lausanne que Mlle Constant eût fait choix de ce roman, qu'on regardait comme *of a very bad tendency*, et fait dans de fort mauvaises vues. Mmes les chanoinesses de Pont-Vullyamoz et de Polier, toutes deux douées d'une grande faci-

lité, avaient adopté aussi le genre du roman. Mme de Pont-Vullyamoz s'essayait dans le roman historique national ; ses *Nouvelles helvétiennes* ont été traduites en allemand par Kuenlin de Fribourg. Mme de Polier traduisait de l'allemand *Antonie* et d'autres petits romans. Elle rédigeait aussi le *Journal de Lausanne*, recueil littéraire mensuel, qui avait succédé au Journal hebdomadaire de Lausanne du professeur Lanteires, dans lequel on trouve de loin en loin des mélanges curieux sur les mœurs, les arts et les lettres dans la Suisse romane. Il faudrait encore citer, parmi les dames qui faisaient ou traduisaient des romans, Mmes d'Arlay et de Montrond. Les libraires Lacombe, Heubach et Mourer éditaient tout cela, aux frais des auteurs la plupart du temps; mais enfin ces livres se plaçaient et avaient même quelquefois la vogue ou un succès mérité. C'est ce qui arriva entre autres à la traduction de *Léonard et Gertrude* du célèbre Pestalozzi, qui parut à Lausanne chez Decombaz, en 1783. Ce tableau des mœurs villageoises charma et toucha tous les lecteurs.

Les hommes ne restaient pas en arrière des dames dans cette carrière des romans. Nous avons déjà parlé de ceux de M. Samuel Constant. Deyverdun fut l'un des premiers à traduire *Werther*. On avait vu de graves magistrats, des baillis bernois (car on les retrouve dans tous nos sentiers littéraires), composer des romans suisses-français, ou *gallo-suisses*, comme on disait alors. C'est ainsi que Victor de Gingins de Moiry, bailli d'Yverdon, celui qui essaya de protéger Jean-Jacques

Rousseau, avait composé le *Bacha de Bude* (Yverdon, 1765; in-8°). C'est l'histoire, très-ingénieusement brodée sur un fond vrai, d'un Vaudois, Cugny de La Sarra, qui, dans le dix-septième siècle, après diverses aventures, devint pacha à Bude, sous le nom d'Apti-Pacha. Il mourut à la prise de cette place en 1686. Sa rencontre avec son ami Olivier, aussi de La Sarra, officier supérieur au service de l'Autriche, la manière dont ils se reconnaissent et trompent la surveillance de leurs inférieurs en parlant le patois du Pays de Vaud, sont racontées avec esprit et sentiment.

Un autre roman à fond historique du même genre, c'est l'*Illustre Paysan*, ou « les Mémoires et Aventures » de Daniel Moginié, natif du village de Chesal, au can- » ton de Berne, bailliage de Moudon, mort à Agra, le » 22 mai 1749, omrah de seconde classe, commandant » de la seconde garde mogole, etc. etc. » (Lausanne, 1754; in-8°). C'est encore l'histoire d'un jeune Vaudois qui fait une grande fortune dans l'Inde, et qui raconte ses aventures à son frère François, son légataire. Le tour est fort ingénieux, quoique les faits aient tous été contredits et argués de faux dans la *Bibliothèque suisse* de Haller. L'auteur de cette supercherie historique, tracée avec un air de bonhomie fait pour séduire les plus habiles, serait le bailli Engel d'Echallens, suivant Haller. D'autres l'ont attribuée à Maubert de Gouvest.

Un autre roman d'un genre particulier et très-curieux, un roman allégorique, fut écrit dans le Pays de

Vaud par le mathématicien Leguaï de Prémontval, qui vint chercher fortune en Suisse, donna des leçons à Fribourg, et résida à Échichens près de Morges. Ce roman, intitulé *Histoire de Protagoras et de Péristéris*, fut imprimé sous la rubrique de La Haye, en 1749, à la suite des Mémoires de Prémontval, qui passa de Suisse à Berlin, où il fut membre de l'Académie des Sciences.

Protagoras, c'est l'auteur, et *Péristéris* est Mlle Pigeon d'Osangis, sa femme et la compagne de ses aventures. Le Pays de Vaud est appelé la *Carie ; Ephèse*, c'est Bâle ; *Halicarnasse*, Lausanne ; *Milet*, Berne ; *Mynde*, Morges ; *Théodore*, M. d'Eschichens, qui s'était constitué le protecteur de Prémontval ; *Philocrates*, M. de Pampigny ; *Polystrata*, la veuve du général de Saint-Saphorin ; le *Mont Taurus*, le Jura, et ainsi de suite.

Pourquoi ne rangerions-nous pas dans la classe des romans, faute de pouvoir lui trouver une catégorie à part, le *Journal d'un voyage de Genève à Londres, en passant par la Suisse, entremêlé d'aventures tragiques*. (Lausanne, 1783 ; in-8°). L'auteur, Gaudard de Chavannes, écrit en vers et en prose. Il est spirituel, mais extrêmement satirique. Le récit de ses aventures tragi-comiques à Lausanne, à Berne, à Bâle, lui fit dans ces villes beaucoup d'ennemis. A Payerne, il décrit ainsi la selle de la reine Berthe :

Un squelette de selle antique,
Pendu sous un sombre portique ;
Ce respectable monument
Couvrit jadis élégamment

Le mulet d'une dame Berthe,
Reine illustre, fileuse experte,
Qui dans cette ville régnait
Et sur cet animal filait... [1].

Louis Bridel avait choisi le cadre des *Infortunes du chevalier de Lalande*, pour tracer une suite de tableaux des mœurs et de la nature helvétiques, à l'occasion des aventures d'un jeune militaire français, que des fautes de jeunesse ont contraint à se cacher en Suisse, où il finit ses jours misérablement.

Philippe et Louis Bridel furent l'un et l'autre pasteurs français à Bâle, d'après un usage que suivaient volontiers les jeunes théologiens vaudois qui se sentaient du goût pour les lettres et l'éloquence. Philippe contracta dans cette savante cité le goût des études historiques qui avaient la Suisse pour objet. C'est à Bâle qu'avait été fondée, une quinzaine d'années auparavant, une Société qui joue un grand rôle dans les annales littéraires et même politiques de la Suisse au dix-huitième siècle, la Société d'Olten et de Schinznach, plus connue sous le nom de *Société helvétique*. Elle devait son origine au jubilé de l'Université de Bâle, qui avait amené dans cette ville des hommes de lettres d'autres cantons, entre autres Gessner et Hirzel de Zurich. Avant de se quitter, Bâlois et Zuricois convinrent de se retrouver l'année suivante dans un lieu placé à peu près à égale distance entre les deux villes. Le pro-

1. Sur le *Voyage de Genève à Londres* et les enquêtes sévères auxquelles il donna lieu à Genève et à Berne, voyez nos *Etudes sur la typographie genevoise*, pages 239, 240 et 241.

chain rendez-vous fut assigné à Schinznach, le 3 mai 1761. Dès la seconde année, la *Société helvétique* réunit vingt-cinq membres, et elle en comptait plus de cent quand Philippe Bridel y fut agrégé. Le trait le plus remarquable de cette fondation, c'est qu'elle compta, presque dès son origine, des citoyens suisses des deux confessions. C'était un fait nouveau, inouï dans l'histoire de la patrie, puisque catholiques et réformés n'avaient cessé de se considérer d'un œil défiant et presque ennemi depuis les guerres de religion. Parmi les premiers agrégés, on remarquait Hirzel, Bodmer, Gessner, Lavater, Keller, Schinz de Zurich, deux Beroldingen d'Uri, Zimmermann de Bruck en Argovie, Frey, Ochs, Bernouilli de Bâle, Planta des Grisons, Balthasar de Lucerne, Bonstetten de Berne, Zellweger d'Appenzell, Im Thurn de Schaffhouse, Glutz de Soleure; noms à la fois chers à la patrie et à la science. Le prince Louis-Eugène de Wurtemberg, qui habitait Lausanne, se fit recevoir membre honoraire en 1765. Au bout de quelques années, la Société helvétique possédait non-seulement l'élite des citoyens des treize cantons, mais encore de Saint-Gall, de Mulhouse, de Bienne, de Genève, de Neuchâtel. L'impulsion que la nouvelle association donna à l'esprit public ne tarda pas à se faire sentir. Voulant montrer ouvertement qu'elle ne visait à aucun but qui ne pût être avoué, elle entreprit de publier un petit ouvrage périodique pour encourager l'amour de la patrie et de la vertu. Tel fut le but de l'Almanach helvétique (*Helvetischer Kalen-*

der), qui parut pour la première fois à Zurich dans le petit format in-32 des *Etrennes mignonnes*. Cette charmante publication, ornée de vignettes dessinées et gravées par Gessner, obtint d'abord un grand succès. Le contenu de l'Almanach helvétique était aussi intéressant que varié.

Stimulé par l'exemple de la Suisse allemande, Philippe Bridel voulut doter ses concitoyens de la Suisse française d'une publication analogue. En 1782, il publia à Lausanne, chez l'imprimeur Vincent, des *Etrennes helvétiennes et patriotiques* pour l'année 1783, qu'il continua dès-lors sans interruption, ou à peu près, pendant un demi-siècle. Le format s'éleva successivement du minime in-32 au grand in-12. Les matériaux augmentaient dans la même proportion, et l'histoire finit par absorber la poésie dans ce mélange de vers et de prose. Mais bientôt les *Etrennes helvétiennes*, tirées à petit nombre, furent épuisées, et l'auteur se vit dans l'agréable obligation de les réimprimer par trois ou quatre années à la fois, sous le titre de *Mélanges helvétiques*, dont il parut trois volumes à Lausanne et un à Bâle. Ce sont ces Etrennes et ces Mélanges qui, au moyen de quelques suppressions et de divers arrangements de coordination, ont servi de base au *Conservateur Suisse*, qui appartient au dix-neuvième siècle, puisque le premier tome parut en 1813[1]. Louis Bridel,

1. Une nouvelle édition du *Conservateur Suisse* serait accueillie avec intérêt par les amis de l'histoire nationale; mais il faudrait qu'elle fût revue (nous ne disons pas corrigée), et amplement

qui remplaça son frère à Bâle, a fourni de nombreux articles aux *Mélanges helvétiques*.

Le chemin que Philippe fut souvent appelé à faire de Bâle à Lausanne lui inspira sans doute l'idée d'en publier, en 1789, l'itinéraire partiel, sous le titre de *Course de Bâle à Bienne, par le vallon de Moutier-Grandval*. Ce volume a conservé toute sa valeur, et il a servi de modèle à la plupart des Itinéraires pittoresques qui ont paru depuis[1]. Le style descriptif de l'auteur était dès-lors si bien apprécié, que, en 1797, trois paysagistes suisses, Lory, Lafond et Zehnder, voulurent qu'il rédigeât le texte de leur recueil de vues de la vallée d'Oberhasli et des cantons d'Uri et de Schwytz.

Philippe Bridel fut rappelé dans sa patrie en 1795, et placé à la cure de Château-d'Œx, au milieu des Alpes vaudoises. Il ne se montra pas enthousiaste de l'émancipation du Pays de Vaud. Au fond, il était Bernois à la manière de Ruchat, avec lequel il eut plusieurs points de ressemblance. Cependant, à la longue, quand il vit que les choses marchaient et se raffermissaient petit à petit, il s'accoutuma au nouveau régime, et finit par le servir aussi fidèlement que l'ancien. Toutefois, il n'alla pas jusqu'à le recommander dans ses prédications, comme son frère Louis, devenu professeur d'hébreu, qui publia, en 1799, *cinq discours patriotiques pro-*

annotée. Le *Conservateur Suisse* actuel n'est plus au niveau de la science historique. Les fautes grossières y fourmillent. Dans le premier volume, on les compte par centaines.

1. En 1802 et en 1805, une édition de luxe de cet Itinéraire parut à Bâle, avec 36 vues et une carte dessinées au bistre par Birmann.

noncés par un pasteur du canton du Léman, depuis le commencement de la révolution. Le même donna encore cette année-là un Catéchisme politique, sous le titre d'*Instructions qui peuvent servir à tous les hommes, particulièrement rédigées à l'usage de la jeunesse helvétique.* Comme, dans la plupart des biographies et des bibliographies, on a entremêlé constamment ce qui appartenait en propre à chacun des frères Bridel, nous restituons ici à qui de droit ce qui lui revient.

Notre sujet nous a conduit jusqu'au seuil de la période révolutionnaire dans cette histoire littéraire. Elle ne nous occupera pas longtemps, parce qu'elle est politique avant tout. Avant d'en dire quelque chose, et de prendre congé de la poésie et du roman, nous voulons consacrer quelques mots aux vers et aux compositions en patois qui ont vu le jour dans la Suisse française pendant la période qui nous occupe. Ces dialectes populaires se lient trop intimement à notre ancienne histoire pour qu'on les néglige, ainsi qu'il fut de mode un moment. Il y a soixante ans à peine, le patois roman était encore en honneur et parlé sur les bords des lacs de Genève et de Neuchâtel par les gens les plus instruits et les plus comme il faut. C'était la langue, sinon de nos pères, tout au moins de nos grands-pères; à ce titre, elle mérite bien quelques égards.

A Genève, on continua de composer, assez en avant dans le dix-huitième siècle, des chansons de l'Escalade en patois ou langage savoyard. Elles ne valent pas la

fameuse chanson *Cé qué l'ainò le maître dei bataillé;* mais elles ne sont pas dénuées de mérite. Nous citerons celle qui commence ainsi :

Vaissià cè zeur d'Escalada,
Il no fo ben diverti....

On a aussi les *Représentations d'un Savoyard pour tâcher de faire abolir l'Escalade, faite en son patoy :*

Genevois y pre santa
La samon de l'Escalada....

Et celle-ci :

Ah ! qui vo fara bo vi
Diverti
A voutra belle Escalada....

Les Cris de Genève mis en chanson patoise sont aussi un monument de cette littérature populaire, qui fut imprimé, sinon composé, à la même époque que les pièces de l'Escalade, c'est-à-dire dans la seconde moitié du dernier siècle.

En prose, on a les *Dialogues entre Jaquet et Jean-Marc,* et les *Lettres du Manchot de la Campagne à son ami J. Du Courtil du Mandement* (1779), qui traitent en patois des affaires politiques de Genève d'une manière moins ennuyeuse que ces brochures écrites en français, dans la bibliographie desquelles on se perd.

A Lausanne, on imprima, en 1785, *lo Conte dau Craisù,* qui est le fondement de la littérature patoise du Pays de Vaud. Bridel, dans ses *Etrennes,* ne craignit pas de ramener à ce genre, un moment fort peu goûté.

A Fribourg, l'avocat Python donna *les Bucolicos dè Virjile in vers heroïcos et dialecte gruvéren, per on poëte helveto-nuithonien*[1]. Ces églogues, rendues en patois de la Gruyère avec fidélité et élégance, sont *dèdiayès à tits lès compatriotos, amateurs dè la poësie et protecteurs deis hienhès et deis arts.* Elles sont imprimées à *Frubouarg in Suisse* en 1788. Une préface explique que l'auteur a voulu *ressuscitar on lingageo insèveli dins l'obscurità dupus diora dous mille ans, ind établir et assignar à tçaquè partià de l'oréson sés reiglès particulïres.* Il y a aussi des *Rémarquès sur les lettrès lès plus difficilès à prononhïr.* Les peintures de Virgile sont rendues vers pour vers. Ainsi :

Tityre tu patulæ recubans sub tegmine fagi,
Sylvestrem tenui musam meditaris avena.

« A l'ombro d'un fohico sur plauma assetà,
» Quen geoûyo què le tio, quena félicità.... »

Il est question d'un conseiller Python, sans doute parent de notre auteur, dans un poëme intitulé *le Tocsin fribourgeois, pour être entendu de la ville et de la campagne*[2]. Ce conseiller, qui avait la détestable habitude de recevoir des présents de ceux qui devaient paraître à son tribunal, pressé par les remords, donna tout son

1. Un autre Fribourgeois, aussi de la Gruyère, qui se voua à la carrière littéraire dans ce temps-là, mais à l'étranger, fut Jean de la Tynna *(de la Tine)*. Il donna à Paris les premiers *Almanachs du Commerce*, et composa un Dictionnaire des rues de Paris, où il y a de curieux détails historiques.

2. Attribué à l'avocat Castella ; mais les notes sont de plusieurs mains.

bien à l'hôpital de Fribourg, et voulut être enterré au milieu des pauvres :

C'est ainsi que Python, dans son emploi de juge,
De ceux qui lui donnaient était le grand refuge ;
Mais qui, pour se sauver de l'éternel tourment,
Aux pauvres son bien donne en un saint testament.

Ces vers ne sont pas patois. Ils ont la prétention d'être français ; mais Fribourg n'avait pas fait de bien grands progrès dans la prosodie depuis le *Carnaval de la Barbarie*. Qu'on en juge encore par les suivants :

O cité de Fribourg ! ma chère Uchtlandie,
Tu restes dans les fers par trop de modestie.
Quoi ! ne pourrais-tu pas, par un effort puissant,
Vaillamment secouer un joug aussi pressant,
Que t'imposent ceux qui, déjà dès plusieurs lustres,
Comme de grands voleurs se sont rendus illustres ?...
Le bon Guillaume Tell, grand arbalétrier,
Fut-il, tuant Gessler, coupable meurtrier ?
Tell, par sa flèche ôtant au fier Gessler la vie,
Délivra d'un tyran lui-même et la patrie....

L'intrigue du *Tocsin* (imprimé en 1783, à Fribourg en Suisse, dit le titre, « aux dépens de la bourgeoisie générale »), est fort simple. Elle est dans le genre du Lutrin. Quelques *Secrets* (c'est ainsi qu'on appelait les membres de l'aristocratie restreinte ou de la bourgeoisie secrète) veulent enlever un coffre qui contient les titres et les franchises des Fribourgeois.

Le coffre est enlevé ; mais soudain la Discorde
Court chez le chancelier l'avertir du larcin :
Il court, crie, en son lieu le ramène à la fin....

Cela est assez pauvre. Mais ce qui est intéressant, ce sont les notes, qui forment plus des trois quarts du volume. Elles sont historiques et critiques, et donnent sur les origines des familles patriciennes de Fribourg, sur l'histoire intime du gouvernement fribourgeois, sur la conspiration qui entraîna la mort violente de Chenaux en 1782, des détails qu'on chercherait vainement ailleurs.

Pour en revenir à la littérature patoise, dont nous nous sommes un peu écartés, on la cultiva aussi à Neuchâtel. Pendant la fameuse dispute du ministre Petitpierre sur l'éternité des peines, on fit paraître plusieurs pièces satiriques en patois de Neuchâtel, entre autres un dialogue entre Panurge et le major Chaillet, qui avait pris parti contre la classe des pasteurs.

PANURGE.

Ah! do bonjor monsieu Tchaillet,
On derey que vo ey le makié,
Vos eité to regroncena
Kemei en curson kon a piqua;
Vos a-t-on brelà voutre rôtt,
O bein manqua koque ragoû?

M. CHAILLET (sous le nom de Gargantua).

Ah! mén ami, cé encore pié;
Ne dite pas desai de pie
Kena rota de prêtre insolan
Qui boute quemei des paysan.... etc.

L'évêché de Bâle eut aussi son poëte patois, Ferdinand Raspieler, curé de Courroux près de Porrentruy.

Il est connu surtout par le poëme des *Paniers*. La donnée en est assez plaisante. Il s'agit des larges paniers que portaient les dames dans le siècle dernier, et qui avaient atteint des dimensions extravagantes. Saint Pierre, placé à la porte du Paradis, qui se trouve trop étroite pour donner accès à ces dames, leur adresse de vives et spirituelles réprimandes sur leur luxe désordonné [1].

En général, les pièces satiriques, les chansons, les parodies, abondent dans les quarante dernières années du siècle. Plus les événements politiques se compliquaient, plus les partis s'animaient, et plus ces sortes de pièces se multipliaient. C'est ainsi qu'à Genève, sous le titre de *Dialogues de village*, parurent, en 1764, des satires sous forme de petites comédies en langage rustique. L'une de ces pièces, dirigée contre le pasteur de Céligny, M. Vernes, et dont les interlocuteurs sont un bourgeois de Genève, un bourgeois de Nyon, des agriculteurs et des ouvrières, est écrite avec beaucoup de finesse.

Les autorités étaient fort sévères contre ces productions, et prenaient des mesures très-actives et très-énergiques pour en arrêter la circulation et punir les auteurs. A propos d'une simple chanson, le gouvernement de Genève engageait avec les *Magnifiques Bourg-*

1. M. Xav. Kohler, professeur au collége de Porrentruy, a publié en 1849 une édition du poëme des *Paniers*. Il est précédé d'une bonne dissertation sur les patois du Jura bernois. — Il y a une édition d'un poëme sur la même donnée en patois de Besançon.

maîtres et Conseils de Lausanne, ses bons voisins et singuliers amis, une longue correspondance[1].

Ainsi, la législation ordinaire sur la presse, la censure préventive, ne suffisaient plus. Il fallait avoir recours à des moyens extraordinaires, à des mesures internationales pour une *simple chanson*. Cet état de choses indiquait un malaise certain ; c'était comme l'avant-cou-

1. Voici, comme échantillon, la première lettre écrite à ce sujet par le gouvernement genevois :

« Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, on a répandu dans notre ville un libelle intitulé *Chanson nouvelle,* dont nous joignons ici un exemplaire. L'information que nous avons fait faire pour en découvrir l'auteur, l'imprimeur et le distributeur, nous a fait naître quelque soupçon qu'il pourrait avoir été imprimé à Lausanne.

» Nous avons le plus grand intérêt de parvenir à notre but pour le maintien de notre Gouvernement et de la tranquillité publique. Nous espérons que Vos Seigneuries, par une suite de leurs dispositions à l'entretien d'un bon voisinage, voudront bien seconder nos vues et ordonner, comme nous les en prions, les recherches les plus exactes pour découvrir si effectivement ce libelle a été imprimé dans leur ville. Nous leur aurons une véritable obligation si elles veulent bien nous communiquer quelle en aura été la suite, et particulièrement quels sont les indices qui pourront en résulter pour en connaître l'auteur.

» Nous avons promis, par la publication ci-jointe, *cinq cents écus* de récompense et le secret, au révélateur qui fournira des indices suffisants pour la conviction. Nous réitérons avec plaisir à Vos Seigneuries l'assurance de notre empressement à user du réciproque en toute occasion. Nous sommes très-parfaitement, Magnifiques et très-honorés Seigneurs, bons voisins et singuliers amis,

» Vos très-affectionnés voisins et amis à vous faire service :

» Les Syndics et Conseil de Genève.

» Genève, le 24 novembre 1769. »

Pour de plus amples détails sur cette affaire, voir nos *Etudes sur la typographie genevoise,* pages 239, 240, 241.

reur d'une explosion où la presse, longtemps et durement comprimée, allait jouer un grand rôle. Les temps simplement littéraires de la Suisse française sont à leur fin. C'est la politique qui va dominer. Elle nuira sans doute un moment à la littérature proprement dite. Mais celle-ci, une fois la crise et les grandes préoccupations passées, saura recouvrer ses droits. La littérature de la Suisse française, au commencement du dix-neuvième siècle, se ressentira d'avoir passé par la filière d'une époque révolutionnaire. Elle aura gagné à cette épreuve quelque chose de sérieux, d'indépendant et de mâle. Ces qualités lui avaient un peu fait défaut dans les périodes que nous venons de parcourir [1].

1. L'influence de la révolution française sur la littérature de la Suisse française n'appartient pas à notre sujet. C'est un fait du dix-neuvième siècle, qui mérite d'être considéré et traité à part.

CHAPITRE XIV.

LA LITTÉRATURE DANS LA SUISSE FRANÇAISE DURANT L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

La Suisse française, beaucoup plus que la Suisse allemande, cessa de s'appartenir à elle-même dès que la révolution française eut commencé. D'un côté, l'état d'infériorité politique et de sujétion où se trouvait le Pays de Vaud vis-à-vis de Berne, et, jusqu'à un certain point, vis-à-vis des autres cantons; les droits de souveraineté du roi de Prusse sur Neuchâtel; la domination du Haut-Vallais, allemand, sur le Bas-Vallais, pays de langue française; le mécontentement du peuple de Fribourg, ses griefs contre son patriciat; les troubles incessants de Genève, et la dernière intervention des puissances dans cette ville en 1782 : toutes ces circonstances étaient autant de causes prochaines et infaillibles de soulèvements et même de révolutions.

D'un autre côté, l'affluence des émigrés français, qui fuyaient le spectacle de la propagation des principes révolutionnaires dans leur patrie, fut plus grande dans la Suisse occidentale, limitrophe de la France et où l'on parlait français, que dans les autres parties de la Confédération. Les émigrés entrèrent en effet à Genève, dans

le Pays de Vaud, à Neuchâtel, comme chez eux. Ils disposaient des presses suisses comme des leurs, et la littérature devint un auxiliaire de l'émigration. Les gens de lettres de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel, commençaient à se préoccuper bien plus des affaires de Paris, de Versailles, des débats des Etats-Généraux et de la coalition des puissances contre la France, que des pièces nouvelles, du *Mercure*, des rivalités et des coteries des petites villes helvétiques.

Les facilités que trouvaient les auteurs pour faire imprimer leurs ouvrages, les moyens d'avoir un éditeur, manquèrent bientôt totalement. « Manget est le seul libraire de Genève, écrivait M. de Salgas, qui fasse encore quelque chose, et il ne veut rien entreprendre pour son compte. » A Neuchâtel, Fauche-Borel, l'imprimeur du roi, au lieu de vendre comme jadis les œuvres de Bonnet, de De Saussure, *les Délices de la Suisse*, de Ruchat, rajeunis et augmentés, se mit à imprimer pour le compte des émigrés toutes sortes de pamphlets et de manifestes, l'*Almanach des sujets fidèles*, et tout ce qui pouvait servir la cause royaliste. Il fit plus : il se mit au service de cette cause, abandonna son commerce, et, sous prétexte d'aller offrir à Pichegru, commandant de l'armée du Rhin, de lui dédier les ouvrages manuscrits et inédits de Jean-Jacques Rousseau, déposés dans la Bibliothèque de Neuchâtel [1], il se mit en relation intime

1. Au nombre des principaux manuscrits inédits de J.-J. Rousseau, qui furent déposés dans la Bibliothèque de Neuchâtel, après la mort de M. Du Peyron, nous citerons un *Discours sur les Richesses*, qui a été imprimé récemment par les soins de M. Félix Bovet, bi-

avec le général républicain, le gagna à la cause des princes, et le lança dans la carrière de mésaventures et d'intrigues où il se perdit. Fauche-Borel, dans ses Mémoires, rédigés sur ses dictées et ses notes par Alphonse de Beauchamp, insiste longuement sur tous les sacrifices qu'il fit à la cause de la légitimité. Il se plaint de l'ingratitude de Louis XVIII et de tous les souverains pour lesquels il agit et conspira toute sa vie. A en croire des gens bien informés, les sacrifices n'auraient pas été bien considérables. En faisant de sa librairie un bureau d'adresse pour les émigrés et les contre-révolutionnaires, le libraire neuchâtelois aurait fait plutôt une bonne affaire, car sa maison de commerce commençait à lui devenir onéreuse, à cause du manque de débouchés pour les livres dont il était éditeur.

A Lausanne, le libraire Lacombe avait dû transformer son magasin en un café littéraire, rendez-vous général de tous les politiques étrangers et indigènes. Quand le général Bonaparte passa à Lausanne en revenant d'Italie, l'éditeur Mourer lui présenta une édition du *Contrat social*, ornée de son portrait gravé, et avec une dédicace magnifique, dans laquelle on portait aux nues celui qui allait réaliser les plans politiques du citoyen de Genève.

Gibbon, dans ses lettres à lord Sheffield, raconte les inquiétudes par où il passa, ses craintes sans

bliothécaire; des *Lettres philosophiques à une dame;* des *Conseils à un curé;* un *Traité des lois; le Petit Savoyard; Claire et Marcellin*, nouvelles ; *Arlequin amoureux*, comédie; des *Variantes appartenant aux premiers livres des Confessions*, etc.

cesse renouvelées au sujet d'une invasion des Français en Suisse : « Si Genève tombe, si le Pays de Vaud est menacé, sans songer précisément à faire retraite, j'ai à tout événement deux bons chevaux dont je me suis pourvu, et cent louis en or. Zurich deviendra probablement mon quartier d'hiver, et avec la société des Necker tout séjour m'est agréable. » En 1793, quoique le danger ne fût pas encore imminent, Gibbon quitta en effet Lausanne, qui avait perdu pour lui tous ses charmes, et alla mourir en Angleterre au commencement de 1794. Avec lui la meilleure partie de l'ancienne société de Lausanne sembla disparaître et s'évanouir.

Necker était alors revenu en Suisse, mais chagrin, inquiet et malade. « L'on dit que lui, sa femme et sa fille (mandait à Mme de Charrière M. de Salgas), étaient consumés de vapeurs et d'ennuis à Montpellier. Les stoïciens avaient bien raison de recommander de se rendre indépendant des choses *hors de soi*. Mais si le précepte est bon, il faut avouer qu'il n'est pas aisé à mettre en pratique. » Mme Necker, de retour en Suisse, venait d'y publier ses *Réflexions sur le divorce*, qui contrastaient d'une manière si frappante avec les idées qui prévalaient en France, quand elle succomba à une atteinte d'une maladie de nerfs, qui lui rendait depuis longtemps l'existence très-pénible[1]. Moins connue comme écrivain que son mari et sa fille, Mme Necker

1. Née en 1740, Mme Necker mourut au château de Coppet en 1796.

appartient au moins autant qu'eux à la Suisse. En y revenant, vers la fin de sa vie, elle la trouvait bien changée, mais elle l'aimait toujours. Elle écrivait à Saint-Lambert : « J'ai cru voir un pays tout nouveau en traversant ma patrie; ces lieux m'ont paru plus beaux, et la société moins aimable. J'étais à vingt ans de distance; et dans cette perspective la nature gagne à nos yeux tout ce que les hommes semblent perdre d'ailleurs. J'ai trop fait de comparaisons pour me contenter du médiocre. L'abbé Raynal est plus heureux que nous à cet égard. Il a connu Saint-Lambert, lu les *Saisons*, et il a la bonté de corriger les poésies vraiment *helvétiques* d'un bon Lausannois!.... J'ai vu les paysages en Suisse; j'irai revoir le peintre à Paris. »

De Paris, la fille du ministre Curchod, arrivée par son mariage à une position dans la société, à laquelle elle était loin de prétendre dans sa jeunesse, écrivait à un de ses amis du Pays de Vaud : « J'ai repris depuis quelques jours les forces que j'avais entièrement perdues; et cependant les causes de mon affaissement subsistent encore. Je ne puis l'attribuer qu'aux agitations continuelles de mon âme. L'on donne ici à la pensée une activité fatiguante; heureux qui peut suivre le cours paisible de ses idées; il enchaîne ainsi son existence; il en jouit dans tous les points du temps. Mais pour les habitants des grandes villes, ils ne vivent jamais que dans l'avenir. Votre lettre, si douce, si aimable et si raisonnable, m'a jetée nécessairement dans ces réflexions. Vous cultivez en paix pour le bonheur de l'humanité et

pour le vôtre les talents que vous avez reçus de la nature ; l'étude n'est pour vous qu'un moyen de remplir les intervalles de vos devoirs, et les devoirs deviennent les plus doux de vos plaisirs. Ici le tourbillon qui nous entraîne fait oublier aux hommes les plus sensibles qu'ils sont époux et pères, et l'homme de lettres ne cherche à acquérir des connaissances qu'autant qu'elles ont quelques rapports à la brochure passagère dont il veut occuper la société. Je sens qu'il me serait doux de continuer à vous peindre des mœurs si différentes de celles de la Suisse, et de chercher auprès de vous un asile contre toutes les contradictions auxquelles ma raison est en proie. Mais il faut que je m'arrête, afin de ne pas me reprocher des instants que j'aimerais tant à vous donner.

» C. Necker [1]. »

C'est dans les cinq volumes de *Mélanges*, publiés en 1798 et en 1801 par son mari, qu'il faut chercher l'esprit de Mme Necker. Ces Mélanges sont comme un entretien avec elle-même ou avec ses amis [2].

Necker continua de résider à Coppet et à Genève depuis la mort de sa femme jusqu'à la sienne, arrivée en 1804. Il ne cessa d'écrire jusqu'à son dernier moment. En 1796 parut son ouvrage intitulé *De la Révolution française*, dans lequel il prédisait la chute du

1. Lettre inédite, de 1789.

2. On a fait un extrait de ces Mélanges sous le titre d'*Esprit de Mme Necker*. Paris, 1808.

Directoire. M. de Salgas écrivait encore à Mme de Charrière au sujet de ce livre :

« L'auteur est tellement charmé du succès qu'il a eu, qu'il pense à rentrer dans le monde, et qu'il cherche un appartement à Rolle, où il en avait envoyé six ou sept exemplaires, qui lui ont valu beaucoup d'éloges et de remerciements. »

Après la réunion de Genève à la France, le même M. de Salgas mandait sur Mme de Staël, qui était venue rejoindre son père :

« Comme le département de Genève sera bientôt dans le cas de nommer des députés à l'assemblée législative de France, Mme de Staël se donne beaucoup de mouvement pour procurer une nomination à son ami Constant. Mais on prétend qu'elle ne réussira pas, parce que le directeur Barras, qu'elle a tâché d'intéresser en sa faveur, s'est déclaré formellement contre lui. On dit au reste qu'elle s'ennuie fort à Genève, où elle trouve sa cour en hommes trop petite et les femmes très-insipides. »

Benjamin Constant venait pourtant de publier son livre *De la force du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier* [1]. Ce gouvernement n'était autre que le Directoire, sous lequel il donna encore un Traité des réactions politiques [2], et un autre sur les effets de la Terreur [3]. A cette époque, il se montrait

1. 1796, 1797.
2. 1797.
3. 1797.

très-peu préoccupé de la Suisse, et il cherchait en quelque sorte à faire oublier qu'il en fût originaire, de peur que cela ne lui nuisit en France. Il n'avait aucune sympathie pour les aristocraties menacées à Berne et ailleurs ; il avait même eu personnellement à s'en plaindre à l'occasion des affaires de son père, auquel les patriciens bernois avaient fait un procès scandaleux pour des griefs provenant du service militaire en Hollande. D'un autre côté, il n'était pas assez foncièrement démocrate pour donner dans les idées révolutionnaires vaudoises. Il avait peu de foi dans l'émancipation prochaine de sa patrie ; mais ses doutes n'allaient pas jusqu'à le porter à écrire contre la cause de la liberté dans le Pays de Vaud, ainsi qu'on l'a dit quelquefois. Au fond, c'était la haine de Berne qui l'emportait chez lui. Benjamin Constant écrivait de Coppet à Mme de Charrière, le 12 mars 1796, en lui envoyant son domestique, qu'elle voulait prendre à son service :

« J'envie le sort de Christian ; mais je suis le mien. La sentence prononcée contre mon père en Hollande vient d'être annulée. Il vient d'être replacé au service batave comme général. J'en suis très-aise pour lui et pour moi. Je n'ose vous parler d'aucun sujet, parce que vous me les avez tous interdits. Mais vous ne pouvez pas m'empêcher de vous dire que je vous aime. »

Dans une autre lettre, Benjamin Constant se montre peu satisfait des écrits que Mallet-Dupan, le publiciste genevois, faisait imprimer contre la révolution française. « Je ne sais quel est le plan de Mallet. Peut-être

est-ce ma faute. Enfin, je désire que Mallet et Ferrand, Ferrand et Mallet, soient oubliés, et la république paisible. Si alors de nouveaux Marat, Robespierre, etc., viennent la troubler, et qu'ils ne soient pas aussitôt écrasés qu'aperçus, j'abandonne l'humanité et j'abjure le nom d'homme. »

De tous les écrivains de la Suisse française qui ont mis leur talent et leur activité au service de la cause contre-révolutionnaire, Mallet-Dupan est sans contredit le plus fécond et le plus remarquable. Né à Genève en 1750, il était déjà professeur et auteur à vingt-cinq ans, puisqu'il publiait à Cassel, en 1776, un discours sur l'*Influence des lettres sur la philosophie*. Il correspondait avec Voltaire, qui l'avait placé en Allemagne, et, quelques mois après, il s'associait avec Linguet pour la publication des *Annales politiques*, qu'il continua après lui à Genève sous le titre de *Mémoires historiques sur l'état présent de l'Europe*[1]. En 1782, il écrivait sur la révolution de Genève, et mécontentait également les deux partis[2]. C'est ce qui l'engagea à retourner à Paris, où il continua ses Mémoires historiques, sous le titre de *Journal historique et politique de Genève*. C'est ce recueil qui devint la partie politique du *Mercure de France*, et qui fut assez facile à rédiger jusqu'à 1789. Alors deux partis se présentèrent : celui du mouvement, que prirent presque tous les écrivains politiques, et celui de la résistance, qu'embrassa Mallet-Dupan

1. 1779—1782; 5 vol. in-8°.
2. Sur la dernière révolution de Genève ; 1782.

avec une énergie qu'on peut appeler paradoxale. En effet, il ne sut pas rester dans la limite de la vérité et de l'équité, et c'est ce qui a fait perdre aux écrits qu'il composa de 1791 à 1800 une partie de leur valeur. On sait la singulière et périlleuse mission que l'écrivain eut à remplir auprès de l'empereur, du roi de Prusse et des princes émigrés, et comment elle aboutit au fameux *manifeste du duc de Brunswick*, qui excita en France, plus que nulle autre chose, l'effervescence révolutionnaire. Mallet n'avait pas chercheé sans doute ce résultat; mais il est à croire que la mission était trop délicate pour lui, vu l'âpreté de son langage[1]. La France lui étant désormais fermée, il se rendit à Genève, où les Suisses avaient mis garnison. Obligé d'en sortir avec eux, par les injonctions de la France, Mallet passa à Bruxelles et publia ses célèbres *Considérations sur la nature de la révolution de France*[2]. « Né sous l'empire de la liberté, disait l'auteur en terminant, et nourri de ses leçons, elle m'en a donné une dont j'étais profondément pénétré longtemps avant 1789 : c'est que la France serait incapable de supporter la vérité politique, avant trente ans d'éducation préliminaire. »

Cette éducation, la France la faisait précisément

1. On sait que Mallet-Dupan avait été chargé par Louis XVI d'aller auprès des souverains coalisés pour les engager à n'agir qu'à la dernière extrémité, et à faire précéder leur entrée en France d'un manifeste attestant qu'ils n'avaient l'intention que de s'opposer aux désordres, de rétablir la paix dans le royaume, sans s'immiscer dans le gouvernement.

2. Londres et Bruxelles, 1793.

alors, d'une manière très-périlleuse et très-chère, à la vérité. Mais, enfin, on n'élève pas les peuples tout-à-fait aussi facilement que les individus.

C'est ce que Mallet-Dupan n'a pas toujours compris. Le ton pédagogue, régent, une gravité sententieuse, un peu genevoise, dominent dans sa polémique. Il se pose trop en oracle, et en oracle dont les événements viennent démentir les prédictions. Nous ne le suivrons dans le reste de sa carrière que pour rappeler son *Essai sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétiques*, qu'il fit d'abord paraître dans le *Mercure britannique*, et qui fut ensuite imprimé à part. L'indignation déborde dans tout ce qui a trait à l'invasion de la Suisse, et c'est avec raison. Mais l'auteur ne fait pas du tout la part des griefs que les populations helvétiques avaient contre les aristocraties patriciennes et bourgeoises. Etait-ce un régime politique si parfait, celui où un ministre de l'Evangile, le pasteur Martin de Mézières, était accusé de sédition, saisi dans sa cure, traîné à Berne et jeté en prison, uniquement pour avoir dit à ses paroissiens vaudois, que les pommes de terre, n'étant pas du grain, ne devaient pas la dîme, et qu'on pouvait consulter là-dessus un avocat? Ceci se passait en 1790, à la veille des événements racontés par Mallet. La fin de ce publiciste, éminent malgré ses inconséquences, fut des plus tristes. Il venait de publier son *Etat politique et militaire de l'Europe en janvier 1800*, dans lequel il s'élève avec véhémence contre une proclamation de Bonaparte aux habitants de l'Ouest, procla-

mation qui accusait « les princes français de n'avoir pas su honorer leur rang par des vertus et leurs malheurs par des exploits, » assertion certes bien justifiée par l'histoire : « *C'est le trait d'un lâche,* s'écrie Mallet, *que d'injurier les malheureux, et lorsqu'on considère que c'est contre ses anciens maîtres que Bonaparte se permet ces atrocités, les expressions manquent pour les caractériser.* »

Ce langage décelait une extrême âpreté, quand déjà le gouvernement consulaire était complètement organisé, quand son influence réparatrice se faisait sentir partout. Mallet-Dupan avait au fond du caractère trop d'équité pour ne pas se raviser. Aussi, quelques jours avant de mourir, traçait-il dans le dernier numéro du *Mercure britannique*, en disant au public un dernier adieu, ces lignes remarquables :

« Un pouvoir protecteur a paru. Nous avons une monarchie sans dynastie; l'autorité est plus forte, plus concentrée qu'elle ne l'a jamais été, et son action est assez habilement combinée pour qu'aucun genre de tyrannie ne lui soit nécessaire. Le grand problème de la souveraineté du peuple est enfin résolu. Elle existe dans le choix des hommes qui doivent composer la puissance publique, pas au-delà. Il me semble que Bonaparte remplit toutes les conditions désirables en ce moment, aussi bien que le permettent les circonstances difficiles où il se trouve. »

L'écrivain politique qui, à quelques mois de distance, se déjugeait ainsi, n'était certes pas infaillible, et il de-

vait se reprocher d'avoir été souvent trop tranchant. Si nous avons insisté sur le caractère et les écrits du célèbre publiciste genevois, c'est qu'on s'en est beaucoup occupé ces derniers temps[1].

Un autre livre, qui porte à peu près le même titre que celui de Mallet, les *Considérations sur la France*, par le comte Joseph de Maistre, parut en Suisse, où l'auteur avait émigré. Ce pamphlet célèbre se lie ainsi à notre histoire. L'auteur savoyard n'est pas plus infaillible que le Genevois en fait de jugement sur les destinées des nations. Ainsi, par exemple, il ne peut prendre au sérieux l'avenir des Etats-Unis et les prétentions des républiques d'Amérique à fonder de grandes villes.

Dans les événements qui amenèrent les Français en Suisse, les griefs du Pays de Vaud occupent la place principale. Ces griefs furent le grand prétexte d'intervention. On sait que Frédéric-César La Harpe et Jean-Jacques Cart revendiquèrent avec énergie les anciennes libertés de leur patrie, confisquées depuis des siècles par les Bernois. Cart, dans sa polémique[2], sentait son avocat, comme dit Saint-Evremond en parlant d'un orateur romain. La Harpe était plus littéraire et plus historien. L'un et l'autre battaient en brèche le gouvernement de Berne, et prouvaient qu'il avait anéanti,

1. M. Sayous, ancien professeur à l'Académie de Genève, a publié les *Mémoires de Mallet-Dupan*. Ce livre a eu un succès qu'il méritait à tous égards.

2. *Lettre de J.-J. Cart à Bernard de Muralt, trésorier du Pays de Vaud, sur le droit public de ce pays et sur les événements actuels.* Paris, 1793; in-8°.

au profit d'un patriciat égoïste, toutes les anciennes franchises et les libertés du Pays de Vaud. On n'y trouvait plus la moindre trace des anciens Etats et de l'ancienne Constitution. Tout se faisait par Berne et pour Berne[1]. L'avoyer de Mulinen répondit, en décembre 1797, aux livres de La Harpe et de Cart. Il s'attachait à prouver, par l'examen de milliers de titres et de chartes, que l'ancienne Constitution vaudoise qu'on revendiquait comme ayant été octroyée par le comte Pierre de Savoie, le Petit-Charlemagne, n'avait jamais existé, et que les anciens Etats de Vaud étaient un mythe inventé par la philosophie libérale du dix-huitième siècle[2]. Toutes ces questions, que le baron d'Estavayer et le baron de Grenus ont reprises et examinées à nouveau dans des temps plus calmes, étaient considérées, en 1798, au point de vue de l'actualité bien plus qu'au point de vue historique.

Tout Bernois qui savait quelque peu écrire en français, croyait devoir, par patriotisme, dire son mot dans un moment aussi solennel. Charles-Victor de Bonstetten, qui était alors bailli de Nyon, fit entendre dans plusieurs courts écrits, aujourd'hui oubliés, des paroles généreuses, conciliantes et cependant fermes. Le colonel de Weiss, bailli de Lucens, qui avait obtenu ré-

1. *Essai sur l'ancienne Constitution du Pays de Vaud.* Paris, 1766; 2 vol. in-8°. F.-C. La Harpe publia à cette époque une très-grande quantité de pamphlets, de brochures et d'articles de journaux. Leur énumération nous entraînerait trop loin.

2. *Recherches historiques sur les anciens Etats du Pays de Vaud.* Berne, 1797; in-8°.

cemment un des plus grands succès littéraires du temps par la publication de ses *Pensées philosophiques* [1], mélange de sentimentalisme et d'épicuréisme, se lança alors dans la politique et fit paraître son *Coup-d'œil sur les relations politiques entre la république française et le corps helvétique*. Il ne s'en tint pas là, et fit suivre cet écrit de plusieurs autres. Le colonel de Weiss, précisément à cause de ses goûts littéraires et de sa facilité à parler et à écrire le français, avait été, dans les premières années de la révolution, l'homme de confiance du gouvernement bernois, et son agent de prédilection quand il fallait remplir une mission difficile auprès du gouvernement révolutionnaire de Paris. Correspondant du Genevois Clavière, du Vaudois Pache, l'un et l'autre ministres de la république française, de Robespierre même, de Weiss avait contribué efficacément à retarder l'intervention française en Suisse. Durant toute la période de la Convention, il sut maintenir dans des termes convenables, et parfois même affectueux, les rapports diplomatiques entre la France et le puissant canton de Berne.

Chargé de la défense du Pays de Vaud, quand l'invasion française fut devenue imminente, inévitable, de Weiss fut jaloux de soutenir son rôle politique jusqu'au bout. Il déclama plus qu'il n'agit. Ses proclamations étaient empreintes d'une certaine emphase philosophique ou philanthropique, qui n'était pas précisément

1. En 1806, les *Pensées philosophiques du major de Weiss* avaient déjà atteint leur onzième édition. Leur succès fut immense, en Russie surtout, et dans d'autres pays du Nord.

à sa place dans un pareil moment. Quand il eut, par son inaction, perdu complètement la situation, le colonel de Weiss écrivit sa justification, son apologie, et il ne fit, pour ainsi dire, plus que cela jusqu'à sa fin, qui fut malheureuse.

Le colonel de Roverea, qui commandait la légion dite *fidèle*, composée des Vaudois restés attachés au gouvernement de Berne, a raconté dans un Mémoire écrit avec verve et indignation les derniers efforts de Berne pour la défense de l'indépendance helvétique[1], et les résultats désastreux de l'isolement dans lequel ce canton fut laissé par ses confédérés. Plus tard, on a eu les Mémoires complets de Roverea. Nous espérons les comparer un jour avec d'autres écrits inédits émanant aussi de lui.

Au commencement de la révolution française, et lorsque la fièvre n'avait pas encore gagné complètement la Suisse occidentale, il n'avait pas manqué de citoyens, dans le Pays de Vaud et ailleurs, qui s'étaient flattés d'empêcher une catastrophe, et de diriger le mouvement dans un sens libéral, mais non révolutionnaire. Un jeune avocat de Grandson, Antoine Miéville, déjà connu par quelques essais littéraires[2], dans un livre intitulé la *Lanterne magique aristo-démocratique*, félicitait la Suisse d'être restée jusqu'alors en dehors des agitations :

1. *Précis de la révolution de la Suisse, de Berne en particulier*, par le colonel Fernand-Isaac de Roverea, colonel de la *légion romande*. dite *légion fidèle*. Berne, 1798; in-8°.

2. *Ainsi va le monde, ou les lunettes de mon oncle Simon*. Lausanne; in-12.

« Suisse, ô mon berceau! le sentiment de la plus douce joie presse mon âme à l'aspect de ton bonheur, et mes vœux constamment t'y rappellent. Tous les maux de la guerre ne ravagent pas ma patrie. Nous cultivons en paix le champ de nos aïeux; nous dormons tranquilles à l'abri de la loi qui veille, et nous savons que l'autorité souveraine n'est que l'égide, que l'appui de la loi. »

Certes, un pareil langage n'avait rien de désobligeant pour Berne. Il était aussi conciliant, aussi apologétique qu'on pouvait l'exiger d'un Vaudois. Il n'empêcha pas l'auteur d'être condamné, peu après, à cinq ans de prison, pour avoir pris part à un banquet devenu fameux dans les annales vaudoises, et porté un toast *à la grande nation*. Des mesures non moins acerbes furent décrétées contre d'autres citoyens qui jusqu'alors avaient été connus par la modération de leurs opinions. Il y eut des poursuites terribles, et tout-à-fait inouïes, dirigées contre la presse et contre d'obscurs distributeurs de brochures politiques [1]. Ces rigueurs étaient complètement impuissantes et ne faisaient qu'augmenter le mal. Ceux-là même qui avaient d'abord paru vouloir se tenir à l'écart, furent obligés de prendre parti et de suivre les nouvelles destinées de la patrie. Les Monod, les Muret, les Pidou, les Secretan, ces hommes remarquables qui contribuèrent si puissamment à la création du canton de Vaud, n'étaient

1. Lisez l'*Histoire du patriote Reymondin pendant sa détention dans les différentes bastilles du canton de Berne*. 1793; in-12.

pas des révolutionnaires ; c'étaient plutôt des hommes de lettres ou des légistes instruits et lettrés. Les mémoires qu'ils ont laissés, leurs correspondances et leurs travaux législatifs, leurs discours académiques[1], attestent une culture intellectuelle et une éducation tout-à-fait supérieures. La nouvelle Suisse, celle qui sortit du cataclysme de 1798, dut son maintien, sa préservation et ses meilleures institutions à des magistrats profondément imbus des idées littéraires du dix-huitième siècle. On peut dire que, jusqu'à un certain point, la littérature sauva la révolution.

A Genève, il en fut de même. Les Simonde de Sismondi, les Etienne Dumont, les Bellot, et tant d'autres, dont les titres littéraires appartiennent au dix-neuvième siècle, mais dont l'éducation s'était faite dans le dix-huitième, sont là pour attester la vérité et l'exactitude de notre thèse.

Et la science, quel rôle n'a-t-elle pas joué dans la période si critique et si difficile que Genève eut à traverser depuis son annexion à la France jusqu'au moment où cette république fut rendue à elle-même et à la Suisse !

La création de la *Bibliothèque britannique*, en 1796[2], fit plus pour le maintien de l'indépendance de Genève

1. Voyez entre autres les discours prononcés à diverses dates par le landammann Pidou, lors de l'installation des professeurs à l'Académie de Lausanne. Ils sont tous imprimés à part.

2. La *Bibliothèque britannique* fut fondée, en 1796, par Auguste et Charles Pictet et par F.-G. Maurice. Elle compte 120 volumes jusqu'à 1815.

que maintes négociations diplomatiques. Que d'autres faits aussi concluants n'aurions-nous pas à citer!...

Si nous voulions examiner de près, et l'un après l'autre, la composition des gouvernements des cantons de la Suisse française, au commencement du dix-neuvième siècle, nous verrions que les magistrats qui ont exercé la plus heureuse influence sur les destinées de leur patrie, furent essentiellement des magistrats lettrés.

Ainsi, les lettres, les sciences et la culture intellectuelle ne font pas seulement la joie des individus : elles préparent encore d'une manière infaillible et certaine l'heureux avenir de la patrie, et le bonheur des générations futures.

Arrivé à la fin de notre programme et de la tâche que nous avons remplie d'une manière sans doute bien imparfaite, mais avec patriotisme et conscience, nous voulons résumer ce travail en quelques mots :

Oui, la Suisse française possède une littérature, en ce sens qu'à toutes les époques de son histoire, depuis sa constitution en fraction de nation, elle a eu des auteurs dont les ouvrages furent plus ou moins le reflet de son individualité religieuse et politique. Depuis les temps de Bonnivard et de Calvin, en passant par ceux de Turettin, d'Osterwald, de Jean-Jacques Rousseau, de Bonnet, de Benjamin Constant, jusqu'à ceux de Sismondi, du père Girard, de Vinet, de Monnard, de Vulliemin et d'Olivier, la Suisse française a constamment

compté un certain nombre d'hommes dont les ouvrages ont été plus ou moins le reflet de la vie religieuse, politique, intellectuelle du pays ou de la patrie romane.

Cette littérature de la Suisse française est à celle de la France à peu près ce que nous sommes vis-à-vis de cette nation. Comme l'instrument est le même, c'est-à-dire la langue française, il doit y avoir nécessairement une très-grande analogie dans les productions écrites ou dans la littérature des deux contrées; mais en y regardant de près, on reconnaît des différences et des nuances, des manières d'être et de dire qui sont particulières à la Suisse de langue française. Quand arrivent dans le grand pays, en France, quelque grand événement, comme la Réforme, la Saint-Barthélemy, la révocation de l'Edit de Nantes ou la révolution de 1789, le contre-coup se fait immédiatement sentir dans nos cantons romans, et notre langue, notre littérature en sont modifiées d'autant. Cependant, à travers toutes ces commotions, l'individualité nationale, et jusqu'à un certain point l'originalité, se maintiennent heureusement. Conserver ce caractère *sui generis* de notre littérature, quand bien même il serait à certains égards bien plus un défaut qu'une qualité, constitue une chose bonne et utile. Le jour où ces traits, ces linéaments particuliers n'existeront plus chez nous, la Suisse française sera bien près de finir.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS. 5

INTRODUCTION. 9

COUP-D'OEIL RÉTROSPECTIF. 10

§ I. Temps antérieurs au XVIIIe siècle. 10

§ II. Quelques mots sur la vie littéraire de la Suisse française dans la première moitié du XVIIIe siècle. . 28

§ III. La vie littéraire de la Suisse française dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. 59

CHAPITRE I. — Montesquieu et Jacob Vernet. — Publication à Genève de l'*Esprit des lois*. 61

CHAPITRE II. — Voltaire à Genève. 67

CHAPITRE III. — Jean-Jacques Rousseau considéré comme citoyen de Genève et comme littérateur. 75

CHAPITRE IV. — Mouvement littéraire à Genève vers 1765 et 1770. 86

CHAPITRE V. — Les imprimeurs de Genève de 1760 à 1770. 91

CHAPITRE VI. — Le Pays de Vaud. — Lausanne. — Séjours divers de Gibbon dans cette ville. 94

CHAPITRE VII. — Mouvement de la presse dans le Pays de Vaud, de 1750 à 1785. — De Félice. 104

CHAPITRE VIII. — La Société Economique de Berne et les sociétés filiales du Pays de Vaud. — Bibliothèques. . . 109

CHAPITRE IX. — Neuchâtel. — Mme de Charrière. — Mme de Staël. — Benjamin Constant. 116

CHAPITRE X. — Ecole de Mme de Charrière. — César d'Ivernois. — D.-F. Merveilleux. — Les Osterwald. — Les Boyve.

Pages.

— Vattel. — Quelques autres hommes de lettres. — H.-D. Chaillet. — Le *Nouveau Journal Helvétique*. . . . 176

CHAPITRE XI. — Genève et le Pays de Vaud après la mort de Voltaire et de Rousseau.— Commencements de l'école littéraire des physiciens et des naturalistes, et de la littérature alpestre. — Albert de Haller, Charles Bonnet, Ramond de Carbonnière, De Saussure, les De Luc, Senebier et le *Journal de Genève*. — Bourrit, Garcin, Marat, Pott. . . 187

CHAPITRE XII. — L'histoire. — Les antiquités. — L'économie politique. — La législation. 211

CHAPITRE XIII. — Le théâtre. — La poésie. — Les romans. — La Société helvétique. — Les *Etrennes helvétiennes*. — Les frères Bridel. — La littérature patoise à Genève, dans le Pays de Vaud, à Fribourg, à Neuchâtel et dans l'Evêché de Bâle. 240

CHAPITRE XIV. — La littérature dans la Suisse française durant l'époque révolutionnaire. 297

58590548

140

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA SUISSE FRANÇAISE,

PARTICULIÈREMENT DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

PAR

E.-H. GAULLIEUR,
Professeur d'histoire à l'Académie de Genève,
Secrétaire général de l'Institut Genevois.

MÉMOIRE QUI A OBTENU LE PRIX DU CONCOURS OUVERT EN 1854
PAR LA SECTION DES LETTRES DE L'INSTITUT GENEVOIS.

GENÈVE,
CHEZ LES ÉDITEURS
CH. GRUAZ, IMPRIMEUR, Grand-Mézel, 254.
J. CHERBULIEZ, LIBRAIRE, Au haut de la Cité.
PARIS,
A LA LIBRAIRIE JOËL CHERBULIEZ,
Rue de la Monnaie, 10.
1856

N5, 104 B. X

Ouvrages qui se trouvent chez les mêmes Éditeurs :

La Suisse historique et pittoresque, comprenant l'Histoire, la Géographie et la Statistique de cette contrée, avec un précis des antiquités, de la littérature, des arts et de l'industrie des vingt-deux cantons ; illustrée de vues, paysages, sujets d'histoire, costumes, portraits et vignettes, par des artistes distingués.

Cet ouvrage se divise en deux parties :

1° LA SUISSE HISTORIQUE, par E.-H. GAULLIEUR;

2° LA SUISSE PITTORESQUE, statistique et politique, par MM. Ch. SCHAUB, Ch. DE BONS, E.-H. GAULLIEUR, E. MALLET et L. VULLIEMIN.

Chaque partie, formant un beau volume grand in-8°, est en vente au prix de 16 fr.

— Le même ouvrage, traduit en allemand par MM. GRÆFE et REISS, est en cours de publication.

Le Musée Suisse, Album de la littérature et des arts, rédigé par les principaux littérateurs de la Suisse, et orné de belles gravures ou lithographies exécutées par les premiers artistes. Genève, 1854—55. 2 beaux volumes grand in-4°, 30 fr. — Edition d'artistes, 36 fr. — Chaque volume se vend séparément.

Album de la Suisse romane. 6 volumes grand in-4°, à deux colonnes, avec 140 gravures. Prix réduit, 60 fr.

Étrennes nationales, faisant suite au *Conservateur Suisse,* ou Mélanges helvétiques d'histoire, de biographie et de bibliographie, recueillis par E.-H. GAULLIEUR. (1845, 1854—55). 3 volumes in-12. Prix, 7 fr. 50 c.

Genève, origine et développement de cette République, jusqu'en 1532, par J. PICTET DE SERGY. 2 volumes in-8°. Prix, 12 fr.

Histoire de Genève, depuis la constitution de cette ville en République (1532) jusqu'à nos jours, par E.-H. GAULLIEUR. 1 volume in-8° *(sous presse).* — Cet ouvrage est la continuation de celui de M. PICTET DE SERGY.

Histoire de la Restauration de la République de Genève, par A. RILLIET. 1 vol. in-8°. Prix, 5 fr. 50 c.

Histoire des Résidents de France à Genève, par L. SORDET. 1 vol. in-8°. Genève, 1854. Prix, 2 fr.

Histoire complètes des télégraphes, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par L. MICHAUD. Un volume in-16, avec 3 planches. Prix, 2 fr. 50 c.

— Genève, Impr. Ch. Gruaz. —